

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ÉTAT
DU
CANTON DU VALAIS
SUR SA GESTION
PENDANT L'ANNÉE
1927



SION
IMPRIMERIE GESSLER
1928



RAPPORT

CONSEIL D'ÉTAT

1927

1927



LE CONSEIL D'ÉTAT
AU
GRAND CONSEIL
DU
CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à la Haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 1927.

Sion, le 30 Mars 1928.

Le Président du Conseil d'Etat :

O. WALPEN.

Le Chancelier d'Etat :

R. de PREUX.

LE CONSEIL D'ETAT

GRAND CONSEIL

Partie Générale

CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, en 1927, a tenu 89 séances, au cours desquelles 1468 décisions ont été prises.

Il a reçu dans le cours de l'année 1566 requêtes, lettres, recours, etc., qui ont été transmis aux différents départements.

Dans cette même période, il a porté les arrêtés et règlements ci-après:

Arrêté du 26 janvier 1927 concernant la lutte contre les maladies des arbres fruitiers;

Arrêté du 26 janvier 1927 concernant la mise en vigueur du registre foncier dans la commune de Champéry;

Arrêté du 4 février 1927 convoquant le Grand Conseil le 4 mars 1927 en session prorogée de novembre 1926;

Arrêté du 8 février interdisant de pêcher les grenouilles dans les canaux de la plaine;

Arrêté du 11 février concernant la vente dans le pays de barbues de vigne provenant des districts phylloxérés;

Ordonnance d'exécution du 11 février 1927 du concordat du 7 avril 1914 réglant la circulation des véhicules à moteur et des cycles pour le canton du Valais;

Arrêté du 15 mars concernant la votation populaire du 15 mai 1927 relative à la loi fédérale du 10 février 1926 sur la circulation des automobiles et des cycles et sur l'arrêté fédéral du 1er octobre 1926 concernant la révision de l'article 30 de la Constitution;

- Arrêté du 25 mars concernant la publication annuelle des résultats des concours de bétail;
- Arrêté du 29 mars concernant le développement de l'aviculture;
- Arrêté du 29 mars concernant la vaccination obligatoire en 1927;
- Arrêté du 6 avril libérant le citoyen Dumont René-Georges des liens de l'indigénat valaisan et du droit de cité dans la commune de Vouvry;
- Arrêté du 8 avril proclamant l'entrée en vigueur de la loi du 20 janvier 1925, abrogeant l'article 322 de la loi du 24 novembre 1883 modifiant quelques articles du Code pénal;
- Arrêté du 13 avril imposant le ban sur le bétail de la commune de Bagnes et ordonnant des mesures de précaution contre la fièvre aphteuse;
- Arrêté du 15 avril libérant le citoyen valaisan Cordonier Ernest-Pierre, sa femme et son enfant, des liens de l'indigénat valaisan et du droit de cité dans les communes de Lens et de Chermignon;
- Arrêté du 15 avril convoquant le Grand Conseil en session ordinaire de mai 1927;
- Arrêté du 26 avril concernant la vente en Valais des bouillies arsénicales (arséniates de plomb, de soude et autres);
- Arrêté du 26 avril modifiant l'article 18 de l'ordonnance d'exécution du 11 février 1927 du concordat du 7 avril 1914, réglant la circulation des véhicules à moteur et des cycles pour le canton du Valais;
- Arrêté du 29 avril concernant la protection du vignoble contre les maladies de la vigne.
- Arrêté du 29 avril concernant les mesures à prendre pour combattre l'acariose des abeilles.

Arrêté du 6 mai concernant le subventionnement des vignes reconstituées sur cépages américains;

Arrêté du 18 mai relatif à la votation populaire du 26 juin 1927 sur la loi du 18 mai 1927, concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine et la réfection de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue;

Arrêté du 18 mai 1927 concernant l'établissement du registre foncier dans la commune de Vou-vry;

Règlement du 14 juin concernant la circulation des automobiles et des véhicules à moteur sur la route Les Vallettes-Champex;

Arrêté du 25 juin concernant la mise en vigueur du registre foncier dans la commune de Vou-vry;

Arrêté du 22 juillet proclamant que la loi du 18 mai 1927 concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine et la réfection de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue, est déclarée exécutoire et entre immédiatement en vigueur;

Arrêté du 22 juillet libérant les citoyens Blanchet Albert, Blanchet Marius, Blanchet Robert, Thomas Antoine et Thomas Paul, des liens de l'indigénat valaisan et du droit de cité dans les communes d'origine (Sembrancher, Saxon);

Arrêté du 5 août concernant l'exercice de la chasse en 1927;

Arrêté du 6 septembre concernant le contrôle de la cueillette et de l'expédition des fruits destinés au commerce.

Arrêté du 6 septembre concernant l'établissement du registre foncier dans la commune de Steg;

Arrêté du 29 septembre concernant le sucrage des vins de la récolte de 1927;

Arrêté du 14 octobre convoquant le Grand Conseil en session ordinaire de novembre 1927;

Règlement d'exécution du 26 octobre de la loi du 18 mai 1927 concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine. (Approuvé par le Grand Conseil le 15 novembre 1927);

Arrêté du 26 octobre imposant le ban sur le bétail de la commune de Lens et ordonnant des mesures générales de précaution contre la fièvre aphteuse;

Arrêté du 11 novembre concernant la mise en vigueur du registre foncier dans les communes de Port-Valais et de Steg;

Arrêté du 16 novembre imposant le ban sur le bétail de la commune de Chermignon et ordonnant des mesures générales de précaution contre la fièvre aphteuse;

Arrêté du 16 novembre concernant l'élection d'un Conseiller d'Etat;

Arrêté du 16 novembre relatif à la votation populaire du 18 décembre 1927 concernant la loi du 20 novembre 1926 sur l'assistance publique;

Arrêté du 6 décembre convoquant le Grand Conseil le 10 janvier 1928 en session prorogée de novembre 1927;

Arrêtée du 6 décembre 1927 concernant l'établissement du Registre foncier dans la commune de Massongex;

Arrêté du 16 décembre concernant l'ouverture de la pêche en 1928. _____

Votations fédérales

Par arrêté du 15 mars 1927, les assemblées primaires ont été convoquées au 15 mai 1927 à l'effet de se prononcer sur:

- 1) la loi fédérale du 10 février 1926 concernant la circulation des automobiles et des cycles;
- 2) l'arrêté fédéral du 1er octobre 1926 concernant la revision de l'art. 30 de la Constitution.

Voici les résultats de cette double votation dans notre canton:

ad. 1. Citoyens habiles à voter: 34,921; votants présents: 11,651; oui 8629; non 2953.

Dans la Suisse, sur 1,038,136 électeurs inscrits et 600,601 bulletins rentrés: 230,287 oui et 343,384 non.

ad. 2. Citoyens habiles à voter: 34,921; votants présents: 11,651; acceptants 10,540; rejetants 1048.

Dans la Suisse, sur 1,038,136 électeurs inscrits et 574,214 votants présents: 344,206 oui; 199,305 non.

Oui: 18 cantons et 6 demi-cantons;

Non: 1 canton.

Votations et élections cantonales

I. Les assemblées primaires ont été convoquées au 26 juin 1927, par arrêté du 18 mai 1927, pour se prononcer sur la loi du 18 mai 1927, concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine, et la réfection de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue.

Résultat: électeurs inscrits, 34,799; votants présents 15,447; oui, 13,978; non, 1409.

II. Par arrêté du 16 novembre 1927, les assemblées primaires ont été convoquées au 18 décembre 1927 à l'effet:

- a) de se prononcer sur la loi du 20 novembre 1926 sur l'assistance publique;
- b) de procéder à l'élection d'un Conseiller d'Etat;

Résultats:

- ad a)* Sur 34,688 citoyens habiles à voter et 12,707 votants présents, la loi sur l'assistance publique a été adoptée par 10,170 oui contre 2373 non;
 - ad b)* Sur 12,707 électeurs présents, M. le Dr Raymond Loretan, à Loèche, a été élu Conseiller d'Etat par 11,405 suffrages.
-

Décisions administratives

Le nombre des contestations portées à la connaissance du Conseil d'Etat, en sa qualité de Tribunal administratif et ayant fait l'objet d'une décision motivée a été de 87 en 1927. (82 en 1926).

En voici l'énumération avec la mention de la décision intervenue:

1. 5 janvier 1927. — Recours de MM. Victor Bonvin et consorts, à Montana, contre les élections du juge et du vice-juge de Montana, du 5 décembre 1926. Recours admis.
2. 13 janvier 1927. — Recours de M. Théophile Summermatter, à Oberwald, contre la Caisse d'assurance du bétail bovin d'Oberwald. Recours écarté.
3. 18 janvier 1927. — Recours du consortium de la montagne de Combyre contre les communes de Nendaz et de Veysonnaz en matière d'imposition. Recours admis.
4. 18 janvier 1927. — Recours de M. le Dr Henri Evéquo, avocat à Sion, contre la Commune de Sion, concernant l'impôt sur l'industrie de 1926. Recours écarté.
5. 18 janvier 1927. — Recours de MM. Evéquo et de Torrenté, avocats à Sion, contre la commune de Sion, concernant l'impôt sur l'industrie pour l'année 1925. Recours admis partiellement.
6. 18 janvier 1927. — Recours de l'Oeuvre de St-Augustin S. A., avec siège social à St-Maurice, contre la commune de Monthey, concernant l'impôt industriel de 1925. Recours admis.
7. 18 janvier 1927. — Recours de M. le Dr Fa-

- vre Camille, médecin-vétérinaire à Sion, contre la commune de Sion, concernant l'impôt sur l'industrie pour l'année 1925. Recours admis partiellement.
8. 18 janvier 1927. — Recours d'impôt de M. Clausen Elias, à Naters, contre la commune de Naters. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
 9. 18 janvier 1927. — Recours de la Société des Hôtels et des Bains de Loèche-les-Bains, contre la commune de Loèche-les-Bains, en matière d'impôt sur l'industrie pour l'année 1925. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
 10. 18 janvier 1927. — Recours de M. Sarrasin Etienne, à Bovernier, contre la commune de Bovernier, concernant l'impôt mobilier de 1925. Recours écarté.
 11. 26 janvier 1927. — Recours de M. Grange Célestin, à Fully, contre l'administration communale de Fully, en matière de refus de concession d'un débit de boissons alcooliques. Recours écarté.
 12. 28 janvier 1927. — Recours de MM. Derivaz-Pétronin et consorts, à St-Gingolph, contre l'élection du juge de la commune de St-Gingolph, du 5 décembre 1926. Recours admis.
 13. 28 janvier 1927. — Recours de M. Emile Devanthéry, à Grône, contre la taxe de ménage réclamée par la commune de Grône pour l'année 1926. Recours admis partiellement.
 14. 1er février 1927. — Recours de M. le Dr Favre Camille, médecin-vétérinaire à Sion, contre la commune de Sion, en matière d'impôt mobilier pour l'année 1925. Recours écarté.

15. 1er février 1927. — Recours de M. Kippel Edouard contre la commune de Loèche, en matière de double imposition. Recours écarté.
16. 11 février 1927. — Recours de Mme Adrien Talagnon, née Fontannaz, à Vétroz, contre la décision de l'Office de Sion du Registre Foncier, du 20 octobre 1926. Recours écarté.
17. 18 février 1927. — Recours de MM. Albert Romaillet et consorts, à Chermignon, contre l'élection du vice-juge de Chermignon, du 2 janvier 1927. Recours écarté.
18. 18 février 1927. — Recours de MM. C. Mangold et consorts, à Lax, contre les élections complémentaires de Lax, du 30 janvier 1927. Recours admis.
19. 22 février 1927. — Recours de Mme Stéphanie Favre-Calpini, à Sion, contre la commune de Sion, concernant l'impôt mobilier pour l'année 1925. Recours écarté.
20. 22 février 1927. — Recours de M. Schmid Wilhelm contre les communes d'Ernen et de Binn, en matière de double imposition. Recours admis partiellement.
21. 22 février 1927. — Recours d'impôt de Mme Véronique Gsponer, à Embd, contre la commune d'Embd. Recours écarté.
d'Embd. Recours écarté.
22. 22 février 1927. — Recours de MM. Joseph et Henri Werlen, à Geschinen, contre l'administration communale de Geschinen, concernant l'imposition, pour 1924, des nommés Werlen Vitus et Lagger Joseph. Recours admis.
23. 2 mars 1927. — Recours de la Société en commandite Pellissier & Cie., avec siège so-

- cial à St-Maurice, et de ses associés indéfiniment responsables, soit MM. Maurice Pellissier, Edouard Rey-Bellet et Jean Ruckstuhl, tous domiciliés à St-Maurice, contre l'Etat du Valais, concernant l'impôt sur le revenu pour l'année 1926. Recours admis partiellement.
24. 5 mars 1927. — Décision refusant au nommé Debons Julien, de Germain, à Granois, la concession qu'il sollicite pour l'exploitation, à Granois, d'un restaurant avec logement, sous l'enseigne Hôtel-Restaurant du Sanetsch.
25. 9 mars 1927. — Décision fixant la finance à payer par M. Théophile Kalbermatten, pour son agrégation à la bourgeoisie de Saas-Almagell.
26. 15 mars 1927. — Décision écartant le recours de Meyer Henri, fils de Joseph, et Werlen Guillaume fils, tous deux à Sion, contre les procès-verbaux qui ont été dressés contre eux, le 7 février 1927, pour contravention au règlement d'exécution de la loi sur la pêche, du 5 mai 1914.
27. 15 mars 1927. — Recours de Mme Vve Imbotichelli, à Brigue, contre la commune de Brigue, en matière d'impôt. Recours écarté.
28. 15 mars 1927. — Recours de M. Martig Ephrem, à Gampel, contre le conseil communal de Gampel, en matière de concession de pension. Recours écarté.
29. 18 mars 1927. — Décision écartant le recours de la commune de Dorénaz, tant pour elle-même que pour MM. Marcel Jordan, Félix Gay, Denis Jordan et Gaspard Gay, à Dorénaz, contre les décisions prises par le Département forestier, les 23 et 27 octobre 1926, notifiées le 5 novembre 1926.

30. 1er avril 1927. — Recours de M. Félix Donazzolo, entrepreneur à Loèche, contre la commune de Loèche, en matière d'impôt. Recours admis partiellement.
31. 1er avril 1927. — Recours de MM. Quirinus Kalbermatten et consorts, à Saas-Fée, contre l'administration communale de Saas-Fée, en matière d'impôt. Recours admis.
32. 6 avril 1927. — Recours de M. Emile Cretaz contre la caisse d'assurance du bétail bovin de Bramois. Recours écarté.
33. 6 avril 1927. — Recours de M. Eugène Naeff, contre la Caisse d'assurance du bétail bovin de Sion. Recours écarté.
34. 6 avril 1927. — Recours d'impôt de Mme Vve Jules Dénériaz, à Sion, contre la commune de Sion. Recours écarté.
35. 6 avril 1927. — Recours de Mme Vve Giroud Isabelle, à Martigny, contre la commune de Martigny en matière d'imposition. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
36. 6 avril 1927. — Recours de M. Rey François-Julien, de Mathias, à Montana, contre l'impôt mobilier qui lui est réclamé par la commune de Montana, pour l'année 1926. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
37. 8 avril 1927. — Recours de MM. Victor Bonvin et consorts, à Montana, contre les élections de la commune de Montana, du 6 mars 1927. Il n'est pas entré en matière sur le recours, les recourants n'ayant pas effectué le dépôt de francs 100 prévu à l'article 40, al. 2, de la loi électorale de 1908.
38. 8 avril 1927. — Recours d'impôt de MM. Chambovey frères contre la commune de Sillon. Recours admis partiellement.

39. 8 avril 1927. — Recours de Mme Vve Paul Dénériaz à Sion, contre la commune de Sion, en matière d'impôt. Recours admis partiellement.
40. 8 avril 1927. — Recours de M. Louis Dela-loye, à Sion, contre la commune de Sion, en matière d'imposition. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
41. 8 avril 1927. — Recours de Mlle Hélène Bargener, à Viège, contre la commune de Viège, en matière d'impôt mobilier pour l'année 1926. Recours écarté.
42. 22 avril 1927. — Recours de MM. Reynard Joseph et Dubuis Joseph, à Savièse, au nom du parti dit « Reynard » contre les élections de Savièse du 5 décembre 1926. Recours admis en ce sens que l'élection du vice-juge est annulée; celle du juge est, par contre, maintenue.
43. 26 avril 1927. — Recours de MM. Dr R. Metry et consorts, à Loèche, contre l'administration communale de Loèche concernant la convocation de l'assemblée primaire pour la lecture des comptes de 1925 et la discussion du budget 1926, etc. Recours admis partiellement.
44. 29 avril 1927. — Décision écartant les demandes formulées par Lehner Johann, Biner Franz, Zumtaugwald Ernest, Biner Albert, Biner-Burgener Ernest, Guntern Victorine et Ida Canina-Biner, tous à Zermatt, tendant à la concession pour la location aux étrangers, pendant la saison d'été, de chambres sises dans leur logement particulier.
45. 3 mai 1927. — Recours de MM. Louis Gillioz et consorts, à Grône, contre le conseil com-

munal de Grône, au sujet du transfert de la concession du Café du Commerce, au hameau de Nézot, sur Grône. Recours admis.

46. 3 mai 1927. — Recours de la Société de Banque Suisse, succursale de Genève, contre l'Etat du Valais en matière d'imposition. Recours écarté.
47. 3 mai 1927. — Recours de M. Henri Cavin, à Naters, contre la commune de Naters, en matière d'impôt mobilier. Recours écarté.
48. 6 mai 1927. — Recours de M. Zengaffineu Fidelis, de Pius, à Stég, contre la décision de Département de l'Intérieur, du 23 février 1927, lui infligeant une amende de frs. 80 pour contravention de pêche. Recours écarté.
49. 20 mai 1927. — Décision déclarant irrecevable la demande de M. l'avocat Chappaz, du 24 mars 1927, tendant à ce qu'il soit donné suite à sa requête du 22 novembre 1926, concernant l'affaire commune de Dorénaz, tant pour elle-même que pour MM. Marcel Jordan, Gay Félix, Jordan Denis et Gaspard Gay, tous à Dorénaz, contre le Département forestier.
50. 4 juin 1927. — Décision concernant les réclamations contre la liste électorale de Savièse établie en vue des élections du vice-juge, du 5 juin 1927.
51. 10 juin 1927. — Recours de M. Louis Gross, technicien à Salvau contre l'Etat du Valais en matière d'imposition. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
52. 10 juin 1927. — Recours de la maison Haus Schmid, scierie à Loèche, concernant l'impôt industriel pour l'année 1925. Recours écarté.

53. 10 juin 1927. — Recours de M. Turin Oscar, à Collombey-Muraz, contre la commune de Collombey-Muraz, en matière d'impôt industriel. Recours écarté.
54. 10 juin 1927. — Recours de l'Union des Industriels valaisans et des Entreprises de distribution d'énergie électrique du Valais concernant l'imposition des réseaux secondaires et des stations transformatrices. Recours écarté.
55. 14 juin 1927. — Décision écartant comme non fondé le recours de M. le notaire Léon Zufferey, contre la décision du Département des Finances, du 2 décembre 1926, concernant l'enregistrement de contrats d'entretien viager.
56. 22 juin 1927. — Recours de M. Fr. Duval, rentier à Sion, contre la commune de Sion en matière d'imposition. Recours écarté.
57. 22 juin 1927. — Recours de Mlle Augusta Delaloye, à Ardon, contre le Département des Finances, en matière d'impôt mobilier. Recours écarté.
58. 22 juin 1927. — Recours de M. Antoine Cottini, entrepreneur à Randogne, contre la commune de Montana, en matière d'imposition. Recours admis.
59. 1er juillet 1927. — Recours de M. Maurice Trottet, notaire à Monthey, en l'affaire Marie Raboud et Jean-Baptiste Barman contre le Registre foncier de Monthey. Recours écarté.
60. 8 juillet 1927. — Recours de M. Alfred Theytaz, instituteur à Pinsec, contre l'amende de frs. 300 qui lui a été infligée pour contravention aux articles 42 de la loi fédérale sur la

chasse et 11 du décret d'exécution du 19 mai 1926. Recours écarté.

61. 8 juillet 1927. — Recours de la Société en nom collectif Giovanola frères, à Monthey, contre l'impôt cantonal sur le revenu qui lui est réclamé pour 1926. Recours écarté.
62. 8 juillet 1927. — Recours de Mme Vve Marie Balet-Roux, à Monthey, contre le Conseil communal de Monthey, en matière de concession de débit de boissons. Recours admis.
63. 15 juillet 1927. — Recours de M. Emile Mosoni, négociant à Naters, contre la commune de Naters, en matière d'impôt industriel. Recours admis partiellement.
64. 15 juillet 1927. — Recours de M. Emile Mosoni, négociant à Naters, contre l'Etat du Valais, en matière d'impôt sur le revenu, pour l'année 1926. Recours admis partiellement.
65. 15 juillet 1927. — Recours de M. Kunzi Charles, douanier, contre la commune d'Ulrichen, en matière d'impôt sur le revenu pour l'année 1926. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
66. 22 juillet 1927. — Recours de M. Emile Savioz, à Ayent, contre le Département des Finances en matière d'impôt sur le revenu pour l'année 1926. Recours écarté.
67. 22 juillet 1927. — Recours des héritiers de Mme Jäger-Summermatter, contre la décision du Département des Finances, du 25 novembre 1926, prononçant une amende et un rappel d'impôt. Recours écarté.
68. 22 juillet 1927. — Recours de Mlle Mengis Adèle, à Viège, contre la commune de Viège.

ge en matière d'impôt mobilier. Recours écarté.

69. 22 juillet 1927. — Recours de M. Fournier Maurice, menuisier à Basse-Nendaz, contre le Département des Finances, concernant l'impôt sur le revenu de l'année 1926. Recours écarté.
70. 22 juillet 1927. — Recours de M. Lonfat Eugène, hôtelier à Finhaut, contre l'administration communale de Bourg-St-Pierre, en matière de concession de débit de boissons. Recours écarté.
71. 19 août 192. — Recours de MM. Posse et Carruzzo, entrepreneurs à Chamoson, contre les deux amendes qui leur ont été infligées pour contravention à l'article 5, ch. 7 de la loi fédérale sur la pêche du 21 déc. 1888. Recours écarté.
72. 6 septembre 1927. — Recours de M. Augustin de Riedmatten, professeur à Sion, contre la commune de Sion, concernant l'impôt sur la fortune mobilière et l'impôt sur l'industrie pour l'année 1926. Recours écarté.
73. 16 septembre 1927. — Recours de M. Raphaël Lochmatter contre la commune de St-Nicolas, en matière d'imposition. Recours admis.
74. 20 septembre 1927. — Recours de M. l'ing. Seeberger, à Frütigen, contre l'Etat du Valais, en matière d'imposition du bénéfice réalisé sur l'entreprise de Barberine en 1924-1925. Recours admis.
75. 29 septembre 1927. — Décision écartant les requêtes de MM. Derivaz-Pedronin et consorts, à St-Gingolph, tendant à ce que les élections du juge et du vice-juge de St-Gin-

- golph, fixées au 2 octobre 1927, soient renvoyées au 30 octobre prochain, de manière à ce que la liste électorale puisse être affichée pendant le délai légal de 40 jours.
76. 3 octobre 1927. — Recours de M. le Dr Louis Choquard, médecin-chirurgien à Monthey, contre la commune de Monthey, concernant l'impôt sur l'industrie de l'année 1926. Recours écarté.
77. 7 octobre 1927. — Recours de M. Emile Derivaz-Pedronin, à St-Gingolph, du 11 février 1926, contre la liste électorale affichée en vue des élections d'un président et d'un vice-président du Conseil communal de St-Gingolph. Il n'est pas entré en matière sur le recours.
78. 14 octobre 1927. — Recours de M. Joseph Crittin, marchand de fruits à Chamoson, contre la commune de Saxon, concernant l'impôt sur l'industrie de l'année 1925. Recours admis.
79. 4 novembre 1927. — Recours de MM. Garnier et Rosset, à Saxon, contre la décision de l'assemblée bourgeoise de Saxon du 30 avril 1927, concernant un emprunt de frs. 150,000. Recours admis.
80. 16 novembre 1927. — Décision accordant à M. Martig Ephrem, à Gampel, la concession pour l'exploitation, au dit lieu, d'une pension avec chambres.
81. 6 décembre 1927. — Recours de l'administration communale de Massongex contre le jugement du Département forestier du 9 août 1927. Recours écarté.
82. 6 décembre 1927. — Recours de M. Jean Chabbey, à Botyre, Ayent, contre l'amende de frs. 300 qui a été prononcée contre lui.

pour contravention aux articles 40 et 43 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux, du 10 juin 1925, et 14 du décret cantonal d'exécution de dite loi fédérale. Recours écarté.

83. 10 décembre 1927. — Recours de M. Cotture Edouard, d'Etienne, à Randonnaz, Fully, contre l'amende de frs. 300 qui lui a été infligée pour contravention aux articles 1 et 10 du décret cantonal du 19 mai 1926, d'exécution de la loi fédérale sur la chasse du 10 juin 1925. Recours écarté.
84. 23 décembre 1927. — Recours de la Société des Hôtels et Bains de Loèche-les-Bains, contre l'impôt industriel qui lui est réclamée par la commune de Loèche-les-Bains, pour l'année 1925. Recours admis partiellement.
85. 30 décembre 1927. — Recours de la Société en commandite R. Gilliard & Cie., commerce de vins, à Sion, contre la commune de St-Léonard, concernant l'impôt industriel de 1926. Recours écarté.
86. 30 décembre 1927. — Recours de M. Jules Favre, ancien président à Chandolin, concernant l'octroi d'une concession pour un débit de boissons alcooliques. Recours écarté.
87. 30 décembre 1927. — Recours de M. Oswald Salzmann, ing., à Naters, contre la commune de Naters, concernant l'impôt industriel de 1926. Recours admis.
-

Le Conseil d'Etat a, en outre, tranché par décisions sommaires :

35 recours concernant des amendes prononcées;

2 recours en matière de concessions d'auberge;

4 recours en matière scolaire;

1 recours contre une commune pour refus de délivrer l'attestation prévue à l'article 321 C. P. C. (bénéfice du pauvre).



GRAND CONSEIL

Session de novembre 1926 prorogée en mars 1927 (6 séances)

Décès de M. Isaac Marclay, Président du Tribunal cantonal.

Assermentation de deux députés.

Nominations:

de M. Otto de Chastonay, comme Juge cantonal;

de M. A. Graven, comme Président du Tribunal cantonal;

de M. Défayes Camille, comme Vice-Président du Tribunal cantonal.

Actes législatifs

Projet de loi concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine et la réfection de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue (1er débats);

Projet de décret concernant la correction de la route du Sanetsch (1ers et 2ds. débats);

Projet de décret concernant la correction du torrent de St-Barthélemy (1ers et II débats);

Projet de décret concernant la correction du Rhône à Riddes (1ers et 2ds. débats).

Affaires administratives

Pétitions:

- 1) du Secrétariat chrétien-social demandant la modification de l'art. 5 de la loi cantonale sur les fabriques;
 - 2) de MM. P. Roduit et consorts relative à la réfection du canal de l'« Indivis » prévue au programme d'assainissement de la plaine du Rhône entre Riddes et Martigny;
 - 3) de M. Jean Bohny, de Kandersteg, sollicitant la remise d'une amende; (il n'est pas entré en matière sur la demande);
 - 4) de la Société suisse des cafetiers, relative aux prix de revente des vins valaisans;
 - 5) Requête de M. R. Evéquoz, député, sollicitant la levée de l'immunité parlementaire d'un député.
-

Naturalisations

- de MM.
- 1) Marcoz Ernest-Adrien, ressortissant italien, reçu bourgeois d'Orsières. (7 personnes);
 - 2) Dandrès Jacques-Adolphe, ressortissant italien, reçu bourgeois d'Orsières (3 personnes);
 - 3) Grand-Mousin Jules-Henri, ressortissant français, reçu bourgeois de Martigny-Combe (5 personnes).
-

Interpellations:

- 1) de M. Walther, suppléant-député, sur:

- a) l'activité de la commission du contrôle de l'impôt mobilier;
 - b) l'imprimerie de l'« Oeuvre St-Augustin »;
 - c) l'exécution de la loi fédérale sur les fabriques;
- 2) de M. Burgener, député, sur l'emploi des ouvriers étrangers.
-

Motions :

Motion d'ordre de M. le député Couchepin, qui demande la jonction des deux projets de décret concernant l'emprunt sur les routes de montagne et l'emprunt pour la route cantonale St-Gingolph-Brigue;

Motion Zufferey, député, concernant la revision des taxes cadastrales des propriétés rurales.

Messages :

1. Message sollicitant un crédit de 40,000 frs. pour l'organisation de l'exposition cantonale valaisanne à Sierra, en 1928;
 2. Message concernant les responsabilités nées à l'occasion de malversations commises à l'agence de Brigue au préjudice de la Banque cantonale;
 3. Message concernant la proposition de la délégation du Tribunal fédéral de lui remettre le soin de trancher par voie d'arbitrage l'action en responsabilité contre les organes de l'ancienne Caisse hypothécaire et d'épargne.
-

Session ordinaire de mai 1927

(9 séances)

Nominations :

de M. Hans Schroeter, comme Président du Grand Conseil;

de M. Pierre Barman, comme 1er Vice-Président;

de M. Joseph Kuntschen, comme 2e Vice-Président;

MM. Cyrille Gard et Anton Salzmann sont nommés secrétaires du Grand Conseil, et MM. Gabriel Gex-Fabry et Gabriel Cina, scrutateurs;

M. A. Graven est appelé à la présidence du Tribunal cantonal et

M. C. Défayes en est nommé Vice-Président.

Actes législatifs

Loi concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine, et la réfection de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue (2ds. débats);

Projet de loi abrogeant diverses procédures spéciales (1ers débats).

Affaires administratives

Rapport concernant la gestion administrative et financière de 1926;

Rapport de la Banque cantonale, exercice 1926;

Rapport du Tribunal cantonal, exercice 1926;

Message concernant la nomination du Président et du Vice-Président du Conseil d'Etat;

Message concernant la demande de la commune de Sion tendant à la cession des fonds destinés à la création d'un hôpital ou d'une clinique cantonale, en vue de leur application à l'achat de la Clinique de Sion;

Interpellation du député Dr Petrig sur la crise agricole;

Interpellation du député Dellberg au sujet de l'application de l'art. 48 de la constitution cantonale (immunité parlementaire);

Postulats de la Commission de gestion:

- 1) relatif au visa des bons, des factures et du contrôle uniforme et permanent des recettes et des dépenses, pour tous les départements;
- 2) invitant le Conseil d'Etat à déposer, à la session de novembre 1927, un projet de revision complète de la loi sur les routes, de 1904.

Prêts hypothécaires: M. Zufferey, député, propose la réduction du taux des prêts hypothécaires de la Banque cantonale.

- Pétitions:
- 1) des communes de la vallée de Loetschen sollicitant la majoration du taux de la subvention à la route de la vallée en voie de construction. Le Conseil d'Etat est invité à appuyer la demande auprès des Chambres fédérales;
 - 2) de la veuve du gendarme Louis-Adrien Jacquemain, qui sollicite une augmentation de la pension de retraite;
 - 3) du député Dellberg, demandant la levée de l'immunité parlementaire d'un député.

Session ordinaire de novembre 1927

(12 séances)

Actes législatifs

- Règlement d'exécution de la loi du 18 mai 1927 concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine (approuvé);
- Projet de décret mettant la route en construction de Grimisuat à Arbaz au bénéfice de la loi du 18 mai 1927 (Iers et II ds. débats);
- Projet de décret mettant la construction de la route de Molignon à Signèse au bénéfice de la loi du 18 mai 1927 (Iers et II débats);
- Projet de décret concernant la construction d'une route de Saas-Fée à Saas-Almagell (Iers et II débats);
- Projet de décret concernant la construction de la route carrossable de Stalden à Saas-Fée et de Saas-Grund à Saas-Almagell (Iers et II débats);
- Projet de décret concernant la construction de la route de St-Germain au Pont du Rhône, sur le territoire de la commune de Rarogne (Iers et II débats);
- Projet de décret mettant la route en construction d'Orsières à Champex au bénéfice de la loi du 18 mai 1927 (Iers et II débats);
- Projet de décret mettant la route en construction de Lourtier à Fionnay au bénéfice de la loi du 18 mai 1927 (Iers et II débats);
- Projet de décret concernant la construction de la route Revereulaz à Torgon (Iers et II débats);
- Projet de décret concernant la construction d'une route carrossable, sur la rive droite de la Bor-

gne, de Bramois à St-Martin, par Mase, avec embranchement sur Nax et Vernamiège (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction de la route cantonale St-Gingolph-Brigue dans sa traversée du bourg de Sierre (Iers et II débats);

Loi abrogeant diverses procédures spéciales (II débats);

Projet de décret concernant la construction d'une route carrossable de la gare de Granges à Montana-station, par Ollon, Chermignon d'en bas et d'en haut, Montana village jusqu'à l'étang Long, avec raccordements à la route de Sierre-Corin et à la route de Lens (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction d'une route carrossable de Viège à Bûrchen (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction d'une route carrossable de Martigny à Salvan, par le Gueuroz (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction d'une route carrossable de Verbier à Villette, par Cotterg, Fontenelle et Médières, sur le territoire de la commune de Bagnes (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction d'une route carrossable de Vissoie à St-Luc (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction de routes carrossable d'Aproz à Fey et de la Crettaz à Cerisier, dans la commune de Nendaz (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction de chemins du hameau de Fontaine aux hameaux de Buitonnaz et de Tassionnières, dans la commune de Fully (Iers et II débats);

Projet de décret concernant la construction d'un chemin carrossable depuis le kilomètre 12 de la route d'Anniviers au hameau de Fang, commune de Chandolin (Iers et II débats);

Projet de décret concernant les travaux de correction de la Saltine, sur le territoire des communes de Brigue et de Glis (Iers et II débats).

Actes administratifs

Budget de 1928;

Demande de crédits supplémentaires (message);

Traitement des professeurs.

Interpellations:

du député Dellberg:

- 1) Le Conseil d'Etat ne juge-t-il pas encore nécessaire de présenter au Grand Conseil des dispositions légales sur la protection ouvrière, promises en novembre 1925?
- 2) Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des conditions de travail faites aux ouvriers des chantiers de Fionnay-Champex (percement du tunnel, etc.)?
- 3) Le Conseil d'Etat est-il en mesure de renseigner le Grand Conseil sur les motifs du non achèvement de l'assainissement de la plaine du Rhône, de Riddes à Vernayaz?

du député Crittin relative à un article d'un journal du canton au sujet de la Semaine valaisanne de Zurich.

du député Tichelli concernant la vente de fromages importés;

de MM. Barman et consorts demandant au Conseil d'Etat s'il est en mesure de renseigner la Haute Assemblée sur l'interprétation donnée dans la pratique par le Service cantonal des contributions au décret des finances du 15 janvier 1821 et spécialement à l'art. 5 du dit décret?

Estime-t-il que cette interprétation est conforme au texte et à l'esprit du décret?

du député Mathieu sur la question d'incompatibilité entre les fonctions de membre du Conseil d'administration de la Banque cantonale et celles de membre du Tribunal cantonal, etc;

du député Pitteloud relative aux enquêtes concernant l'ingénieur des ponts et chaussées, au Département des Travaux publics;

de MM. Seiler et consorts relative à la répartition aux communes d'une part des recettes provenant des automobiles (benzine, etc.).

Motions

de MM. Haldi et consorts, demandant que des démarches soient faites en vue de la transformation de l'hôpital d'arrondissement de Sierre en un hôpital cantonal;

de MM. Zufferey et consorts, concernant la vente des vins étrangers comme vins du pays (mesures à prendre);

de MM. Ls. Michaud et consorts, demandant à la Haute Assemblée de porter un décret classant comme route communale de Ire classe la route Les Vallettes-Champex.

de MM. Kuntschen et consorts, demandant au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier la question de l'orientation professionnelle en liaison avec l'é-

cole, ainsi que la question connexe du patronnage des apprentis, et de présenter au Grand Conseil un décret sur la matière:

de MM. de Cocatix et consorts, invitant le Conseil d'Etat à mettre à l'étude l'établissement à Sion d'une clinique obstétricale cantonale (maternité) avec service hospitalier infantile, œuvre qui permettra le rétablissement des cours de sages-femmes, etc.;

du député Pitteloud: Le Haut Conseil d'Etat est invité à étudier la question suivante:

N'est-il pas indiqué de faire usage des compétences attribuées aux cantons par l'art. 2, al. 2 de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents?

Cet alinéa prévoit qu'il est loisible aux cantons de céder aux communes leurs compétences de déclarer obligatoire l'assurance en cas de maladie, en général, ou pour certaines catégories de citoyens.

du député Tabin, demandant que la route Sierre-Vissoie soit classée en 1re classe;

Rapport de la Commission de la Banque cantonale sur les détournements commis à l'agence de Brigue;

Message accompagnant le rapport de la Banque cantonale sur la question de la réduction du taux des prêts hypothécaires;

Pont de Lalden: Répartition des frais de construction du dit pont;

Décision touchant la demande de cession, par la Commune de Sion, des fonds destinés à la création d'un hôpital cantonal ou d'une clinique cantonale en vue de leur application à l'achat de la Clinique de Sion.

Invitations au Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est invité:

- 1) à mettre à l'étude la réorganisation du service pénitenciaire dans le sens d'une transformation, réfection ou construction de nouveaux locaux ou le transfert des détenus dans un établissement hors du canton (Belle-chasse, Witzwil);
- 2) à prendre toutes mesures utiles pour parer aux contraventions de toutes natures concernant la vente des vins et solliciter éventuellement les crédits nécessaires à cet effet;
- 3) à étudier l'exhaussement du pont entre Brigue et Naters et à prévoir éventuellement des crédits nécessaires à ce sujet;

Postulats: La Commission des routes émet le vœu que le Conseil d'Etat présente, pour la prochaine session prorogée, un projet de décret prévoyant les moyens de contrôle et de surveillance sur les constructions des routes, cela tant au point de vue technique qu'au point de vue financier.

Pétitions

- 1) du Cartel syndical valaisan relative au subventionnement des caisses syndicales;
- 2) de la commune de Vionnaz demandant que la route Revergulaz à Torgon soit mise au bénéfice de subventions spéciales et classée en route communale de 1^{re} classe;
- 3) de la veuve du caporal de gendarmerie Louis Jacquemain, sollicitant une pension de demi-solde;

- 4) des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz et Vouvry, qui demandent le classement en 1re classe de trois routes;
 - 5) de la veuve du caporal de gendarmerie Clausen sollicitant une pension;
 - 6) de M. E. Derivaz-Pédronin relative à l'expropriation d'un immeuble.
- Le Conseil d'Etat est invité à étudier la revision de la caisse de retraite de la Gendarmerie.
-

Naturalisations

La naturalisation valaisanne a été accordée à:
MM. Paul Frick, ressortissant wurtembergeois, bourgeois d'Orsières, domicilié à Zurich (2 personnes):

Travaglini Domenico, ressortissant italien, bourgeois de Martigny-Combe, y domicilié (4 personnes);

Viglino Hermann, ressortissant italien, bourgeois de Martigny-Combe, y domicilié (célibataire);

Vve Lusy Maria, d'origine hellène, bourgeoise de Glis y domiciliée (1 personne).

Réhabilitattons

Requête de Grand Théodule-Caudide, de Théodule, de Nax. Accordée.

**Session de novembre 1927 prorogée en janvier
1928**

(3 séances)

Démissions:

- de M. Cyrille Gard, en qualité de secrétaire du Grand Conseil;
- de M. A. Graven, en sa qualité de membre et président du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Valais.

Nominations:

- de M. Abel Delaloye, comme secrétaire du Grand Conseil (à titre provisoire);
- de M. Charles Haegler, comme secrétaire du Grand Conseil;
- de M. A. Delaloye, comme membre et président du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Valais.

Actes législatifs

- Projet de décret concernant la remise en état de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue (Iers et II débats);
- Loi sur l'assurance-chômage (II débats);
- Décret concernant l'abrogation du décret du 21 février 1919 concernant la délimitation des communes de Saas-Grund, Fée et Almagell, au lieu dit « Unter den Bodmen » (Iers et II débats).

Affaires administratives

- Demande de concession d'une mine de plomb argentifère sur le territoire des communes de Ferden et de Steg, présentée par M. Amort, de Stein.

Motions

- Motion du député Escher demandant l'institution d'une commission de rédaction;
- Motion du député Morand tendant à introduire la représentation proportionnelle pour l'élection des membres du Conseil d'Etat;
- Motion du député Evéquoz tendant à la revision de l'art. 52 de la Constitution. (Invitation au Conseil d'Etat d'examiner le 3me alinéa de l'art. 52);
- Motion du député Marc Morand invitant le Conseil d'Etat à soumettre au Grand Conseil, au plus tôt, un projet d'assurance populaire facultative en faveur des vieillards, invalides, veuves, orphelins, etc.

Interpellations

- Interpellation du député Tichelli concernant la vente de fromages de provenance étrangère, vendus comme fromages de Conches;
- Interpellation de MM. Petrig et consorts concernant l'horaire des C. F. F.;
- Interpellation du député Zufferey attirant l'attention sur le danger que présente en temps de pluie et de neige, la circulation sur les routes bitumées.

RAPPORT
DU DÉPARTEMENT
DE L'INTÉRIEUR DU
CANTON DU VALAIS
SUR SA GESTION PENDANT L'ANNÉE

1927



Naters-Brigue
Imprimerie du Haut-Valais
1928.

THE
MUSEUM
OF
THE
CITY OF
BOSTON
1850

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

I. Surveillance de la gestion financière et administrative des communes.

Nous devons relever que l'amélioration constatée dans notre rapport de gestion de 1926, au sujet des comptabilités communales, est constante et enregistrer avec satisfaction la suppression des nombreux recours qui découlaient du système précaire de comptabilité.

Dans le courant de l'année 1927 nous avons cependant dû intervenir dans 4 communes et ordonner des enquêtes. Ces expertises ont mis à nouveau en évidence la nécessité de créer des bons de recettes et de dépenses et de faire passer toutes les opérations comptables par le caissier. Il est utile de faire remarquer que dans certaines communes le président remplit simultanément, et conjointement avec le caissier-receveur, le rôle de receveur et perçoit des valeurs. Lors de ces constatations nous avons rappelé aux administrations intéressées notre circulaire du 18 mars 1920 dans laquelle nous interdisions formellement aux présidents de commune de fonctionner comme caissier.

Le dépôt des comptes de l'exercice 1926 s'est effectué normalement et nous n'avons pas eu à prendre des sanctions contre des administrations récalcitrantes.

En sa qualité d'autorité de surveillance des communes, le Département de l'Intérieur a préavisé au Conseil d'Etat sur un certain nombre de demandes d'emprunts et de ventes de terrains communaux et bourgeoisiaux.

Nous en donnons ci-après la liste :

Emprunts :

Arbaz	frs 81,500.—
Ayer	„ 20,000.—
Ayent	„ 25,000.—
Agettes	„ 45,000.—
Blatten	„ 1,800.—
Bagnes	„ 100,000.—
Collonges	„ 20,000.—
Chamoson	„ 80,000.—
Erschmatt	„ 7,000.—
Finhaut	„ 20,000.—
Granges	„ 25,000.—
Grimisuat	„ 25,000.—
Mase	„ 11,000.—
Monthey	„ 170,000.—
Nax	„ 45,000.—
Täsch (renouvellement)	„ 200,000.—
Troistorrents	„ 50,000.—
Vernamiège	„ 10,000.—
Zermatt	„ 150,000.—
Total	frs 1,086,300.—

Ventes de terrains.

Sierre,	bourgeoisie
Icogne,	„
Guttet,	„
Conthey,	„
Charrat,	„
Montana,	„
Monthey,	„
Orsières,	„
Nax,	„
Saillon,	„
Saxon,	„
Unter-Ems,	„
Viège,	„

Grande bourgeoisie de la contrée
de Sierre.

Ober-Ems,	commune
Albinen,	„
Chamoson,	„
Collombey,	„
Grône,	„
Sion,	„
Troistorrents,	„

Les règlements bourgeoisiaux de Steg, Grächen, Loèche et Troistorrents, ainsi que 37 statuts et règlements de consortages d'alpages, de bisses etc. ont été approuvés sur préavis de notre Département.

Le Département de l'Intérieur a procédé à l'instruction de 34 recours administratifs avec préavis au Conseil d'Etat dont 12 en matière électorale.

Six décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral et ces 6 recours ont été écartés par l'instance fédérale.

Après enquête sommaire, le Département a préavisé sur 24 demandes de démission de conseillers et de présidents de communes ; 20 demandes ont été acceptées par le Conseil d'Etat.

La déclaration d'utilité publique a été prononcée dans 3 cas sur préavis de notre Département.

Tombolas et loteries.

Le Département de l'Intérieur a, en 1927, autorisé 74 tombolas.

Le Département a préavisé au Conseil d'Etat pour l'autorisation des loteries suivantes :

Société de musique „Ancienne Caecilia“, Chermignon,

Kirchengenossenschaft Herbriggen, St-Nicolas,

Société de chant „La Léonardine“, St-Léonard.

En outre le Département a préavisé au Con-

seil d'Etat pour l'autorisation de vente dans le Canton des billets des loteries suivantes en faveur :

- a) de l'Arbeitermusik de Zoug (loterie concédée par le Canton de Zoug) ;
- b) du personnel des Cies de transport privées bernoises (autorisée par le Canton de Berne).

II. Assistance publique.

L'année 1927 marque une nouvelle augmentation des dépenses faites par les communes pour l'assistance publique. Nous donnons ci-après, par district, les résultats de la statistique que nous avons établie.

Les dépenses totales des communes s'élèvent à frs 530,727.—. A titre de comparaison, mentionnons qu'en 1926 ces dépenses étaient de frs 509,157.55 et qu'en 1925 les communes avaient déboursé une somme totale de frs 489,976.10.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les secours versés, à plusieurs reprises, directement par l'Etat. Ces secours sont prélevés sur divers fonds spéciaux.

Nous devons signaler, encore une fois, l'augmentation continuelle des cas d'assistance dans lesquels le Département de l'Intérieur doit intervenir. De nombreuses décisions administratives ont dû être prises pour obtenir des communes le versement des secours indispensables ou le paiement des frais de traitement et d'hospitalisation de leurs ressortissants.

Le nombre des Valaisans indigents domiciliés à l'étranger ou dans d'autres cantons suisses est toujours très important. Nous avons entretenu des relations très suivies avec le Département fédéral de Justice et Police, qui prend à sa charge la moitié des frais d'assistance de tous les Suisses indigents établis à l'étranger. L'autorité fédérale a toujours fait preuve de bonne volonté et a souvent consenti à augmenter sa part contributive dans les cas où, par suite de dif-

ficultés financières, il était difficile d'obtenir une contribution élevée de la commune d'origine.

Il était temps que notre législation cantonale sur l'assistance publique soit révisée. La nouvelle loi cantonale sur la matière, adoptée par le Grand Conseil le 20 novembre 1926, a été soumise au vote populaire le 18 décembre 1927. Elle a été acceptée par 10,170 Oui contre 2373 Non. Cette majorité réjouissante, après l'échec du projet de loi de 1921, prouve combien le besoin d'une législation plus moderne, appropriée aux temps présents, se faisait sentir. Elle sera un encouragement pour l'Etat à poursuivre ses efforts dans ce domaine et à mettre tout en œuvre pour lutter efficacement contre le paupérisme. Il sera possible de faire une répartition plus équitable des charges d'assistance entre les communes d'origine et celles de domicile et d'obtenir un versement plus rapide, une application plus rationnelle des secours que les autorités doivent allouer. L'Etat espère aussi pouvoir mettre rapidement sur pied un certain nombre d'œuvres actuellement indispensables, telles que colonie de travail, asile de vieillards, asile pour buveurs, etc.

L'augmentation rapide et ininterrompue des dépenses relatives à l'assistance était une source de soucis constants pour nos autorités communales. L'appui financier de l'Etat sera donc utile et bienfaisant et leur permettra d'envisager l'avenir avec plus de confiance et de sérénité.

Le règlement d'exécution de la nouvelle loi sera soumis à l'approbation du Grand Conseil à la session de mai 1928.

Statistique sur l'assistance publique pour l'année 1927

Districts	Valaisans assistés	Dépenses frs	Suisses et étrangers assistés	Dépenses frs
Conches	50	12,658.20	7	43.50
Rarogne oriental	28	10,322.90	—	—
Brigue	57	12,198.40	—	469.—

Viège	119	16,208.10	—	—.—
Rarogne occidental	35	7,675.05	—	—.—
Loèche	55	13,799.40	4	365.—
Sierre	121	38,968.50	—	501.60
Hérens	157	21,395.—	—	—.—
Sion	458	75,105.10	18	955.—
Conthey	73	26,224.05	—	—.—
Martigny	192	76,446.20	1	37.60
Entremont	193	61,421.65	1	100.—
St-Maurice	129	53,310.40	—	—.—
Monthey	227	100,872.25	—	1650.10
	1894	526,605.20	31	4121.80
		4,121.80		
Total général		530,727.—		

III. Etat civil.

Les circulaires suivantes émanant du Département fédéral de Justice et Police ont été adressées aux officiers de l'état civil :

1. Circulaire du 1^{er} avril 1927, concernant certaines communications en matière d'état civil.

2. Circulaire du 16 avril 1927, mentionnant les décisions importantes que le Département fédéral de Justice et Police a prises en 1926 dans le domaine de l'état civil ainsi que certains autres faits qui intéresseront les organes de l'état civil.

3. Circulaire du 22 décembre 1927, concernant :

I. les certificats de capacité de mariage de ressortissants polonais ;

II. la légalisation des certificats italiens de capacité de mariage ;

III. la capacité matrimoniale d'Américains mineurs de l'Etat de New-York.

En sa qualité d'autorité de surveillance de l'état

civil, le Département de l'Intérieur a accordé 12 dispenses de publications de mariage.

Sur le préavis du Département, le Conseil d'Etat a accordé :

- 11 dispenses d'âge pour contracter mariage ;
- 2 autorisations de changement de nom.

Statistique

des naissances, décès et mariage, en 1927, dans le canton du Valais.

Districts	Naissances	Décès	Mariages
Conches	124	70	23
Rarogne oriental	57	41	18
Brigue	264	147	56
Viège	329	149	71
Rarogne occidental	139	71	31
Loèche	213	112	41
Sierre	460	278	110
Hérens	200	126	54
Sion	341	227	89
Conthey	244	122	71
Martigny	358	235	102
Entremont	153	147	39
St-Maurice	149	111	46
Monthey	249	212	87
Total	3280	2048	838

IV. Police du feu.

Cours d'instructions.

Les cours de cadres ont eu lieu dans les localités suivantes :

Partie française :
Sierre
Sion
Vex

Partie allemande :
Reckingen
Fiesch
Mörel

Ardon	Brig
Riddes	Visp
Martigny-Ville	Stalden
Bagnes	St. Niklaus
Salvan	Saas-Grund
St-Maurice	Unterbäch
Monthey	Kippel
Champéry	Gampel
	Leuk

Les cours de cadres donnent d'année en année de meilleurs résultats et la participation des communes devient toujours plus nombreuse. Ces constatations nous engagent à poursuivre notre programme et à augmenter dans une mesure beaucoup plus large ce genre d'instruction. Des cours d'une journée ont été organisés dans plusieurs communes; les résultats de ces cours nous ont donné entière satisfaction.

En outre, nous avons organisé un premier cours de 6 jours pour la formation d'instructeurs. Ce cours s'est donné à Viège et a été fréquenté par 11 élèves. Pour l'année 1928 nous avons, dans ce même but, prévu un cours pour les 2 parties du canton. La société suisse de sapeurs-pompiers a bien voulu consentir à payer le 50% des frais budgétés pour ces cours. Tout aspirant-instructeur sera tenu de suivre, avec succès, au moins deux de ces cours.

Installations d'hydrants.

Nous avons pu constater avec satisfaction que l'intérêt porté à l'installation d'hydrants dans les communes n'est pas resté stationnaire. Malheureusement, dans certaines communes, la situation financière est un obstacle aux installations de ce genre.

Sans compter les installations de peu d'importance, sur les 170 communes du canton, il y en a 93, soit le 54,7%, qui sont pourvues d'hydrants. Ce pourcentage se répartit comme suit:

Nr.	Dommages causés		Assuré totalement		Assuré partiellement		Non assuré		Indemniés payées	
	Bâtiments	Mobilier	Bâtiments	Mobilier	Bâtiments	Mobilier	Bâtiments	Mobilier	Bâtiments	Mobilier
1	2600	780	—	—	1580	700	1020	80	1580	700
2	14000	2000	14000	—	—	—	—	2000	14000	—
3	15000	7000	—	—	4097	2303	10903	4697	4097	2303
4	40000	20000	—	—	30000	18200	10000	1800	30000	18200
5	2000	1500	—	—	850	1350	1150	150	850	1350
6	18000	8000	—	—	6000	4200	12000	3800	6000	4200
7	7000	4000	7000	—	—	2000	—	2000	7000	2000
8	10000	4500	10000	4500	—	—	—	—	10000	4500
9	11707	4500	—	—	5547	1469	6160	3031	5547	1469
10	1800	300	1800	300	—	—	—	—	1800	300
11	6000	2000	—	—	5100	1275	900	725	5100	1275
12	5000	5000	—	—	—	1800	5000	3200	—	1800
13	50	250	50	250	—	—	—	—	50	250
14	11000	5500	—	—	9248	4330	1752	1170	9248	4330
15	3000	—	—	—	1800	—	1200	—	1800	—
16	7500	3000	—	—	3000	1400	4500	1600	3000	1400
17	9000	2000	—	—	4000	900	5000	1100	4000	900
18	20500	4500	20500	—	—	2250	—	2250	20500	2250
19	18000	2500	—	—	9500	1000	8500	1500	9500	1000
20	8000	4000	—	—	7100	3000	900	1000	7100	3000
21	9500	2500	—	—	7660	2030	1840	470	7660	2030
22	2500	—	—	—	1570	—	930	—	1570	—
23	200	30	—	—	128	—	72	30	128	—
24	18000	4000	—	—	5500	1950	12500	2050	5500	1950
25	30000	3000	—	—	7850	—	22150	3000	7850	—
26	12000	4000	—	—	7000	3000	5000	1000	7000	3000
27	1100	700	—	—	—	—	1100	700	—	—
28	600	300	—	—	280	—	320	300	280	—
29	20000	3000	—	3000	12700	—	7300	—	12700	3000
30	1000	—	—	—	—	—	1000	—	—	—
	305057	98860	53350	8050	130510	53157	121197	37653	183860	61207

30 installations sur 90 communes (33,3%) pour la partie allemande,

63 installations sur 80 communes (78,7%) pour la partie française.

Généralités.

La question du service du feu se vulgarise de plus en plus dans le canton. Les trois associations cantonales de sapeurs-pompiers, de leur côté, font leur possible pour seconder les efforts des autorités communales et cantonales dans ce domaine, en déployant, dans leurs réunions, conférences et journées de sapeurs-pompiers, une propagande active en vue d'intéresser leurs membres à toutes les questions relevant du service du feu.

Nous avons la conviction que ces efforts communs seront de nature à accélérer, d'une façon sensible, le développement du service du feu dans les communes.

RÉCAPITULATION

des rapports d'incendie pour l'exercice de 1927.

Causes d'incendie :

Par suite d'imprudences commises	3
Inconnues	15
Par suite d'imprudences commises par des enfants	5
Par un feu de cheminée	1
Malveillance supposée	1
Cheminée défectueuse	2
Installation défectueuse pour faire le feu	2
Explosion	1

Sur ces 30 incendies, il y a eu :

Suffisamment d'eau dans	20 cas
Manque partiel d'eau dans	6 cas
Manque total d'eau dans	4 cas
Dommages causés par l'incendie en 1927 frs 403,917.	

Les immeubles totalement assurés :

$$53,350 : 305,057 = 17,5\%$$

Le mobilier totalement assuré :

$$8,050 : 98,860 = 8,1\%$$

Les immeubles et le mobilier totalement assurés :

$$61,400 : 403,917 = 15,5\%$$

Les immeubles partiellement assurés :

$$130,510 : 305,057 = 42,8\%$$

Le mobilier partiellement assuré :

$$53,157 : 98,860 = 53,8\%$$

Les immeubles et le mobilier partiellement assurés :

$$183,667 : 403,917 = 45,2\%$$

Les dommages causés par l'incendie couverts par l'assurance :

$$245,067 : 403,917 = 60,7\%$$

Les dommages causés non couverts par l'assurance :

a) Bâtiments :

$$121,197 : 305,057 = 39,7\%$$

b) Mobilier :

$$37,653 : 98,860 = 38\%$$

Les dommages causés aux bâtiments et au mobilier non couverts par l'assurances :

$$158,850 : 403,917 = 39,3\%$$

Chiffre moyen du dommage par sinistre et pour bâtiments = 10,169

Chiffre moyen du dommage par sinistre et pour mobilier = 3295

Chiffre moyen du dommage par sinistre pour bâtiments et pour mobilier = 13,464.

V. Hygiène Publique.

Maladies infectieuses.

La coqueluche et la rougeole se sont manifestées sous forme épidémique dans maintes communes du canton au cours de 1927. La fermeture d'un certain

nombre d'écoles pendant 2 à 3 semaines a dû être ordonnée.

La diphtérie s'est également manifestée dans plusieurs localités, mais nulle part, d'une façon aussi intense et inquiétante que dans une commune du Lötschental. A vrai dire il s'agissait de cas sporadiques se succédant les uns aux autres, à tel point qu'on pouvait craindre la continuation d'un état de choses préjudiciable à plus d'un titre. Pour y mettre un terme, nous avons recouru à la vaccination préventive de tous les individus en dessous de 20 ans. Cette vaccination s'est faite par inoculation du sérum antidiphtérique à la dose de 500 unités. Nous n'avons noté aucune suite quelconque. Par contre, dans la commune dont il s'agissait, il n'y a plus eu dès lors de cas de diphtérie. Ajoutons encore que les locaux publics, comme les salles de classe, l'église, ont été soigneusement désinfectés.

La grippe enfin, qui avait du reste fait une nouvelle apparition vers la fin de 1926, prit rapidement de l'extension dans un grand nombre de communes, pendant les premiers mois de 1927. Mais nulle part, elle ne revêtit un caractère de gravité accentué, de sorte que l'application de mesures prophylactiques d'ordre général ne fut pas jugée nécessaire. Cette nouvelle vague de grippe, après avoir déferlé sur le canton avec une certaine intensité, mais nous le répétons, sans gravité, s'éteignit tout doucement à l'approche du printemps.

Conseil de santé.

Le Conseil de Santé n'eut à se réunir qu'une fois en 1927.

Le principal objet soumis à ses délibérations comportait la création d'annexes aux hôpitaux et infirmeries de plaine en vue de l'hospitalisation des tuberculeux. Cette question appelle en Valais, disons le une fois de plus, une solution aussi prompte que

possible. Nous sommes le canton le plus touché par la tuberculose. Nous avons malheureusement pour des motifs qui vous sont connus et qu'il est oiseux de répéter ici, laissé échapper à Montana une magnifique occasion d'acquérir un superbe immeuble en vue de sa conversion en Sanatorium. Cette acquisition pouvait se faire à des conditions exceptionnellement favorables, qui ne se présenteront plus pour nous. Le Conseil d'Etat qui proposait vivement l'achat de cet immeuble eut du moins par la suite le plaisir de constater que ses vues à cet égard étaient des plus judicieuses, puisque la Confédération rachetait aussitôt le dit immeuble pour en faire un sanatorium militaire.

Mais maintenant il faut des locaux où hospitaliser et traiter nos tuberculeux de plus en plus nombreux. L'idée d'annexer dans ce but aux établissements sanitaires de plaine des constructions spéciales, appelées pavillons, est parfaitement soutenable du point de vue médical. Cette solution peut rendre au canton des services appréciables. Le Conseil de Santé après un échange de vues des plus intéressants, l'a vivement recommandée à l'autorité compétente.

Conférence de Messieurs les Médecins de Districts.

Messieurs les médecins de district se sont réunis à Sion au Salon du Gouvernement en date du 27 juillet 1927.

A cette réunion assistaient également, Messieurs les Membres du Conseil de Santé, ainsi que Madame la Doctoresse Olivier, un des pionniers de la lutte antituberculeuse dans le canton de Vaud.

Il fut surtout question, au cours de cette réunion, du rendement des dispensaires antituberculeux. Ces institutions, créées en 1925, ne réalisent pas tous les espoirs placés en elles; le malade ne se rend pas volontiers à la consultation du dispensaire, il ne se soumet qu'à contre-cœur à un traitement discipliné.

Telles sont les conclusions qu'ont pu apporter Messieurs les médecins des dispensaires au cours d'une expérience longue de deux années déjà.

Il ne peut s'agir pourtant d'abandonner ces institutions. Au contraire, il faudra les faire connaître du public et des malades surtout. Dans ce but un mouvement antituberculeux dans les masses populaires est nécessaire. Il faut enfin créer, dans le canton, des ligues antituberculeuses et enfin une ligue antituberculeuse cantonale.

Caisses-maladie.

Au cours de 1927, 3 nouvelles caisses-maladie ont été reconnues par le Haut Conseil fédéral avec effet rétroactif au premier janvier. Ce sont les caisses de Loèche-les-Bains, de Martigny-Combe et de Volèges. Le nombre des caisses-maladie en date du 31 décembre 1927 était de 80 avec un effectif de 55,000 membres en chiffre rond: soit à peu de chose près, la moitié de la population autochtone.

Les 77 caisses-maladie en activité en 1926 ont touché de la Confédération pour cet exercice des subsides divers pour un montant de frs 483,719.40, selon pièce officielle de l'Office fédéral des assurances sociales à Berne.

Pour l'exercice 1927, les 80 caisses-maladie reconnues et subsidiées toucheront de la Confédération plus de 500,000.—.

Disons également que présentement les 116 communes, sises soit en totalité soit en partie dans la zone de montagne, reçoivent de la Confédération plus de 50,000 frs annuellement à titre de subside pour leurs œuvres dont le but est de diminuer les frais de traitement des malades et des accouchées.

Point n'est besoin de commenter de tels chiffres. Disons tout simplement que, caisses-maladie et institutions destinées à diminuer les frais de traitement

des malades et des accouchées, constituent dans leur ensemble la plus belle œuvre sanitaire et philanthropique que l'on ait encore créée en Valais. Cette œuvre permet en effet à nombre de malades de conditions modestes de recourir pour ainsi dire à peu près gratuitement aux ressources de l'art médical et pharmaceutique.

Cette œuvre, à propos de laquelle une publication sous presse actuellement donnera des détails statistiques du plus haut intérêt, sera complétée par une loi cantonale sur l'assurance-maladie.

Pratique illégale de la médecine.

Le charlatanisme fait encore malheureusement trop de dupes dans le canton. Nous avons encore pu constater ce fait à maintes reprises au cours de 1927. Quelles en sont les raisons ou les motifs : atavisme et mentalité spéciale de certaines populations, croyons-nous !

Nous poursuivons sans relâche la répression de tels abus. Pour chaque cas, signalé par les organes de police, les pénalités légales sont appliquées ; nous espérons ainsi mettre un terme à ces pratiques et assurer à la médecine scientifique la place et l'activité qui lui reviennent.

Vente illégale de médicaments.

Ici encore nous avons constaté durant l'année écoulée de nombreux abus. Certains remèdes ou produits pharmaceutiques sont débités et vendus par de simples négociants. Il est vrai que parfois, des personnes qui auraient tout intérêt à voir cesser cette illégalité, s'y prêtent volontiers de toute façon. Mais l'application de la loi tend néanmoins à donner les résultats espérés. Nous avons pu le constater pour

1927, ce qui nous engage à agir avec la plus grande fermeté dans chaque cas de violation de la loi.

Eaux potables.

L'alimentation d'une localité ou d'une commune en eau potable pure, indemne de germes morbides est de la plus haute importance pour la santé publique. Le Département le fait comprendre à chaque occasion aux autorités communales. Ces dernières font du reste, d'une façon générale, de gros sacrifices pour capter des eaux de source donnant toute garantie au point de vue hygiénique.

Il arrive cependant parfois que l'autorité cantonale doit prendre des mesures énergiques et même appliquer des sanctions sévères pour obtenir que tel hameau ou telle section de commune ait une eau potable saine et abondante.

Ce fait s'est produit à plus d'une reprise au cours de 1927.

Mais nous ne reculerons devant aucune difficulté pour obtenir que le canton au point de vue eau potable puisse figurer en bon rang parmi les cantons confédérés.

Egouts.

Par l'aménagement d'égouts dans une localité on réalise au mieux un desideratum de l'hygiène publique, l'éloignement des eaux usées et la propreté des rues, ruelles et places publiques. Nous avons pu enregistrer à cet égard, durant l'exercice écoulé, de réjouissants progrès dans plus d'une localité. Mais il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport dans la plupart des communes du canton. Par circulaire, nous avons attiré sur ce fait l'attention des administrations communales. Nous renouvelerons cette démarche en 1928.

Médecins.

L'effectif du corps médical valaisan est resté stationnaire en 1927. Nous estimons du reste que le nombre de praticiens est amplement suffisant pour le chiffre de notre population. Nous pouvons même affirmer qu'il y a pléthore médicale dans les principaux centres.

Les régions de montagne sont maintenant pourvues de postes médicaux permanents et semipermanents.

Sages-Femmes.

5 nouvelles sages-femmes se sont établies dans le canton en 1927. Elles ont été formées à St-Gall, Lausanne et Genève.

Un cours de répétition a eu lieu en décembre à Brigue pour les sages-femmes du Haut-Valais. Il a été suivi avec un plein succès par 37 professionnelles.

VI. Police sanitaire du bétail.

COMMERCE DE BÉTAIL ET BOUCHERS.

Durant l'année 1927, le prix du bétail s'est sensiblement stabilisé. Les sujets de choix (génisses portantes et vaches jeunes) trouvèrent facilement des acquéreurs.

Nous avons en Valais 2 sortes de patentes pour l'exercice du commerce de bétail : la patente cantonale nécessaire par suite de la race d'Hérens qui, localisée seulement dans une région de la Suisse, est peu commercée et la patente intercantonale donnant droit au libre exercice du commerce dans les divers cantons concordataires de la Suisse.

Notre office vétérinaire a délivré 47 patentes

intercantionales, 145 patentes cantonales et 106 cartes de bouchers qui ont produit le montant de frs 15,655.

Les marchands de chevaux et agriculteurs ont été autorisés à importer de l'étranger, principalement de la France et de l'Italie, 394 chevaux, mulets et ânes.

INSPECTEURS DU BÉTAIL.

Plusieurs modifications ont dû être apportées dans le corps de ces fonctionnaires, par suite de décès ou de démissions. On a pu constater certains progrès dans la tenue des registres de contrôle.

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES.

Charbon symptomatique. Il n'est plus besoin de faire de la réclame pour la vaccination contre le charbon symptomatique. Aussi la grande majorité des propriétaires-éleveurs ont reconnu les avantages de cette immunisation. Témoin l'augmentation enregistrée en 1927. En 1926 il a été vacciné 1734 bovines et en 1927, 2709 pièces. Il a été constaté 13 pertes à Bourg-St-Pierre, Conthey et Salquenen. Trois pièces ont été indemnisées en vertu de l'art. 58 de l'ordonnance cantonale d'exécution de la législation fédérale concernant la lutte contre les épizooties, du 19 avril 1921.

Charbon sang de rate (jîèvre charbonneuse). Cette affection a occasionné la perte d'une vache à Chandolin-Savièse. L'indemnité prévue (15% de la taxe) a été versée au propriétaire lésé. Les mesures légales de désinfection ont été appliquées.

Morve et rage. Aucun cas n'a été communiqué à l'office vétérinaire.

Gale du mouton et de la chèvre. Les mesures de séquestre, d'isolement et de désinfection ont eu facilement raison de quelques cas survenus dans un troupeau de moutons.

Rouget du porc. En 1927 il a été vacciné, contre le rouget, 4502 porcs. De ce nombre, 19 ont péri, que l'Etat a indemnisés par une somme de frs 1300.—. Dans un district seulement, la vaccination a été opérée avec l'emphyton.

La vaccination simultanée (culture et sérum) est plus simple et plus sûre, quoique étant plus coûteuse.

Peste porcine et pneumo-entérite. Ces deux épidémies ont encore causé cette année de grands ravages. Les propriétaires sont en général trop peu soucieux pour déclarer immédiatement les cas et, il faut l'avouer, la science vétérinaire n'est pas encore suffisamment armée contre ces maladies. La vaccination contre la peste à virus filtrant donne cependant de très bons résultats.

Agalactie des chèvres. Quelques foyers seulement ont été découverts; l'affection était bénigne.

Les mesures de séquestre ont donné des résultats satisfaisants.

Fièvre aphteuse. L'année 1927 fut assez mauvaise: le fléau occasionna de grands ravages. Au printemps, la maladie apparut d'abord dans le village de Bruson (Bagnes). Des mesures très sévères furent prises. L'abatage du bétail infecté et suspect eut lieu sur place. Les animaux des étables avoisinantes furent vaccinés. Sans trop de difficultés, grâce à la bonne volonté des habitants, le mal fut enrayé. La montée à l'alpage put se faire sans mesures restrictives et la saison d'été se passa sans de nouvelles éclaboussures de fièvre aphteuse.

En octobre, la fièvre aphteuse fit son apparition à Lens et un peu plus tard à Chermignon d'En-Bas. Dans cette région, l'abatage de tout le bétail infecté ne put se faire, car le mal avait pris, avant la déclaration, une trop grande extension. De nombreuses vaccinations préventives furent opérées et la maladie, grâce à sa bénignité, fut enrayée assez rapidement.

De plus en plus nous sommes persuadé que l'aba-

Relevé des inspections de viande

	Nombre des animaux			Abatages d'urgence	Résultat de l'inspection				Nombre des animaux abattus qui ont présenté des signes de tuberculose		
	provenant du canton	d'un autre canton	de l'étranger		Propre à la consom- mation	Condition- nellement propre à la cons.	Impropre à la consom- mation	Organes sé- questrés	Tubercu- lose locale	Tubercu- lose de la mamelle	Tubercu- lose gé- néralisée
	Animaux	Animaux	Animaux		Animaux	Animaux	Animaux	Animaux	Nombre		
ANIMAUX ABATTUS											
Taureaux	99	22		5	121	—	—	7	—	—	—
Bœufs	71	28		1	97	2	—	13	—	—	—
Vaches	1529	429		139	1888	46	24	172	93	8	4
Génisses	877	10		50	865	12	10	15	13	—	1
Veaux	7794	52		27	7800	31	15	11	2	—	—
Moutons	2860	19		2	2879	—	—	35	—	—	—
Chèvres	3077	—		2	3074	1	2	11	—	—	—
Porcs	3600	62		31	3636	19	7	9	9	—	—
Chevaux	40	8		19	42	4	2	1	—	—	—
Total	19947	630		276	20402	115	60	274	117	8	5

tage est la méthode de choix et celle qui s'impose dans l'intérêt de l'Etat et des propriétaires.

Les dépenses brutes furent de frs 111,922.20. Les dépouilles ont produit frs 59,775.70. Des dépenses nettes de frs 52,146.50, la Confédération a supporté frs 26,049.80.

FOIRES ET MARCHÉS DU BÉTAIL.

Malgré les quelques foyers de fièvre aphteuse, les foires ont été tenues, sans que l'état sanitaire du bétail eut à souffrir.

INSPECTION DES VIANDES.

Inspecteurs des viandes et leurs suppléants. Pas de modification dans le personnel. Il est regrettable de constater que quelques-uns de ces agents de la police sanitaire ne prennent pas assez leur rôle au sérieux et ne se rendent pas suffisamment compte de l'importance de leur contrôle. Les préparations de viandes, saucisses et charcuterie, ne sont pas contrôlées régulièrement. Il en est de même des boîtes de conserves de viandes et poissons.

ABATTOIRS.

Aucun grand progrès n'a été réalisé dans ce domaine. La commune de Gampel a fait construire un petit abattoir répondant parfaitement aux exigences de la localité. Plusieurs communes devront encore construire des abattoirs aussitôt que leur situation financière se sera améliorée.

LOCAUX, MACHINES ET USTENSILES.

Nous n'avons pas de remarques spéciales à formuler à ce sujet. Les locaux répondent aux prescriptions sur la matière, les machines et ustensiles en général sont bien entretenus.

OBSERVATIONS, SUREXPERTISES ET PÉNALITÉS.

Nous avons reçu pour examen surtout des conserves de viandes et poissons (boîtes bombées). Les sanctions prévues ont été appliquées.

De nombreuses amendes ont été prononcées principalement pour manque de certificats d'accompagnement avec les envois de viandes.

Aucun cas de surexpertise n'est parvenu à notre connaissance.

VII. Agriculture.

L'année 1927 a été médiocre, dans son ensemble, en dépit des belles promesses du printemps.

Céréales. Favorisés par un bel automne, les semis de céréales se sont trouvés trop denses quand la série de pluies orageuses est survenue, occasionnant la verse et amoindrissant le rendement en grain et en paille. Le déficit de production a cependant été compensé par l'augmentation des emblavures dans les parties assainies de la plaine du Rhône, en sorte que les livraisons, à la Confédération, des céréales de la récolte de 1927 sont même légèrement supérieures à celles de 1926.

Les prix n'ayant pas varié, le résultat financier est équivalent pour les deux ans.

Pommes de terre. Récolte nettement déficitaire amenée par les pluies persistantes de la fin de l'été. Les maladies cryptogamiques et la pourriture l'ont réduite de moitié.

Les autres cultures potagères telles que choux et betteraves ont aussi souffert de l'inclémence du temps, mais dans une moindre proportion.

Asperges et fraises. Ces deux cultures se développent de façon réjouissante. Elles ont donné,

en 1927, une récolte moyenne, qui s'est écoulée facilement et à des prix suffisants pour en rendre l'exploitation intéressante.

Les fourrages ont été abondants mais de qualité plutôt inférieure à la moyenne, en raison des pluies fréquentes qui ont contrarié la fenaison.

La saison d'alpage a été partiellement gâtée par l'inclémence du temps. Le bétail en a souffert. Il est rentré en moins bon état que d'habitude.

Pendant l'année, les prix du bétail bovin ont baissé du 20%, en moyenne.

Par contre, ceux du lait et du fromage ont haussé légèrement.

Le *vignoble* a traversé une mauvaise année. La moyenne générale de la récolte doit être estimée au tiers de la normale et a coïncidé avec une diminution de 15 à 20% sur les prix de 1926. Et, malgré la petite récolte, et malgré l'abaissement des prix, l'écoulement des vins se fait péniblement, quand il se fait.

C'est la crise, pour le vignoble, et d'autant plus inquiétante qu'on ne voit pas bien les moyens pratiques d'en sortir.

Et cependant, le vignoble tient. Son accroissement ne s'est pas même arrêté, il s'est simplement ralenti. Le découragement pointe à l'horizon, mais il n'a pas encore pénétré dans les esprits. Espérons que cette redoutable éventualité ne se produira pas.

Les arbres fruitiers ont donné un beau rendement. La récolte de 1927 a été, sans conteste, la plus importante en quantité et en beauté des fruits, qu'on ait enregistrée jusqu'ici. La production augmente en se commercialisant. La concentration se fait, de plus en plus, vers les variétés à rendement financier élevé.

L'arboriculture valaisanne gagne, chaque année, en importance et tend à devenir un facteur de premier ordre de la prospérité du pays.

Comme *conclusion*, nous dirons que le bilan

économique de l'agriculture valaisanne, pour 1927, est nettement inférieur à la normale. Nous l'exprimons par le chiffre-indice 75 sur 100 (en 1926 = 85%).

Cette fluctuation s'est répercutée sur les prix des terres qui ont subi une baisse sensible, comme la généralité des produits agricoles.

Par contre, les prix de la main d'œuvre, soutenus par la grande industrie, n'ont pas baissé, pas plus d'ailleurs que les produits industriels.

Ce déséquilibre est une dure épreuve pour l'agriculteur qui doit considérer la nouvelle situation en face et y adapter ses méthodes de travail et ses habitudes.

ESPECE CHEVALINE.

L'élevage se maintient et même progresse dans la partie inférieure du Haut-Valais, avec tendance prononcée vers la production mulassière. Par contre, il est en recul dans la partie romande du canton.

Stations de monte. A la Station de monte de Tourtemagne, l'étalon „Faro“ a couvert 42 juments (47 en 1926) et le baudet „Vallon“ 36 (27 en 1926). A la Station de Charrat, l'étalon „Fanal“ en a couvert 22 (20 en 1926) et le baudet „Mitsou“ 25 (39 en 1926). Le baudet „Grenoble“ stationné à Sion n'a couvert que 3 juments, sans résultat, et le baudet „Baptiste“ précédemment à Monthey, n'existe plus.

Concours. — *Section du Haut-Valais:* A Tourtemagne, ont été primés 47 juments (53 en 1926) 21 pouliches (25) et 6 muletons. Total 74 sujets (84 en 1926).

Section du Bas-Valais: Aux concours de Siou, Martigny et Monthey, ont été primés: 6 juments (15 en 1926), 11 pouliches (8) et 8 muletons (1). Total = 25 sujets (24). Les appréciations du jury, sur les concours sont les suivantes:

Etat des Caisses d'assurance du bétail bovin en 1927

No.	Caisses	Propriétaires	Pièces	Valeur assurée	Pièces abattues	Valeur assurée	Indemnités	Subside	Total
		assureurs	assurées		ou pertes	des animaux	payées	cantonal	
						péris	Frs	Frs	Frs
1.	Ardon	200	603	240,032.—	11	4681.—	2844.85	672.35	1344.70
2.	Bagnes-inf.	424	1920	793,640.—	29	10000.—	6138.35	2140.80	4281.60
3.	Bagnes-sup.	352	1578	654,550.—	22	8756.—	4850.80	1759.45	3518.90
4.	Bellwald	54	332	144,456.—	2	840.—	526.65	370.20	740.40
5.	Bourg-St-Pierre	57	272	114,048.—	13	5312.—	3798.60	303.30	606.60
6.	Bovernier	80	220	78,352.—	11	3496.—	2145.80	245.30	490.60
7.	Bramois	96	339	131,360.—	12	5028.—	527.35	378.30	756.60
8.	Brig-Glis	139	653	284,760.—	21	8520.—	6742.65	728.10	1456.20
9.	Chalais	226	779	247,716.—	26	8915.—	3574.20	868.60	1737.20
10.	Chamoson	306	962	367,312.—	25	9760.—	6050.10	1072.65	2145.30
11.	Chandolin	39	191	75,550.—	3	1600.—	1280.—	212.95	425.90
12.	Charrat	115	523	221,816.—	12	5336.—	3547.05	583.15	1166.30
13.	Chippis	52	252	92,640.—	8	3640.—	2199.25	280.95	561.90
14.	Collombey-Muraz	143	769	317,708.—	33	15984.—	5402.45	857.45	1714.90
15.	Collonges	68	326	156,620.—	8	3632.—	1744.15	363.50	727.—
16.	Conthey-inf.	259	871	307,752.—	15	6084.—	2261.45	971.15	1942.30
17.	Conthey-sup.	330	1318	404,040.—	22	8160.—	4577.50	1469.55	2939.10
18.	Dorénaz	87	290	122,744.—	4	1440.—	537.40	323.35	646.70
19.	Evionnaz	93	385	130,264.—	15	5672.—	2654.90	429.25	858.50
20.	Fiesch	42	273	86,896.—	4	1320.—	761.15	304.40	608.80
21.	Fieschertal	36	214	90,992.—	6	1952.—	934.40	238.60	477.20
22.	Finhaut	51	147	56,120.—	2	528.—	72.30	163.90	327.80
23.	Fully	312	1293	445,008.—	36	12992.—	8296.70	1441.70	2883.40
24.	Gampel	99	491	198,792.—	20	4648.—	3118.15	547.45	1094.90
25.	Grächen	86	430	156,480.—	6	1616.—	1368.70	479.45	958.90
26.	Granges	68	301	113,416.—	8	3384.—	1639.45	335.60	671.20
27.	Grône	159	774	281,889.—	17	5840.—	4107.65	863.—	1726.—
28.	Hotflén	40	118	37,616.—	—	—	—	131.55	263.10
29.	Icogne	44	175	54,640.—	1	432.—	192.05	195.10	390.20
30.	La Bâtiаз	65	204	71,120.—	10	2840.—	1663.60	227.45	454.90
31.	Leytron	240	898	255,544.—	19	6128.—	3427.50	1001.25	2002.50
32.	Liddes	214	1072	424,928.—	17	6168.—	4191.75	1195.25	2390.50
33.	Loèche-Ville	215	813	306,080.—	19	6880.—	6009.45	906.50	1813.—
34.	Loèche-les-Bains	97	330	107,821.—	7	1673.—	1007.20	367.95	735.90
35.	Martigny-Bourg	111	419	147,320.—	11	4584.—	2395.35	467.20	934.40
36.	Martigny-Combe	157	476	184,496.—	16	5668.—	2644.15	530.75	1061.50
37.	Martigny-Ville	101	429	175,720.—	6	2920.—	1251.90	478.35	956.70
38.	Massongex	85	390	404,200.—	8	5120.—	2159.30	434.85	869.70
39.	Mex	18	107	36,106.—	3	1400.—	855.50	119.30	238.60
40.	Mollens	57	220	83,424.—	9	2839.—	1804.65	245.30	490.60
41.	Monthey	83	441	216,660.—	13	6160.—	2645.—	491.70	983.40
42.	Obergesteln	45	344	123,712.—	17	1992.—	1860.75	383.55	767.10
43.	Oberwald	37	320	87,232.—	7	2304.—	1516.20	356.80	713.60
44.	Orsières	406	1761	603,715.—	39	12602.—	5484.40	1963.50	3927.—
45.	Randa	51	277	119,424.—	5	1520.—	1206.50	308.85	617.70
46.	Randogne	72	286	106,400.—	3	1432.—	992.—	318.90	637.80
47.	Revereułaz	45	260	97,460.—	4	2160.—	1200.—	289.90	579.80
48.	Ried-Brig	102	544	234,200.—	7	2800.—	2379.70	606.55	1213.10
49.	Riddes	138	448	189,392.—	10	4800.—	3465.—	499.50	999.—
50.	Saillon	93	324	109,900.—	12	4080.—	2109.80	361.25	722.50
51.	Salvan	201	599	197,030.—	16	5115.—	3205.50	667.85	1335.70
52.	Saxon	193	620	199,407.—	17	6528.—	4524.70	691.30	1382.60
53.	Sembrancher	144	524	203,792.—	14	5456.—	2990.15	584.25	1168.50
54.	Sion	172	722	333,920.—	18	9120.—	4399.50	805.10	1610.20
55.	Stalden	81	320	120,015.—	6	2100.—	1796.50	356.80	713.60
56.	Steg	60	162	61,188.—	4	1664.—	742.20	180.65	361.30
57.	St-Gingolph	40	115	60,520.—	6	2280.—	1849.30	128.25	256.50
58.	St-Luc	81	328	105,984.—	7	2192.—	1293.75	365.70	731.40
59.	St-Maurice	112	412	219,364.—	17	9472.—	2833.90	459.35	918.70
60.	St-Niklaus	168	615	203,225.—	14	4130.—	2737.65	685.70	1371.40
61.	Täsch	47	245	92,784.—	9	2410.—	2026.20	273.15	546.30
62.	Termen	70	514	194,020.—	8	3096.—	3019.40	573.10	1146.20
63.	Törbel	110	726	216,079.—	10	3087.—	2815.80	809.50	1619.—
64.	Turtmann	121	704	228,080.—	14	5032.—	3600.—	784.95	1569.90
65.	Varen-Inden	122	370	140,807.—	14	5605.—	4292.40	412.55	825.10
66.	Venthône	85	294	97,816.—	4	1544.—	296.—	327.80	655.60
67.	Vernayaz	84	280	243,440.—	8	3912.—	2017.85	312.20	624.40
68.	Vérossaz	71	348	152,840.—	7	4160.—	2135.75	388.—	776.—
69.	Vétroz	153	497	196,840.—	17	6058.—	3074.70	554.15	1108.30
70.	Vionnaz	72	349	149,400.—	8	4360.—	2992.40	389.10	778.30
71.	Visp	78	237	94,556.—	9	4305.—	3765.40	264.15	528.30
72.	Vollèges	214	948	370,000.—	18	6025.—	3578.30	1057.—	2114.—
73.	Vouvry	135	680	248,052.—	22	7576.—	4202.60	758.20	1516.40
74.	Zermatt	89	360	152,696.—	4	1424.—	853.95	401.40	802.80
Totaux		9192	38,131	14,673,918.—	905	342,289.—	108,978.—	42,516.—	85,032.—

Sion. Concours sans importance. Quelques sujets seulement, de peu de valeur pour l'élevage, ont été présentés.

Martigny. Ce concours, comme celui de Sion, était sans importance. A part deux bonnes juments, le reste ne valait pas grand'chose. Les éleveurs de toute la région feraient peut-être mieux de s'adonner exclusivement à l'élevage mulassier.

Monthey. Quelques bons mûletons issus de „Baptiste“ ont été présentés à la Commission. Comme nous l'avons fait remarquer l'année dernière déjà, les éleveurs ne connaissent pas l'importance du certificat d'ascendance et ne se donnent même pas la peine de lire les instructions imprimées sur les certificats.

ASSURANCE DU BÉTAIL.

L'assurance du bétail se développe lentement. Son utilité, bien qu'incontestable, a de la peine à pénétrer l'esprit de nos montagnards, à qui elle rendrait cependant de précieux services.

Pendant l'année 1927, deux nouvelles caisses, à Randogne et à Fieschertal, ont été fondées, portant le nombre total à 74, ce qui représente un peu plus de la moitié, soit le 53%, de l'effectif du troupeau bovin valaisan.

Un seul district, Hérens, se tient encore à l'écart de l'assurance.

Le crédit affecté dans ce but, est resté, pendant cinq ans, au chiffre fixé de 80,000 frs, dont la moitié est supportée par la Confédération.

Le taux du subside par tête bovine assurée a été de 2 frs 20 pour l'exercice écoulé.

Le tableau récapitulatif ci-joint donne les résultats statistiques utiles concernant l'activité des caisses locales.

ARBORICULTURE.

C'est la branche qui se développe le plus rapidement et avec le plus de méthode. Aussi bien le mouvement ascensionnel ininterrompu de l'arboriculture valaisanne, est l'un des faits les plus caractéristiques de notre développement économique.

Le climat et le sol du Valais sont particulièrement favorables à la culture fruitière. A ces facteurs naturels, nous nous efforçons d'ajouter le complément indispensable, sous forme de directives générales d'orientation, de subsides pour pépinières et concours de plantations, de vulgarisation des connaissances professionnelles, théoriques et pratiques nécessaires et de renseignements concernant la lutte contre les maladies et parasites des arbres fruitiers.

Le développement de la production fruitière est dominé par les conditions géographiques qui, en Valais, nous disent de travailler pour l'exportation. A cette fin, il faut concentrer la culture dans un nombre restreint de variétés dont la beauté et la valeur sont appréciées des centres de consommation dont nous dépendons.

Nous avons la satisfaction de constater que cette concentration est en voie de réalisation. Les résultats de la récente statistique des arbres fruitiers nous en fournissent une preuve irréfutable.

Station d'entomologie appliquée. Cette institution, dont le siège est à Châteauneuf, est chargée des recherches concernant les maladies et les parasites des arbres fruitiers et les moyens et méthodes de préservation et de lutte. La Station a manifesté son activité par une série de conférences et de démonstrations pratiques, dans ce domaine, et par des publications et renseignements sur l'époque des traitements, leur genre et la manière de les appliquer.

Jardins fruitiers à Châteauneuf. L'un des trois jardins fruitiers prévus, à l'Ecole cantonale d'agriculture, *le jardin-école*, est terminé. Il est spéciale-

ment destiné à l'instruction des élèves. C'est pour ce motif qu'on y a établi des formes culturelles variées, afin de montrer les divers modes d'élevage et de formation des arbres fruitiers.

Les deux autres : *jardin-commercial et jardin d'essais*, seront incessamment mis en chantier.

Une partie des sujets sont tirés de la pépinière de l'école. Ce qui manque sera fourni par les pépiniéristes privés.

Cours centraux d'arboriculture. Ces cours sont toujours suivis avec le même intérêt et le même empressement. Le nombre des participants va en augmentant. C'est un excellent moyen de vulgarisation.

Concours de plantations. Le concours habituel de plantations d'arbres fruitiers eut lieu, en 1927, dans la partie occidentale du canton, comprenant les districts d'Entremont, St-Maurice et Monthey.

C'est le plus petit des concours de ce genre que nous avons organisés jusqu'ici, quant au nombre des participants. Entremont et St-Maurice n'ont fourni chacun qu'une inscription. Monthey en a eu cinq. C'est bien peu. C'est l'indice que, dans cette partie du pays, on ne considère encore l'arboriculture que comme une branche accessoire de l'exploitation agricole. Quoique moins bien partagée que le Centre, cette région peut tout de même trouver son profit dans l'extension de sa culture fruitière.

Pépinières. Le rapide développement de l'arboriculture entraîne une consommation de jeunes arbres, telle que les pépinières du pays n'y peuvent suffire et qu'il faut recourir à l'importation. Celle-ci porte surtout sur l'abricotier, le pêcher et le poirier Williams sur cognassier. L'étranger nous fournit, en outre, la presque totalité des jeunes plants de semis et de bouturage.

D'après le recensement, il se plante annuellement, en Valais, 30,000 arbres fruitiers répartis com-

me suit : 7000 pommiers-tiges et 1000 basses-tiges ; 2000 poiriers-tiges et 6000 basses-tiges ; 6000 abricotiers, 3000 pruniers, 2000 cerisiers, 500 noyers, 2000 pêchers et 500 cognassiers.

La subvention annuelle de 600 frs a été répartie entre 13 pépiniéristes, proportionnellement à l'importance et à la valeur de leur production.

HORTICULTURE.

L'horticulture proprement dite, culture maraîchère et floriculture, est encore en retard dans notre canton. Son expansion est limitée par les conditions climatiques, par les possibilités d'écoulement des produits et aussi, par le défaut de formation professionnelle de nos nationaux. Il est de fait que la plupart des horticulteurs de profession, établis en Valais, viennent du dehors.

Cependant, certaines spécialités horticoles sont en honneur. Les cultures d'asperges et de fraises, notamment, se développent rapidement, au vu des résultats rémunérateurs obtenus jusqu'ici.

Le renouveau d'activité de la fabrique de conserves de Saxon exerce déjà une influence favorable dans ce domaine.

Viticulture.

Conditions météorologiques de l'année.

1927 peut être qualifié, comme une mauvaise année, pour l'ensemble de notre vignoble.

Dès le début du printemps, les perspectives ne furent pas très brillantes. La sortie a été plutôt faible. Si on avait pu mener encore, à bon port, ce qui se présentait au printemps, l'année viticole n'aurait pas été trop défavorable.

Comme en 1926, l'été fut pluvieux, déjà à la floraison une bonne partie de la récolte fut anéantie.

Grâce à un automne riche en soleil, les récoltes avec lesquelles on a attendu pour la rentrée, ont largement profité au point de vue de la qualité.

A partir du 27 septembre, un ciel clair nous réjouissait pendant deux mois, fait qui a contribué :

1. à la qualité des vins,
2. à la maturité des bois.

Récolte et prix.

La récolte et les prix ont été inférieurs à l'année précédente. Le rendement ne dépassa pas les 7,000,000 de litres. Les sondages variaient entre 70 et 97^o. Les dégustations ont prouvé que la qualité était bonne, pour la plupart des régions.

La brantée de 45 litres de fendant a été payée frs 38 à 47.—,

La brantée de 45 litres de dôle a été payée frs 42 à 55.—.

Expéditions des moûts.

Salquenen	19,447 litres,
Sierre	97,534 "
Granges	55,997 "
St-Léonard	122,381 "
Sion	701,807 "
Ardon	193,445 "
Chamoson	217,195 "
Riddes	350,837 "
Saxon	47,908 "
Charrat-Fully	102,578 "
Martigny	186,570 "
St-Maurice	563,262 "
Total	2,658,961 litres

Société cantonale de Viticulture.

Cette Société vota en son Assemblée générale du 28 Août 1927 les statuts définitifs. Son président

et son comité provisoire furent également désignés définitivement pour la première période.

Maladies de la vigne.

Le vignoble a été éprouvé par le *mildiou* et la *coulure*. La coulure surtout a causé des dégâts importants.

Il est toutefois à noter que les traitements faits avec soin ont, une fois de plus, prouvé leur efficacité.

Le ver de la vigne a attaqué considérablement nos vignobles. Les propriétaires intéressés ont reçu les instructions nécessaires pour combattre ce fléau par des cours et des conférences et par des publications dans la presse.

Les inspecteurs et les visiteurs du vignoble ont reçu dans leurs réunions à Sion et à Viège les instructions complètes dans ce domaine et ils ont rendu de bons services dans la plupart des localités viticoles.

La Grêle a beaucoup fait de tort dans les vignobles du district de Monthey et également en partie à Leytron où la grêle est plutôt rare.

CULTURE DU PYRÈTHRE.

Ces cultures se sont développées en général d'une façon satisfaisante. L'écoulement de ce produit se heurte cependant à quelques difficultés, étant donné qu'en ce moment on applique plutôt les traitements à l'arséniate et à la nicotine. La seconde annuité du subside a été versée.

PHYLLOXERA.

Dans la commune de Vétroz, où depuis 1923 on n'avait plus retrouvé de phylloxéra, cet insecte a réapparu en 1927. Le phylloxéra y est plutôt loca-

lisé. Ci-après le tableau sur la marche phylloxérique en 1927 et sur les indemnités payées :

Communes	Parchets Eclaboussures		Taches	Nombre de cep. phyll.	Surface détr. 1927, zone de sûreté y comprise
Savièse	1	6	—	238	2807 m ²
Vétroz	4	1	4	7000	17534 „
Ardon	9	8	8	3000	7444 „
Chamoson	11	82	3	3189	16393 „
Leytron	19	32	8	1923	12682 „
Saillon	4	24	—	235	3904 „
6 communes	48	153	23	15585	60764 m ²

L'abandon de la lutte contre le phylloxéra est maintenu à Fully, Port-Valais et Vouvry. Pas de nouvelles communes phylloxérées.

Classification des vignobles au point de vue lutte :

Catégorie 1. Abandon de la lutte : Fully, Vouvry et Port-Valais.

Catégorie 2. Destruction après enlèvement de la récolte : une partie du vignoble de Saillon, les vignobles de Leytron et Chamoson.

Catégorie 3. Destruction immédiate après découverte : Ardon, Vétroz et Savièse.

La classification se fait chaque année à la fin des recherches, c'est-à-dire une fois l'inventaire établi, par la Commission phylloxérique et assistée par l'Inspecteur fédéral, M. le Dr Faes.

Les visiteurs et inspecteurs du vignoble ont été convoqués pour recevoir des nouvelles instructions à ce sujet. La recherche phylloxérique est poursuivie d'une façon serrée dans le vignoble :

Indemnité payée :

a) pour la récolte	frs 13,261.80
b) pour le terrain, basé sur la taxe cadastr. „	32,535.15
Total :	frs 45,796.95

PHYLLOXERA GALLICOLE.

Rien à signaler.

COMMISSION PHYLLOXERIQUE.

Cette commission a siégé 4 fois pour examiner des questions se rapportant spécialement à :

1. la lutte contre le phylloxéra,
2. à la reconstitution du vignoble,
3. au domaine du Grand-Brûlé, station d'essais viticoles.

RECONSTITUTION.

Dans ce domaine, nous constatons de nouveaux progrès : la surface reconstituée qui, en 1926, était de 314,816 m² est, en 1927, de 426,054 m².

Bien qu'il y ait encore des personnes qui négligent souvent leurs plantations américaines, soit en ce qui concerne les traitements ou parce qu'elles ne s'occupent pas de l'affranchissement (enlèvement de racines formées sur les greffons), nous constatons dans l'ensemble un gros progrès ; tel est aussi l'avis de M. le Dr Faes, Directeur de la Station fédérale d'essais viticoles, à Lausanne, qui a procédé à la visite du vignoble valaisan reconstitué.

Entre l'Etat et les pépiniéristes autorisés, il a été remis aux propriétaires 604,198 plants américains.

Le contrôle de la désinfection des *barbues de vignes indigènes* a permis de constater que ce mode de plantation est aboli par les propriétaires prévoyants, il ne reste que quelques personnes qui en ont planté, soit en tout 83,600 plants.

Le Département a fourni, dans la mesure du possible, les plants que les pépiniéristes ne sont pas en mesure de procurer aux propriétaires.

SUBVENTIONNEMENT A LA RECONSTITUTION DU VIGNOBLE.

Le subside à la reconstitution du vignoble a pu être accordé à 1383 propriétaires.

Le classement des communes dans les différentes catégories n'a pas subi de modifications (voir à cet effet le rapport de l'année passée). Le montant dont les propriétaires ont bénéficié est de *frs 136,937.95*.

DOMAINE DU GRAND-BRULE.

Ensuite d'une décision de la Commission phylloxérique, nous avons continué la transformation en vigne d'une partie de l'ancien champ, de bois. Nous y avons établi des carrés d'essais avec les variétés suivantes :

Chenin-Blanc, Riessling, Ermitage et Chasselas de Fontainebleau.

Les plantations ont très bien réussi.

La sortie des raisins a été en général bonne sur tout le Domaine ; malheureusement la coulure a sensiblement réduit la récolte. Celle-ci, cependant, n'a eu à souffrir ni des parasites végétaux, ni des parasites animaux.

Les vendanges ont eu lieu les 17, 26 et 29 octobre. Le sondage le plus bas a été de 80,8⁰ Oechslé. Dans l'ensemble, les sondages ont varié entre 95 et 105⁰.

Les vins de 1927 se révèlent d'excellente qualité.

Les 3 pinots, Noir, Blanc et Gris maintiennent très bien leur réputation.

Parmi les divers essais entrepris sur le Domaine, nous noterons spécialement celui d'une bouillie à base de verdet et de bouillie sulfocalcique qui nous a donné des résultats très encourageants.

Compte du Domaine.

	Dépenses	Recettes
Production de plants, achat et vente de plants et champ de bois	123,568.45	127,232.55
Carré d'essais	2,015.30	1,974.—
Carrés plantés de 1924—1927	26,742.10	17,767.95
Carrés plantés avant 1924	5,975.85	7,869.05
Cave	4,649.05	5,088.50
Surveillance, divers, imprévus	3,633.50	1,054.15
Augmentation inventaire		2,101.—
Excédent des dépenses		3,497.05
Total frs	166,584.25	166,584.25

Le subside fédéral a été accordé pour le carré d'essais et les plantations à partir de 1924 (y compris).

SELECTION.

L'Etat continue la sélection, soit pour la fourniture de greffons aux pépiniéristes du pays, soit pour ses propres besoins.

Il prête également beaucoup d'attention à la surveillance de la sélection par les pépiniéristes.

PEPINIERISTES AUTORISES VALAISANS.

Au tableau publié dans le rapport de gestion de 1926, viennent s'ajouter deux nouveaux pépiniéristes, à savoir :

MM. Rieder David à Chamoson,
Bruchez Marius à Saxon.

VENTE DE BOIS AMERICAINS.

Nous avons vendu 493,360 mètres de bois américains aux pépiniéristes du pays, bois provenant en partie du Grand-Brûlé et surtout de la France. A cet

effet, il a été installé un poste de désinfection au Bouveret.

Nous avons conseillé aux pépiniéristes du canton de faire des essais de production de bois.

Améliorations foncières et d'alpages.

L'exercice 1927 est caractérisé par le subventionnement d'un nombre très restreint de nouveaux projets d'améliorations par le canton et la Confédération.

Dans le courant de 1927 le canton n'a alloué des subventions qu'à 5 projets, dont deux pour améliorations d'alpages et trois pour améliorations foncières.

De son côté, la Confédération a alloué des subventions à 8 projets, dont 4 étaient déjà subventionnés par le canton les années précédentes.

Ordinairement 20 à 30 projets ont été annuellement subventionnés par le Canton et la Confédération.

Le budget de 60,000.— frs affecté aux améliorations foncières pour les trois dernières années, était absolument insuffisant pour faire face au paiement des subventions échues. Celles-ci ne pouvaient être payées qu'une et même deux années après l'achèvement des travaux.

Bien que le service ait toujours averti les intéressés que les subsides ne pourraient pas être versés au moment de l'achèvement des travaux, beaucoup ont néanmoins décidé de les exécuter en faisant les avances.

Ainsi les subventions allouées étaient généralement absorbées par les intérêts des capitaux placés. Pour remédier à cet état de chose, le service n'a soumis pour le subventionnement aux autorités cantonales et fédérales que les projets les plus urgents.

Le nombre des demandes de subsides adressées en 1927 au Département étaient quelque peu inférieur aux années précédentes. 12 demandes pour des

projets d'améliorations d'alpages et 5 pour projets d'améliorations foncières furent déposées.

Un certain nombre de projets d'améliorations d'alpages, des projets d'étables et fromageries en particulier sont à l'étude à notre bureau. Ils seront soumis à l'approbation du Canton et de la Confédération dans le courant de cette année et mis à exécution l'année prochaine.

Pendant l'année 1927, 11 projets ont été reconnus définitivement. De ces projets 4 seulement ont pu être payés la même année, les crédits disponibles étant épuisés par le paiement des subsides échus de 8 projets, dont la reconnaissance finale a été faite déjà en 1926.

La subvention cantonale échue pour les 7 projets qui n'ont pas pu être payés sur l'exercice 1927, représente une somme de 30,000.— frs qui est à payer sur le crédit de 1928.

L'augmentation à 100,000.— frs des crédits pour les améliorations foncières pour l'année 1928 permettra de payer les subsides des travaux achevés en 1927 et dont la reconnaissance finale pourrait avoir lieu en printemps 1928. Un crédit de 100,000.— frs est absolument nécessaire pour faire face aux nombreuses demandes provenant de toutes parts.

Le nombre des projets en cours d'exécution est de 51 dont 29 sont des projets d'améliorations d'alpages et 22 des projets d'améliorations foncières proprement dites.

De ces 29 projets d'améliorations d'alpages, 7 sont des projets de construction d'étables, 9 des adductions d'eau, 6 des constructions de chemins d'alpages et 7 des nettoyages.

Parmi les 22 projets d'améliorations foncières, 9 comprennent des constructions de chemins et routes, 3 des projets d'irrigation, 5 des remaniements parcellaires et 3 des projets de colmatages et nivellements.

Parmi les projets d'améliorations d'alpages se sont toujours les constructions d'étables qui sont les

projets les plus importants. Depuis l'année passée la Confédération subventionne également la construction des fromageries, pour autant qu'elles soient construites en connexion avec les étables. Cette mesure permettra d'arriver à une meilleure utilisation du lait dans nos montagnes. Une première fromagerie moderne est en voie d'exécution à l'alpage de Sorniot. D'autres projets suivront.

Jusqu'à l'année passée, les projets d'irrigation étaient de beaucoup les travaux d'améliorations foncières les plus importants du service. Les dépenses pour les autres travaux, les constructions de chemins de dévestiture, les assainissements, remaniements parcellaires etc., ne représentaient qu'un tiers des dépenses faites pour les travaux d'irrigation.

A l'avenir, les dépenses à faire pour les autres travaux, en particulier les remaniements parcellaires et la construction des routes, dépasseront celles faites pour les travaux d'irrigation.

Les agriculteurs comprennent toujours mieux la grande utilité du remaniement parcellaire.

Un remaniement pour toute la plaine de Vétroz est en exécution. 4 projets d'une surface totale de 257 ha seront achevés en 1928. Ce sont les remaniements parcellaires de Rarogne, Riddes, Martigny et Aven dans la Commune de Conthey.

De nouveaux remaniements seront étudiés à Saxon, Granges, Ayent, Montana et Tourtemagne.

La décision du Conseil fédéral concernant l'allocation des subsides fédéraux pour les constructions de routes reliant les villages de la montagne à la plaine (circulaire du 4 septembre 1926) a donné un grand essor à la construction routière dans notre canton.

Les crédits ordinaires affectés aux améliorations foncières étant insuffisants pour activer la construction de ces routes, l'ouverture d'un emprunt était le seul moyen pour venir en aide à notre population des villages de montagne. C'est dans la votation popu-

laire du 26 juin 1927 relative à la loi du 18 mai 1927 concernant la construction de routes et chemins reliant les villages de la montagne à la plaine et la réfection de la route cantonale St-Gingolph-Brigue que le peuple valaisan, par une majorité imposante de 13,978 contre 1409 voix, a autorisé le Conseil d'Etat à contracter un emprunt de 3 $\frac{1}{2}$ millions au maximum pour subventionner ces routes.

Dans la session du Grand Conseil du mois de novembre un règlement d'exécution de la loi du 18 mai 1927 fut adopté, déterminant exactement les routes qui pourront être mises au bénéfice de la nouvelle loi ainsi que les taux des subsides à allouer pour les différents projets.

Dans la même session, 7 décrets pour des projets de routes en construction et 10 décrets pour de nouveaux projets de routes furent votés par le Grand Conseil.

Nous ne connaissons pas encore les taux exacts des subsides qui seront accordés par la Confédération à ces différents projets. Ils seront au minimum de 25%.

Pour surveiller l'exécution de ces routes construites en vertu de la loi du 19 mai 1927, un nouveau service attaché au Département de l'Intérieur, mais indépendant du service des améliorations foncières a été créé, dont la direction a été confiée à Monsieur l'Ingénieur Dubuis. Les 3 techniciens-dessinateurs, rattachés jusqu'à cette année au service des améliorations foncières, seront répartis entre les deux services.

Annexes :

1. Tableau des subventions allouées en 1927 ;
2. Tableau des subventions versées pour travaux d'améliorations foncières ;
3. Tableau des subventions versées pour projets de routes ;
4. Tableau des décrets des routes votés par le Grand Conseil dans sa session du mois de novembre.

Subventions

fédérales, cantonales et communales allouées en 1927 aux travaux d'améliorations foncières.

No	Projets	Devis	Conf. %	Canton %	Comm. %	
1.	Kummeltialpe, Blitzingen, chemin d'alpage 1550 m, terrasses contre les avalanches 295 m	7,000.—	20	10	15	
			seul.	alloué en 1925		
2.	Chemins d'alpage à Zermatt, long. = 5723 m	55,000.—	25	14	30	
3.	Alpage Sorniot, Fully, étable p. 280 têtes de bétail 320 m = add. d'eau, déviation d'un bisse d'irrig. 380 m, chemin d'alp. 1307 m	133,000.—	25	15	10	
4.	Alpage de Rouaz, St-Luc, bisse dirrig. 640 m., nettoyages 8,10 ha	9,000.—	20	10	10	
				alloué en 1925		
5.	Alpage Boveyre, Liddes, fromagerie	8,000.—	20	12	15	
6.	Alpage Savalenaz, Vouvy, étable pour 37 têtes de gros bétail, 20 têtes de menu bétail	20,000.—	20	12	15	
				alloué en 1925		
7.	Chemin de dévestiture à Salins, 629 m	6,000.—	25	10	25	
8.	Chemin de dévestiture à Gampel, 710 m	10,000.—	20	12	15	
9.	Lotissement à Grône, chemin de dévestiture 2195 mètres, bisse 928 m, canal d'assainissement, 636 m	24,000.—	pas encore subventionné		12	15
Total		272,000.— frs				

Subventions

fédérales, cantonales et communales versées en 1927 pour les travaux achevés.

No	Travaux exécutés	Devis	Dépenses réelles	Sub. féd.	Sub. cant.	Sub. comm
1.	Alpage de Siviez, Nendaz, étable pour 260 têtes avec fromagerie, chemin d'alpage 387 m, Défrichement 6 ha	97,000.—	64,504.10	15,061.70	12,900.80	9,675.60
2.	Alpage de Djète, Dorénaz, étable pour 40 têtes	14,000.—	14,012.20	3,500.—	1,540.—	2,100.—
3.	Alpage Mont Percé, adduction d'eau 482 mètres, 6 bassins d'abreuvement	5,800.—	6,035.95	1,450.—	580.—	870.—
4.	Alpage de Chandolin, conduite d'eau d'irrigation 742 m	14,000.—	16,081.20	3,500.—	1,540.—	2,800.—
5.	Bisse de Riccard, 1 tronçon Chippis tunnel 424 m	67,000.—	66,813.50	16,703.40	10,690.15	10,022.—
6.	Remaniement parcellaire Noès, Remaniement parcellaire irrigation, assainissement	80,000.—	90,624.70	pas encore versé		7,958.—
7.	Chemin de dévestiture de Prétire, Grimi-suat	30,000.—	9,467.65	„	1,704.15	1,500.—
8.	Alpage Combaz, Arbaz, adduction d'eau 436 m, 7 bassins	4,500.—	3,831.65	„	574.75	574.75
9.	Alpage Bouzerou, Grône, adduction d'eau 3216 m, 12 bassins	19,000.—	19,302.70	„	2,280.—	2,850.—
10.	Alpage Etablons, Riddes, adduction d'eau 1123 m, 44 bassins, fosse à fumier 57 m ³ , assainissement 3,8 ha	30,000.—	31,069.05	„	3,900.—	4,500.—
11.	Alpage Ponchet, Chandolin, conduite d'irrigation 2430 m, Nettoyages 15 ha 1	33,000.—	37,284.35	„	5,940.—	3,300.—
12.	Remaniement parcellaire de Rarogne	90,000.—	94,189.95	„	6,410.—	—
					acompte	
Total frs		484,300.—	453,217.—	40,215.10	59,999.85	46,150.35

Subventions

versées pour projets de routes étant au bénéfice des dispositions de la loi du 18 mai 1927.

No	Travaux exécutés	Devis	Dépenses réelles	Sub. féd.	Sub. cant.	Sub. comm.
1.	Route d'Arbaz, 3670 m	74,000.—	80,765.98	15,911.55	28,268.10	
2.	Route de Briey, Chippis, tronçon inférieur	55,000.—	62,111.75	pas encore payé		12,422.25
3.	Route de Briey, Chippis, tronçon supérieur dans le parchet remanié	30,000.—	28,420.50	„	5,324.60	12,870.30
					solde	
Total frs		159,000.—	171,298.23	15,911.55	41,292.70	25,292.55

Acomptes versés.

		Situation des travaux			
1.	Route Bramois-Erbioz	80,000.—	74,081.80	—	22,950.—
2.	Route Mollignon-Signése	55,000.—	21,382.60	—	6,000.—
3.	Route Lourtier-Fionnay, 1 et II tronçon	143,000.—	97,978.70	—	30,000.—
4.	Route St-Germain-Rarogne	62,000.—	37,462.—	—	10,500.—
Total : acomptes		340,000.—	230,875.10	—	69,450.—

Total : subventions versées 110,742.70

Amélioration du bétail.

On a organisé :

- a) 65 concours de jeune bétail,
- b) 17 concours de taureaux,
- c) 76 concours de syndicats d'élevage bovin,
- d) 25 concours de petit bétail.

Les résultats de ces concours faisant l'objet d'une brochure spéciale, nous indiquons ici seulement les chiffres présentant un certain intérêt.

A. CONCOURS DE JEUNE BÉTAIL.

Race	Syndicats	Primes cant. allouées
1. Brune	14	frs 1359.—
2. Tachetée	20	frs 1785.—
3. Hérens	31	frs 2641.—
Totaux	65	frs 5785.—

B. CONCOURS DE TAUREAUX.

Race	Sujets			Montant total des primes	Prime moy. p. tête
	Présentés	Primés	%		
1. Brune	100	73	73,00	8780.—	120.27
2. Tachetée	178	94	52,81	14137.—	150.39
3. Hérens	288	135	46,86	12587.—	93.24
Totaux	566	302	53,36	35504.—	

C. CONCOURS DE SYNDICATS DE L'ESPECE BOVINE.

1. Brune	1433	1154	80,50	8523.20	7.39
2. Tachetée	1462	1075	73,53	9634.20	8.96
3. Hérens	1961	1587	80,93	9354.80	5.89
Totaux	4856	3816	78,58	27512.20	

D. CONCOURS DE PETIT BÉTAIL.

1. Verrats primés	11	Primes totales allouées	Fr. 425.—	Prime moy.	Fr. 38 63
2. Boucs "	32	" " "	" 323.—	" "	" 10 09
3. Béliers "	215	" " "	" 2394.—	" "	" 11.13
Totaux	258		3142.—		

Groupes — Femelles.

Espèce	Syndicats	Sujets primés	Primes allouées	Prime moy.
1. Porcine	3	53	frs 340.20	6.42
2. Caprine	5	151	frs 177.—	1.17
3. Ovine	17	863	frs 1392.50	1.61
^ Totaux	25	1067	frs 1909.70	

Des modifications apportées aux règlements des concours signalons l'augmentation des surprimes accordées aux taureaux appartenant en propre aux syndicats, l'interdiction pour les tenanciers d'un taureau primé de garder un taureau autorisé ou non autorisé et finalement les dispositions prévoyant qu'à partir de 1928 il sera attribué une surprime aux taureaux dont la production de la mère peut être prouvée par une pièce officielle.

Au sujet des concours de petit bétail, relevons la communication faite aux syndicats les avisant que les primes allouées dans les dits concours seront versées seulement aux syndicats remplissant les conditions voulues, c. à. d. tenant les registres généalogiques, conformément aux prescriptions fédérales y relatives. L'allocation des primes aux syndicats d'élevage de petit bétail est donc désormais subordonnée à la tenue des registres d'élevage, comme c'est le cas pour les syndicats de l'espèce bovine.

CONTROLES LAITIERS.

Pour la période de contrôle clôturée au printemps 1927, 197 sujets ont pris part à ces épreuves. De ce nombre, 94 ont été primées. Les vaches classées en I^{ère} et II^{ème} classe ont droit à la marque de bonne laitière, marque qui est reproduite dans les registres d'élevage et sur les pièces d'ascendance.

COURS DE FROMAGERIE.

Le cours de 3 semaines, organisé du 5 au 23 décembre à *Lax*, était réservé aux fromagers de la par-

tie allemande du canton. Contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, il n'a pas été délivré de certificats de capacité à l'issue du cours. Ce diplôme pourra être décerné aux élèves seulement après un apprentissage ou un certain temps de pratique dans une laiterie ou un alpage.

INSPECTIONS D'ALPAGES.

Le concours de fabrication de fromage de montagne a réuni 49 fromagers dont

22 ont fabriqué du fromage gras pour la raclette et la fondue,

12 ont fabriqué du fromage pour le couteau et

15 ont fabriqué du fromage $\frac{3}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ gras.

Se sont classés en 1^{ère} classe 4 fromagers et en 2^{me}, 33 ; 12 n'ont pas été classés.

Les fromages tarés sont toujours en trop grand nombre. Les principales causes en sont : mauvais laits, présures défectueuses, manque de propreté, de soins et de connaissances de la part des fromagers. Il y a cependant des progrès, surtout chez les jeunes fruitiers qui ont suivi les cours.

LAITERIES.

Faute de temps, nous avons dû limiter le nombre des inspections de laiteries. Les inspections effectuées étaient cependant suffisantes pour démontrer le manque de propreté, un peu général, malheureusement. Les bidons à lait, seaux à traire, etc. sont particulièrement négligés. On a tout spécialement insisté sur ce point.

Dans certains cas, on a réussi à découvrir les mauvais laits et à enrayer ainsi les troubles qui se produisaient dans la fabrication.

On constate heureusement que les sociétés commencent à se rendre compte des progrès qui restent à réaliser. Afin de faciliter leur tâche, les comités de toute une série de laiteries ont demandé des con-

férences soit sur la fusion des laiteries, soit sur la production d'un bon lait et sur des questions d'élevage ou d'économie alpestre, en rapport étroit avec l'industrie laitière.

Des conférences sur ces sujets ont été données à Vollèges, Vionnaz, Fully, Lens, Nendaz, Orsières, Sierre, etc. Notre inspecteur a également été appelé à faire un exposé au Cours d'économie alpestre organisé à Biun par la Sté. suisse d'économie alpestre, ainsi qu'à Lausanne, lors de la première Journée romande d'industrie laitière.

Les demandes de subsides pour des constructions et installations sont toujours plus nombreuses. Le crédit dont nous disposons a été réparti entre les Sociétés de laiterie de Mase (solde), Ardon (acompte), Produits. Leytron. A part cela, nous avons subventionné quelques installations de moindre importance, entre autres à l'alpage de Creux du Mât (Bovernier).

Il reste à subsidier les dépenses faites pour un certain nombre de laiteries, actuellement achevées ou en construction: Gampel, Grengiols, Tourtemagne, Champlan, Arbaz.

Comme ces années dernières, nous avons eu à examiner de nombreux statuts de sociétés de laiterie et à conseiller, soit verbalement, soit par écrit, une quantité de personnes se trouvant à la tête de ces organisations.

VIII. Industrie et Commerce.

A. Fabriques

Le nombre d'établissements soumis à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques n'a guère varié: il y eut dans le cours de l'année 2 radiations et une inscription au registre, de sorte qu'au 31 décembre 1927 l'on compte 70 fabriques dans le canton. Notons en passant qu'une des fabriques radiées a simple-

ment été rattachée à une autre fabrique déjà inscrite, ce qui fait que la diminution du nombre n'est que fictive. D'ailleurs, de nouveaux établissements industriels, non encore soumis à la loi sur les fabriques, s'installent actuellement dans le pays.

Les installations nouvelles exigèrent l'examen et l'approbation de 33 plans.

Le Conseil d'Etat approuva, durant l'exercice 1927, 2 règlements de fabriques et accorda 7 autorisations d'exploiter des installations nouvelles.

Des autorisations de prolonger exceptionnellement la durée du travail journalier ont été accordées dans 7 cas.

L'observation des prescriptions fédérales se rapportant au travail dans les fabriques a donné satisfaction d'une manière générale, toutefois 3 amendes durent être prononcées, l'une pour dépôt tardif de plans et 2 autres pour refus de se conformer aux ordres de l'inspection.

Bien que le nombre des fabriques n'ait pour ainsi dire pas varié, le nombre moyen d'ouvriers utilisés a été plus stable et peut être évalué à 5000.—

Signalons, pour la bonne règle, que les établissements fédéraux, revêtant cependant le caractère de fabriques, tels les usines électriques de Vernayaz et Châtelard, sont soumis à une législation spéciale et non à la loi fédérale sur les fabriques.

Le nombre des chaudières à vapeur a passé de 96 à 108 et celui des récipients de vapeur de 25 à 31. Conformément à l'„Arrêté concernant l'établissement et l'exploitation des générateurs de vapeur et des récipients de vapeur“, du 27 juin 1925, et à l'„Ordonnance fédérale, du 9 avril 1925, les inspections régulières de ces chaudières ont été faites“.

B. Mines.

Il a été délivré 11 permis de fouilles durant

l'année. Aucune concession nouvelle n'a été demandée et il n'y eut aucun transfert.

C. Office cantonal de conciliation.

Aucun cas litigieux n'étant survenu, cet office ne tint aucune séance durant 1927.

Divers.

L'activité du Service Industrie et Commerce s'étendit également à de nombreuses et diverses questions telles que: Hygiène du travail dans certains chantiers, exportations de forces, création d'une route automobile Bâle-frontière italienne par le Valais, cours de broderies rustiques, cours de tissage, création d'une commission pour l'étude du développement des industries domestiques, affaires touristiques et hôtelières, Semaine valaisanne à Zurich, exposition de Sierre, relations avec les organisations industrielles et commerciales, questions de tarifs et transports, renseignements divers, etc.

OFFICE CANTONAL DU TRAVAIL.

L'Office cantonal du travail a enregistré au cours de l'année écoulée 6916 ordres, qui se répartissent comme suit:

	Hommes	Femmes
Offres de places	1148	1558
Demandes de places	2312	1898
Placements effectués	517	443

Comparativement à l'année dernière, il y a une assez forte augmentation des offres et demandes de places. Le pourcentage des placements effectués est également plus élevé. Le bureau cantonal de placement est actuellement mieux connu et rend de bons services à la population.

Il a été délivré, dans le courant de l'année, 104 billets à demi-place aux personnes en quête de travail.

Le bureau a eu également à s'occuper du placement de quelques détenus libérés et a entretenu, à cet effet, des relations avec différentes œuvres de patronage de la Suisse romande.

Le placement des apprentis se fait également par l'intermédiaire de l'Office cantonal du travail, 149 apprentis se sont annoncés pour 131 offres de places. 70 placements ont été effectués.

Ces dernières années, un grand nombre de nos concitoyens se rendaient à l'étranger, plus spécialement en France, pour y travailler. Cette émigration a diminué dans une notable proportion et l'Office cantonal du travail n'a eu à intervenir que dans quelques cas. Les possibilités de placement à l'étranger sont actuellement restreintes. En ce qui concerne la France, elles ne présentent un certain intérêt que pour la main d'œuvre agricole.

L'Office cantonal du travail a entretenu des relations très suivies avec le Bureau cantonal de police des étrangers. Il est appelé à se prononcer sur toutes les demandes d'immigration. Ce sont surtout les ouvriers d'origine italienne qui viennent travailler en Valais pendant la bonne saison. L'immigration atteint surtout les professions dites saisonnières, soit maçons, mineurs, gypseurs-peintres, paveurs, cimenteurs et quelques employés d'hôtel. La situation de notre marché du travail étant encore très instable, il est toujours nécessaire que des mesures soient prises pour protéger la main d'œuvre indigène et éviter toute immigration superflue.

Dans l'ensemble du Canton, la situation du marché du travail a été relativement bonne jusqu'au mois de novembre. A cette époque et par suite de la baisse des eaux, quelques entreprises industrielles ont licencié une partie de leur personnel et il en est résulté un chômage assez prononcé. L'hiver marque également une diminution d'activité dans l'industrie du bâtiment et l'industrie hôtelière. Par contre, la main d'œuvre est toujours très recherchée dans l'agriculture et le service de maison.

Il y a lieu de signaler le nombre toujours considérable d'ouvriers sans formation professionnelle définie et dont le placement présente beaucoup de difficultés. Des efforts très grands sont faits actuellement dans le domaine de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle. Espérons qu'ils aboutiront à de bons résultats.

L'Office cantonal du travail a poursuivi l'étude d'une loi cantonale sur l'assurance-chômage. Rappelons, à ce sujet, qu'un projet de loi a été discuté en premiers débats par le Grand Conseil, à la session de novembre 1926. Ce projet prévoit l'allocation de subventions cantonales aux caisses d'assurance-chômage reconnues par la Confédération.

Des caisses de ce genre fonctionnent déjà en Valais. Conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 octobre 1924 concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage, l'Office cantonal du travail a dû prendre différentes dispositions pour organiser le contrôle des chômeurs assurés. A cet effet, les autorités communales sont en possession d'instructions précises et détaillées.

Le projet de loi cantonale sur l'assurance-chômage, discuté à la session prorogée de janvier 1928, a été accepté par le peuple par la suite. Il fera l'objet d'un rapport sur l'exercice 1928.

POIDS ET MESURES.

Les vérificateurs d'arrondissement ont effectué régulièrement leurs inspections dans les communes du Canton; ils ont adressé leurs rapports au service cantonal des poids et mesures. Le travail des vérificateurs a été contrôlé, par l'autorité cantonale, dans différentes localités. Il a été également procédé à des inspections sur l'état d'entretien du matériel de vérification.

Le Département de l'Intérieur a infligé 30 amendes pour contraventions aux ordonnances fédérale et cantonale sur la matière, soit :

- 5 pour futaille non étalonnée,
- 19 pour futaille avec étalonnage périmé,
- 4 pour balances non conformes,
- 1 pour bonbonne non étalonnée,
- 1 pour poids non étalonnés.

LOI SUR LA POLICE DU COMMERCE.

En application des dispositions de la loi du 13 novembre 1923 sur l'exercice du commerce, il a été délivré, au cours de l'année 1927, 620 patentes de colportage (en 1926 : 530 patentes). Ces patentes ont rapporté à l'Etat frs 35,422.45 (en 1926 : 32,115.40 francs).

Il a été accordé, en outre, 4 autorisations de liquidation totale et 1 autorisation de liquidation partielle.

Le Département de l'Intérieur a prononcé 53 amendes pour contraventions aux dispositions de la loi, soit :

- 2 pour exercice d'un commerce sans inscription au rôle des contribuables,
- 3 pour concurrence déloyale,
- 7 pour liquidations effectuées sans autorisation préalable,
- 37 pour colportage sans patente,
- 1 pour emploi d'aides qui n'étaient pas en possession d'une patente,
- 3 pour colportage dans les établissements publics.

IX. Chasse et Pêche.

CHASSE.

Instructions.

Par circulaire du 7 avril 1927, nous avons invité les gendarmes, gardes-forestiers et gardes-cham-

pêtres du canton à exercer, en printemps, une surveillance particulièrement sévère sur les chiens qui chassent ou qui errent dans la campagne.

Par circulaire du 31 août 1927, nous avons invité les agents chargés de la surveillance de la chasse à surveiller sévèrement l'exécution des prescriptions sur la chasse et à réprimer le braconnage. Nous leur avons donné diverses instructions et nous les avons avisé que pour activer le paiement des parts d'amendes, nous avons chargé le Département des Finances de faire dorénavant l'avance au dénonciateur du tiers de l'amende au reçu de chaque procès-verbal.

Gardes-chasse.

L'effectif des gardes-chasse des districts francs fédéraux n'a pas changé. Le garde-chasse Carruzzo, à Ardon, démissionnaire, a été remplacé à titre provisoire par M. Jean Favrod, à Vétroz.

Primes pour destruction d'animaux nuisibles.

Le montant de ces primes s'est élevé pour 1927 à frs 1650.—. Il a été présenté au contrôle 1806 geais, 368 pies, 220 corbeaux, 110 éperviers, 36 faucons, 1 autour et 15 œufs d'épervier.

Repeuplement.

La colonie de cerfs introduite dans le Val Ferrex est en bonne voie de développement. Elle compte actuellement 8 sujets.

Nous sommes en relations avec l'Autorité fédérale pour l'introduction du bouquetin dans les Alpes valaisannes. Cette Autorité s'est montrée favorable à ce projet.

Permis de chasse.

L'arrêté du 5 août 1927 a fixé à frs 10.— le prix du permis pour la chasse sur le lac Léman pour

les porteurs du permis général et à frs 20.— pour les autres personnes. Les prix du permis général et du permis pour le gibier d'eau le long des cours d'eau et des canaux de la plaine n'ont pas été modifiés.

Tableau des permis de chasse délivrés en 1927.

Districts	Permis à 30 frs	Permis à 45 frs	TOTAL
Conches	5	18	23
Rarogne-oriental	1	7	8
Brigue	7	33	40
Viège	9	48	57
Rarogne-occidental	2	16	18
Loèche	6	40	46
Sierre	4	126	130
Hérens	—	45	45
Sion	2	68	70
Conthey	1	55	56
Martigny	3	88	91
Entremont	7	56	63*)
St-Maurice	2	34	36
Monthey	1	74	75
Total	50	708	758
Permis à frs 150.—			9
Permis à frs 200.—			1
Permis à frs 20.— (gibier d'eau)			31
Permis à frs 10.— (Lac Léman)			3
		Total :	802

*) dont 2 gratuits.

En plus du prix du permis, les chasseurs ont dû verser, comme en 1926, le montant de frs 3.50 pour la prime d'assurance.

Contraventions.

Le nombre des procès-verbaux, dressés en 1927 et qui ont donnée lieu à des amendes, s'est élevé à

127. Sur ce nombre, 59 ont été dressés pour avoir laissé les chiens chasser en temps prohibé. Le chiffre total des amendes prononcées s'élève à frs 11,151.—

Commission cantonale de la chasse.

Cette commission s'est réunie le 29 juillet 1927 à Sion pour élaborer le projet d'arrêté sur l'exercice de la chasse en 1927.

PECHE.

Par arrêté du 8 février 1927, le Conseil d'Etat, dans le but de faciliter la surveillance de la pêche dans les canaux, a interdit de pêcher les grenouilles dans les canaux de la plaine.

Instructions.

Par circulaire du 13 février 1927, nous avons rappelé aux administrations communales du canton qu'il ne doit être procédé, dans les ruisseaux et canaux où vit la truite, à aucun curage du lit du ruisseau ou du canal durant la période d'interdiction de la pêche pour la truite et dans les deux mois qui suivent.

Surveillance.

Nous avons nommé un garde-pêche pour la région de Sion, ce qui porté à trois le nombre des gardes-pêche engagés par l'Etat.

Un garde-pêche temporaire a fonctionné pendant un mois vers la fin de l'année 1927 et au commencement de 1928 dans le Haut-Valais.

Un autre garde-pêche temporaire a exercé la surveillance dans la région de Saxon.

Nous avons en vue la nomination de deux gardes-pêche permanents pour la région de Sierre et le

Haut-Valais. Les démarches entreprises dans ce but sont en voie de réalisation.

Contraventions.

Il a été dressé, en 1927, 55 procès-verbaux de pêche, qui se répartissent, d'après la nature de la contravention, comme suit :

Pêche sans permis	34
Pêche au filet (rivières et canaux)	6
Pêche à la main	3
Pose de nasses	2
Pêche avec explosifs	1
Curage de canaux en temps défendu	6
Mise à sec de canaux	2
Stationnement d'un canot au canal Stockalper	1
Total	55

Le montant des amendes prononcées s'élève à frs 5353.—.

Affermage de la pêche.

En 1927, l'Etat a loué de nouveaux canaux ou tronçons de canaux pour la pêche, soit :

Eaux affermées	Durée de l'affermage
Canal de Finges	3 ans
Canal de la Fulla	3 "
Canal Neuf de Granges	3 "
Canal Riddes-Martigny (3ème tronçon)	5 "
Canal de St-Léonard (partie supérieure)	5 "
Canal des filtrations, Fully	1 "

Il a, en outre, affermé à nouveau :

le canal Riddes-Martigny (1er tronçon)	1 "
la Vièze	3 "

et prolongé la location des eaux de la Lonza supérieure et des petits lacs de Fafleralp jusqu'en 1932.

Permis de pêche.

Il a été délivré, pour 1927, 351 permis de pêche à la ligne dans les cours d'eaux et les canaux libres, 23 permis pour la pêche dans le lac Léman et 3 permis de pêche à l'écrevisse.

Tableau des permis de pêche délivrés en 1927.

Districts	Permis à 8 frs	Permis à 25 frs	TOTAL
Conches	—	—	—
Rarogne-oriental	—	2	2
Brigue	5	22	27
Viège	3	5	8
Rarogne-occidental	—	—	—
Loèche	6	16	22
Sierre	24	24	48
Hérens	—	—	—
Sion	33	31	64
Conthey	23	9	32
Entremont	13	4	17
Martigny	37	15	52
St-Maurice	11	23	34
Monthey	17	8	25
Caisse d'Etat	—	20	20
Total	172	179	351

Pêche dans le Léman :

Permis à frs 7.—	12
Permis à frs 26.—	3
Permis à frs 42.—	4
Permis à frs 73.—	4
Pêche à l'écrevisse	3
Total :	377

Commission cantonale de la pêche.

Cette commission s'est réunie le 5 février 1927. Elle a examiné différentes questions concernant l'ins-

tallation d'une pêcherie à Bouveret, l'activité du pisciculteur cantonal, l'élevage de l'écrevisse, la location des canaux et la surveillance de la pêche.

Souillure des eaux poissonneuses.

Il n'y a pas de cas de souillure manifeste à signaler pour les canaux et les divers autres ruisseaux sauf pour les canaux de Massongex et de St-Maurice et pour un petit canal débouchant dans le canal de Sion-Riddes près de Sion.

Les canaux de Massongex et de St-Maurice ont été empoisonnés par du chlorure de chaux quelques jours avant la pêche des truitelles.

Le petit canal près de Sion a été souillé par le canal des égouts de cette ville par suite d'une brèche faite à ce dernier. Nous avons ordonné les travaux nécessaires pour garantir ce petit canal contre toute nouvelle souillure provenant des égouts.

Quant au Rhône, nous devons veiller à ce qu'il ne soit pas souillé par les grandes usines. Les démarches se sont poursuivies en 1927 dans ce but.

Une expertise a eu lieu aux Usines d'Aluminium à Chippis et à l'Usine des produits chimiques à Monthey. Le résultat en a été satisfaisant, selon le rapport de l'expert.

Les expériences se sont également poursuivies avec les eaux résiduaires des usines de la Lonza à Viège. Ces expériences permettent aux dites usines de revoir tout d'abord certains points des processus chimiques et ensuite d'établir un réseau spécial de canalisations aboutissant à une neutralisation plus complète des eaux résiduaires.

Pisciculture.

L'établissement a obtenu par l'incubation 205,700 alevins de truites et 45,000 alevins d'ombles-chevaliers.

Repeuplement.

Comme on le verra dans le tableau qui suit, nous avons peuplé de nouveaux lacs alpestres en été 1927.

Mises à l'eau.

En printemps.

Espèces	Nombre	Age	Eaux repeuplées
Truites	14960	Alevins	La Viège
„	3600	„	Ruisseau des Iles
„	3750	„	Canal de Wissigen
„	34200	„	Canal Sion-Riddes
„	11250	„	Canal Riddes-Martigny
„	3000	„	Canal de Chalais
„	6000	„	Canal de Finges
„	2000	„	La Pissevache (Salanfe)
„	4500	„	Canal de la Fulla
„	30000	„	Sevienkanal
„	12000	„	Canal de Réchy
„	6000	„	Etangs de Port-Valais
„	10000	„	Lacs de Champex
„	10000	„	Etangs de la Bâtiâz
„	9000	„	Petits lacs de Géronde
„	2924	Truitelles	Canal de Saillon
„	255	„	Canal Riddes-Martigny
„	1000	„	Canal Stockalper
„	2150	„	La Dranse
Ombles- cheval.	22400	Alevins	Lac Léman
„	10000	„	Lac Champex

En été.

Truites	2000	Alevins	
		nourris	Lac Tanay
„	1400	$\frac{3}{4}$ truitelles	Lac du Grand St-Bernard
„	2252	„	La Dala
„	2000	„	Schwarzsee

Truites	500 ³ / ₄	truitelles	Riffelsee
„	200	„	Gornergratsee
„	1400	„	Lac des Vaux (grand lac)
„	510	„	Lac des Vaux (petit lac)
„	400	„	Etang de Verbier
Ombles-chevalliers	600 ³ / ₄	sommerlings	Lac Tanay
Ombles-chevalliers et arc-en-ciel	1613	„	Lämmernsee
„	1400	„	Lac des Vaux (grand lac)

En automne.

Truites	2310	Truitelles	La Vièze
„	80	„	Lac de Morgins
„	1000	„	Lac de Champex
„	2000	„	Affluents du Rhône, Fiesch
„	1257	„	Canal Stockalper
„	280	„	Le Rhône à Massongex
„	2500	„	La Dranse à Bagnes
„	400	„	Etang de Verbier
„	575	„	Canal Réchy-Granges
„	100	„	Canal de St-Léonard

Récapitulation.

Alevins de truites	162,260
Truitelles	25,493
Alevins d'ombles-chevaliers	32,400
Ombles-chevaliers (sommerlings)	600
Ombles-chevaliers et truites arc- en-ciel (sommerlings)	3,013





Rapport

du

Département de l'Instruction Publique

du

Canton du Valais

sur sa gestion

pendant l'année

1927



BRIGUE

Imprimerie Tscherrig & Tröndle

1928



Département de l'Instruction Publique

CHAPITRE I.

Personnel

Pas de changement dans le Personnel. Il y a lieu de noter que les employés aident au Département Militaire, ce qui permet de faire encaisser les taxes militaires déjà au printemps, d'où un avantage appréciable pour la Caisse d'Etat.

CHAPITRE II.

Législation

Il n'y a pas eu d'actes législatifs proprement dits. Par contre un certain nombre de règlements ont été discutés et sont entrés en vigueur. Nous les citons : pour l'enseignement supérieur sous le Chapitre III. et pour l'enseignement primaire, sous le Chapitre XII.

Le manuel sur l'enseignement agricole, élaboré par les professeurs de Châteauneuf, pourra entrer en vigueur pour le cours scolaire 1928-29.

CHAPITRE III.

1. Enseignement supérieur

Dans ses séances le Conseil de l'Instruction publique a discuté de questions nombreuses et complexes ayant trait aux visites des établissements cantonaux et communaux, aux examens de maturité et aux épreuves de clôture.

Les observations ont été tramises aux directions respectives.

Parmi les dispositions prises concernant la bonne marche de nos établissements, citons entre autres les arrêtés suivants portés après avoir consulté la Direction des différents établissements :

1^o Règlement pour les examens de maturité approuvé par le Département fédéral de l'Intérieur.

2^o Règlement disciplinaire des collèges, approuvé par le Conseil d'Etat.

3^o Programme d'études pour les collèges classiques et les écoles industrielles, approuvé par la Commission fédérale de maturité.

2. Collèges cantonaux

A. Observations générales

A différentes reprises, nos Collèges ont été inspectés par des délégations du Conseil de l'Instruction publique.

On peut se déclarer satisfait de la bonne marche de ces établissements d'instruction. Une application soutenue, une bonne discipline unies au zèle et au savoir-faire du Corps professoral ont laissé la meilleure impression.

Le développement de nos Collèges va sans cesse croissant, comme le prouve du reste le tableau ci-après.

Sion	161 élèves	163 en 1926
Brigue	181	184
St-Maurice	298	271
	<u>640</u>	<u>618</u>

B. Examens de maturité

Les examens de maturité ont donné les résultats suivants:

a) Maturité classique.

Le certificat a été décerné à 30 candidats, dont 6 ont obtenu un certificat de 1er degré.

17 « « « II^{me} «
 et 7 « « « III^{me} «

Le Collège de Sion a fourni 4 candidats, Brigue, 12, St-Maurice 14.

b) Maturité technique.

Il a été délivré 5 diplômes de 3^{me} degré.

c) Diplôme commercial.

Ce diplôme a été décerné à 4 candidats, dont 3 ont obtenu la mention « très bien » et 1 la mention « bien ».

3. Collège de Sion

Pendant le dernier cours, cet établissement a été fréquenté par 161 élèves dont 100 ont suivi les cours du Collège classique, et 61 l'école industrielle supérieure.

Aucun fait saillant à enregistrer. Toutefois nous devons noter qu'en février-mars une méchante grippe a promené ses caprices parmi la gent écolière sans oublier les Professeurs qui durent s'arranger au mieux pour assurer la régularité des cours.

Les thèmes des 3 conférences des Professeurs ont porté a) sur la culture de la mémoire et de l'imagination; b) sur l'éducation de la sensibilité morale.

Nous nous en voudrions de ne pas rappeler la mémoire de Monsieur le Révérend Chanoine Nantermod que la Providence a rappelé à Elle en mai dernier. Le vénéré défunt fut pendant longtemps professeur, puis préfet du Collège, tâches dont il s'acquitta toujours d'une manière éminente.

La promenade traditionnelle s'effectua dans les meilleures conditions; les cours inférieurs se rendirent dans le Lötschental, et les cours supérieurs au Lac de Tanay.

4. Collège de Brigue

Comme à l'ordinaire, ce Collège a ouvert ses portes le troisième lundi de septembre; les cours ont été régulièrement suivis pendant 42 semaines.

181 élèves qui les ont suivis étaient répartis de la manière suivante: classes latines: 106; école industrielle inférieure et cours des allemands: 75.

Le lendemain de l'ouverture des cours, la Providence réservait une terrible épreuve au Collège de Brigue. Monsieur l'Abbé Gustave Zimmermann, professeur, était enlevé subitement à l'affection de ses collègues et de ses élèves. La mémoire de l'artiste et de l'habile compositeur survit avec sa cantate « O Mon Pays » qui a acquis une juste célébrité même au delors de nos frontières cantonales. C'est Monsieur l'Abbé Albert Moos, de Sion, qui a été appelé à lui succéder comme professeur de français.

Quelques jours après, on dût enregistrer la démission de Monsieur Oerler, maître de gymnastique. Qu'il reçoive

ici toute notre reconnaissance pour le bon travail qu'il a fourni.

Avec ce cours, Monsieur le Recteur Pfammatter a fêté sa 25^e année de professorat au Collège qu'il dirige avec autant de compétence que de dévouement. Que l'heureux jubilaire veuille trouver dans ces lignes l'expression de notre vive gratitude. Ad multos annos!

5. Collège de St-Maurice

298 élèves ont suivi les différentes classes du Collège en 1927, dont 233 les cours au collège classique et 65 l'école industrielle.

Pendant l'année, plusieurs conférenciers éminents ont tenu les étudiants sous le charme de leur parole; entr'autres, Monsieur Maurice Denis qui traita de « l'Esprit franciscain dans l'art ». Monsieur le Juge fédéral Piller fit une brillante causerie sur « l'Université de Fribourg ». Monsieur Joseph Morand, notre éminent archéologue cantonal mérite, une mention spéciale pour ses cours hebdomadaires sur « l'Histoire de l'Art ».

Pendant les longues soirées d'hiver, le cinéma a pour mission de distraire nos étudiants, tout en les instruisant.

Zermatt fut le but de la promenade annuelle. Le Cervin, tout à fait bien tourné, se montra l'hôte le plus aimable . . .

Les manifestations artistiques furent des plus goûtées; on interpréta « l'Avare » et la « Merveilleuse histoire du Jeune Bernard de Menthon ».

CHAPITRE IV.

Enseignement secondaire

Observations générales

Les écoles secondaires ont été régulièrement inspectées par les délégués du Conseil de l'Instruction publique et les Commissions scolaires communales respectives.

Tous les rapports qui sont parvenus sur ces classes se plaisent à reconnaître la bonne marche et les signalés services qu'elles rendent à la cause de l'enseignement.

Dernièrement nous avons enregistré avec une légitime satisfaction l'ouverture d'écoles industrielles inférieures à Sierre et à Bagnes.

Voici l'effectif des écoles secondaires.

1. Ecoles industrielles inférieures cantonales :

a) Brigue	52
b) St-Maurice	65

2. Ecoles industrielles communales :

a) Sion	60
b) Monthey	30

3. Ecoles moyennes :

a) Sion (filles)	31 élèves
b) Monthey (garçons)	37 ..
c) Bagnes (garçons)	33 ..

4. Ecoles commerciales des filles :

a) Sion	45 élèves
b) Brigue	30 ..

I. Ecoles industrielles inférieures communales

a) *Sion*

La rentrée s'est effectuée le 13 septembre avec un effectif de 60 élèves, dont 30 au 1^{er} cours, 23 au 2^{me} cours et 7 au 3^{me}. Sur ce nombre, 10 ont quitté la classe avant la clôture, quelques uns pour entrer à l'Ecole Normale.

Le travail a été conduit d'une manière soutenue et énergique; aussi les examens ont-ils donné d'excellents résultats.

Après plus de 40 ans de dévoués services, Monsieur le Directeur Bonvin dut se retirer pour prendre un repos mérité; nos meilleurs vœux et notre reconnaissance l'accompagnent dans sa retraite. Il a été remplacé par Monsieur Schenkel.

b) *Monthey*

L'Ecole industrielle de Monthey a été fréquentée par 30 élèves dont 15 garçons et 15 filles.

La délégation du Conseil de l'Instruction publique qui a visité cet établissement se plaît à reconnaître le bon esprit qui y règne.

Un changement est survenu dans la Direction de l'école, c'est Monsieur Fallet qui a été appelé à remplacer Monsieur Molliet, démissionnaire.

II. Ecoles moyennes

a) *Sion*

Le programme de cette école comprend 2 années d'étude. Le premier cours a été fréquenté par 17 élèves, le deuxième par 14. L'école moyenne des filles complète le programme primaire, elle est la préparation nécessaire

à l'école de commerce. D'une manière générale, les organes compétents se déclarent satisfaits de l'école et en reconnaissent l'utilité.

b) *Monthey*

Avec le cours scolaire 1926/27, l'école moyenne de Monthey a passé en de nouvelles mains. L'impulsion énergique et le caractère particulier que Monsieur Zehner avait donné à cette école en avait fait une institution très courue.

L'école que dirige actuellement Monsieur Dörig continue dans la même voie de succès.

c) *Bagnes*

Le collège de Bagnes qui comprenait jusqu'ici un programme littéraire et une école moyenne a été fréquenté par 33 élèves.

Maîtres et élèves ont fait la meilleure impression à la délégation du Conseil de l'Instruction publique qui a visité cet établissement.

Pour mieux répondre aux exigences actuelles, la grande école de Bagnes a été reconstituée sur de nouvelles bases. Une école industrielle a été ouverte; c'est Monsieur le Révérend Chanoine Michaud qui en a assumé la direction.

III. Ecoles commerciales des filles

a) *Sion*

L'Ecole de commerce a été fréquentée en 1926/27 par 45 élèves, en 1924/25 par 34. Cette école paraît avoir surmonté une crise et repris sa marche ascendante. Un léger fléchissement avait été enregistré il y a 2 ou 3 ans.

Toutes les élèves de la 3^{me} année qui se sont présentées à l'examen ont obtenu le diplôme commercial, dont 5 avec la mention « très bien » et 2 « bien ».

b) *Brigue*

Comme celle de Sion, l'école de commerce de Brigue reprend une marche progressive; elle a été fréquentée par 30 élèves dans les 3 cours et 13 au cours préparatoire. L'impression qu'a laissée cette école est pareille à celle d'une journée bien remplie. Il convient de rendre hommage à la Direction et au Personnel enseignant de cet établissement pour son savoir-faire, comme aussi pour l'éducation soignée qu'il y donne.

Les 3 élèves du 3^{me} cours ont obtenu le diplôme: 2, avec la mention « très bien » et 1, avec la mention « bien ».

Le programme a été simplifié et rendu plus pratique. Après avoir obtenu le diplôme, les élèves doivent suivre un cours ménager de 3 mois.

Récapitulation

Pendant l'exercice écoulé, les établissements supérieurs et secondaires ont été fréquentés comme suit:

a) 3 collèges classiques et école industrielle sup.	439
b) 4 écoles industrielles	209
c) 3 écoles moyennes	101
d) 2 écoles de commerce pour filles	75
	<hr/>
	824

CHAPITRE V.

Instilut cantonal des sourds-muets.

Au début de l'année scolaire 1926/27, l'établissement comptait 93 élèves, garçons et filles, se répartissant comme suit: 53 sourds-muets et 40 élèves fréquentant l'école spéciale.

Ces élèves se répartissent de la manière suivante dans les différents cours:

Sourds-muets français: 1^{re} année, 11 élèves; 2^{me} année, 8; 3^{me} année, 6; 4^{me} année, 4; 5^{me} année, 3; 6^{me} année, 2; 7^{me} année, 3.

Classe spéciale française: 1^{er} cours, 8¹/₂ élèves; 2^{me} cours, 9; 3^{me} cours, 6.

Un élève a suivi le cours de religion et d'ouvrage manuel.

Sourds-muets allemands: 1^{re} année, 7 élèves; 2^{me} année, 2; 3^{me} année, 5; 4^{me} année, 2.

Classes spéciales allemandes: 1^{er} cours, 5 élèves; 2^{me} cours, 5; 3^{me} cours, 5.

Dix filles ont participé au cours d'enseignement ménager. Elles ont subi en mai un examen spécial qui a été présidé par Mlle Laurence de Riedmatten, Inspectrice cantonale.

Lors de la rentrée fixée au 2 octobre 1926, plusieurs élèves ont dû être refusés faute de place.

Dans le cours de l'année, deux élèves ont été renvoyés à leurs parents pour cause d'incapacité et un autre a dû quitter l'établissement pour cause de santé.

L'état sanitaire, si l'on excepte la période de grippe saisonnière, n'a pas laissé à désirer.

L'examen de clôture qui a eu lieu le 23 juin 1927 a témoigné une fois de plus que notre Institut cantonal est confié à des maîtresses expertes et dévouées.

Les élèves des derniers cours français pour les sourds-muets pouvaient répondre à de multiples questions de grammaire, d'arithmétique, d'histoire, etc. que l'on pose à des élèves d'écoles primaires.

La même observation peut être faite pour les enfants des classes allemandes.

La classe spéciale pour enfants anormaux rend de grands services. Il arrive en effet souvent que certains enfants ne se développent que très tard. Si ces enfants restent à l'école primaire, ils sont négligés. Les maîtres ne peuvent souvent pas s'occuper spécialement d'eux. Il faudrait en effet une méthode d'enseignement spéciale et consacrer des leçons particulières pour donner de l'instruction à ces enfants. Si, au contraire, l'enfant reçoit un enseignement approprié à son degré d'intelligence, il arrive souvent que cette intelligence qui paraissait fermée semble s'ouvrir et après quelques années, deux ou trois ans passés à l'école spéciale, l'enfant peut retourner à l'école primaire et y obtenir quelque succès. Il serait vivement à désirer que les Administrations communales se rendent compte de la responsabilité qu'elles encourent en négligeant l'instruction de ces pauvres déshérités.

CHAPITRE VI.

Cours professionnels

A. Garçons.

Ces établissements ont ouvert leurs cours dans les mêmes conditions que l'année dernière tant au point de

vue de leur durée qu'à celui de la distribution des leçons dans la semaine et du programme d'enseignement.

Toutes les écoles ont été visitées par l'expert fédéral. Les rapports constatent que l'enseignement est orienté dans un sens industriel et professionnel qui convient à une école de perfectionnement pour apprentis.

Les travaux de dessins sont d'une exécution satisfaisante et les cahiers des élèves sont, de la part des professeurs, l'objet d'une surveillance suivie.

Le programme comprend :

Instruction civique,

langue maternelle,

Dessin,

comptabilité,

établissement du prix de revient, calculation, technologie.

Les cours ont été suivis par 308 apprentis qui se répartissent comme suit :

Naters	16
Brigue	31
Viège	38
Sierre	63
Sion	58
Martigny	37
St-Maurice	18
Monthey	47
	<hr/>
	308

Cours de coupe pour tailleurs et tailleuses pour hommes

Les résultats obtenus aux examens d'apprentis nous ont démontré que la plupart de nos maîtres d'état n'enseignent pas la coupe. Pour remédier à cet état de chose

nous avons organisé des cours de coupe à Sion, Sierre et Martigny.

Ces cours comportent comme précédemment l'étude théorique faite successivement des divers éléments du vêtement masculin, avec exercices de coupe d'étoffe pour les élèves les plus avancés.

B. Cours professionnels pour filles.

Des cours professionnels pour apprenties sont organisés à

Brigue,
Sion,
Martigny,
St-Maurice,
Monthey.

La méthode d'enseignement est bonne. Les dessins de patrons, les cahiers de langue maternelle et de comptabilité sont bien tenus. Nous sommes heureux de constater que le dessin professionnel se développe tout spécialement.

Cours itinérants

Ces cours font du bon travail. Les maîtresses arrivent à intéresser les élèves au travail et à le leur faire aimer. L'expert fédéral exprime son contentement et recommande ces institutions à la bienveillance des autorités.

Des cours temporaires féminins ont été organisés dans les localités suivantes: Randa, Balen, Saas-Grund, Naters, Brigue, Loèche-les-Bains, Choëx, Monthey, Volèges, St-Maurice, Vionnaz, Lens, Montana, Chamoson, Martigny, Bagnes, Troistorrents, Sembrancher, Fully, Vernamiège.

Total: 33 cours avec un effectif de 544 élèves.

Des cours de langues

ont été organisés à Zermatt, Naters et Gampel. Ils comptaient 117 élèves.

Rien n'a été négligé pour rendre ces cours aussi profitables qu'attrayants.

Cours commerciaux

Comme ces années précédentes, des cours commerciaux ont été organisés à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

Le programme comprend les branches suivantes :

- Langues,
- Comptabilité,
- Arithmétique commerciale,
- Géographie commerciale,
- Droit commercial,
- Dactylographie,
- Sténographie.

L'augmentation incessante du nombre des participants prouve que la valeur et l'importance de cet enseignement sont pleinement reconnues.

L'organisation est à peu près uniforme partout.

La Direction et la surveillance sont confiées à des hommes de la pratique.

Ecoles ménagères

Ces écoles remplissent leur tâche. Le programme est strictement suivi et exécuté avec grand soin, beaucoup de zèle et de savoir-faire. Les élèves sont suivies de près et doivent profiter de l'excellent enseignement. Les expositions des travaux et des dessins montrent claire-

ment l'utilité des écoles ménagères, et la théorie a démontré que cette branche aussi n'est pas négligée.

Les travaux de couture et de raccommodage plaisent par la simplicité des formes et des garnitures.

A la cuisine, les élèves sont adroites et font les différentes préparations avec beaucoup de facilité.

Nous reproduisons ci-après un extrait du rapport de M^{me} Juillerat, experte fédérale :

« Nous avons vu les élèves au travail, nous avons
 » entendu des interrogations, visité les cahiers de théorie
 » et l'exposition des travaux exécutés, aussi nous ne pou-
 » vons qu'exprimer notre entier contentement et dire aux
 » bonnes maîtresses et aux directions de continuer aux
 » écoles tout l'intérêt qu'elles lui ont voué jusqu'ici.

« Heureuses les localités qui ont à leur tête des
 » personnes qui comprennent l'utilité de l'enseignement
 » ménager et qui ont assez d'énergie pour vaincre toutes
 » les difficultés qui se présentent à ceux qui veulent
 » introduire une nouvelle organisation utile. »

Le tableau qui suit nous renseigne sur le nombre, la durée et la fréquentation des établissements :

	<i>Durée</i>	<i>Fréquentation</i>
Ecole ménagère: Brigue	6 mois	28 élèves
Viège	8 »	17 »
Loèche	9 »	25 »
St-Nicolas	6 »	24 »
Sierre	6 »	28 »
Chippis	5 »	13 »
Ayant	6 »	39 »
Sion	8 »	24 »
Conthey	6 »	32 »

A reporter 230 élèves

	<i>Durée</i>	<i>Fréquentation</i>
	<i>Report</i>	230 élèves
Chamoson	7 »	22 »
Riddes	6 »	24 »
Bagnes	6 »	39 »
Martigny	7 »	23 »
Vernayaz	6 »	15 »
Salvan	6 »	18 »
Vérolliez	7 »	35 »
Evionnaz	6 »	20 »
St-Maurice	7 »	43 »
Monthey	7 »	42 »
		<hr/> 511 élèves

Examens pour l'obtention du certificat d'aptitudes ménagères

38 jeunes filles se sont présentées.

Toutes ont obtenu le diplôme.

Elles se répartissent comme suit:

Loèche	9
Evionnaz	6
Monthey	12
St-Maurice	11

Ces jeunes filles sérieusement préparées ont travaillé à la grande satisfaction des expertes qui sont heureuses de pouvoir féliciter les maîtresses pour la bonne formation donnée à leurs élèves et ces dernières pour leur application au travail et leur bonne tenue pendant l'examen.

CHAPITRE VII.

Encouragement aux lettres, aux arts et aux sciences

I. Histoire du Cardinal Schinner

Monsieur le Dr. Büchi travaille activement à la composition du deuxième volume de la « Biographie » du grand Cardinal. Il croit pouvoir nous donner l'assurance que ce travail de longue haleine pourra paraître vers la fin de cette année. Des 20 chapitres prévus, 12 sont déjà rédigés.

Comme nous l'avons dit dans notre rapport précédent, il a été décidé de mettre cet ouvrage patriotique en une édition populaire également à la portée des lecteurs de langue française.

Monsieur le Dr. Büchi nous conseille de surseoir à cette traduction jusqu'à l'achèvement du second volume.

2. Idiotikon

En 1927, les fascicules 102 et 103 ont paru.

Le classement des mots est avancé jusqu'au groupe schw—n.

Les rédacteurs comptent achever cette année le IX^{me} tome de cette intéressante publication de la Suisse allemande, qui forme le pendant du Glossaire des patois romands.

3. Le Glossaire de nos patois

La Rédaction du « Glossaire des patois de la Suisse romande » publie le vingt-neuvième rapport annuel de son activité. Monsieur Jeanjaquet a mis sur fiches le « Glossaire de la flore romane » de Moratel; il a dé-

pouillé le tome VIII^{me} des « Documents du Valais » de Gremaud et quatre volumes des « Mémoires de la Société économique de Berne ».

Des spécimens des divers dialectes du Valais ont été enregistrés au gramophone, à Sion, sous la direction de Monsieur le professeur Doegen, de Berlin, et de deux rédacteurs du Glossaire. Les mêmes opérations ont été faites à Brigue pour le Haut-Valais.

Même après bientôt trente années d'enquêtes, la cueillette continue à être fructueuse. Notons aux « Matériaux nouveaux » pour le Valais: J. Reymondeulaz « Mots divers » patois de Chamoson et B. Luyet « Patois de Savièse ».

4. Société d'histoire du Valais romand. (S. H. V. R.)

Comptant plus de 330 membres, la S. H. V. R. présidée par le Docteur de Cocatrix, à Saint Maurice, fait preuve d'une féconde activité dans ses réunions bisannuelles et par ses publications dans ses organes « Les petites Annales valaisannes », bulletin trimestriel, et « Les Annales valaisannes ».

La réunion de printemps fut tenue à St-Gingolph, le 29 mai 1927.

Un nombreux public s'intéressa aux travaux présentés :

a) Le Château et la chapelle de St-Gingolph, par Monsieur Morand, archéologue cantonal.

b) Le Valais et les comtes de Savoie, par Monsieur l'Abbé Tamini ;

c) La famille Derivaz (de Rippaz), par Monsieur Pierre Bioley.

L'assemblée générale d'automne de Martigny-Bourg, le 6 novembre, fut également très fréquentée. Y furent applaudis, les travaux de :

a) Monsieur J. Couchepin, conseiller national: Notice sur les ordonnances de police et règlements de l'ancienne commune de Martigny.

b) Monsieur Morand: Le chapiteau romain de Martigny-Bourg.

c) Monsieur Philippe Farquet: Les syndics et la syndiculture dans la chatellenie de Martigny.

d) Monsieur R. Bertrand: Le Chanoine Jérôme Darbellay, poète et historien.

e) Monsieur L. Lathion: Notice sur le poète Rainer Maria Rilke, membre de la S. H. V. R., enseveli à Rarogne.

Les « Petites Annales » publièrent, outre les comptes-rendus d'ordre administratif:

« Les Dictons de Savièse » par Monsieur Basile Luyet, professeur;

« Le Vieux Chippis » par M. E. Zufferey;

« Savièse » par P. de Rivaz.

Les « Annales » parurent avec le remarquable travail de Monsieur le Dr. Comtesse: « Les Ex-Libris valaisans antérieurs à 1900 ».

D'autre part, la magistrale étude de Monsieur Jean Graven: « Essai sur l'évolution du Droit pénal valaisan » est présentée au public sous les auspices de la S. H. V. R., ce dont elle a lieu de s'enorgueillir à juste titre.

5. Société d'histoire du Haut-Valais

Cette Société a tenu sa 38^{me} réunion annuelle, à Brigue, le 20 octobre.

En dehors de diverses communications, les sujets suivants ont été traités:

1. Geschichte, Charakter und Bedeutung des Walliser

Landrechts de 1571 par M. le Dr. K. de Stockalper, avocat.

2. Das Wallis im Lichte der deutschen Literatur par M. L. Hallenbarter, rédacteur.

L'assemblée décida de recueillir d'une façon systématique les inscriptions et renseignements sur les anciens sites.

Le dernier fascicule du tome VI des « Blätter aus der Walliser Geschichte » est sous presse.

6. La Murithienne

Notre Société valaisanne des sciences naturelles a publié un Bulletin au mois de Juin dont voici le sommaire:

M. Vouga: La Pisciculture dans le Canton du Valais.

Mr.-Luisier: Les mœurs du chamois.

Monsieur Mariétan: Les Débâcles du glacier de Crête-Sèche (Bagnes).

Mr. Ph. Farquet: La Murithienne dans les alpes de Lens-Montana.

H. Gams: Remarques sur l'histoire du Bois-Noir et des autres pineraies du Valais.

M. Mariétan: Les éboulements de la Cime de l'Est et des Dents du Midi en 1926.

B. Galli-Valerio: Notes sur la distribution géographique des vertébrés dans les Alpes valaisannes.

Ph. Farquet: Aperçu sur le Haut Val Ferret: Les Angroniettes.

Ch. Linder: Contribution à la Limnologie du Lac Champex.

Eug. Mayor et P. Cruchet: Herborisations mycologiques dans la vallée de Bagnes.

H. Christ: Rosiers du Valais.

G. Mayor: Le Pasteur Dr. Denis Cruchet.

La Murithienne a tenu sa réunion annuelle à Monthey le 25 juillet. Les communications scientifiques suivantes ont été présentées:

Dr. A. Repond: Hygiène mentale.

D. A. Rossellet: Quelques faits sur l'action biologique des rayons X.

Dr. Faes: Les maladies du cerisier.

La séance a été suivie d'une course scientifique par la vallée d'Illiez, Bonaveau, le Pas d'Encel, le vallon de Suzanfe, Salenfe et la vallée de Salvan.

7. Bourses et Subsidés

Les 2500.— fr. portés au budget sous cette rubrique n'ont pas suffi pour donner suite aux différentes demandes de subsidés qui nous sont parvenues.

Ils ont été répartis comme suit:

825.— fr. pour des études spéciales.

1200.— fr. à des Bourses pour Normaliens et Universitaires.

500.— fr. à des Sociétés.

CHAPITRE VIII.

Bibliothèque et Archives cantonales

A) Archives cantonales

I. Budget: V. 5. d. 500.— fr.

Dépenses: Acquisition totale: 500.— fr., dont 211.25 fr. pour documents, manuscrits et gravures valai-

sannes, sceaux et 288 fr. pour la Bibliothèque des Archives.

II. Acquisitions: 1. Recognitiones mensae Episcopalis Sed. penes Brigam, Narres, Glisam etc. anni 1624, 267 fol.

2. Statuta 1571 et eorum Revisio 1597—1773 conscripta à Notario publ. Joh. Bürcher (1680—1704),

3. Matrix sigilli Rssmi. Epi. H. Roten (1752—60).

4. Correspondance entre le Valais et l'Ambassadeur de France à Soleure des années 1721—1770 (Copie).

5. Gravures valaisannes (et suisses) 32.

6. Thesaurus linguae latinae editus autoritate et consilio academiarum V. Germanicarum, Berol. Gotting. Lips. Monac, Vindob. 1900 ss. A. G. et valeur 600.— fr. sur le prix initial de 1300.— fr. Cet ouvrage de toute recherche en langue latine, continue à s'achever, remplaçant ainsi Forcellini Thesaurus totius latinitatis, 6 volumes in 4^o 1858 ss.

III. Dons. 1. D. L. Galbreath, Sigilla Agaunensia, Lausanne 1927, don de l'auteur.

2. Le comte de Paradès et ses pourparlers avec la République du Valais 1778—82 Documents communiqués (copies et photos) par M. R. Mennevè, Paris. En souvenir reconnaissant des recherches faites aux Archives cantonales du Valais.

3. St. Kronig, Familienstatistik und Geschichtliches über Zermatt 1927 (don de l'auteur).

4. Département fédéral de l'Intérieur pour la Fondation Ulr. Hoepli L. Maillard « Quand la lumière fut » Paris 2 vol.

5. De la part de la Bibliothèque centrale de la Confédération: Les diverses publications de statistique,

le bulletin sténog. des Chambres fédérales, les annuaires ; les arrêtés du Tribunal fédéral, etc.

6. De la part du Canton du Valais : les publications officielles sauf le Bulletin officiel, que, malgré les multiples réclamations faites, la Bibliothèque est forcée de payer en plein prix, jusqu'à présent.

7. Des cantons : C. de Thurgovie : Thurgauisches Urkundenbuch, suite IV, 3 s.

8. Des Communes : C. de Liddes : Fragments d'écritures du XI^{me} et XIII^{me} découverts dans les reliures des Archives.

A tous les donateurs un chaleureux merci ! Qu'ils veuillent compter sur une juste réciprocité !

IV. Administration et service. Les archives ont été accessibles à tout le monde, mardi et jeudi, de 14 h. à 17 heures ; en outre, tous les jours et à toute heure, aux gens d'étude et pour des recherches convenablement introduites. Des bureaux d'étude ont été à disposition.

Durant les vacances réglementaires, du 26 juillet au 14 août, les bureaux ont été fermés au public.

A part plusieurs études faites sur la Préhistoire, les Généalogies et l'Histoire des Communes et du pays du Valais, les Archives ont eu, cette année, une part à des études qui font honneur au Valais ; ce sont la thèse, distinguée par l'Université de Genève de Monsieur le Dr. en Droit J. Graven, thèse suivie de deux considérables publications complémentaires sur le droit pénal du Valais ; en second lieu, la thèse distinguée par l'Université de Leipzig, de Mr. le Dr. en droit Liebeskind, sur l'historique et les péripéties du Référendum en Valais ; en troisième lieu, l'étude faite par Monsieur Mennevé, rédacteur des documents politiques à Paris, sur le comte

de Paradès et ses relations avec le Valais dans les années 1778 à 1782.

V. *Travail à côté du service journalier.* 1. La correspondance ancienne a été poursuivie; l'inventaire pourra en être achevé dans les mois prochains.

2. Le fruit d'un labeur prolongé et la synthèse des pages douloureuses de notre histoire nationale est l'Inventaire complet de l'Helvétique (1798-1802) de la Médiation (1802-1810) du Département du Simplon (1810 à 1813) et de la Transition (1814-1816). Il comprend :

1. *L'Helvétique*, 29 Nos. environ 6000 pièces isolées et 2 vol. reliés, le tout analysé dans 200 pages de petit-folio;

2. *La Médiation*, 78 Nos. dont 73 livres et 6 boîtes, avec 73 vol. et 2006 pièces isolées;

3. *Le Département du Simplon*, en 8 Nos. dont 4 vol. et 4 boîtes contenant 2142 pièces isolées;

4. *La Transition*, en 10 Nos., 3 vol. et 11 boîtes contenant 3531 pièces isolées. L'Inventaire comprend 326 pages d'analyse et s'étend, y compris les registres et inventaires à la fin de volumes reliés, sur environ 14,000 pièces isolées, et 25,000 pièces en tout, la plus grande partie en forme de lettres, dont beaucoup de lettres d'autographes.

L'Armorial et la Bibliographie du Valais ont été complétés, de même toutes les publications périodiques valaisannes, grâce à la généreuse obligeance des imprimeurs et rédacteurs des journaux du pays.

VI. *Observations.* Etant donné que les locaux actuels se révèlent insuffisants pour loger les archives, l'Etat devra envisager l'aménagement des combles du Palais du Gouvernement pour y installer les Archives récentes.

Archives communales

De nombreuses visites faites aux Archives cantonales, par des magistrats de communes, ont permis, moyennant la méthode intuitive, de faire une active propagande d'un classement de documents adapté aux besoins de toutes sortes d'Archives. Les cartons (boîtes) de forme normale, avec les annexes de divers fascicules, disposés d'après le système vertical, semblent convenir partout. Pour le reste du classement, l'arrêté du 17 juin 1922 a été mis en pratique ou recommandé.

Deux archives communales ont été entièrement réorganisées, classées et inventoriées: celles de Taesch qui, pour le XIX^{me} siècle ont une certaine importance, et celles de Liddes qui, pour le district d'Entremont et tout le Bas-Valais sous l'ancien régime, antérieurement à 1798, comptent certainement parmi les plus précieuses archives communales. Aussi le local de ces nombreux documents historiques a-t-il été très convenablement aménagé par les soins de l'Autorité communale. Les inventaires précédents, vraiment trop défectueux, ont été remplacés, selon le classement nouveau, par un inventaire complètement neuf, contenant 1. les livres; 2. les rouleaux; 3. les parchemins ordinaires; 4. les papiers (classés à leur tour, par matière).

L'inventaire des Archives d'Unterbach, particulièrement de l'Eglise, a été confectionné, bien en détail, et déposé aux Archives cantonales. La Commune de Loèche a été priée de vouloir bien aménager et couvrir soigneusement le local délabré de ses Archives. La Commune de Staldenried pourvoit à un aménagement neuf.

C) La Bibliothèque cantonale

à laquelle sont annexées celle de la Murithienne et celle de la Section Monte-Rosa du C. A. S.

I. *Budget V 5 c.*: 1,300.— fr., Dépenses 1,300.— fr.

II. *Acquisitions*. Outre les Revues exposées dans la salle de lecture et les ouvrages en cours d'impression, voici les acquisitions principales: 1) Histoire de la Nation française Ed. de Le-Vasseurs et Cie., 15 vol. (souscription) 289.— fr.

2. Pestalozzis Werke, Säkularsausgabe 3 Bde. Feist, Goth. Wörterbuch. Humboldt W. Briefe. Burckhardt J. Briefe ..Stifter A. Briefe.

3. Bürgler St. Franziskus-Orden in der Schweiz. 4) Hilber P. Historische Topographie der Schweiz. 5) Korff, Biographia catholica. 6) J. Goerres Werke; 7) P. Meyer de Stadelhofen, « Zigzags valaisans ». 8) Kunstdenkmäler der Schweiz (Schwyz). 9) R. Nicolas, Die Burgen der A. Schweiz. 10) F. Stähelin, Die Schweiz in römischer Zeit; 11) R. Durrer, Schweizergarde in Rom I. 12) Le Valais, Merveille de la Suisse I. (28.50). 13) J. Müller, Das Friedenswerk der Kirche (1598-1917) (33.70 fr.) 14) K. Pestalozzi, Kulturgeschichte Schaffhausen I. (15.—). F. Schwab, Die industrielle Entwicklung des Kantons Solothurn I (16.—). Mgr. Besson « L'Eglise et la Bible ». 17) Nova et Vetera, cahiers supplémentaires; Dr. Clément etc. Heierli Volkstrachten, Bern, Freiburg, Wallis. 19) Hellinghaus, Novellen Bd. 16, 17, 18. 20) Gams, Follatères à Dents de Morcles. 21) Mme. de Sévigné, Lettres 2 vol. 22) Abbé Th. Moreux, Les Confins de la science et de la foi, 2 vol. Origine et formation des Mondes. 23) L. Laurent; Manuel des études grecques et latines; 24) H. Chevalier, Etude sur l'Eglise métrop. de Vienne I. Par échange de nos doubles, ont été complétés:

a) Bulletin de l'Institut Nat. Genevois (8 vol.)

b) Mémoires de la Société Helvétique des sciences nat. 56 vol. Cette dernière collection, la seule en Suisse

de son genre, constitue une vraie mine pour les amis érudits des sciences naturelles.

III. Dons. Le Livre d'Or en accuse 25 avec un total de 33 vol. dont le plus remarquable provient de la Comtesse Wilhelmina von Halwil geb. Kempe, à Stockholm; deux magnifiques volumes en grd. 4^o, richement reliés en peau: « Das Schloss Halwil ». Vivant sequentes!

IV. Statistique: La salle de prêt et de lecture a été ouverte mardi, jeudi de 8 à 12 et de 13^{1/2} à 17 heures; pour le prêt seulement de 13^{1/2} à 17 heures.

Pour la revision annuelle, la Bibliothèque fut fermée au public du 26 juillet au 14 août.

Ont été prêtés à domicile: 1891 volumes, dont 1015 de littérature, 359 d'histoire, 338 de généralités et 178 de jurisprudence, de théologie, et philosophie. P. Loti fournissait 101 vol. A. France, 41 vol. Jours de prêt: 89; moyenne par jour: 21 vol. Les mois les plus forts ont été: janvier, avec 189 vol. nov. avec 194; février, avec 195 et mars avec 252 volumes.

Tous les désirs sérieux ont pu être satisfaits, soit par nos fonds, soit par le service obligeant des bibliothèques suisses, lesquelles, de règle, envoient les livres désirés en 3 ou 4 jours. Le livre de réclamations, toujours à la disposition des lecteurs et clients, n'a pas été utilisé.

CHAPITRE IX.

Monuments historiques

C'est à Saillon et à Loèche qu'ont été exécutés les travaux les plus importants sous le contrôle de la Commission des Monuments Historiques.

A *Saillon*, ils ont constaté dans la remise en état de la porte sud-ouest du rempart qu'une partie du mur qui la relie au rocher s'était détachée à la suite d'infiltrations d'eau, ce que certains journaux mal informés avaient représenté comme une véritable catastrophe. Un sérieux danger n'en existait pas moins, et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour qu'un pareil accident, provoqué par une canalisation imparfaite ne se reproduise pas.

A *Loèche*, ces travaux, comprennent la consolidation et la réfection partielle de la tour du petit pont fortifié jeté sur la gorge de la Dala entre Loèche-ville et Varone. Cette tour avait jadis un pont-levis se relevant devant la porte cintrée et commandait la route; elle paraît remonter au XIII^{me} siècle, et une des seules de ce genre, existant encore en Suisse, elle offre un intérêt considérable.

La tour était primitivement couverte en bardeaux et son toit à deux pans figure sur un dessin de l'album Wick, vers 1862. Ce toit n'a pas été rétabli, mais les créneaux de la tour ont été recouverts de dalles protectrices. Ajoutons que ces lieux ont été le théâtre d'un combat sanglant entre les soldats du général Lorges et les Hauts-Valaisans, qui réussirent à arrêter l'ennemi sur ce pont.

Divers travaux d'aménagement vont être exécutés à l'intérieur de la *Maison de Commune de Loèche* et seront le prélude d'une restauration générale qui s'impose, car cet édifice où l'on trouve encore pas mal de vestiges remarquables de la dernière période gothique en Valais, a subi principalement dans sa partie supérieure les graves atteintes du temps. Cet édifice carré et à pignons qui porte à ses angles supérieurs quatre tourelles, est l'ancien château des Vidommes, en partie ruiné dans les guerres

de Rarogne et restauré, de 1437 à 1451, par l'Evêque Guillaume VI de Rarogne.

A une petite distance de là et relié au Château des Vidommes par une esplanade qui vit se dresser l'échafaud d'Antoine Stockalper, s'élève la grosse tour de l'ancien château des Evêques, une des ruines les plus imposantes du pays. La disparition de cette ruine historique ferait perdre au paysage de Loèche, une grande partie de son charme romantique et serait doublement regrettable; et il faut espérer que les pourparlers entamés en vue de sa conservation et qui vont être repris avec la famille qui en est devenue propriétaire au commencement du siècle dernier, aboutiront pendant qu'il en est encore temps.

La vieille église romane de *St-Pierre des Clages*, classée parmi les monuments historiques, a subi récemment des embellissements désapprouvés par des personnes compétentes.

Cette église qui est attachée au Prieuré, acheté des Bénédictins par la mense épiscopale, au XVII^{me} siècle, n'est nullement l'église ou la chapelle du village et l'Etat, qui en est le propriétaire actuel, ne saurait tolérer que l'ornementation d'un monument de cette valeur soit laissée à l'initiative privée. Il veillera désormais à ce qu'aucune statue ou aucun tableau n'y soit exposé et que n'importe quel genre de décoration n'y soit exécuté, avant que le modèle ou l'esquisse n'en ait été soumis à la Commission des Monuments historiques.

CHAPITRE X.

1. Collection et musée d'histoire naturelle

La réfection des collections, un moment arrêtée par des dépenses pour l'acquisition de matériel, a repris avec une avance plus rapide résultant d'une simplification dans le travail. Nous avons en vue de faire disparaître au plus tôt cet aspect de vétusté dû aux étiquettes trop anciennes. En même temps nous vérifions les déterminations et les mettons à jour avec les nouvelles nomenclatures. Ce travail sera bientôt terminé pour la Minéralogie où il ne reste plus que les Silicates à traiter.

Une partie des crédits ont servi à l'acquisition de matériel d'enseignement de zoologie et de botanique dont en particulier une loupe montée Leitz avec accessoires.

Une autre a servi pour l'achat de Minéraux du Valais récoltés par le naturaliste Monsieur Farquet.

2. Jardin botanique

Les travaux en cours au jardin botanique sont à peu près toujours de même nature: défoncement, transplantation, arrosage et lutte contre les plantes parasites.

Bien que les conditions d'entretien du jardin ne soient pas des meilleures, Monsieur le Directeur fait tout son possible pour le maintenir en bon état.

3. Le Musée historique

Le Musée historique cantonal s'est enrichi entre autres d'une cheminée monumentale en plâtre, provenant de l'ancien manoir de Werra, à Loèche. Cette cheminée de style gothique tardif, est datée de 1532. Sur la hotte que couronne une magnifique dentelle se voient les

armes des de Werra et des Patricii. C'est par une alliance avec cette dernière famille, originaire de la Vallée d'Aoste, que le fief Patricii, détaché du vidommat de Martigny, passa aux de Werra. Cette cheminée peut soutenir la comparaison avec celles qui se trouvent dans la grande salle des Armures du Musée national suisse et qui proviennent: l'une de l'ancienne salle de justice de Bourg-St-Pierre, l'autre de la Maison Supersaxo de Glis.

La salle romaine attend de nouvelles vitrines où seront mieux exposés les menus objets qui ont été nettoyés suivant les procédés en usage dans les grands musées suisses. Cette opération vient d'être terminée et a fait découvrir sous la crasse qui recouvrait ces objets, maints détails charmants et insoupçonnés.

4. Musée industriel

Ce Musée comprend:

a) une collection de modèles se rapportant à l'industrie et aux métiers;

b) une bibliothèque technique et industrielle, avec salle de lecture;

c) deux collections des brevets d'invention. Une collection est classée par matière et l'autre par numéros d'ordre.

En 1927 cette collection s'est augmentée de 79 volumes de 100 exposés chacun, soit de 7900 brevets.

Nous possédons donc aujourd'hui deux séries de 124,000 brevets.

Nous avons décidé de répartir un certain nombre de livres de la bibliothèque industrielle entre les différentes écoles professionnelles.

Nous sommes convaincu que moyennant cette mesure

les ouvrages ayant tout spécialement trait à la profession rempliront mieux leur but.

D'autre part chaque école se constituera ainsi une modeste bibliothèque du métier, ce qui sera incontestablement un progrès dont la réalisation s'impose.

5. Musée pédagogique

En 1927, la Confédération a subventionné cette institution par 800.— francs.

La collection s'est enrichie d'un nouvel appareil de projections lumineuses qui facilite l'étude de l'histoire, de la géographie et des sciences naturelles.

Le P. E. à qui ce musée est spécialement destiné semble s'y désintéresser. Il y trouverait cependant un riche matériel d'intuition et les meilleures méthodes pour l'enseignement.

CHAPITRE XI.

Apprentissages

I. Commission cantonale des apprentissages

La commission s'est occupée tout spécialement en 1927 des questions suivantes :

Organisation des examens d'apprentis.

Révision de différents programmes d'apprentissage et d'examen; soit pour les professions suivantes :

Commerce, monteur - électricien, installateur, programme général.

Un programme nouveau a été publié, celui pour les professions se rapportant aux cavistes, sommeliers, cafe-tiers, restaurateurs, maitres d'hôtel.

Cours professionnels.

Ecoles ménagères;

Cours temporaires;

Orientation professionnelle;

Examens intermédiaires;

Cas divers de contentieux; etc.

Relations extérieures

La Commission cantonale a entretenu dans le courant de l'année des relations nombreuses avec diverses sociétés de la Suisse et principalement avec l'Union suisse des Arts et Métiers, la Commission suisse des examens, l'Association des Conseils d'apprentissage et de protection des apprentis, avec le Bureau de travail et l'Union des Offices d'apprentissage de la Suisse romande et du Tessin.

2. Contentieux

La Commission cantonale des apprentissages prononce sur les différends relatifs aux contrats d'apprentissage et sur les contestations civiles qui en résultent. Elle délègue ses pouvoirs à son secrétaire pour la conciliation et l'instruction du procès.

Dans le cours de cette année 25 cas litigieux ont été liquidés. 5 ont fait l'objet d'un jugement.

3. Surveillance de l'apprentissage

Cette surveillance incombe en premier lieu aux Commissions communales. Nous nous permettons d'insister à nouveau pour que celles-ci exercent un contrôle plus sévère sur la marche de l'apprentissage. Ces représentants des Conseils communaux doivent suivre d'une année à l'autre les progrès des apprentis, corriger, en temps utile, un apprentissage insuffisant et y mettre fin

éventuellement en portant le cas devant la Commission cantonale.

Apprentis en possession d'un contrat à fin décembre 1927.

1. *Garçons*

Appareilleurs	4	Maçons	4
Boulangers	16	Mécaniciens	31
Bouchers	5	« dentiste	6
Charpentiers	4	Menuisiers	42
« sur fer	3	Monteurs-électriciens	13
Charrons	8	Pâtisseries	9
Chaudronniers	2	Peintres	11
Cimenteur	1	Plombiers	3
Coiffeurs	12	Ramoneur	1
Cordonniers	18	Relieurs	3
Cuisiniers	4	Sculpteurs sur bois	2
Dessinateurs	9	Selliers	8
Ebénistes	18	Serruriers	20
Ferblantiers	20	Tailleurs	20
Gypseurs	10	Taillandiers	3
Horlogers	2	Tailleurs de pierres	2
Installateurs	2	Tonneliers	5
Jardiniers	3	Tourneurs	2
Maréchaux	14	Typographes	8
			356

2. *Filles*

Couturières pour dames	54
« pour Hommes	18
Lingères	16
Modistes	6
Repasseuses	5
	99

3. *Apprentis de commerce et de banque* 40

Garçons	356
Filles	99
Commerce	40
	<hr/>
Total	495

Depuis l'entrée en vigueur de notre loi sur les apprentissages, le Secrétariat cantonal a enregistré 3200 contrats.

Ces apprentis se répartissent comme suit:

Valaisans	2483	soit	77,6 %
Confédérés	368	«	11,5 %
Italiens	284	«	9,2 %
Allemands	29	«	0,9 %
Français	20	«	0,7 %
Autrichiens	3	«	0,09 %

4. Examens des apprentis de l'industrie et des métiers

Ces épreuves ont eu lieu à Sion, les 19, 20 et 21 avril. Elles comprennent:

a) Un examen pratique, travail d'atelier, fixé par les experts et devant être exécuté sous leurs yeux.

Il dure deux jours.

b) Un examen théorique sur les connaissances indispensables à l'exercice de la profession.

c) Un examen sur les connaissances scolaires.

d) Un examen de dessin.

Les inscriptions se sont élevées à 158.

Candidats admis: 150.

Candidats examinés: 148.

Lors des examens 96 participants avaient achevé leur apprentissage.

Les 148 candidats examinés se répartissent comme suit :

Valaisans	112
Confédérés	8
Etrangers établis en Valais	28

37 professions étaient représentées :

1. Garçons

Appareilleurs	2	Tonneliers	2
Bouchers	3	Gypseurs	2
Boulangers	5	Horlogers	2
Charpentiers	3	Imprimeurs	2
Chaudronnier	1	Mécaniciens	6
Coiffeurs	2	» dentiste	1
Cordonniers	5	Ménusiers	15
Cuisiniers	2	Pâtisseries	3
Dessinateur	1	Peintres	2
Ebénistes	6	Plombier	1
Electriciens	5	Relieur	1
Ferblantiers	5	Sellier	1
Forgerons	5	Serruriers	12
Taillandiers	2	Tailleurs	3
Tailleur de pierres	1	Tapissiers	3

2. Filles

Couturières pour dames	22
» » hommes	5
Lingères	13
Modistes	2
Repassseuse	1
Nombre des experts :	
a) Examen professionnel	57
b) Examen scolaire	11

8 menuisiers et 6 serruriers ont été examinés à Sierre et les charpentiers sur fer et le plombier à Monthey, faute d'ateliers à Sion.

Les apprentis et apprenties étaient placés dans 56 ateliers. La Commission cantonale en a visité 40.

On constate les progrès réjouissants dans l'instruction des apprentis. Les experts travaillent avec zèle et dévouement.

Apprentis et apprenties ayant subi les examens durant les dix dernières années.

<i>Année</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
1918	40	39	79
1919	47	32	79
1920	29	45	74
1921	65	50	115
1922	81	56	137
1923	79	42	121
1924	80	59	139
1925	93	54	147
1926	114	47	161
1927	105	43	148
Totaux	733	467	1200

Pendant que les filles sont restées stationnaires nous constatons une augmentation extraordinaire chez les garçons (Une augmentation de 200 %).

Il n'est pas inexact d'expliquer cet accroissement du nombre des participants par la plus grande considération dont jouissent les métiers à l'heure actuelle.

La propagande et les efforts des organes compétents n'ont certainement pas peu contribué à ce résultat fort réjouissant.

5. Examens d'apprentis de commerce

Ils ont eu lieu à Sion, les 18 et 19 mai.

Le programme n'a subi aucun changement.

Le diplôme de la Société suisse des commerçants put être délivré à tous les dix candidats. Un a obtenu la note très-bien, les autres la note bien.

La note moyenne est de 1,76.

Les examens ont été visités par l'expert fédéral, M. Chevallay, professeur à l'école commerciale de Lausanne.

Le rapport est bon.

6. Examens intermédiaires

Nous avons déjà parlé de leur but dans notre rapport sur l'année 1925. Ils permettent de se rendre compte, après chaque année d'apprentissage, si l'enfant est à la bonne place, s'il ne gaspille pas le temps, et de mettre fin à un apprentissage insuffisant. L'utilité de ces épreuves est démontrée. Faut-il dès lors les introduire chez nous et les appliquer à tous les apprentis?

Nous ne le pensons pas. Tout d'abord les dispositions légales font défaut et, d'autre part, ce système demanderait beaucoup de temps et serait très coûteux. Nous devons également faire remarquer que la plupart des apprentis sont placés chez des patrons sérieux qui ont déjà un passé, qui ont déjà formé des apprentis capables et en qui on peut avoir confiance.

Notre loi actuelle nous permet d'intervenir dans les cas où l'instruction professionnelle est insignifiante relativement au temps écoulé.

Toute la question sera certainement reprise lors de la révision de notre législation sur la matière.

En attendant, nous prêterons notre concours aux associations professionnelles qui veulent organiser ces examens à leurs frais.

7. Les offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse romande et du Tessin

ont tenu 4 séances à Berne, Fribourg, Lausanne et Genève.

Un programme nouveau a été publié, celui pour les professions se rapportant aux restaurateurs.

Plusieurs programmes ont été réédités et ont nécessité des études presque aussi approfondies que pour des programmes nouveaux, afin de les mettre au point et d'introduire les modifications dictées par l'expérience; il s'agit des professions suivantes: Commerce, monteur-électricien, installateur, programme général.

De nombreuses questions d'ordre administratif ont été discutées au cours des séances.

8. Orientation professionnelle

La question de l'orientation professionnelle préoccupe actuellement les esprits. Dans la plupart des Cantons on a créé des bureaux officiels, semi-officiels ou privés d'orientation professionnelle, et le Conseil fédéral a été invité à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir, si dans l'intérêt de la formation professionnelle des jeunes gens et dans l'intérêt de l'économie nationale, la Confédération ne devrait pas encourager et subventionner ces institutions. Une enquête a été faite dans les différents Cantons par le Département fédéral pour établir de quelle manière est organisé à l'heure actuelle le service d'orientation professionnelle.

Chez nous l'orientation professionnelle est organiquement liée à l'Office des Apprentissages; à côté de ce service, il existe à Brigue un bureau privé d'orientation professionnelle et de placement pour jeunes filles.

La possibilité d'obtenir un subside fédéral vivifierait l'initiative locale et cantonale en vue du développement de ces institutions et de la création d'autres bureaux régionaux.

Le problème est important et présente deux aspects: un aspect professionnel, et un aspect éducatif et de prévoyance. Le côté professionnel - économique nécessite une étude quotidienne et suivie des exigences d'une profession et des changements auxquels celle-ci est exposée dans toutes ses conditions. Le côté éducatif et de prévoyance exige des études pédagogiques et psychologiques continues et un contact aussi étroit que possible avec les parents et l'école.

9. Subsidés d'apprentis

Nous rencontrons souvent des pères et mères de famille qui voudraient bien placer leurs enfants en apprentissage, mais qui, poussés par la nécessité, cherchent des emplois immédiatement rémunérateurs. C'est un devoir des autorités de venir en aide à ces parents.

En 1927, l'Etat a accordé des subsides à 30 apprentis et apprenties nécessiteux. Ces subsides, variant entre 50 et 300 fr., sont généralement payés en deux termes, et à la condition expresse que les bénéficiaires suivent les cours professionnels et se présentent aux examens.

Fonds cantonal des apprentissages

Ce fonds se composait au 31 décembre 1927 comme suit:

Solde au 31 décembre 1926	23,776.70
Intérêts	1,134.50
Versement de l'Etat	1,000.—
Subsides aux apprentis	2,475.—
Solde au 1er janvier 1928	<u>23,436.20</u>

CHAPITRE XII.

Enseignement primaire

I. Commission cantonale

A part les affaires courantes concernant les Ecoles Normales et les écoles primaires, la Commission cantonale de l'Enseignement primaire a notamment traité les questions suivantes:

Manuels scolaires. Chaque fois qu'il a été apporté des modifications dans les manuels, le P.E. a émis son préavis, dont on a tenu compte dans la mesure du possible.

La deuxième édition de l'Histoire Illustrée de la Suisse est déjà entre les mains des élèves. Elle ne diffère de la 1re édition que par l'adjonction d'un résumé de l'histoire valaisanne. Ce manuel, très répandu en Suisse romande, fait honneur à son auteur.

Le manuel d'instruction civique de Monsieur le Dr. Mangisch a paru à l'ouverture du cours 1927/28. Des personnalités du monde juridique et scolaire en font le meilleur éloge.

La seconde édition du manuel de Comptabilité pratique a été favorablement accueillie. Intéressant et

pratique, ce livre rendra de précieux services à nos jeunes gens.

Le livre de lecture à l'usage des degrés élémentaire et moyen, si impatiemment désiré a enfin vu le jour. Le nouveau venu a un cachet bien valaisan; les textes sont bien gradués et richement illustrés; il ne peut que plaire aux élèves auxquels il est destiné.

L'élaboration du nouveau livre de chant a été confiée à une Commission que préside Monsieur le Professeur Georges Hænni. Le projet a été soumis à des sommités du monde musical qui ont exprimé toute leur satisfaction. Ce nouveau manuel sera mis en vente au début du cours scolaire 1928/29.

Pour les écoles du Haut-Valais, il a été décidé d'introduire le « livre unique » qui, à côté de la lecture comprendra les notions de grammaire, d'histoire et de géographie.

Cette année, le livre II, destiné aux élèves de 8 et 9 ans est entré en vigueur. Partout il a été favorablement accueilli. Grâce à cette heureuse innovation, de sérieuses économies pourront être réalisées par les parents.

Carte murale du Valais. Une lacune devait être comblée par l'introduction d'une carte murale du Canton. Cette carte Siegfried est à l'échelle de 1:75.000. Elle pourra être livrée courant 1929.

Journal de classe et Registre de notes. Afin d'uniformiser le système d'inscription des notes méritées par les élèves ainsi que la manière de préparer la classe, il a été adopté un Journal type, qui, en simplifiant la tâche du maître, lui rend de précieux services.

Certificats d'Etude: A l'avenir, outre l'autorisation d'enseigner, les maîtres débutants recevront un certificat

d'études où seront transcrites les notes des examens dans lesquelles celles de l'année entrèrent pour un tiers.

2. Ecoles normales

Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'année scolaire, nous pouvons affirmer qu'elle a été bonne, tant sous le rapport du travail fourni que sous celui du bon esprit qui animait les élèves.

Le départ de Monsieur l'Abbé Devanthey a laissé un vide bien grand. Que ce professeur si dévoué qui a enseigné avec tant de compétence reçoive ici le témoignage de notre profonde reconnaissance. Monsieur le Révérend Chanoine Dubosson a succédé à Monsieur Devanthey, appelé à remplir les fonctions d'aumônier à Collombey.

Le nouveau programme tend à rendre l'enseignement plus pratique. Il est entré en vigueur à Pâques, date où s'ouvre actuellement l'année scolaire. Le programme actuel est établi sur la base de 33 heures de cours par semaine, et allège sensiblement le travail des élèves. Dorénavant, à la fin des cours, la direction de chaque école dressera un rapport sur les aptitudes physiques, intellectuelles et morales des élèves. Les parents seront avisés s'il y a quelque chose de particulier; cette innovation leur rendra d'appréciables services.

Les élèves qui ont fréquenté les Ecoles Normales en 1927/28 se répartissent comme suit:

a) Sion

	<i>prép.</i>	<i>1re a.</i>	<i>2me a.</i>	<i>3me a.</i>	<i>total</i>
Instituteurs français :	—	14	14	17	45
« allemands	—	6	4	5	15
Institutrices françaises	12	17	15	17	61

b) *Brigüé*

Institutrices allemandes — 7 3 9 19

Autorisation d'enseigner

Notre Département a accordé l'autorisation d'enseigner à :

- a) 26 institutrices du Bas-Valais,
- b) 9 « du Haut-Valais,
- c) 17 instituteurs du Bas-Valais,
- d) 5 « du Haut-Valais.

3. Brevet de capacité

Ensuite d'examens satisfaisants, le Conseil d'Etat a délivré en 1927, le Brevet de Capacité aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Instituteurs :

1. Bochatay Raphaël, Salvan
2. Bourdin Emile, Hérémence
3. Brunner Emile, Eischoll
4. Carlen Konrad, à Reckingen
5. Coutaz Adrien, Vérossaz.
6. Danuser Georg, Mastrib
7. Dorsaz Edouard, Fully
8. Duchoud Ulysse, Bouveret
9. Ebener Otto, Blatten
10. Eyholzer Johann, Betten
11. Follonier André, Mase
12. Gay-Crosier Charles, Trient
13. Germanier Jules, Conthey
14. Grosser Pierre, Monthey
15. Héritier Marc, Savièse
16. Lonfat Maurice, Charrat
17. Luisier Ami, Bagnes

18. Maeder Aloys, Mosnang
19. Müller Johann, Thermen
20. Pitteloud Jules, Agettes
21. Roh Arthur, Grône
22. Ruppen Albin, Saas-Grund
23. Venetz Oswald, Stalden

Institutrices:

1. Albasini Marcelle, Chalais
2. Amacker Simone, St-Maurice
3. Arnal Marie, France
4. Borgeat Aliette, Saxon
5. Bos Louise, France
6. Brunner Marie-Louise, Ardon
7. Clémento Olga, Ardon
8. Coquoz Augusta, Salvan
9. Currat Anna, Fribourg
10. Darbellay Berthe, Liddes
11. Eyer Lya, Naters
12. Forel Marcelle, France
13. Gasser Marie-Thérèse, Sion
14. Garrigues Emilie, Chippis
15. Germanier-Luy Eva, Ardon
16. Gottet Katharina, Albinen
17. Imesch Maria, Zeneggen
18. Imhof Jeanne, Ernen
19. Luisier Anna, Leytron
20. Michellod Germaine, Leytron
21. Moulin Germaine, Vollèges
22. Pasquier Louise, Fribourg
23. Puipe Henriette, Vollèges
24. Supersaxo Ludowica, Saas-Fée
25. Z'brun Marie, Turtmann
26. Zenhäusern Lina, Bürchen

4. Inspecteurs scolaires

Le 3 novembre 1927, MM. les Inspecteurs scolaires ont tenu leur conférence annuelle à laquelle participait la Commission cantonale de l'Enseignement primaire. Saluons l'entrée en fonction du nouvel Inspecteur du District de Martigny, Monsieur Prosper Thomas. Nous ne doutons pas que sous sa direction, les écoles de cet arrondissement ne continuent la marche ascendante que leur avait imprimée Monsieur Rouiller, pendant ses 30 années d'inspection. Que ce dévoué serviteur du pays trouve ici l'hommage de notre gratitude.

Après avoir examiné la requête concernant l'amélioration de la situation matérielle du P.E., la conférence préavisa en faveur du rétablissement de la prime de renchérissement à 25.— fr. par mois. La question de sursalaire familial doit être résolue dans un avenir prochain.

Il a été décidé de participer à l'exposition de Sierre, en 1928. Les classes ne concourront pas entre elles. Seront exposés le matériel d'enseignement et les méthodes en usage dans les différents types d'école. Des graphiques indiqueront le développement de l'enseignement en Valais de 1908 à 1928.

Les cours d'été tendent à prendre un développement réjouissant. La Conférence a adopté un règlement pour ces cours.

Là où les communes ne procèdent pas régulièrement à la rentrée des absences scolaires, les Inspecteurs peuvent et doivent, en vertu des dispositions légales, en ordonner la perception par le receveur du district.

5. Médecins scolaires

Nos écoles sont encore sous le régime des visites

bisannuelles, en attendant qu'intervienne une meilleure solution.

Ces visites ne sont profitables que pour autant que les Communes mettent à profit les directives des médecins. Il arrive fréquemment que plusieurs rapports successifs demandent les mêmes améliorations. A l'avenir, si les Communes ne procèdent pas aux travaux qui revêtent un caractère urgent, l'Etat les fera exécuter aux frais de celles-ci.

A part l'épidémie de grippe qui a sévi fortement l'hiver dernier, l'état sanitaire des écoles fut bon. Les rapports se plaisent à signaler le souci qu'apporte le P. E. pour conserver la santé des enfants qui lui sont confiés.

Toutefois le balayage qui doit être effectué par les Communes laisse à désirer en maints endroits. On préconise les balayages à la sciure humide.

D'une manière générale l'aménagement des maisons d'école s'améliore.

6. Inspections de travaux manuels

Du 15 septembre au 30 octobre 1927, s'est tenu à Sion un cours pour la formation de maîtresses de travaux manuels. Il a été délivré 13 Brevets de Capacité. Actuellement presque toutes les maîtresses qui enseignent l'économie domestiques et les travaux manuels dans les classes mixtes sont porteuses de diplômes.

Mesdames les Inspectrices signalent des progrès réjouissants qui ont été accomplis dans la couture et le raccommodage. Le matériel tend à devenir uniforme ce qui favorise considérablement la tâche de la maîtresse.

7. Bibliothèque scolaire

Chaque année, le Département dote les bibliothèques scolaires de livres et brochures qui restent la propriété de la bibliothèque de l'école.

La plupart des classes du Valais romand ont reçu le très intéressant ouvrage « Au Cœur du Vieux pays » dû à la plume de Monsieur Clément Bérard, Instituteur à Sierre.

Grâce à la générosité de la Maison Suchard, nous avons pu doter toutes les écoles de magnifiques frises « Nos Oiseaux » qui, tout en ornant les salles de classe, offrent de la matière pour des leçons de choses.

Chaque élève a reçu la brochure « Nos fruits » qui enseigne les mille et une manières de tirer profit des produits de nos vergers.

L'opuscule richement illustré « Les dangers de la circulation » arrive à son heure; chaque élève pourra en faire son profit.

Les classes du Haut-Valais ont été dotées des ouvrages « Mauritius », par Monsieur le Professeur Franz Jost; « Sturm » de Madame Dr. Bürcher; du Recueil de chants « Walliser-Volkslieder » de Monsieur le Révérend Curé Brantschen; « Mein Wallis » Festschrift; « Anfänge der modernen Demokratie » par Mr. le Dr. Franz Seiler.

8. Cartes murales scolaires

Vu l'arrêté fédéral du 9 décembre 1901 concernant l'échange et la fourniture gratuite des cartes murales scolaires pour les écoles primaires, en 1927, 25 cartes usagées ont été remplacées.

Actuellement presque toutes nos écoles sont pourvues de cartes murales à relief neuves ou en parfait état.

CHAPITRE XIII.

Conférence générale des Chefs des Départements de l'Instruction publique

Cette conférence a eu lieu le 9 septembre 1927 à Hérissau. Parmi les objets qui y ont été discutés, citons :

- a) Atlas scolaire.
- b) Lutte contre l'alcoolisme par l'école.
- c) Centrale cinématographique.
- d) Subventionnement des écoles suisses à l'étranger.
- e) Préparation de films cinématographiques en vue de l'enseignement de la géographie.
- f) Protection des oiseaux.
- g) Manuel fédéral de gymnastique.
- h) Education civique.
- i) Règlement fédéral concernant l'enseignement professionnel et ménager.

2. Conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique

La Conférence romande a été tenue à Bellinzona le 13 mai 1927.

Les objets suivants ont figuré à l'ordre du jour.

1. Glossaire des patois.
2. Cours de langue française.
3. Enfants fréquentant l'école dans un Canton voisin.
4. Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère.
5. Jeux Olympiques de 1928.
6. Cours d'Instruction civique.

7. Annuaire de l'Instruction publique en Suisse.
 8. Exposition de travaux féminins à Berne en 1928.
-

CHAPITRE XIV.

Société valaisanne d'Education

L'assemblée triennale de la S. V. E. qui devait avoir lieu en 1927 a été avancée et tenue à Sion en automne 1926. Elle a coïncidé avec la fête du cinquantenaire de la fondation de l'Ecole Normale.

MM. les Instituteurs du Haut-Valais ont tenu leurs réunions de districts. Monsieur le Révérend Chanoine Werlen leur a fait un exposé sur le programme que poursuit le Département relativement au « *Livre unique* », puis Mr. le Dr. Steiger a donné une conférence sur l'alcoolisme et le projet de loi sur le régime de l'alcool.

Trois organes sont nés dans le sein de la S. V. E. du Bas-Valais.

a) L'Union du P. E. qui a été définitivement constituée le 17 avril dernier. Les statuts prévoient un vaste champ d'activité. Elle s'occupera spécialement des intérêts matériels du P. E.: Caisse-maladie, Assurance-chômage, placement, etc.

b) La Chorale qui groupe environ 70 instituteurs de la partie française du Canton est dirigée avec la compétence que l'on sait par Monsieur le Professeur Georges Hänni.

c) L'Association des maîtres abstinents qui a pour but de lutter par l'école le fléau qu'est l'alcoolisme.

Société des Institutrices

Après une retraite fermée de 3 jours, la Société des institutrices du Valais romand a tenu son assemblée annuelle à Sion, le jour même où l'Union du P. E. se fondait à Martigny.

Mesdames les Institutrices eurent la bonne fortune d'entendre une fort belle et intéressante conférence donnée par le Révérend Père de Munnynk sur l'éducation de la Volonté.

La Société des Institutrices du Haut-Valais a tenu sa conférence annuelle courant octobre 1927. Monsieur le Révérend Chanoine Werlen a entretenu l'assemblée, sur l'introduction des nouveaux manuels scolaires uniques, destinés aux écoles du Haut-Valais.

CHAPITRE XV.

Oeuvre de la ligue tuberculeuse et assistance aux enfants nécessiteux et malades

Cette œuvre philanthropique par excellence que dirige Monsieur le Dr. F. Ducrey avec autant de compétence que de dévouement, est en pleine prospérité. Les enfants ont largement profité de la cure d'air qu'ils ont faite aux Mayens de Sion.

L'œuvre de la « Goutte de lait » continue à venir en aide aux enfants issus de mères tuberculeuses ou se trouvant dans un état de sous-alimentation.

CHAPITRE XVI.

Subventions scolaires

A. Constructions scolaires

Les montants ci-après représentent les subsides versés pour les constructions effectuées en 1927.

Grächen	fr. 1,900.—
Vissoie	« 1,256.20
Grône	« 686.20
Tourtemagne	« 11,612.45
Ulrichen	« 1,112.75
Ardon	« 332.40
	<hr/>
	fr. 16,900.—

B. Soupes scolaires

Binn	fr. 30.80	Chermignon	fr. 53.60
Grensiols	« 161.—	Nax	« 25.—
Mund	« 80.90	St-Martin	« 226.60
Naters	« 431.20	Fully	« 307.10
Zwischbergen	« 26.60	Martigny-Bourg	« 100.10
St-Nicolas	« 151.70	Saillon	« 68.80
Törbel	« 131.70	Saxon	« 157.90
Viège	« 18.90	Vollèges	« 159.—
Loèche	« 69.50	Collombey	« 7.90
Loèche 25/26	« 75.—	Champéry	« 100.50
Loèche-les-Bains	« 84.90	Monthey	« 63.30
Ayent	« 107.80	Val d'Illeiez (25/26)	fr. 151.50
Chippis	« 41.80	Val d'Illeiez (26/27)	fr. 138.30
Montana	« 28.60	Total	fr. 3000.—

CHAPITRE XVII.

Subventions aux assurances infantiles scolaires

Le nombre de caisses s'est élevé à 62 (54 en 1926).
Les subsides versés pendant cet exercice se répartissent
comme suit :

Caisse maladie de	Bellwald	fr.	49.—
«	«	Biel	« 19.—
«	«	Binn	« 36.—
«	«	Blitzingen	« 47.—
«	«	Fiesch	« 75.—
«	«	Fieschertal	« 44.—
«	«	Geschinen	« 10.80
«	«	Gluringen	« 26.40
«	«	Münster	« 105.60
«	«	Obergesteln	« 25.20
«	«	Oberwald	« 61.20
«	«	Reckingen	« 73.20
«	«	Ritzingen	« 21.—
«	«	Selkingen	« 14.—
«	«	Ulrichen	« 22.—
«	«	Betten	« 49.—
«	«	Bister	« 8.—
«	«	Bitsch	« 60.—
«	«	Filet	« 16.—
«	«	Goppisberg	« 15.—
«	«	Greich	« 9.—
«	«	Grengiols	« 70.—
«	«	Martisberg	« 10.—
«	«	Mörel	« 70.—

A reporter fr. 986.40

		<i>Report</i> fr. 986.40
Caisse maladie de	Ried-Mörel	α 31.—
α	Brigue	α 498.—
α	Almagel	α 57.60
α	Eisten	α 84.—
α	Embd	α 86.40
α	Saas-Fee	α 40.80
α	Saas-Grund	α 89.—
α	St-Nicolas	α 471.60
α	Stalden	α 158.—
α	Staldenried	α 60.—
α	Visperterminen	α 122.40
α	Zermatt	α 355.20
α	Lötschental	α 113.—
α	Albinen	α 69.60
α	Bratsch	α 73.20
α	Erschmatt	α 56.40
α	Feschel	α 56.40
α	Guttet	α 55.20
α	Chippis	α 64.—
α	Icogne	α 21.—
α	Lens	α 86.—
α	Sierre	α 314.—
α	Ayant	α 469.20
α	Bramois	α 39.—
α	Sion	α 726.—
α	Nendaz	α 796.80
α	Vétroz	α 230.40
α	Martigny-Ville	α 88.—
α	Riddes	α 256.80
α	Saxon	α 188.—
α	Collonges	α 50.40

A reporter fr. 6,743.80

		<i>Report</i> fr. 6,743.80
Caisse maladie de	Finhaut	« 87.—
«	« St-Maurice	« 500.40
«	« Salvan	« 139.—
«	« Vernayaz	« 201.60
«	« Champéry	« 100.—
«	« Monthey chrétienne sociale	84.—
«	« Monthey secours mutuels	202.—
		Total fr. 8,057.80

(en 1926 fr. 5,528.80)

CHAPITRE XVIII.

Statistique scolaire

<i>Districts</i>	<i>Nombre d'écoles</i>	<i>garçons</i>	<i>filles</i>	<i>totaux</i>	<i>cours compl.</i>
Conches	26	366	314	680	123
Rarogne-Or.	14	192	178	370	62
Brigue	44	778	776	1554	222
Viège	56	1030	946	1976	332
Rarogne-Oc.	26	386	395	781	176
Loèche	40	658	611	1269	214
Sierre	86	1508	1593	3101	471
Hérens	43	731	634	1365	280
Sion	52	862	871	1733	251
Conthey	59	944	1014	1958	401
Martigny	92	1263	1215	2478	397
Entremont	61	773	627	1400	240
St-Maurice	47	678	558	1236	187
Monthey	66	1094	1023	2117	251
Total 1927	712	11263	10755	22018	3607
Total 1926	707	11120	10803	21923	3440
Augment. 1927	5	143		95	167
Diminution 1927					48

CHAPITRE XIX.

Caisse de retraite du Personnel enseignant primaire

Au 1^{er} janvier 1927, la fortune de la Caisse de Retraite du Personnel Enseignant se montait à fr. 820,343.25

Elle s'est augmentée:

1. Recettes de l'année et part de l'Etat	fr. 113,907.95	
2. Equivalent par Fonds de réserves selon art. 46, 4 ^{me} al. du R. du 16 Nov. 1925	« 8,442.50	
3. Intérêts	« 36,210.10	
	<hr/>	
	fr. 158,560.55	* 158,560.55
		<hr/>
		fr. 978,903.80

Dont à déduire:

1. Equivalent par Fonds de réserve	fr. 8,442.50	
2. Paiement des pensions	« 10,464.75	
3. « « frais généraux	3,561.25	
4. Impôt fédéral, droit détachement et frais	fr. 704.95	
5. Paiement des retraites aux sortants (19)	fr. 7,893.40	
	<hr/>	
	fr. 31,066.85	* 31,066.85

Fortune nette de la Caisse au 31 décembre 1927 fr. 947,836.95

Cette valeur est représentée par le Bilan suivant:

Bilan

ACTIF

1	Obligation	4 ³ / ₄ 0/0	B. D. Banque cantonale	40,000.—
1	«	4 ¹ / ₂ 0/0	B. D. « «	80,000.—
1	«	5 0/0	idem	40,000.—
1	«	4 ³ / ₄ 0/0	Dépot ferme Banque cant.	35,000.—
1	«	5 0/0	idem	40,000.—
1	«	5 0/0	«	200,000.—
1	«	4 ³ / ₄ 0/0	«	110,000.—
1	«	4 ³ / ₄ 0/0	«	40,000.—
1	«	4 ³ / ₄ 0/0	«	100,000.—
1	«	5 0/0	«	90,000.—
38	Obligations	5 0/0	Valais 1918	19,000.—
20	«	5 0/0	« 1924	20,000.—
65	«	5 ¹ / ₂ 0/0	« 1924	65,000.—
5	«	5 ¹ / ₂ 0/0	« 1924	2,500.—
	Compte courant à la Banque Cantonale			8,885.35
	Caisse d'Etat			56,951.60

PASSIF

677	Assurés	735,904.35	
18	Pensionnés	62,481.50	
	Fonds de réserve	117,484.80	
	Compte d'ordre	31,966.30	
		<hr/>	
		947,836.95	947,836.95
		<hr/>	

Nota

Pour le rachat des années de service, l'Etat a payé en 1926/27 fr. 67,983.15.



RAPPORT

du Département des Finances du Canton du Valais

sur sa gestion pendant l'année
1927



SION
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE F. AYMON
1928

1915-1916

1915-1916

1915-1916

DÉPARTEMENT DES FINANCES

Service des contributions

I. IMPÔT SUR LA FORTUNE

a) **Fortune immobilière.** — D'entente avec l'Union des centrales d'électricité, les réseaux secondaires et les stations de transformateurs, jusqu'ici non soumis à l'impôt, ont été taxés d'après des normes convenues. Il en est résulté pour les communes intéressées, un accroissement de sommaire imposable de fr. 1.350.000

Dans les communes où, par suite de l'introduction du Registre foncier, une mise au point des taxes cadastrales avait eu lieu sur le terrain en 1926, nous avons dû procéder cette année, aux inscriptions dans les nouveaux registres et donner des instructions relatives à la tenue de ces livres.

22 communes nous ont signalé des constructions nouvelles, taxées pour un montant de frs 2.492.800 qui figurera dans les états-sommaires de 1928.

La fortune immobilière soumise à l'impôt cantonal s'élève à frs 382.729.783.

b) **Fortune mobilière.** — La Commission cantonale de contrôle a siégé 5 jours et procédé à deux auditions durant lesquelles furent entendus 94 contribuables. Ses investigations ont porté spécialement sur les districts de Brigue et Martigny.

Les capitaux soumis à l'impôt cantonal, non compris le capital-actions des S.A., s'élèvent à francs 83.183.366.

Les dettes défalquées et les exonérations pour minimum d'existence atteignent ensemble francs 44.988.721.

Nous avons effectué dans tous les Bureaux du Registre foncier, un relevé des ventes immobilières de 1926, pour un montant supérieur à frs 2.000.— et ne comportant pas la constitution d'une créance hypothécaire.

Sur les 410 actes examinés, s'élevant à une somme de frs 3.914.135, un million 780.000 frs ont pu être ajoutés à la fortune mobilière imposable des vendeurs.

Les relevés transmis par les offices de poursuites de tous les commandements de payer notifiés pour des dettes n'ayant pas un caractère commercial, ainsi que le tableau des indemnités d'expropriation versées par l'Etat et la Confédération ont aussi permis d'obtenir une certaine majoration des capitaux.

II. IMPOT SUR LE REVENU

a) Personnes physiques, sociétés de personnes, corporations, sociétés de consommation.

Voir le tableau-statistique dressé pour la première fois cette année et figurant dans le compte-rendu de gestion financière.

b) Sociétés anonymes.

138 S.A. ont payé l'impôt dans le canton; sur ce nombre, 92 ont leur siège en Valais; 42 dans un autre canton et 4 à l'étranger.

Capital social et réserves:	frs	141.398.744
Bénéfices imposés:	»	12.451.767
Rendement moyen:		8.80 %.

L'impôt total sur capital-actions et revenu versé par les S.A. s'élève à frs 1.191.114,65.

L'imposition des S.A. a eu lieu sur la base des bilans et comptes Profits et Pertes, par notification préalable de la cote détaillée à chacune d'elles. De nombreux examens de livres ont été effectués; les divergences qui se sont produites, notamment en matière de répartition intercantonale et internationale, ont toutes pu se régler à l'amiable.

III. IMPOT HYDRAULIQUE

22 producteurs d'énergie ont été assujettis à l'im-

pôt hydraulique. La force produite et imposée s'est élevée à 151.042 chevaux-moyens-année, desquels 14.206,50 ont été utilisés dans le canton pour le chauffage et l'éclairage, et 136.835,50 exportés ou employés dans l'industrie en Valais.

Le produit de cet impôt, frs 232.152,15 comprend frs 15.704,30, part du canton au franc-impôt versé par les C.F.F. à teneur des actes de concession pour les usines Barberine-Vernayaz. Par contre, n'y figure pas l'impôt hydraulique payé pour la force vendue par les C.F.F. à des tiers, à l'usine de Vernayaz, l'entente à ce sujet n'étant intervenue qu'après le boucllement des comptes.

IV. RÉGALES ET IMPOTS INDIRECTS

Les régales et les impôts indirects (permis de chasse et pêche, taxe phylloxérique et taxe sur les chiens) dont l'administration relève de notre service, n'offrent rien de spécial à signaler.

Le montant global encaissé par les receveurs de district atteint frs 130.241,80.

V. INVENTAIRE OBLIGATOIRE AU DÉCÈS

Les receveurs de district nous ont transmis 74 inventaires durant l'année 1927.

Dans 20 cas il n'a pas été trouvé de capitaux, 36 inventaires étaient conformes aux déclarations et 16 ont donné lieu à des pénalités.

Sur frs 348.965,— de capitaux trouvés dans ces 16 cas, frs 233.911,— seulement étaient déclarés.

Les amendes et impôts arriérés ont produit de ce fait frs 5.920,60 à l'Etat et frs 10.228,65 aux communes.

VI. AMENDES

Dans le courant de l'année, il a été prononcé, en dehors de l'inventaire au décès, diverses amendes fis-

cales, notamment pour soustraction de capitaux à l'impôt.

Leur montant atteint:

Pour l'Etat	frs 3.141,20
Pour les communes	» 2.505,30
Au total	<u>frs 5.646,50</u>

Service du Contentieux

1. Le Service du Contentieux s'occupe spécialement des recours administratifs remis par le Conseil d'Etat au Département des Finances pour instruction et rapport et des recours relevant de la compétence du Département des Finances.

Recours reportés de l'exercice précédent:	44
Recours survenus pendant l'année:	127
	<u>TOTAL: 171</u>

Recours liquidés par décision:	69
Recours liquidés autrement que par décision:	29
	<u>TOTAL: 98</u>

Reportés à l'exercice suivant:	<u>73</u>
--------------------------------	-----------

Le nombre relativement élevé des recours reportés sur l'exercice suivant s'explique par le fait que l'imposition se faisant dans le courant du dernier trimestre, les recours arrivent plus nombreux à la fin de l'année.

2. Tableau des recours tranchés par décision.

	admis	part. admis	écartés
c) Impôt cantonal	2	2	7
c) Impôt communal	8	8	23
Loi sur les auberges	3	—	6
Divers	2	1	7

3. 8 décisions du Conseil d'Etat ont fait l'objet de recours de droit public au Tribunal fédéral.

Ont été admis par le Tribunal fédéral: 2 recours

Ont été écartés par le Tribunal fédéral: 6 »

Dans ses arrêts, le Tribunal fédéral a tranché les questions suivantes:

a) il a déclaré incompatible avec le droit fédéral, la disposition de l'art. 54 de la loi des finances, qui prévoit, qu'en cas de recours au Conseil d'Etat, le contribuable doit acquitter au préalable l'impôt réclamé, sauf remboursement s'il y a lieu;

b) il a statué que les pensions (il s'agissait en l'espèce d'une pension ouvrière) ne peuvent pas être soumises à la clause de besoin;

c) il a sanctionné la pratique des autorités fiscales cantonales, qui, pour le calcul de l'impôt sur le revenu des sociétés en nom collectif et en commandite, n'admettent pas la scission des honoraires alloués aux associés indéfiniment responsables du bénéfice imposable de la société;

d) il a estimé qu'un émolument de frs 43.750,— pour l'inscription d'un acte hypothécaire de frs 25.000.000,— au Registre Foncier, vu les dépenses que ce dernier occasionne au canton, — dépenses ne pouvant pas être couvertes par les recettes du bureau, — ne se heurte pas au principe de la prestation et contre-prestation.

4. Le Service du Contentieux s'est, en outre, occupé de procès intentés à l'Etat, de l'examen et contestations des listes de frais notifiées à l'Etat, de plaintes en matière de poursuites et faillites, etc.

5. Il a émis des préavis à son département et au Conseil d'Etat dans des questions de droit civil, loi sur les auberges, loi sur le timbre, etc.

6. Il a eu à répondre à de nombreuses consultations en matière de droit administratif émanant d'ad-

ministrations communales, d'autorités d'autres cantons et de particuliers.

7. Il s'est occupé également de la continuation des poursuites intentées par les greffiers des tribunaux pour frais de justice et d'autres encaissements.

Il veille soigneusement à ce que les actes de carence correspondent bien à la situation financière effective des débiteurs.

Un contrôle est aussi établi pour obtenir la récupération de ces valeurs, en cas de retour du débiteur à meilleure fortune.

8. Il a examiné les demandes d'exonération des droits fiscaux pour œuvres de bienfaisance, d'utilité publique, remaniement parcellaire, etc.

Exonération des droits fiscaux pour arrondissement des propriétés en 1927.

	Nombre	Valeurs exonérées	Droits fiscaux exonérés	
			Transcription, enregistrement	
Actes de vente	85	107.711,45	101	452,80
Actes d'échange	13	24.772,50	15	98,40
TOTAUX:	<u>98</u>	<u>132.483,95</u>	<u>116</u>	<u>551,20</u>

Service de l'impôt de guerre

A) ENCAISSEMENT.

Pendant l'exercice 1927 le service de l'impôt de guerre a procédé à l'encaissement du solde arriéré de la deuxième tranche échue le 15 novembre 1926.

Après recharge, il n'a pas été procédé directement à la poursuite comme le prévoit l'arrêté fédéral, mais un mandat d'encaissement a été envoyé aux contribuables en défaut.

Quant aux récalcitrants, ils ont reçu un dernier avis cominatoire et, faute d'exécution, ils ont été mis en poursuite.

L'administration de l'impôt de guerre a admis toutes les demandes de sursis motivées qui lui étaient adressées pour le paiement d'une tranche échue.

Cependant 210 commandements de payer ont dû être dressés; sur ce nombre, 24 furent frappés d'opposition. Dans tous les cas le juge a accordé la mainlevée.

Le montant total de l'encaissement effectué en 1927 s'élève à frs 284.618,85, y compris frs 84.452 revenant à l'Etat du Valais pour répartition intercantonale en vertu de l'article 143 de l'arrêté fédéral, ainsi que les frais de poursuite.

La perception de la troisième tranche échue le 15 novembre 1927 s'est effectuée normalement et de la même façon que la deuxième.

Les poursuites pour cette troisième tranche n'ont pas été faites en 1927.

B) DÉCOMPTE AVEC L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS

Ce décompte a été envoyé à l'administration fédérale le 10 juin 1927.

C) SOUSTRACTION D'IMPOT

Trois cas de soustraction d'impôt sont parvenus à la connaissance de l'administration de l'impôt de guerre par suite de l'inventaire obligatoire au décès. L'amende maximum (4 fois l'impôt soustrait) a été dans tous les cas prononcée et le total s'élève à frs 3.240.

D) DEMANDES DE REMISE DE L'IMPOT

(Art. 117 de l'arrêté fédéral.)

Quinze demandes de remise d'impôt ont été adres-

sées avec pièces à l'appui. A l'exception d'une, elles portaient sur des chiffres peu élevés. Sur l'avis favorable de l'administration de l'impôt de guerre elles ont été toutes admises par la commission fédérale de remise d'impôt.

E)

Certains cas de soustraction d'impôt sont encore en suspens et feront l'objet d'un prochain rapport.

SERVICE DES CONCESSIONS D'HOTELS. PATENTES BOISSONS ALCOOLIQUES, AMENDES ET PROCÈS-VERBAUX

I. CONCESSIONS D'HOTELS

Les droits perçus sous cette rubrique, au cours de l'exercice, se montent à frs 13.514,55 contre 5.735,35 pour l'année 1926. Cette augmentation de recette de Frs 7.779,20 s'explique, d'une part, par le fait que le nombre de concessions expirées en 1927, et dont le renouvellement a été demandé, était beaucoup plus considérable que l'année précédente. D'autre part, une bonne partie de ces renouvellements concernaient des établissements importants disposant presque tous d'un nombre de lits élevé. Comme ce facteur entre en ligne de compte dans la fixation des droits, il a contribué également à l'amélioration de la recette de cette rubrique.

Le montant de Frs 13.514,55 ci-dessus représente les droits encaissés pour :

- 132 renouvellements de concession (11 en 1926)
- 12 transferts de concession (16 en 1926)
- 16 concessions nouvelles (27 en 1926)
- 1 autorisation délivrée en vertu de la loi fédérale du 16 octobre 1924 restreignant la construction et l'agrandissement d'hôtels.

- 1 autorisation de modifier une enseigne et
 3 autorisations d'augmenter le nombre de lits
 de 3 hôtels, ceci en vertu également de la loi
 fédérale ci-dessus citée.

Total: 165 requêtes.

Ces requêtes se répartissent comme suit quant au
 genre d'établissement qu'elles concernent:

Etablissements	Concessions nouvelles	Renouvele- ments	Transferts	Autor. de construire	Autor. aug- menter nom- bre lits	Autorisation modifier, enseigne
Hôtels	—	98	6	1	3	—
Pensions	7	19	2	—	—	—
Pensions ouvrières	5	—	—	—	—	—
Auberges	4	15	4	—	—	1
	16	135	12	1	3	1

Total comme ci-contre: 165 opérations auxquelles
 il y a lieu d'ajouter une demande de concession de
 pension d'étrangers à Fiesch et 7 requêtes de par-
 ticuliers de Zermatt tendant à pouvoir recevoir des
 étrangers dans des «chambres privées» à leur do-
 micile. Sur notre proposition, le Conseil d'Etat a écar-
 té ces 8 demandes, les locaux ne correspondant pas
 aux exigences de la loi. Le nombre d'enquêtes pu-
 bliques auxquelles nous avons dû procéder pour pou-
 voir présenter nos propositions au Conseil d'Etat,
 s'est ainsi élevé à 173.

Un des particuliers de Zermatt, usant du droit
 que lui accordait l'art. 5 de la loi fédérale du 16
 octobre 1924 restreignant la construction et l'agran-
 dissement d'hôtels, ou l'affectation d'une façon du-
 rable au logement d'hôtes payants, de bâtiments ou
 locaux employés précédemment à d'autres buts, a in-
 terjeté, auprès du Conseil fédéral, un recours contre
 la décision du Conseil d'Etat lui refusant la conces-

sion sollicitée et le permis prévu par la loi fédérale susmentionnée.

Son recours a été écarté.

Nous avons en outre procédé à la mise en soumission publique, par la voie du Bulletin officiel, de la location de la grotte du glacier du Rhône qui était, depuis de nombreuses années, exploitée par des particuliers comme curiosité naturelle pour la visite de laquelle ils percevaient une taxe, cela sans aucune espèce de concession ou autorisation quelconque de l'Etat.

Les recettes qu'ils encaissent des innombrables touristes qui passent la Furka à la bonne saison ne devaient certes pas être à dédaigner, puisque nous avons pu obtenir une location de Frs 7,000.— par an, qui était l'offre la plus élevée.

Nous avons adjugé cette location pour une durée de 5 ans.

Le même cas s'est produit pour la grotte du glacier de Fée, mais là, l'importance de l'affaire est des plus minimes, et nous avons concessionné cette petite partie de glacier pour une location annuelle de 100 francs.

II. PATENTES BOISSONS ALCOOLIQUES

Au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à la confection et à l'encaissement de 1122 patentes, soit:

a) 1051 patentes pour la vente de boissons alcooliques dans les établissements publics tels que cafés, hôtels, tea-room, pâtisseries, crémeries (1050 en 1926) et

b) 52 pour les fêtes, kermesses, etc.

Dans le nombre de 1051 patentes, sont également comprises 18 patentes C. à Frs 180.— pour la vente des liqueurs au détail par les commerces de liqueurs

en gros et les distilleries. La recette de cette rubrique se monte à frs 58.153,55 soit:

Frs 56.827,75 pour les patentes des établissements publics permanents mentionnés ci-contre sous lettre a et

» 1.325,80 pour les patentes figurant sous lettre b.

Ainsi que le prévoit l'article 77 de la loi du 24 novembre 1916 sur les hôtels, auberges et débits de boissons, le montant de Frs 56.827,75 revient par moitié à l'Etat et aux communes. Nous avons en conséquence remboursé à ces dernières, Frs 28.413,35 sous déduction du 5% que nous avons gardé pour nous dédommager de nos frais d'encaissement. Le montant net qui leur a été adressé est donc de Frs 26.993,15.

Le total de la recette de cette rubrique figurant au compte-rendu financier est de frs 6.660,— supérieur. Cela tient à ce que, dans le chiffre global, est compris le produit de la vente des patentes délivrées aux maisons de liqueurs domiciliées hors du canton, et qui doivent se munir chez nous de la patente C. à frs 180,— pour pouvoir faire des envois au détail, par quantité inférieure à 40 litres.

Dans le courant de l'année, nous avons eu à donner, par écrit et verbalement, bon nombre de renseignements relatifs à l'application de la loi sur les auberges, spécialement en ce qui concerne les chapitres de cette loi qui sont du ressort de notre Département, soit les concessions et les patentes.

Au sujet de ces dernières, nous avons été appelé à refuser un certain nombre de demandes de patentes pour la vente des vins à l'emporter. Comme ce sont surtout les vins étrangers qui bénéficient de cette vente, et que, d'autre part, le nombre des débits de boissons est déjà dépassé dans la plupart de nos communes, nous estimons qu'il y a lieu de faire application de l'article 3 de la loi sur la matière qui prévoit que les patentes, entr'autres, peuvent être

refusées dans l'intérêt du bien-être public et si elles ne répondent pas à un besoin, ce qui est le cas, la plupart du temps.

III. PROCÈS-VERBAUX, AMENDES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

Notre Département a été chargé, au cours de l'exercice, de l'encaissement de 2026 procès-verbaux et amendes (contre 1970 en 1926), soit de:

- a) 1870 procès-verbaux taxés par les différents Départements et Messieurs les préfets;
- b) 36 amendes administratives prononcées par le Conseil d'Etat et les Départements;
- c) 30 amendes prononcées par le Tribunal cantonal et
- d) 90 amendes prononcées par les tribunaux d'arrondissement.

2026 comme ci-dessus.

Nous faisons observer que, dans ce chiffre, ne sont pas comprises les amendes prononcées pour soustraction de capitaux à l'impôt, questions qui sont traitées par le Service cantonal des contributions.

Ces 2026 amendes ont procuré à la Caisse d'Etat une recette brute de 51.580,99 et une recette nette de frs 38.920,44. La différence entre ces deux chiffres est représentée par les parts payées aux agents dénonciateurs qui se montent à frs 6.907,05 (une moyenne de frs 100,— par agent environ); par les parts payées aux différentes compagnies de chemin de fer pour des procès-verbaux dressés par leurs agents et qui concernent des contraventions constatées sur leurs lignes, par les frais et émoluments payés à messieurs les préfets pour leurs prononcés; par les frais de perception et le % accordé aux receveurs de district sur le montant des amendes dont l'encaissement leur est confié. En outre, à la fin de l'exercice, il est ex-

tourné du compte «amendes» aux trois fonds spéciaux suivants:

- a) fonds cantonal de reboisement.
- b) fonds cantonal pour l'assurance du bétail.
- c) fonds cantonal des épizooties.

les $\frac{2}{3}$ du produit des amendes prononcées ensuite de procès-verbaux dressés pour des contraventions à:

- a) la loi forestière.
- b) à la loi sur la police sanitaire du bétail.
- c) à la loi sur les épizooties.

Sur les 2026 cas dont la rentrée nous a été confiée:

1669 étaient complètement liquidés en cours d'exercice par paiement à la Caisse d'Etat ou aux receveurs de district;

252 procès-verbaux ont été reportés sur l'exercice 1928, l'encaissement des amendes n'étant pas encore liquidé au moment du boucllement de compte.

53 procès-verbaux ont été annulés (46 p-v. et 7 amendes administratives).

52 sont des non-valeurs.

2026 comme ci-dessus.

Des 52 non-valeurs ci-dessus, 20 sont définitivement irrécouvrables (décès, départ pour l'étranger, etc.) Par contre, 32 p-v. concernent des cas où la loi transgressée prévoit la transformation de l'amende en emprisonnement, lorsqu'elle n'est pas payée.

Nous en avons remis la liste au Département de Justice et Police en le priant de faire le nécessaire pour l'emprisonnement des délinquants. Comme il est à prévoir, la plupart trouveront l'argent nécessaire pour désintéresser l'Etat afin de s'éviter les arrêts.

C'est ainsi que les 41 délinquants qui devaient subir les arrêts pour des amendes impayées de l'exercice 1926, 6 seulement se sont laissés emprisonner. Les 35 autres ont préféré régler leur dû entre les mains

des gendarmes chargés de leur incarcération, ce qui nous a permis de récupérer plus de 4,000 frs en 1927.

Le nombre de recours ou demandes de réduction d'amendes que nous avons reçus en 1927 s'élève à 15.

Le tableau qui suit indique de quelle façon ces différentes requêtes ont été liquidées.

LOI	Amendes			
	Nombre de recours	mainte- nues	rédui- tes	annu- lées
Taxe de patente des voya- geurs de commerce	5	2	3	—
Timbre	1	—	—	1
Affiches-réclames	2	—	2	—
Finances	7	2	—	5
	15	4	5	6

Ces recours ou demandes d'adoucissement de la peine ont tous été liquidés par décisions sommaires.



Département Militaire

RAPPORT DE GESTION 1927

I. Généralités.

Parmi les prescriptions fédérales édictées pendant l'exercice écoulé nous relevons les suivantes :

1. Décision du Département militaire fédéral concernant la Convocation aux cours d'instruction 1927.
2. Arrêté du Conseil fédéral concernant l'habillement de l'armée.
3. Arrêté du Conseil fédéral concernant l'organisation de cours pour l'introduction du fusil-mitrailleur dans l'armée.
4. Décision du service de l'Infanterie concernant les contrôles des Etats-majors fédéraux et unités fédérales d'infanterie.
5. Arrêté du Conseil fédéral du 21 mars 1927 concernant l'organisation du service des automobiles.
6. Décision du Département fédéral des Finances concernant le début de l'assujettissement à la taxe en 1927.

7. Arrêté du Conseil fédéral du 7 décembre 1927 concernant le recrutement 1928.
8. Arrêté du Conseil fédéral du 29 novembre 1927 concernant l'exécution militaire de l'emprisonnement.

II. Personnel.

L'exercice écoulé n'a vu aucune mutation dans le personnel de nos bureaux et des Chefs de section.

III. Tirs militaires.

9866 hommes ont pris part en 1927 aux exercices de tir obligatoire et 7409 aux exercices facultatifs. — Dans ce nombre 432 n'ont pas atteint le minimum de points et de touchés exigé par le programme de tir. Ceux d'entre eux qui étaient astreints au tir ont dû prendre part à un cours pour tireurs restés. Ce cours de 1 jour a été suivi à Vouvry le 16 octobre par 23 hommes et à Sion le 30 octobre par 36 hommes.

Au cours pour tireurs retardataires, qui a eu lieu à Sion du 7 au 9 novembre, ont pris part 62 hommes de tout le canton.

IV. Remplacement des instituteurs.

Conformément à l'art. 15 de l'Organisation militaire la Confédération rembourse le 75 p. cent des frais de remplacement des instituteurs appelés à des services d'instruction en qualité d'officiers ou de sous-officiers.

Pendant l'exercice 1927, 14 instituteurs ont été mis au bénéfice de cette prescription.

Le subside fédéral que nous avons transmis aux communes pour ces remplacements se monte à francs 3742.95.

V. Secours militaires.

Malgré nos efforts pour limiter l'octroi des secours aux cas vraiment justifiés, les demandes de secours militaires poursuivent leur marche ascendante.

Il a été admis 313 cas pour une valeur totale de frs 21,711.25 sur lesquels la Confédération a remboursé frs 16,283.40.

Ces chiffres sont à peu près les mêmes qu'en 1926, mais tandis qu'il n'y a dans l'exercice 1927 que 22 cas représentant une valeur de frs 1355, pour des services accomplis en 1926, nous avons par contre 107 rapports d'une valeur de frs 6053, pour des services faits en 1927, rapports qui devront être portés sur l'exercice de 1928.

Ce chevauchement est dû en partie au fait que certains rapports pour des services ayant eu lieu à la fin de l'année, n'ont pu être réglés en 1927. Mais il provient surtout de la négligence de certaines administrations communales qui attendent au dernier moment pour envoyer leurs rapports.

VI. Services des contrôles.

a) *Recrutement.*

Ont paru au recrutement de 1927 les jeunes gens nés du 1^{er} mai 1907 au 31 mai 1908.

Dans l'arrondissement I/6 les opérations du recrutement ont eu lieu du 2 au 20 mai, soit pendant 17 jours effectifs et dans l'arrondissement 3/18 b du 27 juin au 8 juillet.

1448 recrues ont été examinées, soit en moyenne 54 hommes par jour.

Sur ce nombre 999 recrues, représentant le 69% ont été déclarées aptes au service. A peine le 50% de ces recrues a été incorporé dans les fusiliers et le reste dans les différentes armes spéciales.

b) *Ecoles de recrues.*

Les mitrailleurs d'infanterie de la partie française du canton ont tous été appelés à l'école de recrues du 16 mars au 21 mai, tandis que les recrues-fusiliers ont été instruits dans les écoles I, II et III de la première division.

Les recrues-mitrailleurs de la partie allemande du canton ont fait leur école de recrues à Wangen sur l'Aar et les recrues-fusiliers à Thouné et à Berne.

Environ 73 jeunes gens recrutés en 1927 ont été appelés, sur leur demande, à accomplir leur école de recrues dans la même année.

c) *Ecoles et cours d'officiers.*

Ont été appelés aux différents cours ou écoles :
Ecole de Cdt. de compagnie : 4 1ers. lieutenants,
Ecole centrale II : 4 capitaines,
Ecole centrale I : 2 1ers. lieutenants,
Ecole d'officiers : 24 sous-officiers, dont 10 fusiliers, 3 mitrailleurs, 3 convoyeurs, 3 des troupes de Subsistances, 2 du Génie, 2 médecins et 1 artilleur.

d) *Cours de répétition.*

Le Rég. Inf. mont. 6 a accompli son Cours de répétition dans la région de Montana du 12 au 24 septembre tandis que la Batterie de mont. 1 a accompli le sien du 16 septembre au 1^{er} octobre à Loèche-les-Bains et le groupe sanitaire de mont. 11 du 20 juin au 2 juillet dans la région de St-Maurice.

Le bat. inf. mont. 89 a été appelé au cours de répétition du 3 au 15 octobre à Brigue et la cp. inf. mont. VI/89 du 19 septembre au 1^{er} octobre dans la région du St-Gotthard.

e) *Inspections d'armes.*

Tous les militaires non astreints à un service dans le courant de l'année ont dû assister aux inspec-

tions d'armes réglementaires dans les communes. Ces inspections ont eu lieu du 26 septembre au 4 novembre dans la partie française du canton et du 7 au 24 juin dans la partie allemande.

f) *Amendes, Arrêts, Tribunaux militaires.*

113 procès-verbaux pour une valeur de francs 1053.60 ont été dressés pour infractions aux ordonnances militaires et spécialement pour défaut de visa de départ ou d'arrivée et port d'effets militaires dans la vie civile.

En outre 134 hommes ont été punis de 1 à 20 jours d'arrêts; le plus grand nombre de punitions concerne le défaut au tir et aux inspections d'armes. Nous avons la satisfaction de voir diminuer le nombre d'hommes punis d'arrêts.

Pendant l'année 1927 les tribunaux militaires se sont occupés de 11 cas intéressant les soldats valaisans et ont prononcé des peines de 15 jours à 12 mois de prison.

A. Promotion et transfert d'officiers.

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais a procédé aux promotions suivantes, avec date de brevet au 31 décembre 1927 :

Incorporation

ancienne nouvelle

Sont promus capitaines, les Iers. lieutenants :

Cornut Albert, Monthey	B. I. m, 3	Cdt. III/88
Lonfat Henri, Finhaut	Cdt. ad. int. III/12	lst III/12 Cdt. lst.

Sont promus Iers. lieutenants, les lieutenants :

Amez-Droz Willy, Sion	Bat. 88. Q. M.	Bat. 88 Q. M.
de Courten Paul, Monthey	I/11	Bat. 11 adj.

de Lavallaz Bernard, Collombey	III/88	III/88
Lecomte Jean, Viège	III/12	III/12
Machoud Alfred, Martigny-Ville	V/11	V/11
Moser Hermann, Frutigen	II/89	II/89
Pot Emilien, Vouvry	II/12	II/12
Rohner Walter, Erlenbach	I/89	I/89
Ruppen Ulrich, Rome	V/89	II/89
Weber Fritz, Ennetbaden	III/89	III/89

Sont promus lieutenants, les caporaux :

Beutler Ernest, Vevey	III/40	I/89
Biderbost Abraham, Ritzingen	VI/89	VI/89
Chaperon André, Fribourg	II/11	II/11
Furrer Hermann, Lax	VI/89	V/89
Gay Edmond, Sion	II/12	III/11
Gay-Crosier Charles, Trient	V/11	II/88
Imesch Henri, Brigue	V/89	I/88
Rittler Kilian, Blatten	II/89	V/89
Roduit André, Leytron	I/11	I/12
Trchsel Willy, Berne	I/30	III/89
Troillet Edmond, Bagnes	III/88	V/11
Vaudan Jules, Bagnes	II/11	V/11

B. Transferts sans promotions.

Major Morand Marc, Martigny	E. M. G.	Cdt. B. 12
Major Carrupt Robert, Berne	Cdt. Bat. 106	Cdt. B. 11
Cap. Desfayes Henri, Leytron	II/88	Cdt. ad. int. B. 106
id. Perrig Alexandre, Lucerne	II/89	Bat. 89. surnum.
id. Schmidt Erwin, Sion	89 surnum.	II/89 Cdt.
1er. Lieut. Schær Ernest, Zürich	II/11	II/88 Cdt. ad. int.
id. Favre Antoine, Sion	IV/12	B. 12. adj.
id. Ritz Joseph, Mörel	V/89	V/89
id. Müller Arthur, Brougg	V/89	III/89
id. Roquette Alfred, Bex	Cp. car. III/10	I/89
Lieut. Magnin Alexandre,		
	Sion E. M. I. Div. Q. M.	Bat. 12. Q. M.
Lieut. Lorétan Charles, Sion	IV/11	B. Inf. m. 3, 2 ^{me} adj.

C. Passage en Landwehr.

Cap. Pernollet Raphaël,	B. 12. adj.	E. M. bat. 106
Monthey		surnum.
Cap. Pitteloud Edouard,	Cdt. cp. III/88	E. M. bat. 106
Agettes		surnum.
1er. Lieut. Fallet Emmanuel,		
Monthey	IV/88	IV/106
id. Albrecht Paul, Genève	II/11	I/106
id. Roten Marcel, Savièse	III/11	I/106
id. Luy Frédéric,		
Martigny-Ville	V/11	I/106
id. Kuntschen Pierre, Sion	II/12	II/106
id. Mengis Egon, Zug	I/89	III/118
id. Dupont Albert	I/12	III/106

D. Passage en Landsturm.

1er. Lieut. Massy Candide, Vissoie	I/106	II/13
id. Martin Worner, Berne	V/118	à D. Ct. Berne

E. Maintien en Elite au-delà de la limite d'âge.

1er. Lieut. Bæchtold Paul, Corsier	I/88	I/88
id. Streit Rodolphe, Berne	Bat. 89 Q.M.	89 Q. M.

F. Maintien en Landsturm au-delà de la limite d'âge.

Major Calpini Jacques, Sion	Cdt. bat. Lst. 13
Cap. Pot Alfred, Vouvry	Cdt. IV/12 Lst.
id. Fauchères Antoine, Evolène	Cdt. I/13 Lst.
1er. Lieut. Gex-Fabry Gabriel, Val d'Illiez	II/12 Cdt.
id. Delacoste François, Monthey	VI/12 T. C.

G. Libération du service.

1er. Lieut. Pont Candide, Sierre	Cp. II/13 Lst.
----------------------------------	----------------

VII. Taxes militaires.

Les bons résultats que nous avons obtenus en 1926 en commençant la perception déjà dans le courant du mois de mai, nous ont engagé à adopter définitivement cette manière de procéder. Les receveurs n'ayant pas encore reçu à ce moment les états de perception des impôts cantonaux, il en résulte pour eux une meilleure répartition du travail. D'autre part, une bonne partie des taxes étant payées à première réquisition et versées à la Caisse d'Etat en juin déjà, nous bénéficions d'un intérêt appréciable.

Au point de vue des pénalités prévues pour les citoyens récalcitrants, cette manière de faire permet aux receveurs d'envoyer en laissant entre elles un intervalle convenable, les deux sommations nécessaires et de laisser encore s'écouler jusqu'à règlement de compte, le terme légal de recours de deux mois.

Nous n'avons pas cru devoir jusqu'à présent faire application de la loi fédérale du 29 mars 1901 qui prévoit pour refus de paiement non motivé : les arrêts, la perte des droits civiques et l'interdiction de fréquenter les auberges. Mais les dispositions de la loi fédérale du 29 avril 1920 modifiant les lois électorales de 1908 et 1912, ne privent plus du droit de vote les citoyens en faillite. Il en est résulté que les contribuables qui sont en faillite pour une poursuite quelconque, ne font plus aucun cas de nos sommations, et que la différence de traitement entre les citoyens mobilisables et ceux soumis à la taxe se révèle d'une injustice par trop criante.

Nous ferons donc application cette année de la loi de 1901, non sans avoir usé de tous les moyens pour en diminuer les cas.

La perception totale s'est élevée à frs 194,004.—, laissant, après déduction des taxes remboursées pour services remplacés, une recette nette de frs 194,046.30, de frs 9083.80 supérieure à celle de 1926. C'est un

résultat très satisfaisant, obtenu sans trop de heurts. A peu près toutes les réclamations ont été liquidées par notre service dont la bienveillance s'avère compatible avec les intérêts du fisc.

Les quelques rares recours envoyés à Berne, n'ont pas modifié nos appréciations ni infirmé nos décisions.

La perception se décompose comme suit :

Par les receveurs	frs 155,025.35
Par les Légations et Consulats „	24,996.50
Par la Caisse d'Etat „	14,024.45
Total	frs 194,046.30

La perception par la Caisse d'Etat qui se fait directement par notre bureau accuse une augmentation de frs 4693.30 sur 1926. C'est le résultat d'un contrôle plus serré des étrangers au canton et d'une liaison plus étroite avec le service des passeports. Cette augmentation compense la diminution de la recette provenant de l'étranger. Celle-ci prend une extension toujours plus considérable sans cependant donner les résultats qu'on serait en droit d'en attendre. Il y a certainement relâchement de la part des contribuables depuis la mise en vigueur de l'ordonnance de 1921. Les résultats ci-dessous semblent le prouver.

Auprès de 1237 contribuables atteints en 1927 contre 1069 en 1926 soit une augmentation de 168, il a été mis en perception :

Dans les pays d'outre-mer, 11,634 frs suisses ; en France, 122,119 frs français et 70 cts ; en Italie, 6422 liras 35 ; en Angleterre, 254 Livres 7 Sch. ; en Allemagne, 492 RM. 50 ; en Belgique, 4640 frs belges ; en Autriche, 220 Sch. 65 ; en Suède, 52 Kr. ; en Roumanie, 1155 Lei ; en Hollande, 115 Fl. 50 ; et en Espagne, 728 Pesetas 25.

Tous ces montants convertis en francs suisses au taux fixé par l'Administration fédérale des contributions donnent un total de 47,743 frs suisses 35 cts

sur lesquels il a été perçu 24,996 frs 50 d'où un reliquat de 22,746 frs 85 pour la perception desquels nous n'avons pas de moyen efficace et pratique de coercition, à part les refus de délivrance ou de renouvellement de passeports.

D'une manière générale, la perception de la taxe militaire suit sa période d'ascension régulière.

VIII. Arsenal.

a) Généralités.

L'année 1927 a vu l'introduction du fusil-mitrailleur, lors des Cours de répétition. L'emmagasiner et l'entretien de ces armes, sera une nouvelle charge assez importante pour l'arsenal.

De même, les 3 écoles de recrues qui ont eu lieu sur sur notre place en 1927, n'ont pas été sans influencer considérablement, d'une part sur l'augmentation de travail de tout genre (remise des effets, du matériel, réparations, travaux de nettoyage, lavages, redditions, etc.), mais aussi d'autre part, sur l'augmentation des recettes ; ce qui nous a permis, encore cette année, de boucler les comptes avec un bénéfice appréciable.

Ce n'est que grâce à l'installation de la machine à laver qu'il nous a été possible, non seulement de procéder à tous les lavages qui nous incombaient, mais que nous avons pu aussi, laver, puis réparer, de gros stocks d'habits, en souffrance depuis plusieurs années, et qu'on n'arrivait pas jusqu'ici, à mettre à jour. Pour ce travail, qui a été mené de pair, avec la remise en état des habits d'exercice (dont nous avons déjà parlé l'année dernière), nous avons eu recours à des ouvrières supplémentaires, pour le raccommodage et plus particulièrement pour le repassage.

b) Matériel.

La valeur du matériel perdu et payé par la troupe, lors des Cours de répétition, se répartit comme suit :

Etat-Major du Régiment 6	frs 53.90
Bataillon d'inf. mont. 11	„ 341.00
Bataillon d'inf. mont. 12	„ 164.05
Bataillon d'inf. mont. 88	„ 177.15
Comp. mitrail. IV/11, 12, 88	„ 356.00
Groupe d'Artill. mont. 1	„ 77.90
	<hr/>
	Total frs 1170.00

Cette somme a servi à payer le matériel de remplacement.

Dans le même ordre d'idées, les 3 écoles de recrues de l'année, ont payé frs 344.75.

c) Confection d'effets d'habillement et d'équipement.

Suivant commande de Service Technique du D. M. S., nous avons confectionné en 1927 :

1. Par les soins de notre atelier de coupe :

- 280 bonnets de police,
- 229 tuniques,
- 400 pantalons,
- 30 culottes,
- 240 capotes,
- 60 manteaux de cavalier,
- 200 pèlerines pour cyclistes.

2. Par l'intermédiaire de 9 selliers, établis dans diverses localités du canton :

- 380 havresacs 98,
- 670 havresacs 75/98 :
- 310 sacs à pain pour troupes à pied,
- 640 sacs à pain pour troupes montées.

3. Par divers fournisseurs, hors du canton :

- 910 gourdes,
- 950 marmites aluminium,

30 marmites en tôle d'acier,
950 services (cuill. et fourch.),
950 sachets de propreté, complets,
910 brosses à cirer, sans étui,
40 paires d'éperons.

Les comptes de ce chapitre bouclent par francs 169,237.25 aux recettes, et frs 165,239.35 aux dépenses, ce qui laisse un bénéfice de frs 3997.90.

d) *Munitions.*

Nous avons livré en 1927 à 105 sociétés de Tir, des Arrodissements II et III, pour les exercices obligatoires et facultatifs :

247,391 cartouches à balle pour fusil 11,
19,340 cartouches à balle pour fusil 89,
1,656 cartouches à balle pour pistolet,
820 cartouches à balle pour revolver.

Il est à observer que le nombre de cartouches livrées pour fusil 89 tend chaque année à diminuer.

Nous avons en outre livré à 26 Cours d'instruction militaire préparatoire et aux écoles de recrues, à Sion :

32,793 cartouches pour fusil 11,
4,359 cartouches à blanc,
5,172 cartouches à balle pour revolver,
3,448 cartouches à balle pour pistolet.

Comme par le passé, la munition pour fusils, revolvers et pistolets, pour les Cours de répétition, a été fournie directement par le dépôt fédéral des munitions à Thoune.

Par contre nous avons reçu et remis, à l'école de recrues d'artillerie de montagne : 600 obus et 300 shrapnells, et au Groupe d'Artillerie de mont. 1 pour le Cours de répétition, 204 shrapnells et 120 obus.

e) *Activité dans les ateliers.*

1. *Atelier de l'armurier :*

Remise en état de 133 fusils mod. 89, pour la réserve.

Remise en état de 630 fusils 96/11 ayant servi pour les Cours d'instruction militaire préparatoire.

265 mousquetons 11, pour le réarmement des groupes de fusil-mitr. (F. M.).

122 autres armes versées aux dépôts (pistolets et revolvers).

420 fusils 11 pour les réserves.

Plus, réparé 139 fusils ou mousquetons, retirés lors des inspections d'armes.

Nettoyé au complet, 15 pièces d'artillerie de montagne employées par l'école de recrues, et 8 par le Groupe d'artillerie pour le Cours de répétition, de même, 27 mitrailleuses des Cpies IV/11, 12, 88, après le cours de répétition et le matériel de téléphone, caisses et sacoches d'armuriers, de maréchaux, de mécaniciens, etc.

2. *Le sellier a réparé, soit remis en état :*

320 havresacs mod. 98 pour la réserve,

140 havresacs mod. 75/98 pour la réserve,

600 ceinturons,

550 bretelles de fusil,

640 cartouchières,

600 porte-fourreaux de baïonnette,

440 sacs-à-pain,

465 bâts de chevaux ou de mulets,

75 harnais à collier,

13 selles,

plus quantité de réparations diverses pour les écoles de recrues et pour le Régiment 6 et le Groupe d'Artillerie de montagne.

3. *Atelier des tailleurs :* C'est par les soins des tailleurs que sont remis état, soit raccommodés puis repassés, tous les effets d'habillement, qui pour un

motif ou un autre sont remis à l'arsenal, soit au total, environ :

1000 capotes, 700 tuniques, 2000 pantalons, 1500 bonnets ou casquettes. Nous avons en outre échangé lors des inspections d'armes, ou du licenciement des Cours de répétition :

96 havresacs,
77 sacs à pain,
255 gourdes et marmites,
53 képis,
34 casques

et quantité de brosses, cordeaux, curettes, services, etc.

4. *Buanderie* : Grâce à l'installation de la machine à laver, la buanderie a procédé à tous les lavages qui nous incombent, soit :

Tout le linge des écoles de recrues, y compris celui de la caserne des officiers.

Tous les effets d'habillement énumérés au chiffre 3 ci-dessus.

Les habits d'exercice, utilisés par les écoles de recrues, et qui se chiffrent par :

1 millier de pantalons, 7 à 800 vareuses, autant de capotes et de casquettes.

Tous les autres effets qui par leur dimension ou leur composition peuvent être passés à la machine à laver.

Cependant on doit encore laver à la brosse : les havresacs, les bâts, les coussinets de bâts, les colliers, les faux-colliers, les courroies avec de grandes boucles métalliques, les seaux d'écurie, les gamelles, les gourdes, etc.

Le personnel de la buanderie est également chargé des travaux de propreté (récourages et autres) à l'arsenal et aux casernes.

5. *Chaussures* : Nous avons livré gratuitement aux recrues, 630 paires de souliers de montagne, et vendu à prix réduit à divers militaires 183 paires de souliers de montagne, et 7 paires de marche.

IX. Casernement.

Dans le but de faciliter le service des officiers des écoles de recrues, nous avons, d'entente avec la commune de Sion, acheté puis restauré un bâtiment à proximité des casernes, pour leur servir de logement et de cantine.

Cette innovation a été fort appréciée par les intéressés, et nous espérons ainsi que par suite des rapports favorables qu'ils feront, nous obtiendrons plus sûrement, que la place de Sion soit régulièrement utilisée pour diverses écoles de recrues, comme cela a été le cas ces dernières années.

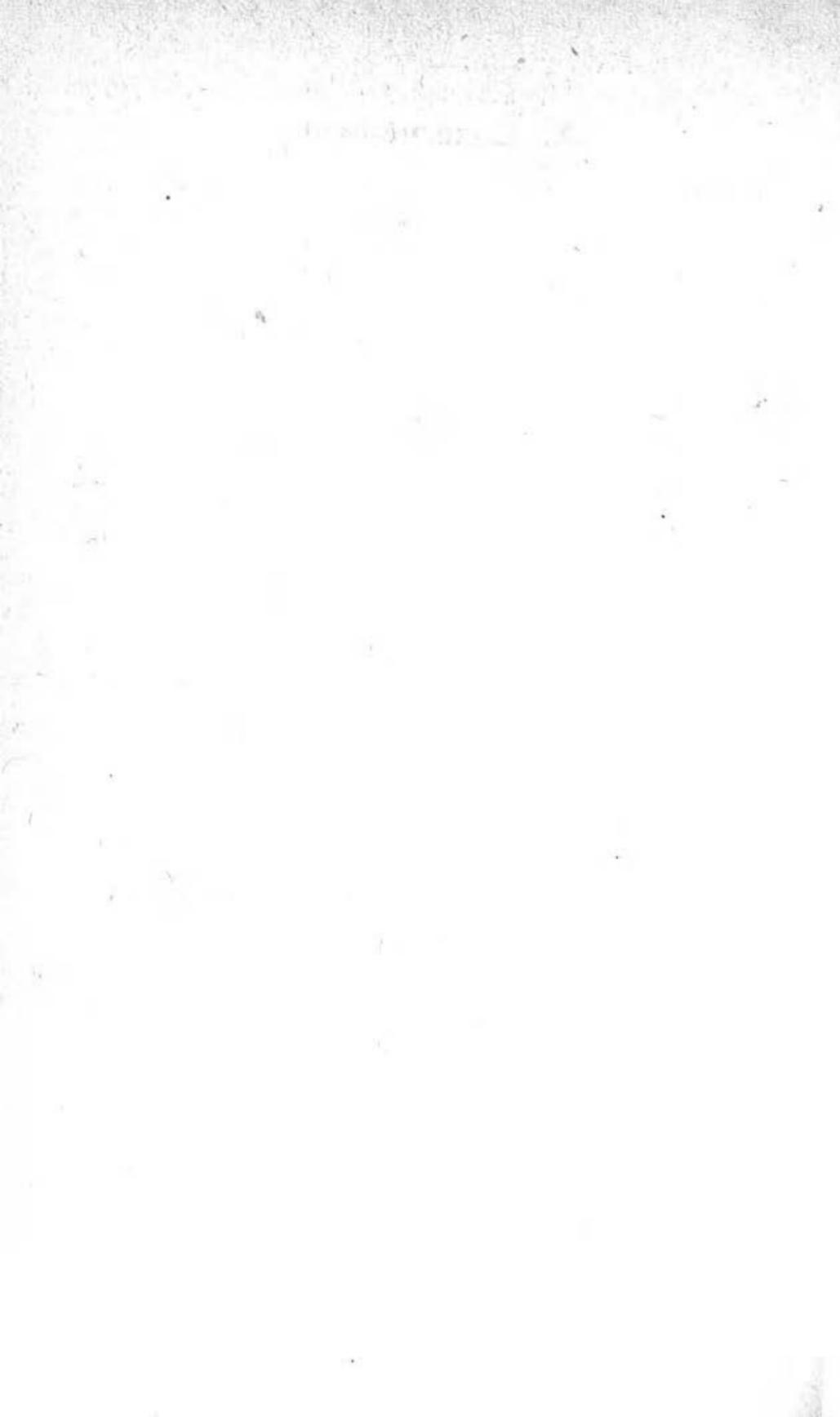
Les casernes ont été occupées en 1927 par :

1. L'école de recrues-convoyeurs IV, du 7 février au 9 avril, avec un effectif moyen de 200 hommes.
2. L'école de recrues d'artillerie de montagne, du 29 avril au 14 juillet, effectif : 350 hommes.
3. L'école de recrues-convoyeurs VIII, du 5 septembre au 5 novembre, effectif 230 hommes.
4. Le Cours obligatoire de tir, les 14 et 15 novembre.

La caserne étant occupée par l'école de recrues-convoyeurs VIII, lors de l'entrée et du licenciement du cours de répétition, elle n'a pu être utilisée pour le logement des troupes du Régiment 6, ni du Groupe d'artillerie de montagne.

X. Pension militaire de Naples.

Le dernier bénéficiaire valaisan de cette pension, M. Bruttin Louis à Grône, né en 1846, a touché 1048 liras par semestre, ce qui lui a fait, selon le cours du change, et après déduction des frais, frs 287.40 pour le premier semestre et 265.75 pour le second.



DÉPARTEMENT
DE
JUSTICE ET POLICE

CHEF DU DÉPARTEMENT : J. KUNTSCHEN

SUPPLÉANT : O. WALPEN



Département

DE

Justice et Police

I. LÉGISLATION

Le 11 février 1927, le Conseil d'Etat a édicté une nouvelle ordonnance d'exécution du concordat du 7 avril 1914 réglant la circulation des véhicules à moteur et des cycles.

Un arrêté du 8 avril 1927 promulgue la loi du 20 janvier 1925 abrogeant l'article 322 de la loi du 24 novembre 1883 modifiant quelques articles du Code pénal. La nouvelle loi complète les dispositions légales concernant la répression du crime d'incendie.

L'arrêté du 26 avril 1927 modifie l'article 8 de l'ordonnance du 11 février sur les véhicules à moteur. Cet arrêté interdit la circulation de nuit, de 21 heures à 5 heures, pour les camions, les camionnettes et les autobus.

Le règlement du 14 juin 1927 prescrit la circulation dans un sens unique pour la route les Vallettes-Champex.

Une commission extra-parlementaire désignée par le Conseil d'Etat, a examiné en deux débats, l'avant-projet de code pénal. Cette commission a terminé ses délibérations de sorte que l'avant-projet pourra être soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

2. FRAIS DE JUSTICE

Les frais de justice correctionnelle et criminelle se sont élevés en 1927 à fr. 31,376.85, ce qui représente une diminution de fr. 9243.50 sur l'exercice 1926.

Il y a lieu de déduire de ces chiffres les montants de fr. 1580 pour 41 levées de corps et de fr. 800.— pour 11 incendies, ce qui ramène la dépense totale à fr. 28,994.85.

Ces frais se répartissent comme suit :

Frais incombant au fisc.....	fr. 9,198.95
Frais payés par le fisc à la suite d'acte de défaut	18,611.75
Frais à récupérer par voie de réalisation de saisie	3,352.85
Frais de jugements ensuite d'infraction à la loi sur les denrées alimentaires.....	213.20
	<u>Total fr. 31,376.85</u>

Il y aurait lieu également de déduire de ce montant le chiffre de fr. 5730.— représentant les estampilles apposées.

Ne sont pas compris dans ces chiffres les frais de commissions rogatoires au montant de fr. 1114.95.

L'Etat a récupéré en 1927 sur les frais de justice le montant de fr. 4036.35.

3. ASSISTANCE JUDICIAIRE

Le bénéfice de l'assistance judiciaire gratuite a été accordé à 12 requérants ayant justifié de leur état d'indigence.

Deux requêtes ont été écartées.

Ensuite de recours, le Conseil d'Etat a délivré la déclaration du bénéfice du pauvre à 3 personnes, en conformité de l'article 322 du Code de procédure civile.

4. GENDARMERIE ET POLICE EN GÉNÉRAL

L'effectif de la gendarmerie était au 1er janvier 1927 de	67 hommes
Diminution par démissions	3 »
» par suite de décès	1 »
	<hr/>
	63 hommes
3 aspirants ont été incorporés	3 »

L'effectif au 31 décembre 1927 est de 66 hommes

Dans cet effectif, sont compris les agents de sûreté, les gardes-chasse et les gardiens des maisons préventives de Brigue et de Martigny.

Le nombre des personnes refoulées à la frontière a été de 136.

La gendarmerie a opéré 168 arrestations de criminels et prévenus.

De plus, 95 ont été arrêtés pour mendicité, vagabondage, rupture de ban et défaut de papiers.

Il y a eu en 1927 402 escortes, dont :

261 Valaisans, 87 Suisses d'autres cantons et 54 étrangers à la Suisse.

Les escortes au constitut dans la même localité, ainsi que les escortes d'Italiens de Brigue à Domodossola ne figurent pas dans cette statistique.

a) Extraditions

Le Valais a accordé les extraditions suivantes :

6	au canton de	Vaud ;
6	»	» Berne ;
4	»	» Fribourg ;
4	»	» Bâle ;
2	»	» Genève ;
1	»	» Tessin ;
1	»	» Zurich ;
1	»	» Soleure ;

D'autre part :

6	nous ont été accordées par le canton de Vaud ;
4	» » » Berne ;
1	» » » Genève ;
1	» » » Grisons ;

37 Total.

b) Procès-verbaux

La gendarmerie a dressé 2054 procès-verbaux.

Ils concernent les contraventions suivantes :

464	pour contravention aux lois et règlements sur	les autos, motos, camions ;
248	»	les auberges ;
230	»	les vélocipèdes ;
158	»	le Code pénal ;
126	»	la police des étrangers ;
118	»	la chasse ;
81	»	la police sanitaire ;
80	»	les denrées alimentaires ;
75	»	le repos du dimanche ;
68	»	la police des routes ;
67	»	le commerce et l'industrie ;
44	»	la pêche ;
32	»	la police du feu ;
28	»	les finances ;
26	»	les poids et mesures ;
24	»	les affiches-réclames ;
23	»	le trafic du bétail ;
22	»	les Règlements communaux ;
22	»	les Règlements des gares ;
20	»	la protection des animaux ;

16	»	la loi militaire ;
14	»	le port de l'uniforme ;
12	»	les spiritueux ;
10	»	les voyageurs de commerce ;
7	»	le contrôle des chiens ;
6	»	la navigation ;
5	»	le timbre ;
5	»	la vente du pain ;
5	»	les explosifs ;
4	»	l'abattage du bétail ;
4	»	l'absinthe ;
4	»	les cinématographes ;
2	»	l'inspection des viandes ;
2	»	la loi forestière ;
1	»	l'assistance ;
1	»	les fabriques.
<hr/>		
2054	Total.	

c) Caisse de retraite

Le nombre des bénéficiaires de la caisse de retraite a été de 30, dont 21 gendarmes et 9 veuves de gendarmes.

L'actif de la caisse s'élevait au 1er janvier 1927 à la somme de.....fr. 223,272.25

Comptes de 1927 :

1. Valeurs versées par les gendarmes en vertu de l'art. 3 de la loi.....fr. 22,639.20
2. Subside de l'Etat..... 15,000.—
3. Intérêts du fonds de dotation 10,759.55

A reporter fr. 48,398.75 223,272.25

Report fr. 48,398.75 223,272.25

Les dépenses pour pensions
payées et retrait des fr. 10.— fr. 39,469.55

Solde représentant le béné-
fice 8,929.20 8,929.20
1927 s'élève à.....fr. 232,202.15

d) Service anthropométrique et dactyloscopique

Ont été identifiés :

a) Dactyloscopie

Suisses	101
Italiens	9
Allemands	3
Roumain	<u>1</u>
Total	115

b) Anthropométrie

Suisses	22
Italiens	6
Français	<u>1</u>
Total	29

Total des fiches anthropométriques 691, et celui de
dactyloscopie 4030.

5. PÉNITENCIER CANTONAL ET PRISONS PREVENTIVES

a) Pénitencier cantonal

Nous devons signaler dans notre rapport un fait particulièrement grave qui s'est passé le jour des Fêtes d'août. Profitant de l'inexpérience d'un gardien nouvellement nommé, deux détenus ont assailli deux surveillants, l'un après l'autre, au moment du changement de service. Ils les ont terrassés, baillonnés, blessés assez grièvement et se sont évadés après leur avoir arraché les clés des mains, avant qu'ils n'aient pu appeler du secours. Quelques heures après, avec l'aide de la gendarmerie et de quelques citoyens, ils étaient repris. Une plainte pénale a été déposée contre ces deux forcenés, pour voies de fait contre les surveillants dans l'exercice de leurs fonctions. C'est la troisième fois en 22 ans, que des geôliers sont victimes de voies de fait de la part des prisonniers. Le gardien Berthouzoz a eu une incapacité de travail de huit jours, et le gardien Clausen, 18 jours.

Quelques mois plus tard, un autre détenu qui donnait des signes d'aliénation mentale et que nous occupions aux travaux de campagne sur l'ordre du médecin, s'évadait aussi, mais il fut repris de suite. Aussi longtemps que des détenus travailleront au dehors, ces évasions se produiront de temps à autre. Nous ne pouvons malheureusement pas supprimer ce genre de travail, car notre Pénitencier ne nous permet pas d'occuper tous les détenus à l'intérieur; les salles nous font défaut et le travail manque.

Il n'y a pas eu de mutations dans le personnel de surveillance.

Dans son rapport sur l'état sanitaire, le médecin dit que l'état de santé des détenus a été l'un des meilleurs qu'il ait constaté depuis qu'il fonctionne comme médecin de l'établissement. Il n'y a pas eu d'épidémies, de maladies graves, aucun décès.

Les surveillants ont eu 72 journées de maladie (164 en 1926).

Il leur a été accordé 187 jours de congé.

Les détenus ont eu 129 journées de maladie contre 87 en 1926 et 122 en 1925.

Discipline, peines, conduite des détenus

15 hommes ont été punis une fois.

1 homme a été puni trois fois.

2 hommes ont été punis quatre fois.

1 homme a été puni cinq fois.

1 homme a été puni sept fois.

Punitions

38 punitions (31 en 1926) ont été infligées en 1927, elles représentent 128 jours d'arrêt.

3 pour évasions ;

2 » tentatives d'évasion ;

3 » menaces contre le personnel ;

1 » dégradations au matériel ;

8 » refus de travailler ;

5 » insultes contre le personnel ;

3 » vols ;

11 » insubordination pendant le travail ;

1 » insubordination au réfectoire ;

1 » simulation de la folie.

Age des détenus

1 homme était âgé de moins de 20 ans ;

28 hommes et 3 femmes étaient âgés de 20 à 30 ans ;

12 hommes étaient âgés de 30 à 40 ans ;

14 hommes et 2 femmes étaient âgés de 40 à 50 ans ;

4 hommes étaient âgés de 50 à 60 ans ;

4 hommes et 1 femme étaient âgés de 60 à 70 ans.

Profession des détenus

10 hommes	étaient agriculteurs ;
13 »	étaient manœuvres ou journaliers ;
3 »	étaient domestiques ou voituriers ;
1 »	était cordonnier ;
3 »	étaient ouvriers de fabrique ;
1 »	était vacher ;
2 »	étaient forgerons ;
1 »	était boucher ;
4 »	étaient mécaniciens ;
2 »	étaient scieurs ;
4 »	étaient garçons d'office ou portiers d'hôtels ;
2 »	étaient courtiers ;
2 »	étaient vanniers ;
1 »	était jardinier ;
1 »	était fromager ;
1 »	remouleur ;
3 »	étaient voyageurs de commerce ;
1 »	était cafetier ;
1 »	était agent de banque ;
1 »	était menuisier ;
2 »	étaient bateliers ;
3 »	étaient serruriers ;
1 »	était boulanger ;
5 femmes	étaient ménagères ;
1 »	était fille de café.

Etat-civil des détenus

46 hommes	et 3 femmes	étaient célibataires ;
5 »	et 2 »	étaient mariés ;
4 »		étaient veufs ;
6 »	et 1 »	étaient divorcés ;
2 »		étaient séparés.

Confession des détenus

49 hommes	et 5 femmes	étaient catholiques ;
13 »	et 1 »	étaient protestants ;
1 »		était orthodoxe.

Instruction des détenus

52 hommes et 6 femmes ont reçu une instruction primaire ;

5 hommes ont reçu une instruction secondaire ;

2 hommes ont reçu une instruction supérieure ;

4 hommes étaient illettrés.

Nationalité des détenus

Valais : 41 hommes et 6 femmes

Berne : 10 hommes

Fribourg : 2 hommes

Lucerne : 2 hommes

Tessin : 1 homme

Appenzell : 1 homme

St-Gall : 1 homme

Genève : 1 homme

Argovie : 1 homme

Etrangers :

Italie : 2 hommes

Roumanie : 1 homme

Nombre des détenus

Au 31 décembre 1926, le nombre des détenus était de 29, se répartissant comme suit :

a) condamnés :	hommes	26		
	femmes	3	Total	29

Augmentation en 1927 :

a) condamnés :	hommes	29		
	femmes	3		
b) prévenus :	hommes	8	Total	40

Diminution en 1927 :				69
a) condamnés :	hommes	26		
	femmes	2		
b) prévenus :	hommes	5	Total	33
				<hr/>
Restent au 31 décembre 1927 :				36
a) condamnés :	hommes	29		
	femmes	4		
b) prévenus :	hommes	3	Total	36

Le nombre des détenus entrés en 1927 a été de 12 supérieur à celui de 1926.

Nature des crimes et délits

Meurtre :	4 hommes et 2 femmes
Assassinat :	3 hommes et 1 femme
Homicide involontaire :	3 hommes
Brigandage :	2 hommes
Infanticide :	1 homme et 1 femme
Avortement :	1 femme
Attentat à la pudeur :	4 hommes
Faux et usage de faux :	4 hommes
Abus de confiance :	3 hommes
Escroqueries :	3 hommes
Fraude :	1 homme
Enlèvement de mineure :	1 homme
Voies de fait :	2 hommes
Vols qualifiés :	13 hommes
Vols simples :	8 hommes et 1 femme
Incendie :	1 homme
Violation des devoirs :	1 homme
Amendes impayées :	1 homme
Prévenus :	8 hommes

Motif de la sortie des 28 condamnés

Condamnés ayant fini leur peine : 20 hommes, 1 femme.

Condamnés grâciés par le Grand Conseil : 3 hommes, 1 femme.

Condamnés transférés dans d'autres prisons : 3 hommes.

Motif de la sortie des 5 prévenus

Prévenus jugés à Sion : 3 hommes

Prévenu transféré : 1 homme

Prévenu mis en liberté provisoire : 1 homme

Les 4 condamnés grâciés par le Grand Conseil ont bénéficié d'une libération anticipée de 708 jours, donnant une moyenne de 177 jours chacun.

Prix d'entretien de chaque détenu

Ces 12,150 journées de présence représentent une moyenne de 33,2 par jour, contre 31,4 en 1926.

L'entretien de chaque détenu a coûté fr. 1,05, contre 1,17 en 1926 et 1,25 les deux années précédentes :

Les dépenses totales se sont élevées à fr. 101,315.05

Le produit du travail des détenus,

àfr. 49,108.70

Les recettes diverses, à..... 4,248.10

Total des recettes fr. 53,356.80

Excédent des dépensesfr. 47,958.25

Produit du travail des détenus

Atelier des cordonniers	fr.	7,377.55
» des tisserands		9,091.20
» des vanniers		7,573.50
» de cannage de chaises et tressage de paille		1,071.70
Travaux de campagne pour divers		9,077.05
Timbrage de papier		2,263.85
Travaux manuels des femmes		4,254.20
Travaux domestiques du Pénitencier		5,657.60
Fourniture de linge aux prisons préventives		1,540.70
Lavage du linge pour la gendarmerie		286.80
Travaux de menuiserie		699.—
Recette de l'aspergère		215.55
Total fr.		49,108.70

Recettes diverses

Vente des porcs	fr.	4,111.85
Intérêts du compte de chèques		16.95
Pension des détenus militaires		37.80
Prime de mouture pour blé		20.65
Chauffage des locaux du service anthropo- métrique		50.—
Produit du téléphone		10.85
Total fr.		4,248.10

Dépenses

Traitements	fr.	46,941.36
Uniformes des surveillants		1,471.75
Entretien des détenus		12,759.63
Habillement du personnel et lingerie		8,815.95
Pécule à payer aux détenus		1,602.15
Eclairage		1,110.90
Médicaments		418.35
Fournitures d'ateliers		15,239.03
Ecole		399.28
Réparations et imprévus		8,308.45
Chauffage, combustible pour cuisine et buanderie		4,248.20
Total fr.		101,315.05

Recettes

Le produit du travail des détenus et recettes diverses s'élèvent àfr. 53,356.80

Les dépenses en 1927 s'élèvent àfr. 101,315.05

Les recettes en 1927 s'élèvent à 53,356.80

Différence fr. 47,958.25

Travail effectué en 1927

En 1927, nos ateliers ont tissé 265 pièces de toile, drap ou tapis, ce qui représente 2358 mètres ³/₄ contre 3325 en 1926 et 3399 en 1925.

Ils ont confectionné 41 paires de chaussures neuves pour les clients, 70 paires en 1926 et 74 en 1925 ; en plus 13 paires pour le Pénitencier.

Les détenus occupés aux travaux extérieurs ont fait 14,199 heures de travail pour le Pénitencier et 17,547 heures pour des particuliers.

b) PRISONS PRÉVENTIVES

Prison préventive de Martigny

Il y a eu 64 individus incarcérés pour différentes causes en 1927.

a) condamnés : 10 hommes 2 femmes

b) prévenus : 45 » 7 »

Total 55 hommes 9 femmes

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans : 44 hommes 9 femmes

b) Etrangers : 11 » — »

Total 55 hommes 9 femmes

Les frais s'élèvent à :

Entretien	fr. 4,695.40
Eclairage	116.50
Chauffage	734.50
Lavage du linge et dépenses diverses.....	397.50
Médecin	81.—
Médicaments	35.—
<hr/>	
Total	fr. 6,059.90

PRISON PREVENTIVE DE MARTIGNY

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes			Femmes			Total
	Condamnés	Prévenus	Total	Condamnés	Prévenus	Total	
Janvier ...	93	200	293	—	—	—	293
Février ...	44	142	186	5	8	13	199
Mars	4	214	218	—	54	54	272
Avril	—	155	155	—	11	11	166
Mai	—	202	202	—	—	—	202
Juin	10	143	153	—	2	2	155
Juillet	—	153	153	—	15	15	168
Août	10	159	169	—	32	32	201
Septembre	11	188	199	—	30	30	229
Octobre ..	50	199	249	24	58	82	331
Novembre	42	134	176	30	46	76	252
Décembre	29	115	144	31	19	50	194
Totaux	293	2004	2297	90	275	365	2662

La moyenne a été de 7,2 détenus par jour.

Le prix d'entretien de chaque détenu a été fixé à fr. 1.80 par jour.

Prison préventive de Brigue

Il y a eu 80 individus incarcérés pour différentes causes en 1927.

a) condamnés :	16 hommes	—	femmes
b) prévenus :	54	»	5 »
c) vagabonds :	2	»	3 »
	<u>72</u>		<u>8</u>
	Total 72 hommes 8 femmes		

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans :	58 hommes	2 femmes
b) Etrangers :	12	» 3 »
	<u>70</u>	<u>5</u>
	Total 70 hommes 5 femmes	

Les frais s'élèvent à :

Entretien	fr. 6,449.40
Eclairage	85.25
Chauffage	770.—
Lavage du linge et dépenses diverses.....	772.10
Médecin	51.—
Médicaments	81.15
Achats de linge neuf.....	790.—
	<u>8,998.90</u>
Total	fr. <u>8,998.90</u>

PRISON PREVENTIVE DE BRIGUE

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				Total
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier ...	11	347	—	358	—	31	3	34	392
Février ...	—	363	—	363	—	2	—	2	365
Mars	—	359	—	359	—	—	—	—	359
Avril	—	313	—	313	—	—	—	—	313
Mai	—	319	—	319	—	—	—	—	319
Juin	12	214	—	226	—	—	—	—	226
Juillet	3	194	—	197	—	—	—	—	197
Août	12	211	—	223	—	14	—	14	237
Septembre	29	282	3	314	—	27	—	27	341
Octobre ..	21	248	—	269	—	—	1	1	270
Novembre	19	224	—	243	—	22	1	23	266
Décembre .	15	350	—	365	—	31	—	31	396
Totaux	122	3424	3	3549	—	127	5	132	3681

La moyenne a été de 10,08 détenus par jour.

Le prix d'entretien de chaque détenu a été fixé à fr. 1.80 par jour.

Prison préventive de Monthey

Il y a eu 34 individus incarcérés pour différentes causes en 1927.

- a) condamnés : 1 hommes — femmes
- b) prévenus : 28 » 4 »
- c) vagabonds : 1 » — »
- b) Etrangers : 3 hommes

Total 30 hommes 4 femmes

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans :	23 hommes	3 femmes
b) Etrangers :	6 »	1 »

Total 29 hommes 4 femmes

Les frais s'élèvent à :

Entretien	fr. 540.40
Chauffage	81.05
Lavage de linge et dépenses diverses.....	109.25
Achat de linge et tabourets.....	754.70
Total	<u>fr. 1,485.40</u>

PRISON PRÉVENTIVE DE MONTHEY

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				Total
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier ...	—	12	—	12	—	—	—	—	12
Février ...	—	4	3	7	—	—	—	—	7
Mars	—	—	11	11	—	—	—	—	11
Avril	—	8	—	8	—	—	—	—	8
Mai	—	30	—	30	—	—	—	—	30
Juin	—	36	—	36	—	—	3	3	39
Juillet ...	—	19	—	19	—	—	—	—	19
Août	—	4	—	4	—	—	—	—	4
Septembre	7	16	—	23	—	—	—	—	23
Octobre ..	8	21	—	29	—	2	—	2	31
Novembre	—	31	—	31	—	21	—	21	52
Décembre .	—	32	—	32	—	3	—	3	35
Totaux	15	213	14	242	—	26	3	29	271

La moyenne a été de 0,7 détenus par jour.

Le prix d'entretien de chaque détenu a été fixé à fr. 1.80 par jour.

Prison préventive de St-Maurice

Il y a eu 15 individus incarcérés pour différentes causes en 1927.

a) condamnés :	2 hommes	—	femmes
b) prévenus :	9	»	3 »
c) vagabonds :	1	»	— »

Total 12 hommes 3 femmes

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans :	6 hommes	1	femmes
b) Etrangers :	5	»	2 »

Total 11 hommes 3 femmes

Les frais s'élèvent à :

Entretien	fr. 1,235.20
Chauffage	260.90
Lavage du linge et dépenses diverses.....	315.85
Médecin	4.—
Fourniture de meubles	124.—
Total	<u>fr. 1,989.95</u>

PRISON PRÉVENTIVE DE ST-MAURICE

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				Total
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Février ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	—	6	—	6	—	—	—	—	6
Avril	—	58	1	59	—	—	—	—	59
Mai	—	37	—	37	—	—	—	—	37
Juin	10	36	—	46	—	—	—	—	46
Juillet	—	40	—	40	—	40	—	40	80
Août	—	41	—	41	—	62	—	62	103
Septembre	—	37	—	37	—	60	—	60	97
Octobre ..	—	23	—	23	—	69	—	69	92
Novembre	—	13	—	13	—	90	—	90	103
Décembre .	—	13	—	13	—	75	—	75	88
Totaux	10	304	1	315	—	396	—	396	711

La moyenne a été de 1,9 détenus par jour.

Le prix d'entretien de chaque détenu a été fixé à fr. 1.80 par jour.

6. SERVICE DU CASIER JUDICIAIRE

Le service du casier judiciaire a enregistré en 1927, 338 condamnations principales et 30 peines accessoires, dont 187 prononcées par les tribunaux valaisans.

Il a été expédié environ 870 extraits du casier judiciaire et de jugements.

A teneur de l'article 227 al. 1er du nouveau Code pénal militaire du 13 juin 1927, les extraits du casier judiciaire délivrés à des particuliers dans un intérêt privé, ne devront plus mentionner à l'avenir les condamnations prononcées par les tribunaux militaires.

Voici le détail des inscriptions opérées en 1927 :

**Tableau des inscriptions faites au casier judiciaire
en 1927**

	Réclusion		Empri- sonne- ment		Amen- des		Priv. des droits civiques		Sursis	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tribunaux valaisans	22	2	60	9	83	7	4	—	27	5
Tribunaux militaires	—	—	21	—	—	—	4	—	—	—
Tribunaux d'autres cantons et tribu- naux étrangers .	2	1	78	21	25	7	16	6	17	11
Totaux	24	3	159	30	108	14	24	6	44	16

Nature des délits punis par les tribunaux valaisans

Abus de confiance : 5.

Atteinte à la paix et à la sécurité du domicile : 3.

Atteinte à la sécurité des chemins de fer : 1.

Attentat aux mœurs publiques : 5.

Attentat à la pudeur : 1.

Délit contre l'état-civil : 1.

Délits forestiers : 2.

- Détournement : 1.
Diffamation : 15.
Distraction d'objets saisis : 3.
Dommage à la propriété : 1.
Enlèvement de mineure : 1.
Escroquerie : 3.
Faux, usage de faux : 5.
Faux témoignage : 1.
Fraude : 2.
Homicide involontaire : 1.
Incendie volontaire : 1.
Infanticide : 1.
Infraction à la loi sur les loteries : 8.
Infraction à la loi sur la poursuite : 1.
Injures et outrages : 19.
Maltraitements : 2.
Menaces : 2.
Meurtre : 1.
Résistance et voies de fait envers l'autorité : 1.
Viol (tentative) : 1.
Voies de fait, coups et blessures : 38.
Vol : 38.
-

7. BUREAU DES ETRANGERS

En 1927, nous avons délivré 6313 permis de séjour et 214 permis d'établissement, au total 6527 d'où une diminution de 1230 sur l'année 1926 et de 1717 sur 1925. Les grosses entreprises ont totalement fait défaut pendant cette année.

Le produit de ces permis a été de :

Pour estampilles	fr. 15,905.—
Pour timbres	5,221.60

Il a en outre été délivré :

861 passeports nouveaux à fr. 5.—.....	5,105.—
1716 passeports renouvelés à fr. 3.—.....	5,148.—
2703 prolongations de séjour à fr. 5.—....	13,515.—
60 prolongations de séjour à fr. 2.—....	120.—
Visas divers pour	49.—
894 cartes de tourisme pour l'Italie à fr. 2.—	1,788.—
Laissez-passer des zones pour	990.65
Timbres pour passeports	688.80
	<hr/>
	Total fr. 48,531.05

Recettes totales du Bureau cantonal des étrangers:
fr. 48,531.05.

8. MARIAGE DES ETRANGERS

En 1927, le Département de Justice et Police a accordé, exactement comme l'année dernière, 59 autorisations de célébration de mariage des étrangers, dont :

Italiens	38
Français	12
Allemands	8
Tchécoslovaque	1
	<hr/>
Total	59

Le droit de sceau perçu pour ces 59 autorisations de mariage a rapporté le montant de fr. 590.— plus le timbre fr. 47.20. — Total fr. 637.20.

9. DIVERS

Commissions rogatoires et notifications

En 1927, le Département a transmis, pour exécution, 522 commissions rogatoires et actes judiciaires.

Certificats d'origine

L'intervention de notre Département a été requise dans 45 cas, pour l'obtention de certificats d'origine en faveur de ressortissants valaisans.

Transports funèbres

Laisser-passer

Le Département a délivré en 1927 des laisser-passer, au nombre de 128, dont :

10 pour l'étranger,

30 pour la Suisse (à l'exclusion du Valais),

88 pour le canton du Valais.

Les estampilles apposées sur les laisser-passer, ont produit une recette de fr. 370.— plus le timbre 51.20 francs. — Total fr. 421.20.

10. PROCÈS-VERBAUX

a) De Chemins de fer

Le Département de Justice et Police a enregistré 74 procès-verbaux, pour contravention à la loi sur la police des chemins de fer.

De ces 74 procès-verbaux :

69 étaient de la compétence des préfets de district,

1 du juge d'instruction,

4 ont été transmis à la police cantonale pour recherche de l'auteur.

62 de ces procès-verbaux ont été frappés d'amende.

- 1 a été annulé,
- 1 a été abandonné,
- 1 a été retiré par la Compagnie des chemins de fer,
- 3 sont demeurés sans résultat,
- 6 sont actuellement encore pendants.

b) Procès-verbaux divers

Le nombre des procès-verbaux dressés en 1927, concernant la police des étrangers, celle des auberges, de la circulation des véhicules à moteur et des cycles, de la police des guides de montagne, des explosifs, des cinémas, de la navigation, s'élève à 953, lesquels ont provoqué 137 recours.

De ces 137 recours :

- 23 ont été reconnus fondés et l'amende annulée,
- 78 ont été admis partiellement, l'amende a été réduite,
- 86 ont été écartés.

Seuls, 2 procès-verbaux n'ont pas encore reçu leur solution.

11. BUREAUX DE PLACEMENT

En 1927, il a été délivré trois patentes pour bureaux de placement.

Le tableau ci-après résume les opérations de ces agences :

	Nombre des demandes de places	Nombre des places offertes	NOMBRE DES PLACEMENTS OPÉRÉS			
			En Valais	En Suisse	^A l'Étranger	TOTAL
Hommes .	109	30	12	2	1	15
Femmes .	236	153	51	17	2	70
Totaux . .	345	183	63	19	3	85

12. CINEMATOGRAPHES

Le Département de Justice et Police a délivré, en 1927, 14 concessions pour représentations cinématographiques.

Ces établissements se répartissent dans les diverses localités du canton de la manière suivante :

Monthey	2
Champéry	1
Vernayaz	1
Finhaut	1
Martigny	1
Champex	1
Sion	3
Sierre	1
Montana	1
Brigue	2 14.

La somme totale encaissée pour ces concessions est de fr. 1650.—.

13. REGISTRE DU COMMERCE

Le Département a ordonné quatre inscriptions. D'autre part, il a dû prononcer une amende pour refus d'inscription et il a écarté un recours formulé par une société anonyme contre un préposé.

Les émoluments perçus pour inscriptions ont atteint le chiffre de fr. 7,292.15. La part du canton s'élève à fr. 729.20.

Le bureau de Brigue a perçu.....	fr. 2,625.—
celui de Sion	2,391.25
celui de St-Maurice	2,275.90

Voici le détail des inscriptions :

	Inscriptions	Radiations	Modifications
Raisons individuelles	20	18	1
Sociétés en nom collectif et en commandite	8	8	8
Sociétés par actions, sociétés en commandite par actions et sociétés coo- pératives	32	8	14
Associations	5	1	—
Procurations	158	52	—
Changements de membres du Conseil d'administra- tion	19	—	—
Succursales	1	2	2
Total	243	89	25

L'état des raisons sociales individuelles, sociétés commerciales, associations, fondations et non-commerçants inscrits au 31 décembre 1927 est le suivant :

Raisons individuelles	467
Sociétés en nom collectif et en commandite	181
Sociétés anonymes, en commandite par actions et sociétés coopératives	406
Associations	122
Fondations	6
Succursales	28
Registre spécial	6
Total	1216

Registre des régimes matrimoniaux

Les bureaux du Registre des régimes matrimoniaux ont inscrit en 1927, 73 contrats de mariages et actes juridiques entre époux, dont : 56 actes de séparation de biens, 3 séparations de biens judiciaires, 7 actes de séparation de bien légale par suite de faillite et 7 autres actes juridiques entre époux.

Le nombre des mariages faisant l'objet d'une inscription était au 31 décembre 1927 de 941.

14. NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

a) Naturalisations

Le Département a examiné sept demandes en naturalisation. Toutes ces requêtes ont été agréées par le Grand Conseil.

Quatre requérants étaient italiens, un allemand, un français et une femme était de nationalité grecque. Les naturalisés et leurs familles comprenaient en tout 24 personnes.

D'autre part, nous avons procédé à 22 enquêtes au sujet de personnes sollicitant l'autorisation fédérale de naturalisation.

b) Réintégrations

Vingt femmes, dont 15 veuves, 3 séparées de corps et de biens et 2 divorcées, qui avaient perdu la nationalité suisse par leur mariage, ont sollicité la réintégration gratuite dans leur ancien droit de cité pour elles-mêmes et leurs enfants mineurs. De ces requérantes, 12 étaient italiennes, 3 autrichiennes, 2 françaises, 1 allemande 1 anglaise et 1 yougoslave. Le Dpt fédéral de Justice et Police, après avoir entendu le Conseil d'Etat, a prononcé la réintégration de 19 requérantes et de leurs enfants mineurs, soit de 46 personnes. Une demande a été écartée.

c) Options

Douze enfants nés de parents français naturalisés suisses ont souscrit la déclaration d'option en faveur de la nationalité suisse. D'autre part, trois jeunes gens ont signé la déclaration d'option provisoire.

Une autorité communale nous a posé la question de savoir si les enfants de parents français auxquels est réservé le droit d'option dans le cours de leur 22^{me} année, doivent être inscrits dans les registres bourgeoisiaux au moment de la naturalisation des pa-

rents ou seulement après l'accomplissement des formalités d'option.

Aux termes de la Convention franco-suisse du 23 juillet 1879, les enfants de Français naturalisés, mineurs à l'époque de cette naturalisation, doivent être considérés comme Français jusqu'au moment où ils ont opté pour la nationalité suisse, ces mêmes enfants conservent la seule qualité de Français, s'ils n'optent pas pour la nationalité suisse, au cours de leur 22^{me} année.

Dans ces conditions, il importe que les enfants de citoyens français naturalisés suisses ne soient pas portés sur les rôles des bourgeois au moment de la naturalisation, mais seulement après l'accomplissement des formalités d'option. Cette manière de procéder peut seule empêcher que l'on ne considère comme citoyens suisses des individus qui, s'ils ont omis d'opter, sont demeurés exclusivement français.

d) Renonciation à la nationalité suisse

Sept citoyens valaisans, Dumont René-Georges, originaire de Vouvry, domicilié en France; Cordonier Pierre, de Lens et Chermignon; Blanchet Albert; Blanchet Marius; Blanchet Robert, de Sembrancher; Thomas Antoine, et Thomas Paul, de Saxon, les six derniers émigrés au Canada, ont déclaré renoncer au droit de cité du canton du Valais et de leur commune d'origine. L'acte de libération leur a été délivré par le Conseil d'Etat.

15. ADOPTIONS

Sur la proposition du Département, le Conseil d'Etat a autorisé 8 adoptions dans le sens de l'article 267 du Code civil suisse.

16. OFFICES DE POURSUITES ET DE FAILLITES

MM. Jules Mottet, préposé à l'Office de poursuites de St-Maurice et Auxilius Imhof, préposé-substitut de l'Office de Rarogne-Oriental ont présenté leur démission.

M. Oswald Mottet, notaire à Saint-Maurice, a été appelé aux fonctions de préposé aux poursuites pour le district de St-Maurice.

M. Albert Ittig, à Moerel, a été nommé substitut du préposé de Rarogne-Oriental.

A la demande du préposé à l'Office de poursuites de Sion, le Conseil d'Etat a autorisé M. Louis Pralong, père, à Salins, à fonctionner comme agent du dit office, en conformité de l'article 7 de la loi du 26 mai 1891.

Nous faisons suivre un tableau exposant l'activité des 14 offices en 1927.

Tableau des opérations des offices de poursuites et de faillites en 1927

Districts	Commandements de payer	Oppositions	Saisies mobilières	Saisies immobilières	Ventes immobilières	2mes enchères infructueuses	Ventes mobilières	Séquestres	Invent. dress. à la rég. des propriét.	Concordats	Faillites	Actes de dél. de biens		Encaissements
												après faillites	après pours.	
Conches . . .	165	35	45	1	—	—	1	1	—	—	—	—	4	16.124 05
Rarogne or. . .	128	41	9	14	—	—	—	—	—	—	1	4	7	17.787 70
Brigue . . .	2433	723	542	38	8	4	43	21	6	—	3	50	140	195.488 59
Viège . . .	1851	361	472	49	17	18	9	14	2	—	3	27	131	178.511 35
Rarogne occ.	779	226	117	19	6	14	5	—	—	—	1	—	33	32.193 40
Loèche . . .	1465	395	565	28	11	14	33	10	1	1	—	6	126	121.462 90
Sierre . . .	5705	1260	1276	147	18	66	212	14	10	1	8	237	354	389.068 94
Sion . . .	5742	1054	758	186	40	120	140	11	3	—	13	33	311	403.335 —
Hérens . . .	2315	340	323	159	56	50	35	2	—	—	3	59	125	185.271 70
Conthey . . .	2940	366	424	317	20	5	9	3	—	—	3	31	122	175.523 25
Martigny . . .	2924	619	456	98	37	4	31	11	5	—	3	71	225	280.359 15
Entremont . . .	654	113	52	20	19	4	10	1	—	—	—	—	52	24.364 95
St-Maurice . . .	1351	292	198	11	5	6	5	1	1	—	4	53	101	129.434 90
Monthey . . .	2860	647	488	341	12	24	13	14	5	—	2	143	331	248.924 05
Total en 1927	31312	6472	5725	1428	249	329	546	103	33	2	44	714	2062	2.397.849 93
» 1926	29535	6346	5529	1264	251	225	463	73	40	6	35	649	1882	2.259.399 06

**Statistique des inscriptions
des pactes de réserve de propriété en 1927**

Districts	Nombre des inscriptions enregistrées	Radiations	Montants garantis par les pactes inscrits	Emoluments perçus
Conches	1	—	14676. —	5. —
Rarogne or.	1	—	83.50	4. —
Brigue	36	2	43836.35	127.50
Viège	34	—	50085.35	120. —
Rarogne occ.	5	—	6451. —	17. —
Loèche	17	—	12260.50	50. —
Sierre	117	5	231621.20	387.50
Sion	62	5	97830.70	235. —
Hérens	2	—	4500. —	7.50
Conthey	16	—	31172.50	65. —
Martigny	89	—	170227.35	307.50
Entremont	6	1	10575. —	22. —
St-Maurice	38	—	89388.85	140. —
Monthey	79	—	117578.50	260. —
Total	503	12	880336.80	1748 —

17. AUTORITÉS DE TUTELLE

a) Chambres de tutelle

Les Chambres de tutelle ont tenu 127 séances. Elles ont porté 159 décisions.

Le tableau qui suit expose le détail de ces opérations :

Tableau des opérations des Chambres de tutelle en 1927

DISTRICTS	Autorisation de ventes d'immeubles de gré à gré	Emancipation de mineurs	Approbation de contrats d'adoption	Approbation de contrats de rente viagère ou d'entretien viager	Acceptation ou répudiation de successions. Approbation de pactes successoraux	Déchéance de la puissance paternelle	Recours contre les décisions de la Chambre pupillaire	Approbation de contrats passés entre tuteur et pupille Divers	Nombre de séances	Nombre total des opérations
Conches	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1
Rarogne or.	2	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Brigue	—	—	1	—	1	—	1	7	10	10
Viège	8	—	—	1	—	—	—	—	4	9
Rarogne Occ.	7	—	—	—	—	—	—	—	5	7
Loèche	1	—	—	1	—	—	—	1	2	3
Sierre	18	—	—	—	3	—	—	—	7	21
Sion	19	1	—	1	2	—	1	—	24	24
Hérens	5	1	—	—	—	—	2	—	8	8
Conthey	—	2	—	—	—	—	—	2	4	4
Martigny	13	1	—	3	1	—	—	3	12	21
Entremont	8	—	1	2	—	—	1	—	12	12
St-Maurice	3	1	—	—	—	—	7	8	19	19
Monthey	12	1	—	—	4	—	—	—	17	17
Totaux	96	8	2	9	11	—	12	21	127	159
En 1926	93	6	1	19	9	3	5	6	94	142

b) Chambres pupillaires

Le Département s'est occupé de trente-deux affaires de successions gérées en vertu de l'art. 393 C. c. s. par des curateurs, sous la surveillance des Chambres pupillaires.

L'article 11 chiffre 14 du décret du 21 mai 1912 impose l'obligation aux offices d'état-civil de signaler à la Chambre pupillaire tout décès donnant ouverture à une tutelle ainsi que la naissance d'un enfant illégitime. Cette obligation étant généralement méconnue, le Département l'a rappelée par circulaire aux offices d'état-civil des grandes communes.

Ci-après, nous signalons quelques observations tirées des rapports d'inspection.

Les rapports pour les districts de Conches, Rarogne-Oriental, Viège, Sierre, Sion, Conthey, ne sont pas encore parvenus.

BRIGUE

La gestion est bonne en général et ne donne pas lieu à des remarques importantes. La tenue et la rédaction du protocole de quelques petites communes laissent à désirer. La plupart des offices d'état-civil ne communiquent pas à la Chambre pupillaire les avis de décès donnant ouverture à une tutelle.

RAROGNE OCCIDENTAL

Bonne administration. Pas d'observations.

LOECHE

Les Chambres pupillaires de Guttet, Ergisch et Ober-Ems n'ont pas tenu de séance en 1927. Bratsch, Inden et Turtmann ne protocolent pas l'assermentation des tuteurs. Les officiers de l'état-civil, à l'exception de ceux de Salgesch et de Turtmann, ne se conforment pas aux prescriptions de l'art. 11, chiffre 14 du décret du 21 mai 1912.

HERENS

La gestion est bonne. Rien à signaler.

MARTIGNY

Riddes ne possède pas le livre des tutelles. Le protocole n'est pas tenu à jour. Le livre des tutelles de Saillon n'est pas à jour.

ENTREMONT

Liddes, Orsières et Vollèges ont des comptes en retard.

SAINT-MAURICE

Le livre des tutelles et des curatelles de St-Maurice et de Collonges ne sont pas tenus à jour. Le protocole des séances de Massongex ne mentionne parfois que les noms du président et du secrétaire. La Chambre de Dorénaz ne remplace pas régulièrement un membre absent.

MONTHEY

La Chambre de St-Gingolph n'entend pas toujours la personne à interdire. Le protocole n'indique pas suffisamment les motifs des décisions. Il résulte des rapports d'inspection que les dispositions de l'art 118 concernant le dépôt des titres ne sont généralement pas observées.

18. AVOCATS

Le diplôme d'avocat a été délivré à :

MM. Haenni Joseph, à Sion ;
Imhof Louis, à Sion ;
Papilloud Albert, à Sion.

Au 31 décembre 1927, les avocats pratiquants étaient au nombre de 70, se répartissant comme suit entre les districts :

Brigue	10	Conthey	1
Viège	4	Martigny	9
Loèche	3	Entremont	2
Sierre	7	St-Maurice	2
Sion	24	Monthey	8

19. NOTAIRES

Ont obtenu le diplôme de notaire :

MM. Allet Charles, à Sion ;
Anzévuï Marius, à Evolène ;
Coquoz Roland, à Martigny-Ville ;
Darbellay Pierre, à Martigny-Bourg ;
Favre Eudore, à Chippis ;
Gay Edmond, à Sion ;
Gross Marcel, à Sion ;
Haenni Joseph, à Sion ;
Lorétan Charles, à Sion ;
Martin Joseph, à Monthey.

On nous a signalé le décès de MM. les notaires :

Isaac Marclay, à Monthey ;
Cyrille Joris, à Orsières.

Les minutes ont été inventoriées et déposées aux archives du chef-lieu du district. Il a de même été procédé à l'inventaire des minutes du notaire Fidèle Joris, dont la garde avait été confiée à M. le notaire Cyrille Joris, et de celles des notaires Jean Graven, à Sion, et Georges Morand, à Martigny, qui ont quitté le canton.

M. Cyrille Joris a revêtu durant de longues années les fonctions d'inspecteur des minutes de notaires de l'arrondissement occidental. Il s'acquittait de ces fonctions délicates avec beaucoup de tact et de conscience.

Au 31 décembre 1927, les notaires autorisés à recevoir des actes étaient au nombre de 125, dont 29 dans l'arrondissement oriental, 61 dans l'arrondissement central et 35 dans l'arrondissement occidental.

Voici le nombre des actes reçus en 1926, la valeur stipulée et les droits d'enregistrement perçus :

Arrondissements	Actes stipulés	Valeur stipulée	Enregistrement
Oriental	1128	fr. 5,251,179.04	fr. 19,429.60
Central	3411	» 17,124,857.39	» 51,041.30
Occidental	2990	» 13,096,765.—	» 38,981.70
Total	7529	fr. 35,472,801.43	fr. 109,452.60

À l'occasion d'un cas concret, le Département a été appelé à se prononcer sur la question de savoir sur quelle base doit être calculé l'émolument du notaire pour un acte ayant pour objet une concession de forces hydrauliques. Se basant sur une décision antérieure du Conseil d'Etat et sur la pratique en vigueur, le Département a estimé que ce droit doit être du 4 ‰ basé sur la somme représentant le prix de la concession ainsi que sur la redevance annuelle capitalisée par 20.

20. GUIDES DE MONTAGNE

L'année 1927 a vu 328 guides exercer leur profession.

Ils se répartissent comme suit dans les divers districts :

Conches	7	Sierre	22
Mœrel	6	Hérens	34
Brigue	5	Entremont	20
Viège	202	St-Maurice	3
Rarogne	15	Monthey	3
Loèche	5		

La Commission des guides a tenu sa séance annuelle au mois de mai.

Elle a eu à examiner plusieurs cas sur lesquels elle a émis son préavis au Département de Justice et Police.

Elle a répondu négativement dans trois cas de personnes demandant à pratiquer la profession de guide sans être porteur du diplôme de guide.

Elle s'est occupée sans succès d'obtenir à nos guides le droit de pratiquer leur profession de guides-skieurs dans le canton des Grisons. Les démarches faites à ce sujet auprès du Gouvernement de ce canton sont restées infructueuses, le canton des Grisons ayant édicté une loi protégeant ses guides contre la concurrence des guides étrangers.

Elle est intervenue dans le règlement des comptes de recherche et de transport du cadavre d'un touriste en haute montagne.

La commission a également été saisie de plusieurs réclamations de touristes à l'égard de certains guides. Il n'a pas pu toujours être apporté une solution pratique à ces réclamations, les touristes étant partis sans laisser d'adresse suffisante et n'ayant ainsi pu être entendus.

Elle a effectué l'inspection générale des cordes et des livrets des guides dans tout le canton.

21. SERVICE DES AUTOMOBILES, MOTOCYCLETTES ET CYCLES

En 1927, le service des automobiles a délivré :

	1927	1926
Permis de circulation pour camions et automobiles	709	563
Permis de circulation pour moto- cyclettes	528	380
Permis de conduire pour camions et automobiles	895	725
Permis de conduire pour motocy- clettes	550	400
	<hr/>	<hr/>
Total des permis délivrés	2682	2068

Le nombre des expertises et des examens d'autos et de motos a considérablement augmenté durant l'année 1927 ; il se répartit comme suit :

	1927	1926
Expertises d'automobiles	249	160
Expertises de motocyclettes	216	130
Examens de conducteurs d'autos..	190	142
Examens de conducteurs de motos	172	132
	<hr/>	<hr/>
Total	827	564

La moyenne générale atteint presque 3 examens ou expertises par jour ouvrable.

	1927	1926
La recette des taxes de circu- lation pour camions et automo- biles s'est élevée à.....fr.	156,744.80	77,763.20

La taxes de circulation pour motos ont produit.....	16,419.—	11,047.60
--	----------	-----------

A reporter Fr. 173,163.80 88,810.80

	1927	1926
Report Fr.	173,163.90	88,810.80
Les émoluments perçus pour délivrance et renouvellement des permis de conduire pour camions et autos ont atteint le chiffre de	2,897.—	2,272.—
Les permis de conduire pour motos ont rapporté	1,644.—	1,315.—
Le service a également établi 134 certificats internationaux de route. La recette a donné..	670.—	650.—
Il a été vendu 216 jeux de plaques pour autos. Cette vente a produit la somme de.....	3,230.—	2,490.—
La vente des plaques pour motos, soit 192 plaques, a produit	960.—	730.—
La recette provenant de la vente de plaques internationales s'élève à	60.—	55.—
	<hr/>	<hr/>
Total fr.	182,624.80	96,322.80

La Caisse d'Etat a perçu pour :

les expertises d'autos	3,735.—	2,400.—
les expertises de motos	1,080.—	650.—
les examens de conducteurs d'autos	2,850.—	2,130.—
les examens de conducteurs de motos	860.—	660.—
	<hr/>	<hr/>
soit une somme totale de fr.	8,525.—	5,840.—

Le total des taxes payées par les véhicules à moteur s'élève ainsi en 1927, à la somme de fr. 196,098.70 102,836.60

Les taxes perçues pour la circulation sur les routes de montagnes ont produit environfr. 162,382.— 100,000.—
 suivant répartition que voici :

Brigade de Brigue :

Gletsch	fr. 77,767.—	
Münster	14.—	
Fiesch	68.—	
Brigue	6,731.—	
Gondo	12,693.—	
Viège	20.—	
Stalden	348.—	97,641.—

Brigade de Sierre :

Loèche-Ville	75.—	
Loèche-les-Bains	368.—	
Sierre	984.—	
Montana	438.—	
Vissoie	144.—	2,009.—

Brigade de Sion :

Sion	411.—	
Vex	1,242.—	1,653.—

Brigade de Martigny :

Martigny-Ville	21,908.—	
Sembracher	105.—	
Bagnes	48.—	
Orsières	310.—	22,371.—

Brigade de St-Maurice :

Châtelard	5,841.—	
Vernayaz	46.—	
St-Maurice	55.—	
Monthey	8,220.—	
Morgins	3,132.—	
Champéry	414.—	17,708.—

A reporter Fr. 141,382.—

Report Fr. 141,382.—

Pour la circulation des véhicules à moteur appartenant à des établissements étrangers au canton, une taxe unique, selon art. 19 de l'Ord. d'exécution du 11 février 1927 a été fixée par le Conseil d'Etat. Cette taxe perçue pour les autorisations annuelles a été payée directement à la Caisse d'Etat

11,000.— 11,000.—

Total fr. 152,382.—

Les postes de gendarmerie ont délivré environ 9500 plaques de contrôle pour vélos, soit pour une somme de..... fr. 28,500.—

1927

1926

Totaux :

Permis de conduire, de circulation, internationaux, expertises, examens, vente de plaques	fr. 196,098.70	102,836.60
Circulation sur routes de montagnes	152,382.—	100,000.—
Plaques de vélos vendues par la gendarmerie	28,500.—	
Recettes totales fr.	<u>376,980.70</u>	<u>204,904.60</u>

22. SERVICE DU REGISTRE FONCIER

A. Bureaux du Registre foncier

Le rapport d'inspection constate que d'une façon générale, la tenue des bureaux du registre foncier est normale ; les violations et les oublis de la loi deviennent de plus en plus rares à découvrir et les actes

reçus par les teneurs des registres ne donnent plus lieu qu'à très peu d'observations.

Le Conseil d'Etat a été appelé à statuer sur différents recours en matière de registre foncier. Nous citerons trois cas présentant un intérêt général.

Un notaire peut-il stipuler un acte dans lequel intervient comme partie contractante une société en nom collectif dont un associé est parent ou allié du notaire jusqu'au 4^{me} degré ?

Cette question soulevée à maintes reprises, a été résolue négativement. La société en nom collectif bien qu'elle pouvant acquérir sous sa raison sociale des droits et prendre des engagements ne possède pas la personnalité morale. Dès lors, il y a lieu d'admettre que le notaire est tenu de se récuser quand il se trouve être parent avec l'un des associés à un degré qui motive la récusation, parce que l'associé ayant des droits sur l'ensemble de l'avoir social est intéressé lui-même dans la stipulation de l'acte et que par conséquent le notaire agit dans l'intérêt du parent.

Un président de commune peut-il stipuler comme notaire un acte dans lequel intervient la commune ?

En interprétation de l'art. 29 de la loi sur le notariat, le Conseil d'Etat a estimé en principe qu'un président de commune ne peut pas stipuler un acte de cette nature, attendu que le président est mandataire d'office de la commune, puisqu'en vertu de l'art. 5, al. 5, de la loi du 2 juin 1851 sur le régime communal, le président signe tous les actes de la commune et que l'exception prévue à l'alinéa 2 de l'art. 29 de la loi sur le notariat n'est faite que pour le notaire qui est membre seulement d'une corporation et non pour celui qui est mandataire.

Pour le même motif, le Conseil d'Etat a admis que le notaire, membre du Conseil d'administration d'une société anonyme et par conséquent mandataire de celle-ci, ne peut pas stipuler un acte dans lequel intervient cette société.

Ci-après le tableau des opérations et perceptions des bureaux du registre foncier en 1927.

Compte-Rendu des opérations et perceptions de l'année 1927

	A. TIMBRES ADMINISTRATIFS										MOUVEMENT DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE		B. TIMBRES Reg. Foncier	C. TIMBRES PROPORTIONNELS		Recette totale
	Transcriptions		Inscriptions		Radiations		Divers		Sommaire		Augmentation dettes inscrites	Diminution sommes radiées	Déclarations Renseignem. Copies, etc. Frais d'envois	Enregistrement		
	Nombre	Droits perçus	Nombre	Droits perçus	Nombre	Droits perçus	Nombre	Droits perçus	Nombre	Droits perçus				Nombre	Droits perçus	
Brigue	1711	9096 50	673	49099 —	580	870 —	346	1065 50	3310	60131 —	27047612 54	17220577 99	1696 90	2402	20219 70	82047 60
Loèche	815	3913 50	208	1602 —	485	256 —	278	667 50	1786	6439 —	25533556 90	10796710 77	576 60	1076	8065 —	15080 60
Sion	4249	27923 50	1837	24401 40	1255	2815 —	1102	2563 50	8443	57703 50	8048410 —	3875880 —	4829 —	5709	55640 40	118172 90
Martigny	2946	17351 50	563	5435 50	607	1294 50	428	892 20	4540	22261 —	2054126 25	1551399 65	2039 80	3030	26296 80	50597 60
Monthey	895	12415 —	414	6635 —	653	1083 —	593	1239 —	2555	21372 —	2551715 82	2646432 52	1495 70	1478	22874 60	45742 30
TOTAUX	10616	70700 —	3695	87172 90	3580	6318 50	2747	6427 70	20634	167906 50	65235421 51	36091000 93	10638 —	13695	133096 50	311641 —

B. Service technique du Registre foncier

1. MENSURATIONS CADASTRALES

L'avancement des travaux de la mensuration cadastrale du canton en 1927 a été, en général, assez satisfaisante. Il est cependant regrettable qu'il soit encore nécessaire de faire des démarches auprès des autorités communales pour les convaincre des avantages apportés par ces travaux, qui doivent servir non seulement à l'établissement du registre foncier, mais à toutes sortes de travaux techniques (avants-projets et devis de routes, chemins, bisses, améliorations d'alpages, de cours d'eau, d'aménagements de forêts, etc.). Plusieurs communes sollicitées renvoient, sans motifs bien plausibles, l'exécution de ces travaux à plus tard. Dans ces conditions, le programme d'exécution de la mensuration du sol de notre canton et le plan financier y relatif (voir rapport de gestion de l'année 1917) ne peuvent être tenus et il y a beaucoup de retard.

Nous avons pu mettre en soumission et adjudger les mensurations cadastrales des communes de Vérossaz (lot I), Martigny-Ville (lot III), Martigny-Bourg (lot II), Saillon (lot II), Rarogne (lot II), et Grimentz (levé du village), et par la méthode photogrammétrique celle des régions alpestres de Vérossaz, Mex et Evionnaz.

Nous avons aussi mis au concours et adjudgé les révisions des plans et cadastres de Stalden et Grimentz. D'autres travaux de ce genre suivront lorsque l'état d'avancement des travaux d'introduction du registre foncier le permettra.

Un contrat a aussi été passé avec le Service topographique fédéral pour l'exécution de la triangulation du IV^{me} Ordre des districts de Brigue, Rarogne oriental et Conches.

2. INTRODUCTION DU REGISTRE FONCIER

Les travaux d'introduction s'exécutent actuellement dans 14 communes du canton ; six de celles-ci auront leur registre foncier établi sur la base d'une mensuration fédérale et huit sur des plans et registres anciens révisés.

Ici l'avancement n'a pas été complètement celui prévu, sans que cependant le retard soit considérable ; ainsi qu'il peut être constaté à la rubrique 4 c., du présent rapport.

Ces travaux d'introduction doivent être faits avec beaucoup de minutie et d'exactitude, et comme nous voulons qu'ils soient aussi exacts que possible, cela demande du temps.

Les registres fonciers des communes de Vouvry, Port-Valais et Steg ont été mis en vigueur par le Conseil d'Etat, ensuite d'une mise à l'enquête et exposition publiques.

D'après la situation d'avancement des autres travaux en cours d'exécution, nous comptons pouvoir mettre en vigueur en 1928, le registre foncier de sept communes.

3. TRAVAUX ACHEVES EN 1927

Les travaux suivants ont été achevés en 1927 :

a) Triangulations de IVme Ordre

La triangulation de IVme Ordre du groupe XIX (Vollèges-Orsières), a été exécutée et vérifiée par le Service topographique fédéral. Le coût de cette entreprise s'élève à fr. 21,977.10, répartis comme suit : fr. 17,930.— de subvention fédérale qui nous ont été versés ; fr. 2023.55 de subvention cantonale, et fr. 2023.55 répartis entre les communes intéressées proportionnellement au nombre de points trigonométriques situés sur leur territoire.

b) Mensurations cadastrales

Les mensurations cadastrales de Loèche-Ville (lot I et II), Martigny-Bourg (lot I), Martigny-Ville (lot I), Monthey (lot II), Rarogne (lot I) et Mex.

Le coût total de ces entreprises s'est élevé à fr. 203,555.20. La subvention fédérale versée étant de fr. 157,768.50, et celle du canton de fr. 20,682.30, la part incombant aux communes est de fr. 25,104.40.

c) Revisions des plans et cadastres

La revision des plans et cadastres de Steg dont le coût total s'est élevé à fr. 5472.55. La Confédération nous a versé un subside de fr. 2,484.50. Le subside cantonal a été de fr. 1,494.05 et la contribution de la commune de fr. 1494.—.

d) Introduction du Registre foncier

(Travaux non subventionnés par la Confédération)

1. VOUVRY. L'établissement du registre foncier de cette commune a coûté fr. 5526.10 dont fr. 3261.90 à la charge de l'Etat et fr. 2264.20 à celle de la commune.
2. PORT-VALAIS. L'établissement du registre foncier de cette commune a coûté fr. 5554.20, dont fr. 3564.25 à la charge de l'Etat et fr. 1989.95 à celle de la commune.
3. STEG. L'établissement du registre foncier de cette commune a coûté fr. 472.— dont fr. 354.— à la charge de l'Etat et fr. 118.— à la charge de la commune.

4. TRAVAUX EN COURS

a) Triangulations de IVme Ordre

1. La triangulation de IVme Ordre du groupe XX (Viège-Brigue). Tous les travaux sur le terrain sont terminés. Ce travail sera livré le printemps prochain.

b) Mensurations cadastrales

1. LOECHE-LES-BAINS (le village seulement). Ce travail est terminé et la subvention fédérale sera demandée en même temps que celle concernant la révision des plans et cadastres du restant du territoire de cette commune.
2. MONTHEY (rive gauche de la Vièze, 1er lot). Abornement, levé des détails et tracé des plans originaux terminés. Cette partie du travail est vérifiée, sauf le territoire où le remaniement était prévu.
3. SAILLON (1er et 2me lot). Le dépôt public aura lieu en janvier 1928 et ces documents cadastraux seront soumis à l'approbation de la Confédération le printemps 1928.
4. SAXON (1er lot). Abornement, polygonation, levé des détails et tracé des plans originaux terminés. La vérification de cette mensuration est terminée sur le terrain. Le calcul des surfaces est en travail.
5. SIERRE (1er lot). Abornement et polygonation terminés et vérifiés sur le terrain seulement, calcul des surfaces en travail. Le dépôt public pourra avoir lieu en 1928.
6. SION (1er lot). Abornement, polygonation, levé des détails et le tracé des plans originaux au crayon terminés, mais non vérifiés.
7. SION (2me lot). Abornement et polygonation terminés mais non vérifiés. Levé des détails en travail.
8. TROISTORRENTS (2me lot). Le dépôt public des documents cadastraux a eu lieu en décembre 1927, ils seront soumis à l'approbation de la Confédération le printemps 1928.

9. PORT-VALAIS (2^{me} lot). Abornement et levé des détails terminés. Environ 180 ha du plan d'ensemble sont encore à lever.
10. MARTIGNY-VILLE (2^{me} lot). Tous les travaux sont actuellement terminés, seuls ceux de la zone du remaniement parcellaire (80 ha) n'ont pu être vérifiés. Le dépôt public pourra avoir lieu en été 1928.
11. GRANGES (1^{er} lot). Abornement presque terminé et vérifié en partie. La polygonation est en voie d'exécution.
12. GRONE (1^{er} lot). Travaux presque terminés, ils seront vérifiés dès qu'ils seront remis au Service technique.
13. CHIPPIIS. Abornement, levé des détails et tracé des plans originaux terminés (sauf la partie où le remaniement était prévu), vérification en partie faite.
14. CHALAIS (1^{er} lot). Ce travail est terminé. Ce lot formant avec une partie du territoire de Chippis, le remaniement parcellaire de Briey sera soumis au dépôt public en même temps que les documents cadastraux de Chippis.
15. RAROGNE (2^{me} lot). Abornement, polygonation, levé des détails et tracé des plans originaux terminés et vérifiés sur le terrain.
16. LOECHE-VILLE (3^{me} lot). Abornement, polygonation, levé des détails et tracé des plans originaux au crayon, terminés, mais non vérifiés.
17. VAL D'ILLIEZ (2^{me} lot). Abornement terminé, la polygonométrie et le levé de la zone située sur la rive gauche de la Vièze sont terminés, mais non vérifiés.
18. VEROSSAZ. Abornement terminé, polygonométrie terminée pour les 2/3 de la surface, levé des détails commencé.

19. MARTIGNY-BOURG (2^{me} lot). Abornement de la zone de la plaine terminé, et les côtés de polygones mesurés.
20. Mensuration et plan d'ensemble des alpages et hautes régions des communes de Vérossaz, Mex et Evionnaz (levé photogrammétrique). La restitution du levé photogrammétrique est terminée et ce travail pourra être livré en août 1928.
21. MARTIGNY-VILLE (3^{me} lot). Abornement terminé, sauf la partie prévue pour le remaniement parcellaire.
21. GRIMENTZ (le village seulement). Ce travail est adjugé, mais pas commencé.

c) Revision des anciens plans et cadastres
et introduction du Registre foncier

1. ALBINEN. La reconnaissance par les propriétaires des nouveaux plans et registres des états des immeubles révisés a eu lieu, il en est de même de l'épuration provisoire des droits réels. Les opérations de reconnaissance au grand-livre original des droits réels restants aura lieu le printemps 1928.
2. CHARRAT. — L'établissement de la première expédition des documents cadastraux et celui du grand-livre original sont terminés. Il est procédé actuellement sur les feuilles de relèvement à l'identification des parcelles et à l'épuration des droits réels.
3. LOECHE-LES-BAINS. Les dernières copies sont en travail et le registre foncier pourra entrer en vigueur en juin 1928.
4. MASSONGEX. Le dépôt public des documents du registre foncier a eu lieu. Actuellement, les réclamations sont liquidées et le registre foncier de cette commune entrera en vigueur au mois de mars 1928.

5. RIDDES. La première expédition des documents cadastraux est terminée, la seconde est en travail. Les travaux d'introduction du Registre foncier suivront ceux de Charrat.
6. RIED-BRIG. L'inscription des hypothèques au grand-livre, ainsi que les compléments hypothécaires à exécuter sur les titres sont en cours d'exécution et seront bientôt terminés. Le dépôt public pourra avoir lieu dans le courant de l'été 1928.
7. VETROZ. La première expédition des documents cadastraux est terminée, la seconde est en travail et sera bientôt terminée. Le grand-livre minute est prêt à recevoir les inscriptions des droits réels dont l'épuration se fait actuellement.
8. VEX. Les travaux de reconnaissance sont terminés le cadastre minute a été remis fin novembre au géomètre entrepreneur pour l'exécution des premières copies. La 1re expédition de la légende est en travail.
9. VIEGE. Tous les documents concernant le registre foncier sont prêts. Actuellement, ils sont soumis au collationnement et seront mis à jour, puis exposés publiquement en avril 1928.
10. ST-MAURICE. Comme sous 9 ci-dessus.
11. MEX. Comme sous 9 ci-dessus.
12. FIESCH. La première expédition du cadastre et celle de la légende sont terminées.
13. GRIMENTZ. Ce travail est adjudgé mais pas commencé.
14. STALDEN. Comme sous 13 ci-dessus.
15. TROISTORRENTS. Le cadastre original se fait actuellement.
16. SAILLON. Comme sous 15 ci-dessus.

TRAVAUX PRÉVUS POUR 1928

1. La triangulation de IV^{me} Ordre de la région Moerel-Fiesch.
 2. La mensuration cadastrale de Brigue, Naters, Monthey (lot III), Rarogne (lot III), Sion (lots III et IV), Sierre (lot II), Loèche-Ville (lot IV), Tourtemagne (lot I), Troistorrents (lot III).
 3. La révision des plans et cadastres de Ergisch, Salvan, Martigny-Combe, Inden.
-

23. SERVICE DES DENREES ALIMENTAIRES

Ce service fait l'objet d'un rapport spécial.

Département Forestier

E. DELACOSTE, Chef du Département

J. KUNTSCHEN, Remplaçant

ST-MAURICE
IMPRIMERIE RHODANIQUE

1928



Département forestier

I. GENERALITES

1. Législation

a) *fédérale.*

Arrêté du Conseil fédéral du 29 juillet autorisant à subventionner les cantons pour les versements à la Caisse de retraite du personnel.

b) *cantonale.*

Loi sur les routes (y compris les routes forestières) du 18 mai et Règlement d'exécution du 26 octobre.

2. Actes administratifs.

a) *Inspection fédérale* : Instructions concernant :

1. la présentation des projets de chemins à subventionner et l'achat d'instruments à l'usage du personnel forestier ;

2. l'entretien et la surveillance à exercer sur les travaux de défense subventionnés ;

3. la préparation et la fourniture de la semence forestière.

b) *Conseil d'Etat.*

1. Arrêtés promulguant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les routes et du Règlement d'exécution.

2. Autorisation pour ventes de bois par soumission, aux Communes de *Salquenen, Lens, Leytron, Martigny-Bourg, Martigny-Combe, Trient, Sembrancher, Collonges, Vérossaz, Collombey.*

3. Autorisations pour la vente de 7 parcelles de forêts à Champex et Ferret, *Commune d'Orsières*, et d'une parcelle à Montana-Station, *Commune de Montana.*

4. Autorisation pour l'échange de forêts entre la *Commune de Nendaz* et le Consortage de Combyre.

5. Déclaration d'utilité publique accordée à la *Commune de Saxon* pour l'expropriation de terrains en vue de la construction d'un chemin forestier.

6. Homologation des Règlements bourgeoisiaux (jouissance des forêts) des Communes de *Grächen, Täsch, Steg, Wiler, Bagnes, Troistorrents*, ainsi que de l'acte de partage des forêts indivises de « Balfrin » entre les Communes de *Eisten* et *Grächen.*

7. Décisions :

approuvant la création de l'« *Association forestière du Bas-Valais* » et l'inscription du Département forestier comme membre fondateur ;

libérant la *Commune de Saxon* de l'obligation de créer des rideaux-abri dans la plaine, en compensation du défrichement des « Iles » ;

acceptant la démission de l'inspecteur du III^e Arrondissement à Viège et désignant son successeur ;

autorisant le Département à engager un aide-technicien, à titre provisoire, pour le II^e Arrond^t ;

autorisant l'inspecteur forestier du I^{er} Arrond^t pour raisons de santé, à reprendre partiellement ses fonctions avec domicile en dehors de l'Arrond^t ;

suspendant le garde forestier de *Ried-Brig* de ses fonctions pendant 3 mois.

relevant de ses fonctions le garde forestier de la Commune d'Ardon et nommant son successeur ;

mettant au bénéfice des subventions légales un nouveau projet de route forestière *Agettes-Mayens*.

c) *Département forestier.*

Décision déterminant le for compétent en matière de coupes illicites inférieures à 5 m² dans les forêts privées.

Décision maintenant intégralement les conditions de l'acte de vente relatif à une coupe extraordinaire de la *Commune de Binn*.

Circulaire aux inspecteurs d'arrond^t concernant le contrôle sur l'entretien des travaux forestiers subventionnés.

Décision établissant le rang des Communes où l'aménagement doit être entrepris en 1927.

Circulaire au personnel forestier concernant la surveillance de la chasse.

3. Superficie forestière

a) *Forêts publiques.*

La *Commune de St-Léonard* a été autorisée à défricher 14 ha. de taillis en plaine, sous réserve de l'approbation fédérale; les conditions imposées sont telles que le projet risque d'être abandonné.

La *Commune de Saillon*, dûment autorisée, a décidé la mise en culture de 6 ha. qui seront distraits de la surface prévue pour la création du rideau-abri.

Une demande de défrichement émanant de la *Commune de Fully* est encore pendante.

Les ventes de parcelles de forêts autorisées comportent : Commune de *Montana*, 430 m² ; Commune d'*Orsières*, 5000 m² ; une retenue de 15 % sur le produit de la vente des bois a été imposée.

L'échange de forêts ratifié entre le Consortage de Combyre et la Commune de *Nendaz* comporte 8 ha. de

forêts du Consortage contre 4 ha. cédés par la Commune.

La surface des forêts indivises de « *Balfrin* » partagées entre les Communes de *Eisten* et *Grächen* s'étend sur 150 ha.

b) *Forêts particulières.*

Le défrichement de 3 parcelles, d'une surface totale de 1 ha. 50, a été autorisé dans les Arrond^{ts} VI et X.

4. Divers

L'Etat a dépensé pour les forêts, en 1927, une somme de fr. 172,925, dont 109,713 fr. affectés au personnel supérieur et subalterne, 57,788 fr. aux subventions pour améliorations réalisées par les Communes, et le solde aux forêts de l'Etat et dépenses et subsides divers. Déduction faite des subventions reçues de la Confédération, la dépense nette s'élève à fr. 141,541.—.

On a continué à verser les subsides ci-après: 400 fr. à l'Office forestier central, à Soleure; 300 fr. au *Journal forestier suisse*; 300 fr. pour frais de gardiennage de la célèbre « *Aletschwald* ».

II. FORETS DE L'ETAT

(Surface : 71 ha. 70)

1. *Sapina* : 20 ha. V^{me} Arrond^t.

Les affaissements constatés les années précédentes se sont quelque peu ralentis : toutefois tout danger n'est pas écarté et la situation réclame encore l'intervention du Département des Travaux publics : aussi longtemps que le sol n'est pas consolidé, on ne saurait songer à achever le boisement qui s'exécuterait en pure perte.

Le fonctionnement des drains devrait être surveillé plus attentivement.

2. *Praz-Pourris* : 40 ha. VII^{me} Arrond^t.

On a continué le boisement par la mise à demeure de 9040 plants, résineux et feuillus.

Les coupes de nettoyage dans les plantations, la vente et la location de marais ont rapporté 3505 fr. 60; le produit net s'élevant à fr. 1084.50 a été versé au fonds cantonal de reboisement.

L'œuvre commencée en 1902 touche à sa fin.

3. *Rumeling* : 3 ha. 70. IV^{me} Arrond^t.

Le peuplement incomplet par place sera amélioré et des pourparlers sont en cours en vue de l'achat de parcelles attenantes pour faciliter l'exploitation des coupes futures.

4. *Promenade de Loèche-les-Bains*.

Une coupe illicite pratiquée par ordre d'un inspecteur des routes, pour les besoins du service public, a malheureusement déparé le bouquet de mélèzes qui orne le « rond-point » à l'extrémité de la promenade.

L'agent fautif a été amendé.

5. *Châteauneuf* : 4 ha. 50 ; *En Bretagne*, taillis de 2 ha. ; *Château de St-Maurice* : 1 ha. 50.

Rien à signaler.

6. L'entretien de l'*Allée de peupliers de Glis* a occasionné une dépense de 170 fr. 50.

Les jeunes peupliers qui remplacent les plantes tarées — dont l'enlèvement urgent fut si injustement critiqué naguère — présentent un état réjouissant et plein de promesses pour l'avenir.

III. PERSONNEL

a) Personnel supérieur

Pas de changement, sauf dans les Arrond^{ts} I et III. La maladie a, cette année encore, interdit toute activité à l'inspecteur du I^{er} Arrond^t, M. P. Kuntschen ; cependant une amélioration s'étant heureusement pro-

duite sur l'automne, il a pu, dès le 1^{er} décembre, reprendre partiellement ses fonctions et vaquer à l'expédition du travail de bureau.

L'inspecteur du II^{me} Arrond^t, M. Dür, a continué à assumer avec dévouement la tâche pénible et ardue de la gérance simultanée des Arrond^{ts} I et II ; toutefois, il a été secondé par un aide-technicien qui a fonctionné pendant 5 mois dès le mois de juillet, un stagiaire et un ingénieur-forestier spécialement chargé de surveiller l'exécution de travaux de défense dans la vallée de Conches.

La démission sollicitée, pour raison d'âge, par l'inspecteur du III^{me} Arrond^t (Viège), M. *Gregori*, a été acceptée avec remerciements pour les services rendus : il a été remplacé par M. *L. Bodenmüller*, ingénieur-forestier, de Viège, qui est entré en fonctions le 1^{er} mai. Pendant les 12 années qu'il a rempli sa charge, M. *Gregori* s'est signalé par son zèle et son initiative, tout spécialement dans la lutte contre les dangers d'avalanche : les nombreux et importants ouvrages de défense élevés dans 11 Communes des vallées de Saas et de Zermatt, témoignent éloquemment de son activité.

En général, l'activité du personnel ne fournit pas matière à critiques, bien que plus de régularité dans l'expédition des affaires et l'envoi des rapports serait désirable dans l'un ou l'autre arrondissement.

Sauf dans un cas, les relations avec les autorités communales ont été normales et n'ont pas suscité de conflits.

Le nombre des *déplacements* pour les 10 inspecteurs d'arrondissement s'élève à 1310, soit en moyenne 131 par arrondissement.

Les inspecteurs des Arrond^{ts} II et VII furent délégués pour suivre un voyage d'études d'une semaine dans l'Oberland bernois et les Alpes vaudoises, lequel a fait l'objet d'un rapport circonstancié.

L'inspecteur du IX^{me} Arrond^t a obtenu un congé de 3 mois pour service militaire.

Les inspecteurs des Arrond^{ts} IV et VI ont continué à enseigner la sylviculture aux Ecoles d'agriculture de Viège et de Châteauneuf.

Les inspecteurs des Arrond^{ts} VI et VII qui ont domicile au chef-lieu ont été autorisés à conserver le bureau dans leur appartement privé, moyennant l'abandon de l'indemnité de location.

A la demande de l'inspecteur du VII^{me} Arrond^t, le téléphone est installé dans son bureau, ce qui porte à 4 le nombre des bureaux qui en sont pourvus (Arrond^{ts} II, IV, V et VII).

Une conférence à laquelle était convoqué le personnel forestier en vue de l'initier aux mesures de protection du gibier, s'est tenue à Châteauneuf le 30 mars.

Les traitements, vacations, frais de transport, location et frais de bureau, assurance-accidents, du personnel s'élèvent à la somme de fr. 97,774.35. Après déduction du subside de la Confédération — 35 % des traitements et vacations = fr. 31,193.65, et de $\frac{1}{2}$ de la prime d'assurance = fr. 190.83 — la dépense nette à la charge du canton comporte fr. 66,389.97, soit en moyenne fr. 6035.— pour chacun des 11 inspecteurs. Dans les dépenses ci-dessus, les traitements rentrent pour fr. 77,578.70, les vacations pour fr. 11,546.—, les frais de transport pour fr. 3789.55 et l'assurance pour fr. 572.50.

Les dépenses sous la rubrique « déplacements » ont dépassé les prévisions budgétaires de fr. 2300.—, ce qui a nécessité l'allocation de crédits supplémentaires.

La prime versée à la Caisse nationale d'assurance est calculée à raison de 8 pour mille sur un traitement maximum de fr. 6000.— par assuré, soit 4 pour mille pour l'assurance professionnelle payée par l'Etat et 4 pour mille pour l'assurance non-professionnelle, à la charge du fonctionnaire, sauf déduction du subside fédéral.

Un accident sans gravité est arrivé à l'inspecteur du IX^{me} Arrond^t.

Salaire du personnel forestier supérieur en 1927

Tableau I.

	Traitement	Déplacements		Frais de transport	Location et frais de bureau	Stagiaires et aides	Total général	OBSERVATIONS
		Nombre	Vacations					
Forestier cant.	8440.—	28	275	201.80	14.30	— . —	8931.40	Traitement pendant 6 mois a fonctionné 5 mois 2 inspecteurs, 4 mois et 8 mois.
Arrondissement I	3025.—	—	—	—.—	300.—	—.—	3325.—	
» » II	6743.—	197	1874	475.95	497.85	667.65	10258.45	
l aide II	2706.50	83	954	109.70	1.85	—.—	3772.05	
Arrondis. III	6461.20	107	1141	169.05	317.60	—.—	8088.85	
» IV	7580.—	95	841	219.75	526.70	14.05	9181.50	
» V	6836.—	173	1289	615.—	447.90	151.35	9339.25	
» VI	7520.—	129	1146	488.10	39.10	—.—	9193.20	
» VII	7158.—	162	1346	547.75	38.60	—.—	9090.35	
» VIII	6929.—	133	1157	301.60	429.20	—.—	8906.80	
» IX	6600.—	138	895	457.95	376.35	—.—	8329.30	
» X	7580.—	93	628	112.90	465.10	—.—	8786.—	
Total	77578.70	1338	11546	3789.55	3454.55	833.05	97201.85	
							Assurance-Accidents	572.50
							TOTAL	97774.35

b) Personnel subalterne

1. Gardes de triage.

Le nombre des triages est de 120 avec 118 gardes, dont 2 sont communs aux Arrond^{ts} I et II, et II et III.

Deux changements sont survenus : dans le triage de *Guttet* (IV^{me} Arrond^t), qui, par suite de démission, a été rattaché à celui d'Albinen, et dans celui d'*Ardon* (VII^{me} Arrond^t), où le garde breveté Clémento Marcel a remplacé le titulaire révoqué pour négligence invétérée.

Tous les triages sont subventionnés à l'exception de celui de *Zeneggen* (III^{me} Arrond^t) dont le traitement n'atteint pas le montant requis pour bénéficier des subsides.

La surface des triages (forêts communales), qui varie de 103 à 1760 ha., comprend en moyenne environ 600 ha. ; 58 Communes forment un triage indépendant ; 8 Communes sont scindées en plusieurs triages de 2 à 5, et 103 Communes sont réunies par groupes de 2 à 5 pour constituer un triage.

Le projet de doter la *Commune de Grimisuat* (VI^{me} Arrond^t) — qui ne possède aucune forêt publique sur son territoire — d'un garde responsable pour la surveillance des forêts privées, a échoué devant l'opposition de l'autorité communale.

Les traitements, qui varient de fr. 100.— à fr. 2035.—, en moyenne fr. 910.—, et les vacations à raison de fr. 6.— par jour, atteignent un montant de fr. 119,521.60.

Tous les gardes sont assurés contre les accidents par les Communes et les primes versées à la Caisse nationale s'élèvent à fr. 9142.60, au taux variant de 46 à 96 pour mille — en moyenne 76,4 pour mille — suivant les Communes et les travaux en cours ; 2 accidents ont été signalés.

Salaires et assurances réunis ont absorbé une somme totale de fr. 128,664.20 ; déduction faite des subsides — salaires 30 %, assurance $\frac{1}{3}$ de la prime, total :

fr. 38,858.90 — les Communes ont dépensé pour les 118 gardes fr. 89,805.30, soit en moyenne fr. 760.— par garde.

Activité du personnel.

Le service ne donne pas partout pleine satisfaction: si quelques gardes sont à l'abri de reproches et d'autres, par contre, se distinguent par leur apathie et leur négligence, on constate en général qu'ils s'occupent trop d'affaires privées et considèrent le service forestier comme un accessoire.

Des plaintes sont parvenues sur le compte de 11 gardes pour négligence, et de 3 gardes pour manquements graves: elles furent suivies de sanctions sous forme de rappels à l'ordre et, dans les cas plus sérieux, de suspension et de révocation.

Afin de stimuler le zèle des gardes en fonction depuis nombre d'années, on a envisagé pour l'avenir l'organisation de cours de répétition dans chaque arrondissement, sous la direction des inspecteurs respectifs.

Etat et salaire des gardes de triage en 1927

Tableau II.

Arrondiss.	Nombre de Communes	Nombre de gardes	Traitement	Vacations	Salaire total	Subventions			Assurance-accidents	
						fédérale 20%	canton. 10%	totale 30%	Primes versées	Subs. fédéral ¹ / ₃
I	29	11	9710	804.—	10514.—	2102.80	1051 40	3154 20	794.46	264.82
II	16	6	5720	324.—	6044.—	1208 80	604 40	1813.20	455.03	151.68
III	19	11	9729	491.—	10220.—	2044.—	1022.—	3066.—	582.80	194.27
IV	26	15	12660	1083.—	13743.—	2748.60	1374.30	4122.90	1047.39	349.13
V	21	13	11275	1617.—	12892.—	2578.40	1289.20	3867.60	972 64	324.21
VI	15	13	11370	1289.80	12659.80	2531.96	1265 98	3797 94	1034.24	344.75
VII	12	15	13090	1638.—	14728.—	2945.60	1472.80	4418.40	1149 57	383.19
VIII	6	10	11410	1790.80	13200.80	2640.16	1320.08	3960.24	1051.34	350.44
IX	11	11	10550	1412.—	11972.—	2394.40	1197.20	3591 60	975.10	325.03
X	14	12	11700	1718.—	13418.—	2683 60	1341.80	4025.40	1061.82	353 94
	169	117	107214	12177.60	119391.60	23878.32	11939.16	35817.48	9124.39	3041.46
Non subventionné		1	100	30	130.—				18 20	
TOTAL		118	107314	12207.60	119521.60				9142.59	

2. Aides-forestiers.

Le nombre des aides s'élève à 150, répartis sur 87 Communes ; les uns fonctionnent également comme gardes-champêtres : pour plusieurs d'entre eux, le salaire est prélevé sur le traitement des gardes de triage ; dans 82 Communes — dont toutes celles du 1^{er} Arrond^t — il n'existe pas d'aides-forestiers.

Des mutations se sont produites dans plusieurs Communes, et le Département a approuvé la nomination des nouveaux titulaires pour les Communes de *Thermen*, *Ried-Mörel* et *Guttet*.

L'aide *Summermatter Rudolf*, de *Randa*, a été victime d'un accident mortel survenu en octobre dans une tournée en forêt.

Les plaintes déposées contre 2 aides d'Evolène et de Savièse ont abouti, la première à une décision de non-lieu, portée par le Conseil d'Etat, et la seconde à une sévère réprimande.

Le service des aides ne répond pas en général à l'attente et, pour quelques-uns exceptés, leur concours est peu efficace en matière de police forestière ; la plupart, fort mal rétribués du reste, ne voient qu'un intérêt tout relatif à leur fonction.

IV. COUPES DE REPARTITION

Ces coupes, destinées à satisfaire les besoins en bois du service public et des ayants-droit, ont fourni un volume de 55,927 m³, sensiblement égal à celui de l'année précédente ; les bois de construction ont exigé 18,712 m³ (34 %) et le bois de chauffage 37,215 m³ (66 %).

Dans la grande majorité des Communes, les martelages sont opérés sous la direction des inspecteurs d'arrondissement.

Les Communes de *Brigue*, *Glis*, *Ried-Brig*, *Chermignon*, *Sion*, *Sembrancher*, *Bagnes*, *Martigny-Ville*, *Martigny-Bourg*, *Martigny-Combe* (au total 10 Com-

munes) remettent l'exploitation à l'entreprise ; partout ailleurs les bois sont délivrés sur pied et exploités par les ayants-droit, dans un délai fixé par le permis de coupe et sous la surveillance effective du personnel forestier. Ce dernier mode d'exploitation, qui, au reste, n'est pas contraire aux prescriptions légales, ne disparaîtra pas de sitôt, car le façonnage à la tâche par des équipes de bûcherons salariés s'adapte difficilement aux conditions topographiques et économiques de nos Communes de montagne en général.

Dans quelques Communes on a substitué aux lots d'affouage sur pied, l'utilisation du bois-mort, des débris de coupes de vente, des chablis et éclaircies.

La coupe des bois de service en temps mort a été introduite également dans le I^{er} Arrond^t, où cette mesure légale avait rencontré jusqu'ici une forte opposition.

Afin de parer aux dangers de surexploitation des forêts, on a restreint les coupes et fixé des maxima pour la délivrance des bois de construction dans les Communes des Arrond^{ts} VI, VII et VIII.

Dans le V^{me} Arrond^t, on a ordonné des mesures spéciales concernant les consigne et vidange des bois, ainsi que le contrôle de la sortie des bois du Val d'Anniviers.

Un règlement cantonal sur l'exploitation des coupes de répartition sera mis sous peu à l'étude.

Coupes de répartition en 1927

Tableau III.

Arrondiss.	Ayants-droit Nombre	Bois de construction m ³	Bois d'affouage m ³	TOTAL m ³	OBSERVATIONS
I	1205	2212	5038	7250	
II	1340	1090	3757	4847	y compris les consortages 291 m ³
III	1686	1797	2983	4780	
IV	2045	1839	5984	7823	y compris les consortages 210 m ³
V	2856	1221	3259	4480	
VI	1592	2329	2588	5117	ayants-droit = Nombre de ménages
VII	3702	2673	2692	5365	
VIII	2051	1454	4436	5890	
IX	1674	529	3156	3685	
X	2224	3368	3322	6690	
	20375	18712	37215	55927	
		34%	66%		
En 1926		18137	38063	56200	

V. COUPES DE VENTE

a) *Forêts publiques.*

Le Conseil d'Etat a accordé 66 permis, dont 53 aux Communes et 13 aux Consortages, pour un volume d'environ 19,540 m³, contre 19,240 m³ en 1926, soit une légère augmentation de 300 m³.

Le X^{me} Arrond^t, à lui seul, intervient pour le 42 % du total.

Les inspecteurs d'arrondissement ont, de leur côté, autorisé des coupes pour des quantités inférieures à 10 m³ ; elles comportent environ 160 m³ dans le IV^{me} et 600 m³ dans le VIII^{me} Arrond^t.

Le martelage des coupes de vente est dirigé par les inspecteurs d'arrondissement et la surveillance de l'exploitation incombe aux gardes de triage. Pour plus de la moitié des coupes (52 %), abatage, transport et façonnage sont à la charge de l'acquéreur (ventes sur pied), mode qui, moyennant une étroite surveillance, présente aussi ses avantages que bien des Communes apprécient.

La majeure partie des coupes autorisées en 1927 sont en cours d'exploitation et ne pourront être liquidées qu'en 1928.

b) *Forêts particulières.*

Les particuliers ont obtenu 211 permis, dont 39 du Conseil d'Etat pour des quantités supérieures à 30 m³, et 172 du Département, donnant un volume total de 7520 m³. En y ajoutant les coupes inférieures à 5 m³, autorisées par les inspecteurs d'arrondissement, on obtient le chiffre d'environ 8320 m³, soit une augmentation de près de 4000 m³ sur l'exercice précédent.

Ici encore le X^{me} Arrond^t vient en tête avec le 50 % des exploitations.

A quelques exceptions près, les coupes dans les forêts privées sont destinées au commerce.

Coupes de vente. Permis délivrés en 1927.

Tableau IV.

Arrondiss.	CONSEIL D'ÉTAT						Département aux particuliers		TOTAL				Total général Forêts publiques et privées	
	Communes		Consortages		Particuliers				Forêts publiques		Forêts privées			
	Nomb.	m ²	Nomb.	m ²	Nomb.	m ²	Nomb.	m ²	Nomb.	m ²	Nomb.	m ²	Nomb.	m ²
I	6	2950	2	80	2	130	13	170	8	3030	15	300	23	3330
II	1	30	2	90	3	460	7	130	3	930	10	590	13	1520
III	2	560	1	50	2	100	12	200	3	610	14	300	17	910
IV	2	230	3	360	5	610	3	40	5	590	8	650	13	1240
V	2	320	—	—	1	200	9	170	2	320	10	370	12	690
VI	6	780	1	20	1	90	13	180	7	800	14	270	21	1070
VII	5	840	—	—	—	—	1	20	5	840	1	20	6	860
VIII	2	1270	1	40	2	100	24	300	3	1310	25	400	29	1710
IX	9	2600	2	30	2	160	18	300	11	2900	20	400	31	3300
X	18	7760	1	450	21	2460	72	1760	19	8210	93	4220	112	12430
	53	17346	13	2200	39	4250	172	3270	66	19540	211	7520	277	27060
En 1926									54	19240	175	4150	229	23390

Coupes de châtaigniers.

Les coupes autorisées par les inspecteurs des arrondissements I, II, VII et IX, comportent *une centaine* de plantes, en général dépérissantes.

Dans le VII^{me} Arrond^t, c'est la vigne qui chasse le châtaignier.

Dans le X^{me} Arrond^t, où les châtaigneraies occupent une surface encore considérable, plusieurs centaines de plantes ont été sacrifiées pour faire place à des cultures plus rentables, pré, verger, voire même forêt d'autres essences feuillues. A noter que le bois de châtaignier est assez recherché et trouve un écoulement facile pour la tannerie.

VI. RECONNAISSANCE DES BOIS.

PRODUIT DES VENTES, ETC.

Les coupes reconnues sont consignées dans *49 rapports*, dont 11 seulement concernent les permis de 1927, qui fournissent les chiffres suivants : volume 17,360 m³ ; produit net : 235,140 fr. ; retenue pour reboisement : 22,697 fr.

Rapports de reconnaissance rentrés en 1927 **Tableau V**

Arrondiss.	Nombre		Volume m ³	Produit net des coupes		Retenue pr reboisement		OBSERVATIONS
	Total	p. 1927		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
I	6	2	2177	13290.	60	2564.	10	
II	9	2	2519	31345.	45	4666.	05	
III	4	—	216	3119.	25	134.	75	
IV	3	—	2234	33032.	05	2226.	50	
V	8	—	1762	13462.	75	780.	85	
VI	3	1	546	9090.	90	594.	35	
VII	3	—	678	14051.	15	1405.	10	
VIII	4	2	1760	49774.	85	4799.	10	
IX	7	4	3936	60927.	20	5174.	45	
X	2	—	1538	7046.	05	352.	25	
	49	11	17366	235140	25	22697.	50	

Ventes des bois.

Un certain nombre de Communes ont, sur leur demande, obtenu l'autorisation de vente par *voie de soumission* en lieu et place des enchères qui, par suite d'entente ou autres manœuvres, ne donnent pas toujours les résultats escomptés.

Les réclamations formulées contre les enchères tenues à *Salquenen* et *Binn* ont fait l'objet de décisions l'une du Conseil d'Etat et la seconde du Tribunal fédéral, ensuite de recours.

Marché des bois.

La situation s'est plutôt améliorée ; les bois ont trouvé facilement preneurs, surtout pour le mélèze de qualité, qui est de plus en plus recherché.

Les prix des bois façonnés accusent une légère hausse, pour les assortiments de 1^{er} choix en bois de service.

Des 81 actes de vente ratifiés par le Département dans le courant de 1927, pour un total de 20,250 m³ et 3650 stères, ressortissent les prix moyens suivants, pour l'ensemble du canton.

1. Bois vendus sur pied :

Bois de service (résineux)	fr. 19.80 le m ³
Bois de feu (résineux et feuillus)	» 5.70 le stère

2. Bois façonnés :

Bois de service (résineux)	fr. 32.40 le m ³
Bois de feu (résineux et feuillus)	» 13.— le stère

Ces prix subissent une majoration de 10 à 15 %, si l'on y ajoute les frais divers (enchère, retenue pour reboisement, etc.), bien souvent endossés à l'acheteur.

La « Fédération forestière du Bas-Valais » a été définitivement constituée, avec l'approbation du Conseil d'Etat, et s'est affiliée également à l'Association suisse d'Economie forestière. 18 Communes des 4 districts inférieurs, ainsi que le Département forestier y sont inscrits en qualité de membres fondateurs. En dépit de son titre, cette fédération ne revêt pas un caractère exclusivement régional, mais elle est accessible à toutes les Communes du canton qui adresseront leur demande d'admission.

En présence du syndicat des marchands de bois, ce nouveau groupement est appelé à faciliter l'écoulement rémunérateur des produits et à influencer le marché dans l'intérêt du producteur.

Contrôle des exploitations dans les forêts publiques

Les exploitations de l'année en cours dans les forêts publiques représentent un volume total d'environ 77,700 m³ pour une surface évaluée à environ 75,000 ha. ; 56,000 m³ ont été répartis entre les ayants-droit et 21,700 m³ livrés au commerce.

VII. CAISSE DE REBOISEMENT

L'avoir en caisse au 31 décembre s'élève à fr. 255,194.45, dont fr. 197,109.50 en faveur des Commu-

nes : fr. 46,824.20 des Consortages, et fr. 11,260.75 des particuliers. Il a été versé fr. 22,697.50 et remboursé, par 61 bons, pour travaux divers, fr. 31,426.30.

Le *fonds cantonal de reboisement*, mis à la disposition du Département forestier, présente un solde actif de fr. 47,425.99, soit une augmentation de fr. 5384.24.

Une somme de 2170 fr. a été prélevée à titre d'avances consenties à une Commune obérée pour l'exécution de travaux subventionnés, ainsi que pour couvrir les frais de plantations en bordure de la route cantonale.

Etat de la Caisse de reboisement au 31 décembre 1927 Tableau VI

Arrondiss.	Communes	Consortages	Particuliers	TOTAL	Fonds cantonal
I	41180.60	5503.20	430.50	47114.30	
II	5110.40	17378.95	2637.35	25126.70	
III	14556.65	1910.35	270.40	16737.40	
IV	27235.	12846.95	686.15	40768.10	
V	12110.55	1285.55	1588.70	14984.80	
VI	7909.45	171.45	—	8080.60	
VII	16907.10	2626.90	163.95	19697.95	
VIII	13724.10	265.20	103.15	14093.45	
IX	31214.15	3314.10	437.—	34965.25	
X	27161.80	1520.55	4943.55	33625.90	
	197109.50	46824.20	11260.75	255194.45	47425.99

VIII. PRODUITS ACCESSOIRES

Dans la catégorie des produits accessoires, le *parcours* et la *litière* jouent un rôle prépondérant et leur réglementation s'introduit au fur et à mesure de l'établissement des plans d'aménagement.

En 1927, ils ont fait l'objet des restrictions suivantes :

I^{er} Arrond^t : Suppression totale du parcours et de la litière dans plusieurs Communes du district de Conches, en connexion avec les travaux de défense subventionnés.

II^{me} Arrond^t : Suppression totale du parcours et de la litière sur 513 ha. de forêts publiques.

IV^{me} Arrond^e : Mise à ban de la parcelle de forêt de Kiedberg échue en partage à la Commune de *Steg*.

V^{me} Arrond^t : Interdiction de sortie de la litière du *Val d'Anniviers*, sans un bon spécial.

VI^{me} Arrond^t : Autorisation, à titre provisoire et pour le gros bétail seulement, du parcours dans les forêts communales des *Agettes*.

VIII^{me} Arrond^t : Ouverture du parcours dans les districts (pâturages boisés) de *Teppes-Scix-blanc* ; par contre, interdiction complète de parcours dans tout le périmètre des travaux de défense subventionnés de *Bas-Combaz*, Commune de *Bagnes*.

Le parcours est réglementé dans toutes les Communes.

IX^{me} Arrond^t : Restriction dans les Communes de *Bovernier* et *Dorénaz* et interdiction du ramassage du bois-mort sans contrôle dans les forêts de *Martigny-Ville*.

IX. FLOTTAGES

Le Conseil d'Etat a autorisé 3 *flottages* seulement, dont 1 dans la *Salline* et 2 dans la *Lizerne*, pour de minimes quantités, au total 95 *stères*, dont 25 *stères* de bois-mort.

Pas d'observations.

Permis de flottage délivrés en 1927.

Tableau VII

N°	Arrond.	Rivière	Nom du flotteur	Domicile	Quantité à flotter	Observations
1	II	Saltine	Allenbach Joh.	Ried-Brig	70 stères	
2	VII	Lizerne	Sauthier François	Vétroz	10 »	Bois mort
3	VII	»	Copp y Hubert	»	15 »	Bois mort
					95 stères	

X. PEPINIÈRES

Les pépinières, au nombre de 69, occupent une surface de 310 ares, dont 13 ares appartiennent à l'Etat et 5 ares à des particuliers. Elles se répartissent sur tous les arrondissements, sauf le III^me, qui en est totalement dépourvu.

De nouvelles pépinières ont été établies dans les Arrond^{ts} I, II et V, et d'autres sont projetées dans les Arrond^{ts} III et X.

Il a été semé 68 kg. de graines et repiqué 173,440 brins, de diverses essences.

La réussite est satisfaisante, grâce au temps humide pendant la saison d'été, et en général les soins n'ont pas fait défaut.

L'élevage de plants indigènes est une condition essentielle de la réussite des plantations ; aussi il importe de l'intensifier, surtout dans la partie orientale du canton, restée très en retard jusqu'ici. A cet effet, et pour encourager le personnel, il est question de remettre désormais l'exploitation des pépinières au compte des gardes de triage qui seraient disposés à l'entreprendre.

Etat des pépinières en 1927

Tableau VIII

Arrond.	Nombre	Surface ares	Semis kg.	Repiquages Nombre de plants	
I	4	3.—	2.—	—	
II	2	4.50	10.—	—	250 m ² compagnie du Lötschberg.
III	—	—.—	—.—	—	
IV	7	20.70	5.—	500	
V	9	33.—	4.5	27800	5 ares nouvelle pé- pinière cantonale
VI	10	35.—	4.5	16900	8 ares à l'Etat
VII	12	80.60	5.—	53290	
VIII	6	48.60	16.—	31260	
IX	9	38.—	10.—	16110	
X	13	46.60	11.—	27580	3 ares à particuliers
	69	309.90	68.—	173440	
En 1926	70	325.—	76.5	197720	

XI. CULTURES A DEMEURE

Les plantations ont absorbé 418,640 *plants*, dont 208,790 résineux et 209,850 feuillus, soit une augmentation réjouissante de 161,300 plants sur l'exercice précédent.

Sur ce nombre, 198,100 ont été employés à de nouveaux boisements et 220,540 plants à combler les vides dans les forêts.

Des essais de semis à demeure ont continué avec succès dans six arrondissements, avec 22.8 *kg.* de graines, en partie *récoltées dans la région*, procédé qui devrait se généraliser aussi bien pour les semis en pépinière que pour ceux en forêt.

Reviennent également dans les travaux de culture les grattages du sol pratiqués en maints endroits en vue d'obtenir à peu de frais le reboisement naturel des clairières, ainsi qu'un semis de 200 *kg.* de graminées dans le périmètre des travaux de défense de la Compagnie du Lötschberg, comme préparation du sol.

La reconstitution des forêts détruites dans la région de Chippis, au compte de la Société d'Aluminium, a exigé 53,850 plants feuillus ; l'expérience a démontré que les essences à feuilles caduques offrent une résistance bien supérieure à celle des résineux.

Les plantations ont été exécutées en partie en printemps et en partie en automne, dans de bonnes conditions atmosphériques qui en assurent la réussite.

Cultures à demeure en 1927

Tableau IX

Arrond.	Résineux	Feuillus	TOTAL	Semis en forêt kg.	
	NOMBRE DE PLANTS				
I	6500	5000	11500	—	200 kg. graminées (Cie Lötschberg) dont 53850 feuillus par l'Aluminium de Chippis
II	2000	13000	15000	—	
III	—	—	—	1	
IV	29100	51700	80800	1.3	
V	30730	61000	91730	6	
VI	22380	27860	50440	2	
VII	49070	14040	33410	—	
VIII	10650	5200	15850	9.5	
IX	43830	29390	73220	—	
X	44330	2660	46990	3	
	208790	209850	418640	22.8	non compris les forêts particulières
En 1926	149470	107870	257340	60	

XII. RIDEAUX-ABRIS

Arrond^t III : Le rideau de Ballschieder traité comme taillis de vernes ne répond pas au but à atteindre ; sa transformation au moyen d'essences de haute-futaie (frênes, bouleaux) serait dès lors indiquée.

Arrond^t IV : La création de 3 rideaux ordonnée sur le territoire de la Commune de Barogne, en corrélation avec les travaux d'assainissement, a été retardée jusqu'ici, faute de moyens financiers. On escompte cependant la mise à l'œuvre pour 1928.

Arrond^t VII : Le rideau de *Riddes* (Brésil) sera complété prochainement et une pépinière a été installée sur place dans ce but.

La *Commune de Saxon* a renoncé à la création de rideaux en compensation du défrichement des Iles, les conditions imposées au début n'ayant pas été maintenues.

Le rideau de *Saillon* a subi, avec due autorisation, une diminution de surface de 6 ha. qui seront lotis et mis en culture. Dans la partie qui reste acquise, on a continué le boisement par la plantation de 380 peupliers.

Arrond^t X : Le rideau de *Collombey*, dont le peuplement est complet et se développe avec vigueur, exige des soins culturaux qui seront entrepris à bref délai.

Quelques Communes s'intéressent au reboisement de la plaine du Rhône, où des plantations de peupliers s'exécutent chaque année sur les terrains qui ne se prêtent pas à la culture agricole.

XIII. TRAVAUX DE DEFENSE ET REBOISEMENT SUBVENTIONNES

a) *Projets présentés.*

15 nouveaux projets provenant de 7 arrondissements, et présentant une surface à reboiser de 47 ha. et un devis de 434,900 fr., ont été soumis à l'approbation des autorités compétentes : 9 sont des projets complémentaires et 2 ne sont pas subventionnés par le canton : pour l'un ou l'autre l'approbation fédérale manque encore.

En outre, le Service forestier a proposé l'exécution d'améliorations forestières en corrélation avec les projets de correction des torrents de : *Ritzingerbach* (*Commune de Ritzingen*) ; *Guggigraben* (*Commune de St-Nicolas*) ; *La Lienne* (*Commune de St-Léonard-Icogne-Agent*) ; *Le Croux* (*Commune de Vex*) ; *le St-Barthélémy* (*Commune de St-Maurice*).

Projets de travaux de défense et reboisement présentés en 1927

Tableau X

Arrondiss.	Commune	Projet	Surface	Devis	SUBVENTIONS ALLOUÉES					OBSERVATIONS
					fédérale		cantonale		TOTAL	
					%	Fr.	%	Fr.	Fr.	
I	Geschinen	Galen	—	25000	50/70	16999	15	3750	20749	Projet complémentaire
	Obergesteln	Galen	—	14000	50/70	9501	15	2'00	11601	» »
	Oberwald	Bannwald	9	20000	50/70	11745	15	3000	14745	» »
	Münstern	Nollje	—	9000	50	4500	15	1350	5850	» »
	Reckingen	Räuften	—	6000	50/70	3400	15	900	4300	» »
II	Cie Lötschberg	Hohfeld	15	125000	50	62500	—	—	62500	Renoncé à la subv. cantonale
III	St-Nicolas	Fluh	—	3800	50	1900	15	570	2470	Projet complémentaire
IV	Leukerbad	Allmend	—	98000	—	—	15	—	—	Approbation fédérale différée
	Gampel	Rotherdji	12	57200	—	—	15	—	—	Manque l'approbation fédérale
V	St-Luc	Combaz	—	6500	60	3900	15	975	4875	Projet complémentaire
VIII	Vollèges	Gd Vernay	—	7000	50/70	4000	15	1050	5050	» »
	Martigny-Ville	Saragoux	2.50	6900	40/50	3250	15	1035	4285	.
IX	Vernayaz-Finhaut	C. F. F.	3.60	5500	—	—	—	—	—	Ce projet n'est pas subventionné
	Salvan	Les Iles	2.40	4000	—	—	15	—	—	Forêt particulière projet refusé
			47	434900	—	—	—	—	—	
III	Saas-Balmen	Tiefen-Graben	—	4000	50	2000	15	600	2600	Projet complémentaire présenté en 1926, appr. le 17 III. 28

b) *Projets en exécution.*

Des travaux, soit de défense soit de reboisement, étaient en chantier dans tous les arrondissements et concernent 28 *projets* ; l'exécution comporte 8258 m³ de murs, 14,340 m. de terrasses, pour une dépense de 199,235 fr., et la mise à demeure de 216,600 plants.

Ils se répartissent sur les 30 *Communes* ci-après :

Arrond ^t	I.	Oberwald, Geschinen, Münster, Reckingen, Binn.
"	II.	Birgisch, Brigerbad (C ^{ie} du Lötschberg).
"	III.	St-Nicolas.
"	IV.	Rarogne, Ferden (C ^{ie} du Lötschberg), Loèche, Loèche-les-Bains, Salquenen.
"	V.	Montana, Chermignon, Sierre.
"	VI.	Arbaz, Sion, Evolène, Nendaz.
"	VII.	Savièse, Saillon.
"	VIII.	Vollèges.
"	IX.	Martigny-Ville, Dorénaz, Collonges, Vallée de Salvan (C. F. F.).
"	X.	Evionnaz.

Travaux de défense et de reboisement subventionnés exécutés en 1927.

Tableau XI

Arrondis.	TRAVAUX DE DÉFENSE			Reboisem.	OBSERVATIONS
	Murs m ³	Terrasses m.	Dépense Fr.	Nombre de plants	
I	226	13250	27114	11500	3000 m. clôture coût 18000 fr.
II	4700	—	81300	15000	
III	188	—	3808	—	
IV	3014	640	85500	68200	
V	—	—	113	20550	Frais d'assainissement
VI	130	—	—	41600	
VII	—	—	—	11660	
VIII	—	450	1400	7050	Fr. 950 pour entretien
IX	—	—	—	35960	
X	—	—	—	5150	
	8258	14340	199235	216670	

c) *Projets à l'étude.*

Un certain nombre de projets sont à l'étude dans 6 arrondissements et pourront, les uns, être présentés à bref délai ; ils concernent les Communes suivantes :

- Arrond^t I. Ausserbinn, Grengiols.
» II. Naters, Glis, Simplon.
» IV. Wiler.
» VI. Sion (projet d'irrigation).
» VII. Chamoson.
» X. Monthey, Val d'Illeiez, Champéry, Vou-vry, St-Maurice.

L'exécution du projet de reboisement du Bois-Noir (10 ha.) aux abords du torrent de St-Barthélemy, est remise en question, par suite des nouvelles coulées survenues au mois d'août dernier.

e) *Etat et entretien des ouvrages exécutés.*

- Arrond^t I. 25 *projets* : en général bien entretenus, sauf dans 2 Communes.
» II. 9 *projets* : en bon état.
» III. 12 *projets* : état satisfaisant et efficacité constatée.
» IV. 7 *projets* : en bon état.
» VII. 2 *projets* : état assez satisfaisant, quelques réparations nécessaires.
» VIII. 6 *projets* : en général bien entretenus : un reboisement souffre du parcours.
» IX. 8 *projets* : entretien satisfaisant, sauf à Salvan (1 projet) où les résultats obtenus ne correspondent pas au coût de la remise en état des murs en partie écroulés.

XIV. INSTALLATIONS DE TRANSPORT
(CHEMINS ET TELEFERAGES)

La nouvelle loi sur les routes met également au bénéfice de ses dispositions les *routes forestières* qui

remplissent des conditions déterminées : son application ne manquera pas de favoriser le développement du réseau de chemins à construire, en vue de la dévestiture rationnelle des forêts.

a) *Projets présentés.*

16 projets sont parvenus pour approbation, dont 7 projets complémentaires, provenant de 8 arrondissements et de 16 Communes.

La longueur totale est de 35,5 km., pour un devis s'élevant à fr. 1,038,500.—. Dans ces chiffres sont compris 3 projets de routes forestières, bénéficiant de la nouvelle loi sur les routes, subventionnés par le canton au taux de 35 et 45 % ; longueur 15 km. 2, devis : 685,000 fr., ainsi qu'un projet de route classée : longueur 5 km. 260, devis : 163,500 fr. élaboré et subventionné également par le Département des Travaux publics.

Projets de chemins et téléférages présentés en 1927

Tableau XII

Arrondiss.	Commune	Projet	Longueur	Devis	SUBVENTIONS			OBSERVATIONS
					fédérale %	cantonal %	TOTAL Fr	
II	Eyholz	Oberbord	4334	25000	20	10	7500	
	Ganther	Kirchennwald	1956	15000	20	20	6000	
III	Saas-Fee	Fee-Almagel	743	35000	20	35	26250	2 ^{me} tronçon, subvention cant. emprunt des routes
	Almagel	Fee-Almagel	1317	69000		35		3 ^{me} " " " "
	Törbel	Kohlplätze	3350	56000	20	10	16800	manque l'approbation fédérale
	Viège	Viège-Bürchen	6790	300000		45		{ subside cant. emprunt des routes
	Bürchen	Viège-Bürchen	6030	250000		45		{ manque l'approbation fédérale.
IV	Gampel	Klösterli	1600	85000	20	20	34000	
	Ausserberg	Manchi	660	14000	20	20	5600	projet complémentaire
V	Chalais	Sta-Maria	—	21000	20	10	6300	idem
VI	Arbaz	Zilong	1206	34000	20	²⁰ / ₃₅	14350	" subside cant. emp. des routes en partie.
	Vex	Thyon	—	5000	20	15	1750	"
	Agettes	Mayens	2100	84000				avant-projet
VII	Iséables	Crettaz	138	11000	20	10	3300	projet complémentaire
VIII	Vollèges	Crie-Levron	5000	150000	10	10	30000	subvent également comme route classée
	Vollèges	Crie-Levron	260	13500	20	10	4050	idem idem
IX	Collonges	Plex	—	6000	20	10	1800	téléférage, projet complémentaire.
			35514	1038500				

b) *Projets en exécution.*

Les installations de transport réalisées en 1927, comportent une longueur de 21 km. 2, dont 5980 m. de sentiers d'accès aux travaux de défense, 2600 m. de câbles et 12 km. 6 de chemins proprement dits.

La largeur varie de 0 m. 50 à 2 m. pour les sentiers et de 2 à 4 m. pour les chemins et routes.

Les dépenses, y compris quelques travaux d'entretien et de réfection, s'élèvent à 225,800 fr.

Quelques Communes ont construit des chemins sans subvention, en partie aux frais de la Caisse de reboisement.

Dés travaux étaient en cours dans 9 arrondissements et les 22 *Communes* suivantes :

- | | | | | |
|---------|-------|--|----------|----------|
| Arrond' | II. | Zwischbergen, | Ganther, | Birgisch |
| | | (Lötschberg). | | |
| » | III. | Saas-Fee. | | |
| » | IV. | Ergisch, Ersh matt, Feschel, Albinen. | | |
| » | V. | Ayer. | | |
| » | VI. | St-Martin, Vex, Nendaz. | | |
| » | VII. | Vétroz, Leytron. | | |
| » | VIII. | Orsières, Bagnes. | | |
| » | IX. | Collonges (câble), Finhaut. | | |
| » | X. | Monthey (câble), Evionnaz, Vionnaz, Port-Valais. | | |

Installations de transport construites en 1927 **Tableau XIII**

Arrond.	Longueur m.	Largeur m.	COUT Fr.	OBSERVATIONS
I	600	0.50	1800	sentiers d'accès aux travaux de défense
II	5000	2	10000	dont 4000 m. sentiers d'accès
III	522	3.30	30000	pont muré sur une gorge
IV	3400	1-3.60	31420	dont 1380 m. sentiers d'accès
V	—	—	7900	réfection et entretien
VI	2070	2	3200	dont 700 fr. pour réfection
VII	1340	2-4	3770	
VIII	1800	2	3260	sentiers d'accès
IX	3123	?	72850	1 téléphéage 1553 m.
X	3349	1.3-2	61600	1 téléphéage 1050 m.
	21204	—	225800	

c) Projets à l'étude.

Des études sont entreprises ou projetées dans 9 arrondissements et les 35 Communes ci-après :

- Arrond^t I. Geschinen, Münster, Reckingen.
- » II. Thermen.
- » III. Saas-Balen, St-Nicolas, Randa, Törbel, Zeneggen, Eischoll, Unterbäch.
- » IV. Ergisch. Blatten.
- » V. Chandolin.
- » VII. Saillon, Saxon.
- » VIII. Vollèges, Sembrancher.
- » IX. Martigny - Bourg, Martigny - Combe, Trient, Bovernier, Finhaut.
- » X. Mex, Evionnaz, Vérossaz, St-Maurice, Massongex, Monthey, Troistorrents, Val d'Illicz, Collombey, Viionnaz, Vouvry (câble), St-Gingolph.

Quelques-uns de ces projets, dont les études sont suffisamment avancées, pourront être déposés dans le courant de 1928.

d) *Etat d'entretien des chemins subventionnés.*

- Arrond^t I. 5 projets : entretien en général défectueux, sauf dans une Commune.
- II. 10 projets : état satisfaisant, sauf dans deux Communes.
- IV. 10 projets : en bon état, sauf dans deux Communes.

Les renseignements font défaut pour les autres arrondissements.

XV. RECAPITULATION DES DECOMPTES APPROUVES

Les 43 décomptes parvenus en 1927 de tous les arrond^{ts}, représentent une somme de fr. 823,923.40 ; 20 décomptes (fr. 399,775.46) concernent des travaux de défense et reboisement et 23 décomptes (424,147.94 francs) des chemins et câbles. Pour un décompte (fr. 3,567.20), il manque l'approbation fédérale.

Les subventions afférentes s'élèvent à fr. 372,866.04 dont fr. 282,945.30 versés par la Confédération et fr. 89,920.74 par le canton, en partie sur le budget de 1928.

Récapitulation des décomptes présentés en 1927

Tableau XIV

Arrond.	Défense et Reboisement		Chemins et Câbles		Total des décomptes		SUBVENTIONS VERSÉES					
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	fédérale		cantonale		TOTAL	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I	68873.	99	—	—	68873.	99	41127.	20	10855.	15	51982.	35
II	98184.	27	7769.	50	105953.	77	50592.	14	3225.	31	53817.	45
III	15809.	32	25000.	—	40809.	32	14485.	59	4871.	40	19356.	99
IV	147348.	40	22882.	38	170230.	78	90512.	05	25670.	80	116182.	85
V	12979.	72	49992.	16	62971.	88	15988.	66	6915.	28	22903.	94
VI	12934.	10	26899.	95	39834.	05	13541.	56	7172.	75	20714.	31
VII	4386.	30	32733.	55	37119.	85	8739.	86	3711.	98	12451.	84
VIII	31574.	36	185568.	95	217143.	31	30787.	18	19736.	10	50523.	28
IX	4117.	80	36858.	46	40976.	26	9882.	46	4117.	67	14000.	13
X	—	—	36442.	99	36442.	99	7288.	60	3644.	30	10932.	90
	396208.	26	424147.	94	820356.	20	282945.	30	89920.	74	372865.	04
b)	décompte à approuver						34.5%		11%			
III	3567.	20	—	—	3567.	20	(manque l'approbation fédérale)					
TOTAL	399775.	46	424147.	94	823923.	40						

Une situation détaillée de tous les projets subventionnés, *en cours d'exécution*, (défense, reboisement et chemins) a été établie à l'intention du Conseil d'Etat et remise le 1^{er} juillet. Ce tableau, complété et arrêté à fin 1927, embrasse 95 projets (64 projets de défense et reboisement et 31 projets de chemins et câbles) et se résume comme suit :

Projets approuvés			Subside cantonal		
Devis approuv Fr.	Dépenses effect. Fr.	Crédits dispon. Fr.	Alloué Fr.	Versé Fr.	Dispon. Fr.
4334767	2014536	2320231	616374	318286	<u>298088</u>

Tous ces projets sont tenus à jour.

XVI. DELIMITATION ET LEVE DES FORETS

L'abornement est encore incomplet dans un grand nombre de Communes et la revision s'opère parallèlement à l'établissement du cadastre ou des plans d'aménagement. Il est surtout défectueux dans les Communes de *Zermatt, Martigny-Ville, Bagnes, Orsières, Vollèges, Sembrancher*, et laisse à désirer dans les Communes d'*Evolène, St-Martin, Ayent*.

Les revisions entreprises en 1927 concernent les Communes suivantes :

- Arrond^t
- I. Oberwald, Greich, Goppisberg.
 - II. Mund, Visperterminen.
 - III. Staldenried, Zeneggen, Zermatt.
 - V. Plusieurs Communes.
 - IX. Martigny-Ville.
 - X. St-Maurice, Evionnaz, Mex, Vérossaz.

Levé des forêts.

Le Service du Registre foncier est actuellement en mesure de pousser les travaux beaucoup plus activement que par le passé, grâce à l'emploi de la nouvelle *méthode photogrammétrique* : c'est ainsi qu'en 1927 on a pu lever les forêts des Communes de St-Maurice, Mex, Evionnaz, Vérossaz dans le X^{me} Arrond^t. En 1928, viendra le tour du district d'Entremont (VIII^{me} Arrond^t).

En revanche, la confection des plans avance avec lenteur, et jusqu'ici ceux de 3 Communes seulement, *Viège, Vouvrÿ, Champéry*, ont vu le jour.

Dans le I^{er} et II^{me} Arrond^{ts}, quelques plans sommaires, et dans le V^{me} Arrond^t le plan géométrique des lles de la Commune de *Granges* ont été levés par les inspecteurs d'arrondissement pour être annexés aux plans d'aménagement.

XVII. AMENAGEMENT

Le Conseil d'Etat a approuvé les plans d'aménagement des Communes de *Geschinen, Selkingen*, I^{er} Arrond^t ; *Birgisch, Naters* et Consortage de *Rosswald*, II^{me} Arrond^t ; *Viège*, III^{me} Arrond^t. Total : 2054 ha.

Depuis la mise en vigueur des « Instructions » en 1924, 3670 ha. de forêts publiques sont pourvus d'un aménagement définitif, dont 444 ha. dans le I^{er} Arrond^t ; 2762 ha. dans le II^{me} Arrond^t ; 398 ha. dans le III^{me} Arrond^t, et 66 ha. dans le IV^{me} Arrond^t.

Dans les autres arrondissements, des travaux sont en cours, mais aucun aménagement n'a encore été mené à chef, ni approuvé.

La présentation des plans d'aménagement des Communes de *Monthey* et *Massongex* (X^{me} Arrond^t), dont les travaux sur le terrain sont terminés, se fait attendre plus que de raison.

L'établissement des plans d'aménagement est prescrit pour 34 Communes, soit par ordre du Départe-

ment, soit comme condition à l'approbation de projets subventionnés : l'opposition des Communes, pour raisons financières, et d'autre part l'insuffisance du personnel technique, ont retardé jusqu'ici leur mise à exécution.

La nécessité d'activer l'élaboration des plans d'aménagement est soulignée énergiquement dans le dernier rapport de gestion du Département fédéral et les mesures nécessaires seront prises pour améliorer la situation existante.

XVIII. RACHAT DES SERVITUDES

Une entente est intervenue entre les Communes de *Bagnes* et *Saxon* en vue de régler à l'amiable le différend relatif aux droits de parcours et d'affouage qui grèvent la forêt de « *Boveresse* » d'environ 30 ha : il ne manque plus que la ratification par les assemblées primaires respectives.

La Commune de *Tourtemagne* a soulevé à nouveau la question du rachat des servitudes qui grèvent plusieurs de ses forêts en faveur des Communes de *Ems* et *Ergisch* et sollicité l'intervention du Département : les droits réciproques étant contestés, le litige ne peut être tranché par voie administrative, tant que les tribunaux compétents n'ont pas prononcé.

Parmi les servitudes nuisibles consignées lors de la procédure éditale instituée en 1913-14, un petit nombre seulement ont été l'objet d'un rachat : l'intérêt bien compris des Communes en cause devrait les inciter à faire un usage plus fréquent des dispositions de l'art. 125 de la loi forestière.

La solution intervenue dans le rachat des servitudes de l'ancienne *Châtellenie de Monthey* n'a pas donné entière satisfaction et a suscité après coup des marchandages entre l'une ou l'autre des Communes intéressées.

La suppression de l'indivision dans une forêt appartenant aux Communes de *Monthey*, *Collombey*

et Troistorrents fait l'objet de pourparlers qui sont prêts d'aboutir.

XIX. DEGATS ET MALADIES

D'une manière générale, l'année 1927 n'a pas été marquée par des dégâts de grande importance.

1. *Avalanches.* Dans le courant du printemps, des avalanches se sont produites dans les Communes de *Ausserbinn, Ried-Brig, Thermen, Glis, Eyholz, Mase, Orsières, Bagnes, Bovernier* et *Bourg-St-Pierre*, endommageant plus ou moins les forêts, entre autres celles de Mase (100 plantes) et Bovernier (env. 200 m³ renversés).

2. *Eboulements.* Des éboulements et chutes de rochers ont causé quelques dégâts dans les forêts de *Täsch, Ferden, Vissoie, St-Luc, Dorénaz, Collonges.*

De nouvelles coulées de boue mêlées de blocs, survenues en août dans le *torrent de St-Barthélemy* au Bois-Noir, ont obstrué la route cantonale et coupé la voie ferrée. Le terrain boisé recouvert n'a pas augmenté en surface, par contre, les peuplements avoisinant le torrent ont été passablement décimés pour la construction de digues de fortune.

Une rupture du *glacier de l'Altels*, qui s'est produite à nouveau sur territoire du canton de Berne, a mis en danger l'alpage et les forêts appartenant à la Commune de Loèche-les-Bains, au lieu dit « *Spittelmatte* » ; un rapport consécutif à une expertise confiée à l'inspecteur forestier de l'Arrod^t IV, a été transmis au gouvernement bernois aux fins de pourvoir aux mesures de sécurité que la situation comporte.

3. *Incendies.* Des incendies plus ou moins graves ont éclaté dans les forêts de *Brigue, Eyholz, Grône, Nax, Evolène, Vollèges*, et détruit surtout de jeunes plantations. Les mesures d'extinction ordonnées furent en général efficaces.

4. *Vents.* L'ouragan a renversé 250 m³ environ dans les forêts de *Reckingen*, I^{er} Arrond^t ; 540 m³ env.

dans le VIII^{me} Arrond^t ; 120 m² dans le IX^{me} et 160 plantes dans le X^{me} Arrond^t.

5. *Champignons*. L'année particulièrement humide a favorisé le développement des parasites cryptogames. La *rouille du sapin* (*Chrysomyxa*) et du *mélèze* (*Cæoma*) a sévi avec une grande intensité dans la plupart des forêts du canton.

6. *Insectes*. On a découvert des foyers de « *Bostriches* » dans les forêts de *Val d'Illicz* et de *Varone* ; dans cette dernière Commune, 63 plantes furent abattues par mesure de précaution.

Le *puceron* (*Aspidiotus*) s'est propagé à nouveau dans les forêts de *Finges* (Sierre), sans toutefois causer la mort des arbres.

En revanche, le *charançon* (*Polydrusus*), qui ces dernières années avait envahi les forêts de *Chemin* sur *Martigny*, a complètement disparu.

La *chenille processionnaire* (*Cnethocampa*) s'est répandue à profusion dans les forêts de pins, au point que la destruction des nids devrait être rendue obligatoire.

7. *Divers*. Dans le courant du printemps, il s'est manifesté une recrudescence du dépérissement des massifs boisés avoisinant l'*Usine de Chippis*. Bien que le fait matériel soit suffisamment constaté, la cause première des dégâts n'a pu jusqu'ici être, ni scientifiquement démontrée, ni légalement établie.

XX. CONTRAVENTIONS. DELITS. AMENDES.

Les infractions commises sont en légère décroissance, sauf dans le II^{me} Arrond^t ; dans 62 Communes on n'enregistre aucun procès-verbal ; il serait cependant téméraire de conclure que la contrebande n'existe plus dans ces Communes.

a) *Tribunaux de police*.

Le nombre des procès-verbaux s'élève à 785, contre 816 en 1926, et le montant des amendes à fr.

9037.30. Ce dernier chiffre est toutefois incomplet — sauf pour les Arrond^{ts} IV, VI et VII — et un grand nombre de procès-verbaux attendent encore une solution.

Si quelques tribunaux se distinguent par une sévère répression, le plus grand nombre sont trop enclins à l'indulgence ; dans certaines Communes la loi n'est même pas observée ; l'amende est inférieure au minimum légal et des procès-verbaux sont annulés sans motifs, ce qui ne manque pas d'exercer une influence déprimante sur le personnel préposé à la police forestière ! A *Glis*, le tribunal de police n'a pas tenu de séance pendant toute l'année, alors que 25 cas d'infraction étaient pendants et la répression n'a été enfin obtenue que sous menace de sanctions de la part du Département !

Le contrôle sur les décisions des tribunaux de police est purement illusoire, aussi longtemps que l'*art. 47 du Règlement forestier* reste ignoré de MM. les Préfets, ce qui a été le cas jusqu'ici, sauf pour le district de *Mörel* : les inspecteurs forestiers n'étant pas mis d'office au courant des jugements portés, ils ne sont pas à même de se faire une opinion sur le mode de répression pratiqué et encore moins d'intervenir !

Procès-verbaux et amendes en 1927

Tableau XV

Arrond	Procès-verbaux	Amendes		OBSERVATIONS
	Nombre	Fr.	Ct.	
I	15	70.40		concerne 9 communes seulement
II	37	248. —		concerne 14 procès-verbaux liquidés
III	20	230. —		concerne 9 communes seulement
IV	93	245.50		incomplet
V	68	366. —		concerne 11 communes, incomplet
VI	172	2485.85		
VII	203	2496.65		
VIII	92	1543.40		
IX	66	1102.50		
X	19	249. —		concerne 8 communes, incomplet
	785	9037.30		
En 1926	816	9307.35		

b) *Département.*

Le Département a été nanti de 37 contraventions, dont une concerne un consortage et 36 des particuliers ; elles se répartissent, selon leur nature, comme suit : infractions aux prescriptions sur les coupes de dit : 1. — 5 procès-verbaux ont dû être annulés comme non-justifiés.

Tous les cas sont liquidés — sauf un dont l'enquête est en cours — et les amendes prononcées s'élèvent à fr. 678.—.

c) *Tribunaux correctionnels.*

Le Département a dénoncé 11 délits aux tribunaux de : Conches, Brique, Viège, Loèche, Hérens, Conthey, Entremont, Martigny ; 6 concernent l'enlèvement de bois préparés ou confisqués, 4 des vols de bois, 1 des endommagements causés.

Une plainte a été retirée avant le jugement, une décision de non-lieu et une condamnation sont inter-

venues ; pour les 8 autres délits les arrêts ne sont pas connus !

Plusieurs délits remontant à des années antérieures sont toujours pendants devant le tribunal de *Sierre*.

d) *Chasse*.

9 *procès-verbaux* pour délits de chasse ont été transmis au Département compétent, provenant des Arrond^{ts} IV, VI, VII, VIII et IX.

XXI. RECOURS

Le Département a statué sur 11 *recours*, contre des décisions des tribunaux de police ; 3 ont été retirés avant le jugement, 7 écartés et 1 admis.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur 3 *recours* contre des décisions du Département pour des infractions commises par des Administrations communales : un a été retiré en cours d'enquête et les deux autres écartés.

Le Tribunal fédéral a rejeté 3 *recours* formés contre des décisions du Conseil d'Etat, avec tous frais à la charge des recourants.

XXII. OBSERVATIONS DES GLACIERS

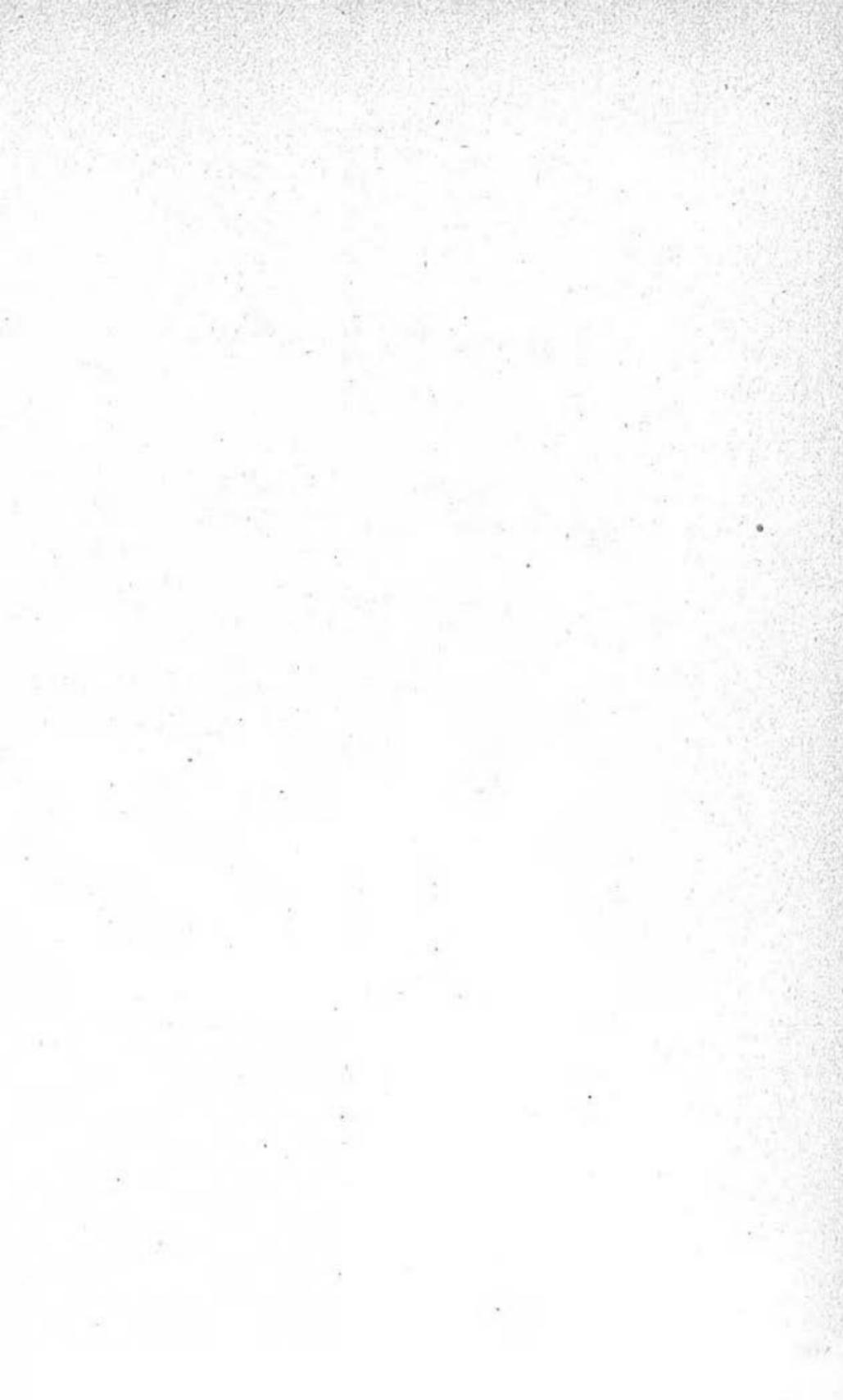
Les mesurages qui sont confiés au personnel forestier se rapportent à 20 *glaciers*, situés dans les Arrond^{ts} de I à VIII ; 14 accusent un recul, 4 une avance, un est stationnaire, et pour un autre on a établi une nouvelle ligne de base.

Les frais, qui sont supportés par la Société helvétique des sciences naturelles (S. H. S. N.), s'élèvent à 229 fr.

Mesurage des glaciers en 1927

Tableau XVI

Arrond.	Commune	Glacier	Date de l'observation	Avance m.	Recul m.	OBSERVATIONS
I	Fieschertal	Fiesch	21 septembre	1.50	—	Nouv. ligne de base étab. en 1927
II	Naters	Aletsch	19 »	—	25	
	Ried-Brig	Kaltwasser	28 »	—	3	
III	Simplon	Rosshoden	3 octobre	—	34	
	Saas-Fee	Fee	17 septembre	—	2.90	
IV	Zermatt	Gorner	17 »	?	?	
	Blatten	Lötschen	28 »	26.80	—	
V	Ober-Ems	Turtmann	27 »	—	32.80	
	Ayer	Zinal	7 octobre	4	—	
VI	Moming	Moming	7 »	9	—	
	Grimentz	Moiry	13 »	—	26	
VII	Arollaz	Arollaz	21 septembre	—	1	
	Evolène	Zigiornove	21 »	—	14.50	
	Ferplécle	Ferplécle	22 »	—	24	
	Hérémece	Durand-Seilon	13 »	—	5.20	
VIII	Nendaz	Gd-Désert	23 août	—	10.70	
	Mont-Fort	Mont-Fort	23 août	—	2.80	
VII	Savièse	Zanfleuron	10 septembre	—	11	
VIII	Orsières	Saleinaz	6 octobre	—	10.50	
	Bour-St-Pierre	Valsorey	3 octobre	—	—	Stationnaire



DÉPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS

P. de COCATRIX, Chef du Département.

M. TROILLET, remplaçant.

DEPARTMENT

OF

THE PUBLIC WORKS

OF THE DISTRICT OF COLUMBIA
AND THE FEDERAL TERRITORY OF ARIZONA

1927

DEPARTEMENT .
DES
TRAVAUX PUBLICS

I. Actes législatifs

concernant

le Département des Travaux Publics

1. Loi du 18 mai 1927 concernant la réfection de la route cantonale St-Gingolph-Brigue.

2. Décret du 11 mars 1927 concernant la correction du Rhône à Riddes.

3. Décret du 11 mars 1927 concernant la correction du torrent de St-Barthélemy.

4. Décret du 10 mars 1927 concernant la correction de la route du Sanetsch du km. 0.00 au km. 0.500.

5. Décret du 25 novembre 1927 concernant les travaux de correction de la Saltine, sur le territoire des communes de Brigue et de Glis.

6. Décret du 22 novembre 1927 concernant la correction de la route cantonale de St-Gingolph à Brigue, dans sa traversée du bourg de Sierre.

7. Décret du 18 novembre 1927 concernant la construction de la route d'Orsières-Som-la-Proz à Champex.

II. Chemins de fer

Réseau des chemins de fer fédéraux.

I. *Infrastruction.*

Torrent du St-Barthélemy : Curage et endiguement du lit No 2.

Sierre-Salquenen : Remplacement d'une bâche en bois par une bâche métallique.

Conthey-Aproz : Réfection de la voûte du passage supérieur.

Gampel : Reprise des culées du P. S.

II. *Superstruction.*

St-Maurice-Evionnaz, Sion-Sierre, Rarogne-Viège : Remplacement des rails ancien type par le rail CFF I, plus fort.

III. *Bâtiments.*

Installation du chauffage central aux gares de Martigny, Sion et Brigue.

Suppression du gardiennage de 3 passages à niveau à Collombey, Blockbart et Mund.

IV. *Travaux d'extension et de parachèvement.*

Bouveret : Construction d'un nouveau bâtiment à

voyageurs et d'un bâtiment de service.

Sion : aménagement d'un atelier dans l'ancienne remise aux locomotives triphasées.

Granges : Alimentation d'eau de la station.

Sierre : Achèvement de la transformation du faisceau des voies d'entrée côté Sion.

Salquenen : Eclairage électrique de la station.

Tourtemagne : Eclairage électrique de la station.

Rarogne : Alimentation de la station d'eau sous pression.

Viège-Brigue : Achèvement de l'exhaussement de la plateforme des voies et digues du Rhône.

Sion-Brigue : Installation de l'éclairage électrique des signaux.

Chemin de fer du Lötschberg.

Aucun travail, à part le service d'entretien, n'est à signaler sur le territoire valaisan.

Chemin de fer Monthey-Champéry-Morgins.

Pendant l'année 1927, la Compagnie n'a exécuté sur cette ligne que des travaux d'entretien courant.

Chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey.

En dehors de l'entretien ordinaire de la voie, il y a

à signaler l'amélioration du chemin tendant du Crochon au quartier Mabillon, à Monthey.

Chemin de fer Martigny-Châtelard.

Il n'y a aucun changement notable à signaler sur cette ligne, sauf la diminution des recettes — voyageurs et marchandises. La première, par le fait de la concurrence toujours plus intense de l'automobilisme, tandis que la seconde est due à la diminution des transports à destination des travaux de Barberine, de son usine auxiliaire et des constructions sur le palier inférieur.

Tramway Martigny-Ville à Martigny-Bourg.

A plusieurs reprises, nous sommes intervenus auprès de la Compagnie pour l'inviter à prendre à sa charge le relèvement de la voie nécessaire à l'occasion de la réfection de la chaussée de notre route cantonale entre Martigny-Ville et Martigny-Bourg, soit sur la section située sur le territoire de cette dernière commune. Mais, soit par lettre, soit lors de la conférence tenue à ce sujet et malgré que l'entretien de la chaussée incombe à la Compagnie sur 2 mètres de chaque côté de l'axe de la voie, de par la concession, elle déclare formellement ne pas pouvoir faire droit à nos instances, vu sa situation financière.

Les choses en sont là et les tractations continuent. Vu le déficit d'exploitation, la Compagnie a même formulé une demande de suppression de l'exploitation du tramway. C'est ce qui ne peut pas être admis.

Chemin de fer de la Furka.

Les travaux de construction à signaler sont :

1. A Brigue, un tank à benzine, rendu nécessaire par le fait de la mise en service prochain des automotrices.
2. A Gletsch, parachèvement du bâtiment à voyageurs.
3. Au tunnel de la Furka, achèvement des travaux du portail.
4. La première automotrice à benzine a été livrée et essayée dans le courant de novembre; les résultats en ont été satisfaisants.

Chemin de fer Viège-Zermatt.

En dehors des travaux de réfection habituels, en particulier des Kipfen, rien à signaler, sauf le remplacement de 3 caisses de voiture par des neuves livrées par la Société Industrielle de Neuhausen.

Les études pour l'exploitation d'hiver du tronçon Viège-St-Nicolas sont terminées. L'exécution n'a pas pu être entreprise par suite du manque d'accord entre les communes.

Chemin de fer du Gornergrat.

Les travaux en vue du prolongement de la ligne à haute tension jusqu'au Kulm ont été entrepris en automne; ils seront terminés au printemps 1928.

Horaires.

Le train 1371 C.F.F. entre Brigue et St-Maurice a été avancé comme suit :

Brigue, départ	9 h. 53
Sion	11 h. 08
St-Maurice, arr.	12 h. 00

Comme dernier train sur Brigue le soir, à titre d'essai, c'est l'avant-dernier train 1392 arrivant à Sion à 21 h., qui a été conduit jusqu'à Brigue, où il arrive à 22 h. 23, en lieu et place du dernier, qui était trop tardif pour le haut Valais.

Pour le chemin de fer de la Furka, nous avons obtenu l'arrêt de tous les trains à Fiesch.

Sur le Viège-Zermatt, l'arrêt à Randa du train 5 et la mise en marche des trains 1 et 2 du 15 juin déjà premier montant et premier descendant.

A Viège, mise en correspondance du train V. Z. avec l'omnibus descendant 1371 arrivant à Sion à 11 h. 04.

III. Routes cantonales

Route St-Gingolph-Brigue

(Longueur 126 km.).

Prévisions budgétaires Fr. 203,682.35
soit fr. 1616.— par km.

Dépenses effectuées :

Cantonniers : traitements.	Fr.	22,567.10
Gravier pour l'entretien ordinaire.	»	57,211.75
Autres travaux, entretien, y compris reprises des sections goudronnées.	»	55,985.60
Cylindrages nouveaux avec revête- ments asphaltiques	»	62,537.90
Rétablissement de la chaussée au St- Barthélemy	»	5,545.95
Total	Fr.	203,848.30

soit fr. 1617.— par km.

Cette dépense de fr. 1617.— par km. comprend tous les travaux d'entretien, réfection, correction et amélioration, ainsi que les cylindrages nouveaux avec bitume et la reprise d'une couche de bitumage sur les sections anciennement cylindrées.

La circulation toujours plus considérable des véhicules à moteur et principalement des gros camions lourdement chargés ne permet plus d'entretenir la grande artère de la route cantonale St-Gingolph-Bri-

gue par des recharges de gravier ordinaire. Aussi, l'état lamentable de certaines sections n'a-t-il pas échappé à l'attention des pouvoirs publics, qui ont accordé le crédit nécessaire à la réfection immédiate de 40 km. de route, suivant les procédés modernes.

Les travaux de réfection commenceront dans le courant du printemps 1928.

Les sections les plus mauvaises ont été Martigny-Riddes et Viège-Barogne.

Nous donnons ci-après les parcours sur lesquels des cylindrages complets avec macadam asphaltique ont été opérés.

Désignation des parcours	Longueur	Surface m ²	Coût	Prix par m ²
Martigny, Tolleron, Charraz	2267	13620	50077.60	3.68
Finges-Ilgraben et sortie Est Souste	721	4110	12460.—	3.03
	2988	17712	62537.60	

En outre, des travaux de revêtements superficiels ont été effectués du mois de juin au mois d'octobre sur les sections déjà bitumées anciennement, suivant le tableau ci-après :

Section	Longueur	Surface	Coût total	Prix par m ²
Martigny-Riddes	3401	18296	10490.—	0.57
Riddes-Sion	3190	14955	7084.50	0.47
Finges-Tourtemagne	1232	6564	3433.15	0.52
Porte du Scex	1005	4020	1916.80	0.47
Totaux	11717	60216	29842.60	0.49

Prix moyen

L'on peut donc conclure que, pour l'entretien futur de la route, une fois complètement réfectionnée suivant les procédés modernes, la couche de revêtement superficiel qui devra être appliquée en moyenne tous les deux ans coûtera environ 0.50 le m².

Pour l'assainissement de la chaussée, deux nouveaux aqueducs furent établis entre Gamsen et Glis. L'Avenue bitumée Glis-Brigue a reçu en automne une nouvelle couche de *Bitumoïde* (0.660 kg. par m²) sur une longueur de 780 m., soit 3800 m². Prix de revient, avec cylindrage et agrégat fin, fr. 0.24 par m².

Vu le temps défavorable au printemps, la remise en état de la chaussée sur le deuxième arrondissement Finges-Viège n'a pu commencer que vers le 15 mars au moyen d'agrégat fin. Dès cette première recharge effectuée avec soin, la chaussée s'est bien comportée jusqu'au mois d'août. Lors des pluies d'août et de septembre et vu la grande circulation de l'époque, une seconde remise en état fut nécessaire. En général, le service d'entretien sur cet arrondissement a donné de bons résultats.

Trois sections ont été bitumées sur cet arrondissement, soit :

Finges-Illgraben	357 m
Souste-Est	262 m
Asile des vieillards	102 m
Total	721 m ou 4110 m ²

Système appliqué : Semi-pénétration *Bitumoïde* de Brigue, 2 kg. 730 par m².

Dépense totale avec élargissements, fr. 12,460.—

Prix de revient par m², fr. 3.03.

Il y aura lieu de donner en 1928 la couche de scellement, qui n'a pas été appliquée.

En octobre, une nouvelle couche de bitume a été appliquée sur une longueur de 200 m. entre Turtig et Tourtemagne, sur un ancien goudronnage.

Nous avons procédé en 1927 au parachèvement du rétablissement de la route cantonale au St-Barthélemy. Coût des travaux, fr. 5545.95.

Au Mauvoisin, le mur qui masquait la visibilité à l'arrière du pont, côté St-Maurice, a été démoli et remplacé par une haie à claire-voie. Coût des travaux, fr. 403.70.

Route du Simplon

(Longueur 42 km. 500).

La chaussée de cette route alpestre internationale mériterait un budget plus élevé que celui qui est mis à notre disposition, de manière à pouvoir effectuer des recharges goudronnées et cylindrées sur une plus grande échelle. Sur le versant Sud, dès le No 7 en aval, la roche granitique cassée à la main ne donne pas l'agrégat qui serait nécessaire à un bon entretien. Il y aurait lieu d'ouvrir une carrière vers le col et d'amener un concasseur à disposition pour obtenir de l'agrégat fin et de meilleure qualité. C'est dire que les crédits alloués pour la route du Simplon ne suffisent plus pour maintenir la chaussée dans un état satisfaisant; c'est ce qui était déjà dit dans le rapport de 1926.

Avec le crédit à disposition, nous avons procédé à un léger cylindrage sur différentes courtes sections, les

plus nécessaires, soit ensemble sur un parcours de 2047 mètres de longueur.

En dehors de l'entretien ordinaire et des réparations courantes, nous avons à signaler que, par suite d'affaissements de terrains au km. 7,700, en aval du Refuge No 2, la moitié de la chaussée fut emportée sur 75 m. de longueur. Au km. 34,500, à Gaby, un grand mur de soutènement de 7 m. de hauteur s'est écroulé sur 20 m. de longueur.

Les frais de rétablissement de ces ouvrages se sont élevés à fr. 9,125.57.

Le budget pour la route du Simplon portait Fr. 39.800.—

Le crédit supplémentaire pour les grands travaux imprévus a été de » 9,750.—

A disposition au total » 49,550.—

La dépense effective s'est élevée a » 49,718.17

De la somme portée au budget, soit
Fr. 39,800.—

il y a lieu de déduire
pour les frais de l'ouverture de la route en
hiver » 18,000.—

Il reste ainsi Fr. 21,800.—

pour l'entretien de cette route internationale de 1er ordre de 7 à 8 mètres de largeur $\frac{21,800}{42 \text{ km.}} = \text{fr. 519 par}$

km.; c'est ce qui est insuffisant pour le maintenir en bon état.

Route de la Furka

(Longueur 59 km. 400).

Le budget portait Fr. 33.500.—

La dépense ascende à 33,697.50

La chaussée du nouveau pont à Brigue a été complètement refaite: les zorès mis à nu, ont reçu une couche de béton avant la mise en place de l'agrégat. Le bitumage a été effectué au moyen de 6 kg. par m² de *Bitumoïde*, de la fabrique de Brigue, appliqué en deux fois, dont 4 kg. pour la première couche de gravier légèrement cylindré et 2 kg. pour la seconde avec cylindrage et agrégat fin.

Dès le pont de la Massa, km. 3.705, dans la direction de Mörel, nous avons procédé à un élargissement de la chaussée d'environ un mètre, tout en donnant à celle-ci un profil normal sur une longueur de 642 m.

Le revêtement cylindré et bitumé sur ce parcours a été effectué au *Bitumoïde* à 3.2 kg. par m². Prix de revient par m² de la réfection, fr. 2.58.

Avec le même travail effectué en 1925 à la sortie Est de Naters, nous avons actuellement une longueur totale d'environ 1100 mètres de chaussée bitumée entre Naters et Mörel.

Les essais qui ont été entrepris pour la destruction des mauvaises herbes au moyen de produits chimiques ont donné de très bons résultats. Ce procédé est moins coûteux que le dégazonnement effectué à la pioche et évite, d'autre part, le creusage des accotements qui est toujours nuisible au maintien d'un bon profil transversal des routes. Un autre avantage, c'est que le gra-

vier reste ainsi adhérent à la chaussée qui garde sa forme normale. Un autre avantage encore, est que, par ce fait, la largeur utilisable de la chaussée peut être augmentée de 50 centimètres à un mètre.

Pour la sécurité de la circulation, où la route longe le Rhône, km. 8 à 13, il a été placé des barrières sur une longueur totale de 300 m.

Consolidations. A Deisch, km. 13, le troisième contour, à partir du pont du Rhône, a été agrandi au moyen d'un grand mur établi avec d'excellentes fondations au mortier de ciment. Le parapet couronnant cet ouvrage sera exécuté en 1928. Tous les contours de Deisch peuvent maintenant être pris sans reprise par les automobiles.

Les autres travaux d'amélioration effectués sur la route de la Furka peuvent se résumer comme suit :

- a) Kestenkehr : reconstruction des culées d'un pontceau;
- b) km. 9.5 à 9.7, reprises en sous-œuvre des fondations du viaduc dans le Rhône;
- c) reconstruction de murs de soutènement entre Altbach et Lax;
- d) reconstruction d'un mur à Blitzingen;
- e) mur de revêtement vers l'avant-dernier contour en aval de Gletsch;
- f) mur de revêtement au km. 49,700, largeur 7.50, hauteur 3.50;
- g) mur de soutènement au km. 49,800, largeur 6.00, hauteur 1.50;
- h) mur de soutènement au mortier au km. 50,880, largeur 5.80, hauteur 5.20;

- i)* mur de soutènement au mortier au km. 51,000, largeur 6,00, hauteur 0.60;
- j)* rejointoiement au ciment au km. 51,000, largeur 19,00, hauteur 2.00;
- k)* élargissement du contour au km. 55,100, largeur 3.70, hauteur 8,80;
- l)* mur de soutènement à pierres sèches au km. 55,200, largeur 10.60, hauteur 4.00;
- m)* mur de soutènement au mortier au km. 55,270, largeur 10,00, hauteur 4.40;
- n)* mur de soutènement à pierres sèches au km. 55,300, largeur 9.30, hauteur 2.00;
- o)* mur de soutènement au mortier au km. 55.350, largeur 18.50, hauteur 3.80;
- p)* mur de soutènement au mortier au km. 55.350, largeur 18.50, hauteur 3.80;
- p)* mur de soutènement au mortier au km. 56,290, largeur 8.50, hauteur 3.60;
- r)* établissement d'un contrefort au km. 56.600, largeur 3.00, hauteur 10.70;
- s)* couronnement d'un mur au km. 55,600, largeur 28.00, hauteur 2.00;
- t)* redressé les couvertines d'un mur, 30.00;
- u)* mise en place au printemps et enlèvement en automne d'environ 500 bouteroues.

La praticabilité de la route de Brigue au Col de la Furka a été relativement bonne en comparaison des années précédentes; nous avons cependant à faire remarquer que ce n'est que lorsque nous aurons un concasseur à disposition pour la Furka et le Grimsel que nous pourrons concourir avec les cantons voisins de

Tableau des dépenses pour les routes cantonales

Désignation des routes	Longueur km.	Cantonniers			Graviers et agrégations		Travaux divers d'entretien		Total entretien par km. route	Réfections Coût	Observations
		Nombre	Paye	Prix par km.	Coût	Prix par km.	Coût	Prix par km.			
1. St-Gingolph-Brigue . . .	126.—	33	22567.10	179.—	57211.75	454.—	55985.60	444.—	1077.—	62537.90	Cylindrage complet au Toléron-Charrat Finge et la Sonste
2. Simplon } Service d'hiver.	42.—						23041.30	550.—		5545.95	Rétablissement de la route au St-Barthélemy
3. Furka } Service d'été . . .	55.500	14	8572.15	156.—	10305.50	187.—	16710.44	397.—	947.—	9956.45	Reconstruction d'un mur à Gaby
4. Grimsel	6.—	2	1843.45	307.—	813.95	135.—	15819.85	283.—	626.—	3089.30	Correction d'un contour à Deisch
5. Loèche-les-Bains	15.150	5	2640.60	176.—	4646.30	309.—		123.—	608.—	30139.95	Réfection de murs entre Gletsch et la Furka
6. Sion-Vex.	9.150	2	1280.40	142.—	1833.70	203.—	2493.40	615.—	1057.—	4837.70	Réfection de mur
7. Sion-Nendaz	11.500	3	2302.—	200.—	3290.30	275.—	1844.95	123.—	608.—		
8. Grand-St-Bernard.	46.—	12	7849.—	170.—	9355.20	203.—	2826.50	314.—	659.—		
9. Sembrancher-Châble. . . .	5.—	1	1338.15	276.—	2020.—	405.—	2136.70	195.—	670.—		
10. Martigny-Châtelard	23.—	5	2684.15	117.—	5064.50	220.—	19386.75	421.—	794.—	3960.10	Préparation de gravier pour cylindrage Av. Martigny-Ville-Bourg
11. Vernayaz-Salvan	6.—	1	1176.10	196.—	509.45	85.—	2074.20	415.—	1096.—		
12. Monthey-Morgins.	17.—	5	2444.35	144.—	9109.—	535.—	2650.65	115.—	452.—		
13. Troistorrents-Champéry . .	8.300	2	1274.45	159.—	3962.35	495.—	635.35	106.—	387.—		
Totaux	370.600	85									
										2555.—	Pour correction du contour des Mallettes

Berne et d'Uri pour la bonne chaussée. Vu la grande circulation qui va en augmentant chaque année, il est indispensable d'avoir à disposition de l'agrégat fin, que l'on ne peut pas obtenir par un cassage de la pierre à la main.

Le grand nombre de passages de véhicules, en augmentation sur l'année précédente, est dû en partie au déblaiement plus rapide des neiges. En effet, la route de la Furka fut ouverte aux voitures le 9 juin déjà et celle du Grimsel le 17 juin.

Pour la Furka, la dépense pour le déblaiement des neiges s'est élevée à fr. 2188.—.

Route du Grimsel

(Longueur 8 km.).

La rubrique du budget portait . . . Fr. 6,000.—

La dépense s'est élevée à . . . » 6,150.80

En juillet, un gros mur de revêtement de 6 à 8 m. de hauteur s'est écroulé et a dû être reconstruit d'urgence au km. 4; c'est la suite de la partie du même mur reconstruit l'année précédente.

Comme sur la route de la Furka, la circulation a augmenté de 25 à 30 % sur 1926, en partie par le fait également du déblaiement rapide des neiges.

Sur le versant Nord, le canton de Berne a ouvert la route deux jours après l'achèvement des travaux du côté valaisan.

Il y a lieu de remarquer ici qu'en 1926, la circulation des véhicules fut donnée le 13 juillet seulement.

C'est donc une avance de 26 jours en faveur de 1927.

Sans être trop mauvaise, la chaussée s'est trouvée cependant bien moins bonne que sur le territoire bernois, où l'agrégat est préparé au moyen de concasseurs.

Lorsque notre carrière de calcaire, découverte sur le col de la Furka, sera en exploitation, nous pourrons remplacer, en partie, la pierre granitique du Grimsel par de l'agrégat fin de bonne qualité.

La dépense pour le déblaiement des neiges à la route du Grimsel s'est élevée à la somme de fr. 3,493.40.

Route des Bains de Loèche

(Longueur 15 km. 356).

Une recharge complète a été effectuée sur plusieurs tronçons, au total sur une longueur de 1220 m, au moyen de 400 m³ de pierres cassées, ce qui nous donne environ $\frac{1}{3}$ de m³ par m¹ de route. Les dépenses d'entretien sur cette route se sont élevées à fr. 9,132.—. Le budget de la route portait fr. 9,000.—. Le pont du Rhône à la Souste a été expertisé par M. le Prof. Ros, de Zurich. Il résulte de son rapport qu'une reconstruction s'impose. En attendant, la charge roulante maxima admise, véhicule compris, est de 3000 kg.

Le pont de la Dala, en dessous des Bains de Loèche, a été renforcé au moyen de deux poutrelles neuves avec contreventements et platelage neufs. Cette réfection donne la sécurité nécessaire pour le passage de véhicules de 5 tonnes.

Route Sion-Vex

(Longueur 9 km. 150).

Prévisions budgétaires	Fr. 6,000.—
<i>Dépenses effectives :</i>	
2 cantonniers	» 1,280.40
Graviers et agrégat	» 1,833.70
Murs, aqueducs, pont, déblais	» 2,826.50
Total	Fr. 5,940.60
soit fr. 659.— par km.	

A part l'usure normale de cette route à grand trafic pendant presque toute l'année, la chaussée s'est bien comportée.

Nous avons procédé à une couche de revêtement superficiel au bitume et goudron sur la section de la traversée de la plaine cylindrée et bitumée pour la première fois en 1925.

Route du Grand-St-Bernard).

(Longueur 46 km.).

Prévisions budgétaires	Fr. 40,000.—
<i>Dépenses effectives :</i>	
12 cantonniers	» 7,849.—
Graviers et agrégat	» 9,355.20
Murs, aqueducs, ponts, déblais	» 19,386.75
Préparation de gravier pour cylindrage avenue Martigny-Bourg à Martigny- Ville	» 3,960.10
Total	Fr. 40,551.05
soit fr. 794.— par km.	

Il a été procédé sur cette route à l'établissement de 15 devers pour faciliter le tournant des véhicules dans les courbes dangereuses.

L'état de la chaussée s'est bien maintenu malgré l'intensité de la circulation sur cette route internationale. La police de la route devra être plus sévère pour la vitesse encore exagérée de certains véhicules à moteur.

Nous renouvelons la demande déjà formulée de l'agent-voyer de cet arrondissement mentionnant qu'il y aurait urgence à élargir la route en aval de Liddes et dans l'intérieur de ce village, ainsi qu'entre le pont des Trappistes et Sembrancher.

Les pourparlers avec la Compagnie des Tramways de Martigny pour le relèvement des voies du tram entre Martigny-Ville et Martigny-Bourg n'ont pas permis de procéder à la réfection de l'avenue du Bourg par un cylindrage complet avec bitume. Nous avons employé le crédit de fr. 3,500.— à la préparation des graviers nécessaires à cette réfection que nous pensons exécuter en 1928.

Le Conseil d'Etat ayant accordé les crédits nécessaires à l'élargissement de la route trop étroite dans l'intérieur du village du Broccard, ces travaux commenceront dans le courant du printemps 1928.

Le pont sur la Drance, en amont de Bovernier, trop faible pour supporter le poids des lourds camions, sera reconstruit en 1928 par le Service des Etudes et Constructions.

Route Sembrancher-Châble

(Longueur 5 km.).

Prévisions budgétaires	Fr.	5,000.—
<i>Dépenses effectives :</i>		
1 cantonnier.	»	1,338.15
Gravier	»	2,020.—
Murs, aqueducs, ponts	»	2,075.20
Total	Fr.	5,432.35
soit fr. 1,096.— par km.		

L'état de la chaussée a été satisfaisant sur cette route.

Au dégel du printemps et par temps pluvieux, des éboulements se produisent régulièrement au lieu dit « Pierre Grosse » dans les grands talus non boisés qui se trouvent en amont de la route. Pour remédier à cet état de chose, nous établirons des clayonnages avant le dégel du printemps. Comme amélioration apportée sur cette route, il y a lieu de signaler l'enlèvement de deux granges-remises à Villettes et à l'entrée de Châble. Le décompte de ces expropriations figurera au rapport de gestion de 1928.

Route Martigny-Châtelard

(Longueur 23 km.).

Prévisions budgétaires : Entretien ordinaire	Fr.	10,000.—
Crédit supplémentaire accordé pour couvrir les dépenses ordinaires	»	400.—
Total	Fr.	10.400.—

Dépenses effectives :

5 cantonniers	Fr.	2,684.15
Graviers	»	5,064.50
Murs, aqueducs, ponts, déblais	»	1,830.95
Correction de 3 contours	»	584.70
Plans de la route	»	235.—
Total	Fr.	10,399.30

La chaussée s'est maintenue en très bon état pendant toute l'année.

Pour la première fois une course internationale de motocyclettes a eu lieu sur cette route accidentée et dangereuse. Cette épreuve a pleinement réussi à la satisfaction de tous.

Route Monthey-Morgins

(Longueur 17 km.).

Prévisions ordinaires : Entretien ordinaire	Fr.	12,000.—
Crédit supplémentaire accordé pour couvrir les dépenses ordinaires	»	1,000.—
Total	Fr.	13,000.—

Dépenses effectives :

5 cantonniers.	Fr.	2,444.35
Graviers	»	9,109.—
Murs, aqueducs, ponts, déblais.	»	1,439.50
Total	Fr.	12,992.85

Les travaux d'élargissement du contour des Maillettes entre Troistorrents et Morgins sont terminés. Ef-

fectués par l'entreprise Maximien Donnet, les travaux de cette correction se sont élevés à la somme de francs 2555.—. Reste à payer en 1928 la retenue de garantie du 10 %. La chaussée de cette route fondée sur un terrain résistant se maintient en bon état.

Route Troistorrents-Champéry

(Longueur 8 km. 300).

Prévisions budgétaires Fr. 6,000.—

Dépenses effectives :

2 cantonniers » 1,274.45

Graviers » 3,962.35

Murs, aqueducs, déblais, ponts » 769.—

Total Fr. 6,005.80

Etat de la route : normal. Police bonne.

Rien de spécial à signaler sur cette route.

Route Vernayaz-Salvan

(Longueur 6 km.).

Prévisions budgétaires : Entretien ordinaire Fr. 2,300.—

Dépenses effectives :

1 cantonnier Fr. 1,176.10

Graviers » 509.45

Murs, aqueducs, ponts, déblais. » 635.35

Total Fr. 2,320.90

Route Sion-Nendaz

(Longueur 11 km. 500).

Prévisions budgétaires Fr. 7,500.—

Dépenses effectives :

3 cantonniers » 2,302.—

Graviers et agrégats » 3,290.30

Murs, aqueducs, ponts, déblais. » 2,136.70

Total 7,729.—

soit fr. 670.— par km.

La recharges pour maintenir le profil en long sur les tronçons en mouvement sont toujours coûteuses et la réfection de quelques travaux d'art a dû être renvoyée en 1928 en évitation de dépassement de crédits.

La circulation de véhicules à moteur sur cette belle route est toujours plus intense et en 1927 la police et la tenue de la chaussée furent excellentes.



Routes communales de 1^{re} classe

Route de la vallée de Binn

(Longueur 20 km.).

Crédit alloué, fr. 1,300.—, soit par km. fr. 66.—.

Entretien ordinaire avec le crédit prévu. Rien de spécial à signaler.

Route de la vallée de Viège

(Longueur 38 km.).

Crédit alloué fr. 5,300.—.

Dépenses effectuées, fr. 5,182.—.

Sur ces 38 km., il y a environ 28 km. de carros-sables (Viège-Stalden et St-Nikolas-Zermatt).

Dans plusieurs rapports de gestion nous avons signalé que les communes de la vallée de Viège ont dû être mises en demeure d'effectuer un meilleur entretien de la route. Actuellement, c'est le cas contraire qui se produit : les communes doivent être rendues attentives à ne pas dépasser les crédits portés au budget.

En dehors de l'entretien ordinaire, nous n'avons pas de travaux extraordinaires à signaler.

Route de la vallée de Saas

(Longueur 26 km.).

Le crédit alloué était de fr. 3,300.—, ce qui donne fr. 126.— par kilomètre.

La dépense s'élève à fr. 2,643.—.

Sur le territoire d'Eisten, par suite des pluies de printemps, 7 petits murs de soutènement ont dû être reconstruits.

A Welken, passage dangereux à flanc de coteau dans une paroi de rocher, les bois soutenant la chaussée furent remplacés par des dalles.

Vers l'arrivée à Saas-Fée, la correction effectuée en 1925 dans un terrain marécageux fut complétée au moyen d'un empierrement en hérisson et d'un bon gravelage avec l'assainissement nécessaire. C'est une excellente amélioration.

Route de la vallée de Löttschen

(Longueur 20 km.).

La commune de Steg a fait exécuter des améliorations au Klösterli au moyen d'un pavage et d'un mur de soutènement aux abords de la prise d'eau de la Lonza.

Au lieu dit *Am Scheif*, en dessous de *Mittel*, le mur commencé l'année précédente fut achevé.

La somme portée au budget pour cette route d'une longueur de 20 km. est manifestement insuffisante. Les fr. 1,500,— sont à peu près absorbés par le traitement des cantonniers et les travaux effectués par les communes, soit la part de l'Etat de fr. 831.15 qui a dû être payée au moyen d'un crédit supplémentaire.

Route de la Gemmi

Vu les travaux extraordinaires entrepris par la commune des Bains de Loèche pour remettre cette route dans un état praticable, étant donné les nombreux dégâts qui se sont produits pendant l'hiver 1926-1927, nous avons obtenu un crédit supplémentaire de francs 351.60 pour solde de la part de l'Etat, soit le 50 % des frais.

Cette route intercantonale demande un crédit plus élevé au budget pour effectuer les nombreux travaux de réfection nécessaires et pour la rendre plus praticable.

Route de Sierre à Varone-Rumelung.

Le budget porte une valeur de fr. 1,000.— pour frais d'entretien de cette route de 15 km. de longueur, alors que le traitement des cantonniers absorbe déjà une somme de fr. 800.—.

Sur le territoire de Sierre, le pont de Raspille, trop étroit et en état de vétusté très avancé a été réfectionné. Le tablier comporte une dalle en béton armé de 5 m. de largeur.

La commune de Varone a procédé à une recharge générale de la route dès la limite de Salquenen près de son village, dans de bonnes conditions.

Route du Val d'Anniviers

(Longueur 33 km.).

Comme les années précédentes, il a été exécuté sur la route Sierre-Vissoie, des travaux d'élargissement à

Fang et de reconstruction de murs écroulés pendant l'hiver.

Des chutes de pierre ont occasionné deux accidents mortels au lieu dit *La grande Combe*. Pour garantir la sécurité de la circulation dans la mesure du possible une purge des blocs détachés fut exécutée cet automne.

Aux Grands Pontis un gros bloc menaçant de s'écrouler sur la route a été miné.

A la suite des fortes pluies du mois de mai, un mur de soutènement s'est écroulé au lieu dit *Ginvert* entre Vissoie et Ayer. Le coût de reconstruction s'est élevé à fr. 1645.96, dont le 50 % à la charge de l'Etat, soit fr. 822.98, a été couvert par un crédit supplémentaire.

Route Sierre-Rawyl

(Longueur 15 km.).

Cette route desservant l'importante station hôtelière de Montana est de plus en plus mise à contribution par la circulation des automobiles et exige de ce fait des frais d'entretien toujours plus élevés.

Il serait nécessaire de prévoir un élargissement de cette route.

Route Sierre-Miège

(Longueur 3 km. 500).

A la fonte des neiges, les grosses eaux de la Signièse ont emporté un mur avec une partie de la route près

du pont de Veyras. Le coût de la reconstruction ainsi que le remblayage de la brèche, se sont élevés à francs 1,216.—, dont le 50 % à la charge de l'Etat, soit fr. 609.50.

Route Sierre-Corin

(Longueur 4 km. 500).

Cette route s'affaisse continuellement au lieu dit *Belbois* et il y aurait lieu de prévoir certaines disponibilités budgétaires pour y effectuer quelques travaux d'assainissement.

Route Granges-Lens

(Longueur 9 km.).

Dans le courant de l'année il a été fait à *Vaas* un élargissement de la route, par la suppression de fumasières et le recul de balustrades qui retrécissaient la chaussée. L'achat des terrains a été traité à l'amiable avec les propriétaires.

Route Sion-Bramois-Grône-Granges

(Longueur 7 km. 500).

Entre le pont du Rhône à Sion et Bramois, il a été procédé à la remise en état du premier bitumage exécuté en 1926 au moyen d'un revêtement superficiel au *Colas*, goudron et *Spramex*. La dépense pour une longueur traitée de 2 km. 500 et une surface de 7750 mètres carrés s'est élevée à la somme de fr. 5,627.30,

soit fr. 0.76 par m², à répartir suivant le décret de correction de cette route entre l'Etat et la commune de Sion.

A signaler sur le territoire de Bramois un élargissement à la Croix de Corban et la réfection d'un aqueduc au *Creux Jaune*.

Route Sierre-Chippis-Chalais-gare de Granges

(Longueur 9 km. 100).

Une recharge complète de cette route sur les territoires de Chalais, Granges et Chippis a été nécessitée par suite de l'établissement d'un service de camions pour le transport des ouvriers de l'usine de Chippis.

Les commune intéressées font procéder actuellement par le Service des Etudes et Constructions à l'étude de la correction complète de la route Bramois-Chippis.

Route de Vex-Evolène-Haudères

(Longueur 20 km. 500).

D'une manière générale, malgré la circulation intense sur cette route pendant la bonne saison, l'état de la chaussée a été satisfaisant, à l'exception de la section très fatiguée du palier entre Vex et le Pont Noir.

La route a été emportée vers les Combes d'Euseigne et les travaux de rétablissement de la chaussée ont nécessité une demande de crédit supplémentaire de fr. 2,000.—.

Jonction route de Nendaz-Agettes

(Longueur 9 km.).

A l'exception de quelques maçonneries défectueuses à relever en 1928, cette route se maintient en bon état et il n'y a rien de spécial à signaler.

Route Sion-Ayent-Rawyl

(Longueur 9 km. jusqu'à Ayent)

L'entretien de cette route intercantonale a nécessité la nomination d'un quatrième cantonnier pour assurer la circulation des piétons entre St-Romain et la frontière bernoise. Les soins de la chaussée et la police furent bons. La section Sionne-Champlan reste toujours dangereuse. La demande de la commune de Sion pour cette réfection a été renouvelée en 1927.

Route Sion-Sanetsch

(Longueur 28 km.).

A la sortie de Sion, la correction des Capucins sur une longueur de 500 m. est achevée. L'entretien de la chaussée et la police sur cette route ont été satisfaisants.

Route Pont de la Morge-Erde-Aven-Pont de Glarey

(Longueur 20 km.).

Le Conseil d'Etat a accordé au Département les crédits nécessaires à la correction de 200 m. de longueur demandée par la commune de Conthey, à l'en-

trée du village d'Erde. Les travaux seront exécutés en 1928. Le long de la Morge des maçonneries de soutènement ont été établies.

Route St-Pierre-Chamoson-Riddes-Leytron-Saillon-Charrat-Fully.

Entretien normal. Rien de spécial à signaler.

Route Martigny-Fully-Saillon

(Longueur 12 km.).

La route longeant le canal de Fully du Pont de Brançon à la route de Saxon-Saillon a remplacé en 1^{re} classe celle longeant le mont à travers les villages de Fully, suivant le décret du Grand Conseil du 19 novembre 1926. Cette route nouvellement établie et dans des terrains humides demande un entretien considérable.

Route Châble-Lourtier

(Longueur 7 km.).

La correction de cette route à l'entrée du village de Lourtier a été exécutée en 1927 par l'entreprise Oswald Gard et Cie. Les frais de cette correction d'une longueur de 200 m. environ se sont élevés, y compris les expropriations, à la somme de fr. 5,129.45. La part de l'Etat de 50 %, soit fr. 2,564.75 a été entièrement payée. La correction de cette même route en aval du village de Versegères a été exécutée en partie en 1927. La situation à ce jour s'élève à la somme de fr. 2,367.15 dont le 50 % payé par l'Etat en 1927 par fr. 1,183.50. Chaussée bonne. Police de la route, bonne.

Route de Ferret

(Longueur 10 km.).

Etat de la chaussée, bon; police de la route : pas d'observation. Le Département a versé à la commune d'Orsières le solde de la part de l'Etat, soit fr. 614.70 pour la correction de cette route à Som-la-Proz et aux Arlaches. Un projet complet de correction de cette route entre Orsières et Som-la-Proz est à l'étude par le Service des Constructions. Sur les routes de Salvan, Finhaut, Châtelard, Vernayaz, Collonges, gare Evionnaz, Vionnaz, Illarsaz, Porte du Scex-Chessel, à part d'entretien ordinaire, rien de spécial à signaler.

Route de Massongex-Daviaz-Vérossaz

(Longueur 11 km.).

Il a été payé à la commune de Massongex une somme de fr. 939.60 pour solde de la part de l'Etat aux travaux de consolidation du pont sur le Rhône exécutés sous la Direction du Département des Travaux publics du canton de Vaud.

Sur la section Massillon-Daviaz il a été exécuté durant les années 1926 et 1927 un élargissement de la route dont le coût total s'est élevé à la somme de fr. 4,349.20. La part de l'Etat afférente à ces travaux 50 %, soit fr. 2,174.60 est complètement payée.

Route de Collombey-St-Triphon

(Longueur 1 km. 500).

Cette route très fatiguée par l'énorme circulation de lourds véhicules à moteur a fait l'objet de plusieurs ré-

clamations des communes de Monthey et de Collombey. Il y aura lieu d'étudier un élargissement et une correction complète de cette route sur le territoire de Monthey.

En 1927, un crédit supplémentaire de fr. 400.— a été accordé à la commune par le Conseil d'Etat pour maintenir provisoirement la circulation par une recharge de gravier.

Tableau des paiements effectués par l'Etat pour les routes communales de 1^{re} classe

Désignation des routes	Longueur km.	Cantonniers 100 %			Travaux subventionnés au 50 % Part de l'Etat		Total entretien par km. de route	Corrections, élargis. Part de l'Etat 50 %	Observations
		Nombre	Paye	Prix par km.	Part de l'Etat				
					Coût	Prix par km.			
1. Vallée, de Binn	20.—	3	1102.10	55.—	548.70	27.—	82.—		
2. Pont de Grengiols-Grengiols	1.—	1	166.60	167.—	14.—	14.—	181.—		
3. Viège-Zermatt	38.—	7	3814.10	100.—	1368.60	36.—	136.—		
4. Stalden-Allmager	23.—								
5. Saas-Grund-Saas-Fée	3.500	4	1616.70	62.—	2637.—	101.—	163.—		
6. Turtig-Rarogne	1.—	1	35.70	36.—	—	—	36.—		
7. Vallée de Lötschen	20.—	4	1472.15	73.—	859.—	43.—	79.—	1000.— pr correction à l'intérieur de Gampel.	
8. Gemmi	3.—	1	322.70	107.—	158.45	53.—	160.—		
9. Sierre-Jonction Loèche-les-Bains	15.—	2	747.50	50.—	1272.—	85.—	135.—		
10. Sierre-Vissoie-Zinal-Grimentz	33.—	5	3977.80	120.—	4871.76	147.—	267.—	2320.20 pr mur croisement Sierre-Zinal. 800.— pr achat d'une carrière sur Ayer. 500.— pr reconstruction d'un mur.	
11. Sirre-Miège	3.500	1	410.15	117.—	372.80	100.—	217.—		
12. Sierre-Rawyl	15.170	4	2344.40	156.—	3655.10	243.—	399.—		
13. Sierre-Corin-Montana	4.500	1	337.70	84.—	367.75	92.—	176.—		
14. Granges-Lens	9.—	2	941.45	104.—	1665.90	185.—	289.—		
15. Sierre-Chippis-Chalais-Gare	9.100	2	1007.10	112.—	1836.35	204.—	316.—	337.30 solde correction vers le Petit Lac.	
16. Sion-Bramois-Grône-Granges	7.500	3	1509.40	201.—	2642.45	352.—	553.—		
17. Vex-Haudères	20.500	6	3823.70	191.—	6097.80	305.—	496.—		
18. Salins-Agettes	5.—	2	1078.35	216.—	1472.65	294.—	510.—		
19. Sion-Ayent-Rawyl	9.—	4	1634.25	181.—	1493.30	166.—	347.—		
20. Sion-Sanetsch	21.—	4	2515.20	120.—	2178.30	104.—	224.—		
21. Pont de la Morge-Aven	8.—								
22. Erde-Daillon-Pont de Glarey	11.—	5	2172.45	115.—	1403.25	74.—	189.—		
23. Basse-Nendaz-Haute-Nendaz	4.500	2	918.—	204.—	727.15	161.—	365.—		
24. Jonction route Nendaz-Salins	4.—	1	541.30	135.—	533.95	133.—	268.—		
25. St-Pierre-Chamoson	2.500	1	377.55	151.—	659.—	264.—	415.—		
26. Riddes-Leytron-Saillon-Saxon	6.—	2	1021.45	170.—	705.60	118.—	288.—		
27. Charrat-Fully	2.—	1	452.05	226.—	482.35	241.—	467.—		
28. Martigny-Fully-Saillon	12.—	4	1875.15	157.—	2178.30	181.—	338.—		
29. Châbles-Lourtier	7.—	2	746.20	106.—	1848.50	264.—	370.—	2053.60 pr correction à Versegères.	
30. Ferrex	10.—	2	732.10	73.—	2659.95	266.—	339.—		
31. Salvan-Finhaut-Châtelard	15.—	3	1086.10	72.—	1304.80	87.—	159.—		
32. Vernayaz-Gollonges-Gare-Evionnaz	4.—	2	464.75	116.—	1034.15	258.—	374.—		
33. Massongex-Daviaz-Vérossaz	11.—	2	787.20	71.—	1103.35	100.—	171.—	939.60 solde consolidation du pont sur le Rhône.	
34. Collombey-St-Triphon	1.500	1	258.45	172.—	742.80	494.—	666.—		
35. Vionnaz-Illarsaz	2.500	1	390.55	156.—	236.70	95.—	251.—		
36. Porte du Scex-Chessel					110.65				
Totaux	355.270	86							

Routes communales de 2^{me} classe

Route de la gare de Tourtemagne à Graben.

La commune de Tourtemagne a procédé à l'acquisition de terrains en vue de l'élargissement de cette route entre la gare et le village.

Route Steg-Hothen.

Cette route a été mise en 2^{me} classe communale en 1927, vu les corrections entreprises par la commune de Hothen (2 petits murs vers le village et quelques petites canalisations).

Route Rarogne-Eischoll-Unterbäch.

La commune d'Eischoll a commencé cette année des gravelages sur son territoire, dès son village et celui d'Unterbäch. Elle a ainsi marqué une nouvelle activité.

La part contributive de l'Etat pour les routes de 2^{me} classe, est de 33 % pour les travaux d'entretien mentionnés dans la loi sur les routes du 1er décembre 1904 et de 50 % pour les salaires des cantonniers.

Les paiements effectués par l'Etat pour subsides aux communes se sont élevés à la somme de fr. 20,283.10, restant ainsi dans les limites fixées par le budget dont les prévisions se montaient à la somme de fr. 25,180.—.

Suivant les rapports des agents voyers d'arrondissement, l'entretien des routes communales de 2^{me} classe a été normal pendant l'année 1927 et n'a donné lieu à aucune plainte.

Certaines routes de deuxième classe ont toutefois, proportionnellement à leur longueur et à leur frais d'entretien, des crédits insuffisants.

Camions.

Nous donnons ci-dessous le tableau du travail effectué en 1927 par les deux camions de l'Etat pour l'entretien des routes cantonales.

Camion	Journées de roulage.	Nbre de voyages.	Cubes transportés.	Km. parcourus.	Benzine pour les 2 camions.	
					kg.	Fr.
No 270	203	1,164	2,660	11,971	9,552	5,356.20
No 330	172	1,038	2,380	11,862		

IV. Service hydraulique

REGIME DES EAUX.

**Tableau des observations faites à la station météorologique
du Couvent des R. P. Capucins, à Sion :**

Précipitations atmosphériques.

Janvier	20,8	140,8	14,2	15,0	7,7	68,4	25,6
Février	9,7	56,4	52,6	4,7	35,1	28,9	37,4
Mars	10,6	44,3	18,9	25,0	3,1	48,8	63,9
Avril	15,5	180,6	10,6	65,5	46,8	63,4	70,2
Mai	30,0	17,8	71,5	68,9	27,9	107,1	13,1
Juin	19,6	52,6	17,9	49,5	14,2	55,1	85,0
Juillet	9,2	89,2	29,3	36,4	43,9	43,6	89,7
Août	65,5	92,3	53,2	56,6	72,5	46,8	120,5
Septembre	37,6	54,9	37,8	54,4	60,3	44,6	83,8
Octobre	6,4	47,1	100,8	98,7	10,8	93,0	15,1
Novembre	23,9	108,1	67,5	15,5	37,9	51,8	22,9
Décembre	18,8	63,1	186,7	9,5	169,9	17,5	42,7
	267,7	946,4	661,0	499,7	594,3	699,0	669,9

TABEAU DES TEMPERATURES MENSUELLES

maximales et minimales en 1927.

	Maximum	Minimum
Janvier	6.2 (10)	—5.0 (25) —5.0 (26)
Février	13.5 (28)	—6.3 (9)
Mars	16.5 (23)	—0.3 (11)
Avril	28.1 (29)	2.8 (1)
Mai	27.3 (31)	8.0 (12)
Juin	31.8 (16)	31.8 (16)
Juillet	30.7 (6)	12.5 (2)
Août	28.8 (1)	8.6 (27)
Septembre	24.8 (2)	6.5 (26)
Octobre	17.3 (15)	2.7 (26)
Novembre	16.8 (3)	—3.8 (15)
Décembre	11.7 (7)	—13.3 (10)

Maximum de l'année : 31.8°, le 16 juin.

Minimum de l'année : —13.3°, le 19 décembre.

Temp. moyenne de l'année :	1921 = 11.0 degrés C.
»	» 1922 = 9.1 » »
»	» 1923 = 10.0 » »
»	» 1924 = 9.5 » »
»	» 1925 = 9.6 » »

Il ressort des indications ci-dessus que si l'année 1927 a eu une hauteur de précipitation annuelle assez rapprochée de la moyenne, il y a lieu de remarquer que les mois de juin, juillet, août et septembre furent spécialement humides puisque pendant ces quatre mois les précipitations atteignirent la hauteur de 379 mm., alors qu'elle ne furent que de 290.9 mm. pour les huit autres mois.

Cette constatation, ainsi que celle de la température élevée qui caractérise également l'été 1927 explique le régime des eaux très variable qui fut observé pendant la période des hautes eaux; le graphique des hauteurs limnimétriques du Rhône, au pont de Bramois, qui est annexé au présent rapport, indique mieux que tout exposé l'amplitude de ces variations.

Les hauteurs limnimétriques maximales se présentèrent aux dates suivantes :

Le 18 juin, 6.74 m.; le 9 juillet, 7.45 m.; le 7 août, 7.05 m.; le 9 août, 7.20 m.; le 25 août, 6.75 m. et le 25 septembre, 6.30 m.

Cette dernière crue coïncide avec les inondations qui se produisirent dans les bassins du Rhin et du Tessin, et provoquèrent de graves désastres dans les cantons des Grisons, de St-Gall et du Tessin. Il est à remarquer combien fréquemment des hautes eaux exceptionnelles se présentent dans la période qui va du 20 au 30 septembre; on se rappelle entr'autres les terribles inondations qui désolèrent la plaine du Rhône le 24 septembre 1920.

Le minimum de l'année fut enregistré le 22 décembre avec la hauteur de 4.05 m.

Malgré les hautes eaux exceptionnelles et répétées, il n'y eut pas à enregistrer de dégâts importants survenus au diguement du Rhône et de ses affluents en général.

Cependant, à la suite du violent orage du 11 août, une nouvelle coulée de boues et de pierres descendant de la gorge du St-Barthélemy, vint s'étaler sur la route cantonale et sur la voie ferrée des Chemins de

fer fédéraux qui furent interceptées; les trains directs de voyageurs et de marchandises furent acheminés par le Lœtschberg, alors que les trains locaux durent transborder pendant plusieurs jours.

A la suite de cette nouvelle catastrophe, des inspections du bassin de St-Barthélemy furent immédiatement entreprises et démontrèrent que les matériaux dont était constituée cette coulée ne provenaient pas de la région supérieure de Gagnerie ni de la Cime de l'Est de la Dent du Midi; on pouvait, en effet, constater que les talus d'éboulis et de blocs accrochés sur les flancs de la Dent du Midi étaient restés absolument dans l'état où ils avaient été photographiés l'année dernière; cette énorme masse de matériaux provenaient uniquement de la gorge dans laquelle le chenal s'était approfondi de façon considérable.

Les Chemins de fer fédéraux rendus soucieux par ces débâcles qui se répètent de façon inquiétante, ont examiné de quelle manière ils pourraient empêcher à l'avenir des interruptions de trafic qui constituent à la fois un danger pour la circulation et de lourdes dépenses pour la Caisse fédérale.

A l'origine, les organes des Chemins de fer fédéraux avaient envisagé la déviation de la voie dans un tunnel qui serait construit sous le cône du Bois-Noir ou dans les rochers de Lavey, sur l'autre rive du Rhône; mais les experts consultés à ce sujet estiment que la solution radicale de la difficulté ne serait atteinte que par la correction complète et systématique du torrent du St-Sarthélemy, parce que, avec le projet de tunnel, le danger d'obstruction des entrées subsisterait toujours, à moins de faire un très long souterrain.

Des relevés et des études ont été faits dans la gorge et le projet, en voie d'élaboration, sera soumis à la ratification des Chambres fédérales, au cours du prochain exercice.

Il est à signaler que la débâcle du 11 août a partiellement démoli les ouvrages du diguement qui avaient été faits pour détourner le St-Barthélemy dans le lit No 2; heureusement, le Conseil d'Etat avait réduit considérablement le projet initial qui avait été présenté et, de ce fait, la perte qui en a résulté a été sensiblement diminuée.

CORRECTION DU RHONE.

Les travaux de correction du Rhône, subventionnés par l'arrêté des Chambres fédérales du 18 décembre 1906, ont coûté à la fin 1927, une dépense totale de fr. 1,574,127.62.

Cet arrêté était basé sur un devis de fr. 1,600,000.—, de sorte que le solde du crédit sera utilisé au cours de 1928.

Des travaux de renforcement et d'exhaussement de la douve du Rhône ont été exécutés à Naters, Granges, Ardon, Collombey-Muraz et Riddes; sur cette dernière commune, l'exhaussement de la douve a été réalisé au moyen des matériaux que la Farraz avait accumulés dans le lit du Rhône en juillet 1926.

Des études sont faites en collaboration avec l'Inspectorat fédéral des Travaux publics en vue d'examiner quels seraient les moyens propres à enrayer l'exhaussement du plafond du Rhône qui, sur certains parcours, prend des proportions inquiétantes.

A cet effet, des relevés ont été exécutés dans la région Dorénaz-Branson et des essais y seront tentés au cours du prochain exercice.

Les observations faites amènent à conclure que l'exhaussement du lit est moins sensible sur les parcours où les espaces compris entre les épis ont été remplis au moyent de matériaux amenés artificiellement ou obtenus par colmatage; sur ces parcours l'action des épis est devenue moins offensive et par conséquent ralentit moins la vitesse du courant.

Jusqu'à présent, à part quelques essais de construction de glacis entre les épis, notamment en face de la Lonza et à Riddes en face de la Lozence, on avait constamment cherché à garnir ces vides entre les épis au moyen de traversières et de divers travaux construits sur le compte de l'entretien. Il s'agit maintenant d'accélérer ce revêtement de la douve et de l'établir de manière à augmenter le plus possible la vitesse et par conséquent la puissance de charriage du fleuve.

ENTRETIEN DU RHONE.

Les travaux d'entretien de la correction du Rhône ont entraîné une dépense totale de fr. 32,922.10, qui se répartissent comme suit :

Subsides aux communes	Fr.	21,576.60
Subsides aux C. F. F.	»	4,504.90
Surveillance et divers	»	4,640.60
Total	Fr.	32,922.10

ENTRETIEN DES CANAUX D'ASSAINISSEMENT.

Pour la première fois, une somme a été portée au budget afin de permettre le subventionnement des travaux de curage des canaux.

Le poste a permis de payer aux communes un subside s'élevant au 25 % des dépenses qu'elles avaient eues.

Cette participation de l'Etat stimulera certainement les administrations communales dans leur devoir d'assurer un bon entretien des canaux d'assainissement dont le fonctionnement constitue un facteur essentiel du développement agricole de la plaine du Rhône.

FORCES HYDRAULIQUES

FORCES EN HP DES USINES EXPLOITÉES OU EN CONSTRUCTION AU 31-XII-1927

1. Usines en exploitation (supérieure à 500 HP) :

Usine	Zermatt	1.550 HP	
»	Gampel I	3.700	
»	Massaboden	10.500	
»	Gampel II	7.000	
»	Vouvry	11.000	
»	Vernayaz	10.900	
»	Bois-Noir	15.000	
»	Sion I	2.100	
»	Chippis (Navizence)	32.610	
»	Aproz	7.500	
»	Martigny-Bourg	20.000	
»	Dala	6.900	
»	Ackersand.	30.000	
»	Vissoie (Sierre).	1.700	
»	Monthey	10.000	
»	Chippis (Rhône)	52.200	
»	Fully	12.000	
»	Bramois.	31.400	
»	Sion II	4.400	
»	Barberine	46.800	
»	Illsée-Tourtmann (Mühlackern)	20.000	
»	Oberems	10.000	
»	Vernayaz (Trient).	111.600	458.860 HP

ETAT CHRONOLOGIQUE

des usines exploitées à fin 1925 possédant une installation de force supérieure
à 500 HP

Année	Nom de l'Usine	Rivière	Force installée	
			construction	agrandissement
1893	Zermatt	Triftbach	180	—
»	»	Triftbach	—	200
1898	Gampel I.	Lonza	2700	—
»	Zermatt	Findelenbach.	750	—
1899	Massaboden.	Rhône	1700	—
1900	Gampel II	Lonza	3500	—
»	Zermatt	Triftbach	—	70
1902	Vouvry	Lac Tanay	2050	—
»	Vernayaz.	Salenfe	5400	—
»	Bois-Noir.	Rhône	6000	—
1906	Vouvry	Lac Tannay	—	4250
1907	Zermatt	Findelenbach	—	250
»	Sio I	Lienne	670	—
1908	Chippis	Navizance	32610	—
»	Aproz.	Printze	7500	—
»	Martigny-Bourg	Drance	14000	—
1909	Sion I.	Lienne	—	330
»	Martigny-Bourg	Drance	—	1000
»	Dala	Dala	3600	—
1910	Ackersand.	Viège de Saas	12000	—
»	Vissoie (Sierre).	Navizance.	700	—
»	Monthey	Vièze	7500	—
1911	Martigny-Bourg	Drance	—	5000
»	Dala	Dala	—	1700
»	Chippis	Rhône	52000	—
1912	Vouvry	Lac Tannay	—	2000
1913	Gampel II	Lonza	—	3500
»	Vissoie (Sierre).	Navizance	—	3500
1914	Fully	Lac de Fully	12000	—
1915	Dala	Dala	—	1600
»	Massaboden	Rhône	—	8800
»	Vouvry	Lac Tannay	—	2700
»	Ackersand	Viège-Saas	—	12000
»	Bramois	Borgne	16400	—
1916	»	Borgne	—	15000
1917	Sion II	Lienne	4400	—
»	Monthey	Vièze	—	2500
1918	Sion I	Lienne	—	1100
»	Vissoie (Sierre).	Navizance	—	500
1920	Bois-Noir.	Rhône	—	9000
»	Vernayaz.	Salenfe.	—	5500
1922	Zermatt	Triftabch	—	100
»	Barberine.	Barberine et Nant de Drance	15600	—
1924	»	Barberine et Nant de Drance	31200	—
1925	Illsée-Turtmann	Lac de Meretschi et Tourtemagne	20000	—
»	Ackersand	Viège	—	6000
1927	Oberems	Illsée	10000	—
»	Vernayaz.	Trient	111600	—

2. Usines en construction :

Usine Orsières	15,000 HP	
» Champsec.	12,000	27,000 HP

De plus, la Société « La Dixence » a déposé un programme des travaux qu'elle compte exécuter pendant les années 1927 et 1928; le Conseil d'Etat a reconnu l'exécution de ces travaux comme commencement de ceux utiles de mise en valeur de la concession des eaux de la Dixence, sous certaines réserves.

La puissance de l'usine dépendra du projet définitif qui sera adopté (projet à un seul ou à deux papiers).

Liste des communes desservies par la lumière électrique

1. District de Conches :

<i>Nom des communes</i>	<i>Usines qui livrent le courant</i>
Ausserbinn	E.-W. Ernen-Mühlbach.
Biel	E.-W. Selkingen-Biel.
Binn	E.-W. Binn.
Blitzingen	E.-W. Selkingen-Biel.
Ernen	E.-W. Ernen-Mühlbach.
Fiesch	E.-W. Ernen-Mühlbach.
Seschinen	E.-W. Münster.
Gluringen	E.-W. Münster.
Lax	E.-W. Ernen-Mühlbach.
Mühlbach	E.-W. Ernen-Mühlbach.
Münster	E.-W. Münster.
Niederwald	E.-W. Selkingen-Biel.
Obergestch	E.-W. Münster.
Oberwald	E.-W. Münster.
Reckingen	E.-W. Münster.
Ritznigen	E.-W. Selkingen-Biel.
Selkingen	E.-W. Selkingen-Biel.
Ulrichen	E.-W. Münster.

2. District de Rarogne oriental :

Bitsch	Usine de la Massa (C.F.F.).
Mörel	E.-W. Mörel, S. A.

3. District de Brigue :

Brigue	E.-W. Naters & Lonza.
Eggerberg	E.-W. Baltschieder.

<i>Nom des communes</i>	<i>Usines qui livrent le courant</i>
Glis	E.-W. Naters & Lonza.
Mund	E.-W. Mund.
Naters	E.-W. Naters & Lonza.
Ried-Brigue	E.-W. Ried-Brigue.
Simplon	E.-W. Simplon.
Thermen	E.-W. Naters & Lonza.

4. District de Viège :

Baltschieder	E.-W. Baltschieder.
Eisten	E.-W. Eisten.
Grächen	Lonza S. A.
Lalden	E.-W. Baltschieder.
Randa	Lonza S. A.
Saas-Almagel	Lonza S. A.
Saas-Balen	Lonza S. A.
Saas-Fée	Lonza S. A.
Saas-Grund	Lonza S. A.
St-Nicolas	Lonza S. A.
Stalden	Lonza S. A.
Staldenried	Lonza S. A.
Täsch	E.-W. Täsch.
Törbel	E.-W. Törbel.
Viège	Lonza S. A.
Vispenterminen	E.-W. Riedbach.
Zermatt	E.-W. Zermatt.

5. District de Rarogne occidental :

Ausserberg	E.-W. Baltschieder.
Blatten	E.-W. Blatten.
Bürchen	E.-W. Bürchen.
Eischoll	E.-W. Eischol.
Ferden	E.-W. Ferden.

<i>Nom des communes</i>	<i>Usines qui livrent le courant</i>
Hothenn	Lonza S. A.
Kippel	E.-W. Kippel.
Niedergesch	Lonza S. A.
Rarogne	Lonza S. A.
Steg	Lonza S. A.
Unterbäch	E.-W. Unterbach.
Wylér	E.-W. Kippel.

6. District de Loèche :

Agarn	Illsée-Turtmann S. A.
Albinen	E.-W. Albinen.
Ergisch	Illsée-Turtmann S. A.
Gampel	Lonza S. A.
Inden	Usines de la Dala.
Loèche	Usines de la Dala.
Loèche-les-Bains	Sté des forces électriques bernois
Oberems	Illsée-Turtmann S. A.
Salquenen	Aluminium, Chippis.
Tourtemagne	Illsée Turtmann S. A.
Unterems	Illsée-Turtmann S. A.
Varone	Usines de la Dala.

7. District de Sierre :

Ayer	Usines de la commune de Sierre.
Chalais	Usines de la commune de Sierre.
Chandolin	Usine communale de Chandolin.
Chermignon	Usines de la commune de Sion
Chippis	Aluminium, Chippis.
Granges	Usines de la commune de Sierre.
Grimentz	Usines de la commune de Sierre.
Grône	Usines de la commune de Sierre.
Icogne	Usines de la commune de Sion

Nom des communes Usines qui livrent le courant

Lens	Usines de la commune de Sion.
Miège	Usines de la commune de Sierre.
Mollens	Usines de la commune de Sierre.
Montana	Usines de la commune de Sion.
Randogne	Usines de la commune de Sierre.
St-Jean	Usines de la commune de Sierre.
St-Léonard	Usines de la commune de Sion.
St-Luc	Usines de la commune de Sierre.
Sierre	Usines de la commune de Sierre.
Venthône	Usines de la commune de Sierre.
Veyras	Usines de la commune de Sierre.
Vissoie	Usines de la commune de Sierre.

8. District d'Hérens :

Agettes	Usine Pitteloud, Salins.
Ayent	Usines de la commune de Sion.
Evolène	Usines de la commune de Sion.
Mase	Usines de la commune de Sion.
Nax	Usines de la commune de Sion.
St-Martin	Usines de la commune de Sion.
Vernamiège	Usines de la commune de Sion.
Vex	Usine de Bramois (Aluminium).

9. District de Sion :

Arbaz	Usines de la commune de Sion.
Bramois	Usines de la commune de Sion.
Grimisuat	Usines de la commune de Sion.
Salins	Usine Pitteloud, Salins.
Savièse	Usines de la commune de Sion.
Sion	Usines de la commune de Sion.
Veysonnaz	Usine Pitteloud, Salins.

10. District de Conthey :

<i>Nom des communes</i>	<i>Usines qui livrent le courant</i>
Ardon	Sté d'électricité d'Ardon, S. A.
Chamoson	Lonza S. A.
Conthey	Usines de la commune de Sion.
Nendaz	Lonza S. A.
Vétroz	Usines de la commune de Sion.

11. District de Martigny :

Bovernier	Lonza S. A.
Charrat	Lonza S. A.
Fully	Lonza S. A.
Isérables	Lonza S. A.
La Bâtiaz	Lonza S. A.
Leytron	Lonza S. A.
Martigny-Bourg	Lonza S. A.
Martigny-Combe	Lonza S. A.
Martigny-Ville	Lonza S. A.
Riddes	Lonza S. A.
Saillon	Lonza S. A.
Saxon	Lonza S. A.
Trient	Lonza S. A.

12. District d'Entremont :

Bagnes	Usine de Bagnes (Gard Théophile).
Bourg-St-Pierre	Usine communale de Bourg-St-Pierre
Liddes	Usine communale de Liddes.
Orsières	Usine de l'EOS, à Martigny-Bourg.
Sembrancher	Usine de Bagnes (Gard Théophile).
Vollèges	Usine de l'EOS, à Martigny-Bourg.

13. District de St-Maurice :

<i>Nom des communes</i>	<i>Usines qui livrent le courant</i>
Collonges	Usine Tachini, Conllonges.
Dorénaz	Lonza S. A.
Evionnaz	Usine du Bois-Noir (V. de Lausanne).
Finhaut	Lonza S. A.
Massongex	Industrie chimique, Monthey.
St-Maurice	Usine du Bois-Noir (V. de Lausanne).
Salvan	Lonza S. A.
Vernayaz	Lonza S. A.
Vérossaz	Industrie chimique, Monthey.

14. District de Monthey :

Champéry	Sté des eaux et électricité, Champéry.
Collombey-Mura	La Romande (Usine de Vouvry).
Montey	Industrie chimique, Monthey.
Port-Valais	La Romande (Usine de Vouvry).
St-Gingolph	La Romande (Usine de Vouvry).
Troistorrents	Industrie chimique, Monthey.
Val d'Illiez	Usine Emmanuel Rey-Mermet.
Vouvry	La Romande (Usine de Vouvry).

Communes non desservies par la lumière électrique

District de Conches : Bellewald, Fiescherthal, Steinhäus.

District de Rarogne oriental : Betten, Bister, Filet, Goppisberg, Greich, Grengiols, Martisberg, Ried-Mörel.

District de Brigue : Birgisch, Brigerbad, Zwischberg.

District de Viège : Emdb, Eyholz, Zeneggen.

District de Loèche : Bratsch, Erschmatt, Feschel, Guttet.

District d'Hérens : Hérémente.

District de St-Maurice : Mex.

**Principales décisions du Conseil d'Etat concernant
les forces hydrauliques.**

Séance du 8 février : Homologation du transfert à la Société pour l'Industrie de l'Aluminium, à Neuhausen, des concessions des forces hydrauliques de la Borgne, que possédait la « Société des forces motrices de la Borgne ».

Séance du 15 mars : Homologation de la concession des forces hydrauliques de la Vièze, dite « La Tine », accordée par la commune de Troistorrens à la Société pour l'Industrie chimique à Bâle.

Séance du 26 avril : Homologation du transfert à la Société « La Lonza », à Gampel, des forces hydrauliques de la Salenfe, accordée primitivement par la commune d'Evionnaz à M. G. Stächelín.

Séance du 22 juillet : Prolongation de cinq ans pour commencer les travaux d'utilisation des forces de la Salenfe par la Société de la Lonza, à Gampel.

Séance du 26 août : Approbation du programme des travaux de la Société de « La Dixence » et reconnaissance de ces travaux comme commencement de ceux utiles pour la mise en valeur des forces de la Dixence.

Séance du 2 décembre : Octroi au nom et pour la commune de Naters de la concession des forces hydrauliques de la Massa à la Société « La Lonza » S. A., à Gampel.

Cette dernière décision du Conseil d'Etat, par le caractère exceptionnel qu'elle revêt, mérite d'être spécialement exposée dans le présent rapport.

En juin 1926, la commune de Bitsch avait stipulé une promesse de vente des forces de la Massa en faveur de la Société « La Lonza » et les conditions auxquelles, la vente définitive serait consentie avaient été fixées contractuellement. Cet accord fut homologué par le Conseil d'Etat, le 26 octobre 1926.

La Massa faisant limite entre les communes de Bitsch et de Naters, la Société entreprenait en même temps des démarches auprès de la commune de Naters pour obtenir de cette dernière la concession de la Massa, sur son territoire.

Les conditions de vente furent arrêtées et approuvées par le Conseil communal de Naters, mais elles furent rejetées par l'Assemblée primaire.

A la suite de ce rejet, la promesse de vente accordée par la commune de Bitsch devint sans valeur pour la Lonza, qui renonça à y donner suite.

L'administration de la commune de Bitsch, estimant que les conditions de vente étaient favorables et voulant prendre les mesures pour que la concession devienne définitive, convoqua l'assemblée primaire, le 27 février 1927; et celle-ci décida de recourir contre la décision de l'assemblée primaire de Naters auprès du Conseil d'Etat et de demander à ce dernier de faire

usage des dispositions de l'art. 11 de la loi fédérale sur les forces hydrauliques du 22 décembre 1916 pour accorder au nom de la commune de Naters, les concessions des eaux de la Massa.

A la suite d'un échange de correspondance entre le Département des Travaux publics et l'administration communale de Naters, de laquelle il résulte que cette dernière laisse au Conseil d'Etat le soin de prendre une décision, celui-ci fit droit au recours de la commune de Bitsch et accorda la concession de la Massa, au lieu et place de la commune de Naters.

Cette décision prise le 2 décembre fut notifiée à l'administration de la commune de Naters en lui signalant qu'elle disposait d'un délai de 60 jours pour interjeter recours auprès du Conseil fédéral.

Le 30 mai 1922, le Conseil d'Etat avait pris une décision analogue lorsqu'il avait accordé la concession des forces hydrauliques de la Tourtemagne, appartenant aux communes de Tourtemagne et d'Oberems, pour la partie du cours de la Tourtemagne qui traverse le secteur faisant l'objet d'un procès de juridiction entre ces deux communes.

Etat des concessions des forces hydrauliques au 31 décembre 1927

Cours d'eau	Concessionnaires	Dates de la décision du Conseil d'Etat	Observations
A) Concessions du Canton			
<i>Rhône</i> : Dès le glacier du Rhône à la sortie du village d'Oberwald.	Elektrizitätswerk Lonza, Gampel	30 Novembre 1917	
<i>Rhône</i> : A partir du confluent du Fiescherbach jusqu'au barrage des forces motrices des C. F. F. en aval du village de Mörel,	Chemin de fer fédéraux	19 Septembre 1897	
<i>Rhône</i> : d'Oberwald à Fiesch et de la Massa au Mundbach.	Elektrizitätswerk Lonza, Gampel	19 Juin 1919	
<i>Rhône</i> : Dès le village de Mörel à Brigue.	Chemins de fer fédéraux	29 Octobre 1910	en exploitation
<i>Rhône</i> : Dès la Souste jusqu'au confluent de la Navizence.	Société pour l'Industrie de l'Aluminium à Neuhausen	26 Août 1905	" "
<i>Rhône</i> : Au Bois-Noir	Ville de Lausanne	28 Avril 1890	" "
B) Concession des communes			
Jostbach	Oberwald	Farkabahnsgesellschaft	25 Novembre 1916
Mühlebach	Mühlebach-Ernen	Elektrizitätsw. Ernen-Mühlebach	29 Décembre 1922
Binna	Binna	Chemins de fer fédéraux	14 Avril 1909
"	Ausserbinn	" "	"
"	Ernen	" "	"
"	Grensiols	" "	"
Massa	Bitsch	Elektrizitätswerk Lonza	26 Octobre 1926
Kelchbach	Naters	Elektrizitätswerk Brig-Naters	17 Décembre 1901
Saltina	Glis	Ecoffey Alfred, Lausanne	21 Juillet 1916
Mundbach	Naters	Elektrizitätswerk Lonza, Gampel	11 Mars 1919
"	Mund	" "	"
Zwischbergen	Zwischbergen	Othmar Kluser, Brig	21 Septembre 1908
Doveria	"	" "	21 Septembre 1908
Gamsa	Glis	Sté Suisse des Explosifs, Brigue-Gamsen	29 Mars 1918
"	"	Elektrizitätswerk Lonza	6 Octobre 1916
"	Visperterminen	" "	"
Brunnbach	"	" "	"
Breitenbach	"	" "	"
Viège	Stalden	Synd. des forces motr. de la Viège	22 Septembre 1911
"	Randa	" "	15 Janvier 1906
"	Grächen	" "	22 Septembre 1911
"	S-tNicolas	" "	15 Janvier 1906
"	Törbel	" "	"
"	Embd	" "	"
"	Stalden	" "	"
"	Staldenried	" "	7 Mai 1912
"	Viège	" "	15 Janvier 1906
"	Eisten	" "	"
"	Balen	" "	"
"	Visperterminen	Elektrizitätswerk Lonza	6 Octobre 1916
Ahorn und Leidenbach	Eisten	" "	6 Octobre 1923
Findelbach	Zermatt	Chemin de fer du Gornergrat	24 Janvier 1896
Triftbach	"	Chemin de fer Viège-Zermatt	12 Mai 1893
Täschbach	Täsch	A. Seiler et frères, Brig	17 Mai 1907
Lonza	Gampel	Elektrizitätswerk Lonza	27 Mars 1906
"	"	" "	18 Novembre 1919
"	Steg	" "	27 Mars 1906
"	"	" "	27 Juillet 1909
"	Ferden	" "	22 Mai 1917
Lonza	"	" "	16 Janvier 1926
"	Kippel	" "	22 Décembre 1925
Unterbächnerin	Unterbäch	Ignaz Zembäusern, Unterbäch	24 Juillet 1915
Tourtemagne	Tourtemagne	Alioth, Münchenstein	10 Août 1905
"	Ergisch	" "	10 Août 1905
"	Tourtemagne et Oberems	Illsee-Turtmann-Aktiengesell.	5 Juin 1923
"	Ergisch	" "	"
"	"	" "	"
Lämmerbach et Daubensee	Loèche-les Bains	Cie du Chemin de fer de Loèche-les-Bains	11 Mars 1919
Dala	Loèche-les-Bains	Chemin de fer de Loèche-Bains	15 Septembre 1908
"	Inden	" "	22 Novembre 1906
"	Loèche	" "	22 Novembre 1906
"	Albinen	" "	8 Février 1907
"	Varène	" "	15 Septembre 1908
Meretschibach et Meretschiseen	Agären	Jacques Büchi, ingén., Zurich	12 Février 1918
Ill; Illsee et Meretschibach	Leuk	" "	"
Navizence	Ayer	Commune de Sierre	10 Juillet 1908
"	Chippis	Aluminium Neuhausen	6 Septembre 1905
"	Chandolin	" "	"
"	St-Luc	" "	"
"	Vissoie	" "	"
"	Ayer	" "	3 Janvier 1906
"	Chalais	" "	6 Septembre 1905
"	St-Jean	" "	6 Septembre 1905
"	Ayer	" "	10 Avril 1917
Gougra	Grimentz	" "	"
Gougra, torrent d. Mayans	Vissoie	" "	20 Octobre 1911
Torrent d. moulin	Chandolin	" "	28 Septembre 1909
Fang	Grône	A. Tissières et L. Calpini	3 Décembre 1909
Réchy	Ayent	Ville de Sion	17 Mars 1905 et 4 Juillet 1916
Lienne	Icogne	" "	26 Sept. 1905 et ..
"	St-Léonard	" "	26 Septembre 1905
"	Evolène	Sté anonyme "La Dixence", Martigny-Ville	6 Juillet 1918
Borgne d.Ferpéc. & Borgned'Arolla	Evolène	Aluminium Neuhausen	16 Juin 1906
Borgne	St-Martin	" "	5 Janvier 1906
"	Hérémece	" "	"
"	Mage	" "	"
"	Vernamiège	" "	"
"	Nax	" "	"
"	Vex	" "	"
"	Bramois	" "	20 Novembre 1908
"	Hérémece	" "	14 Décembre 1907
Dixence	Hérémece	Ste anon. "La Dixence", Martigny	19 Février 1907
Dixence (sup.)	Hérémece	Ville de Berne	18 Décembre 1917
Sarine	Savièse	Robert Moor, ingén., Zurich	25 Juin 1918
Morge et Nettagé	Savièse	" "	18 Juin 1918
Morge	Savièse et Conth.	" "	21 Novembre 1922
Printze et Lezante	Nendaz	G. Stächelin, Bâle	30 Août 1907
Printze supér.	Nendaz	Sté franco-suisse pr. l'Industrie électrique, Genève	3 Décembre 1918
Lizerne	Conthey	Grégoire Stächelin, Bâle	6 Août 1918
Farraz	Iséables	de Cocatrix Maurice, Sion	4 Août 1916
"	Riddes	" "	"
"	Fully	S. A. "L'Energie de l'Ouest Suisse", Lausanne	8 Novembre 1922
Eau de la montagne de Drance	Martigny-Bourg	" "	"
Drance	Martigny-Combe	" "	"
"	Bovernier	" "	"
"	Sembrancher	" "	"
"	Vollèges	" "	"
"	Liddes	Cie des forces motr. d'Orsières	7 Septembre 1906
"	"	G. Dietrich et Cie Martigny-V.	12 Décembre 1922
"	Bagnes	S. A. "L'Energie de l'Ouest Suisse", Lausanne	8 Novembre 1923
"	"	Soc. des forces motr. de la Drance	30 Décembre 1911
"	Orsières et Sembrancher	Sté Romande d'Elec., Territet	17 Décembre 1918
Verbier	Bagnes	Société d'électricité, Bagnes	17 Février 1903
Goura de Louvie	"	S. A. "L'Energie de l'Ouest Suisse", Lausanne	8 Novembre 1923
Verségères	"	Mine et Usine du Bordon	28 Novembre 1922
Durnant	Martigny-Combe	de Cocatrix Maurice, Sion	1 Septembre 1916
"	Bovernier	" "	"
"	"	" "	"
Arpette	Finhaut	Chemins de fer Fédéraux	2 Septembre 1919
Trient	Martigny-Combe	" "	"
"	Trient	" "	26 Mai 1916
"	Salvan	" "	5 Octobre 1917
"	Vernayaz	" "	"
"	"	" "	13 Janvier 1925
"	Bätiaz	" "	16 Janvier 1925
Triège	Salvan	" "	16 Novembre 1925
Salenfe	Salvan	Elektrizitätswerk Lonza	22 Avril 1908
"	"	" "	23 Mai 1919
"	Evionnaz	" "	14 Mai 1919
Aboyeu	Collonges	Troillet et Besson, Martigny-Ville et Saxon	27 Avril 1918
Aboyeur	Collonges	Tachini & Blanchoud, Collonges	1 Octobre 1915
Clusanfe, Sauflaz	Evionnaz	G. Stächelin, Bâle	23 Mai 1919
St-Barthelémy	"	" "	7 Juin 1919
Sauflaz et Tiers	Champéry	Sté des Mines des Dents du Midi, Lausanne	28 Décembre 1918
Frâche et Tiers	Val d'Iliez	Sté des Mines des Dents du Midi, Lausanne	"
Viège de la Tine et Fayot	Troistorrents	Sté pr. l'Industrie chimique, Bâle	5 Avril 1919
La Tine	Troistorrents	" "	15 Mars 1927
Viège	Val d'Iliez	" "	22 Novembre 1918
Grand Jeux	Troistorrents	Maximien Donnet	14 Octobre 1910
Viège	Champéry	Société pour industrie chim., Bâle	5 Avril 1919
"	Troistorrents	" "	11 Juillet 1911
"	"	Masse en faillite Société électrique	5 Janvier 1914
"	"	Société industrie chimique Bâle	11 Juillet 1911
"	Monthey	Société des produits électr.-chim.	21 Mars 1899
"	"	Société des forc. mot. Grande-Eau	9 Mars 1901
Lac Tanay	Vouvry	" "	" "

V. Service des Etudes et Construction

1. CONSTRUCTION DE ROUTES ET DE PONTS

Construction de la route Viège-Stalden

Décret du 25 novembre 1921.

Devis estimatif Fr. 800.000.—

La section de route, soit la sortie du Bourg de Viège a été exécutée par l'entreprise Zeiter Joseph, à Brigue.

Le tronçon de route, soit 570 m., ainsi que le raccordement par le Blauenstein sont terminés et la reconnaissance provisoire a eu lieu le 16 mars 1928. Par suite du litige survenu avec l'entreprise au sujet de la situation des travaux, le décompte de cette construction ne peut être établi définitivement.

Dépenses effectuées jusqu'au 20 mars 1928 :

Travaux exécutés selon décompte	
du 24-VII-26	Fr. 996,798.15
Travaux nouveaux	31,353.03
	<hr/>
Total	Fr. 1,028,151.18

Répartition des frais :

Etat	50 %
Commune	50 %

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr. 514,075.59
Payements effectués par la commune	620.80
	<hr/>
Total	Fr. 514,696.39

<i>Report</i>	Fr.	514,696.39
Paiements effectués		
aux travaux	Fr.	75,009.75
Paiements effectués		
au syndicat	»	411,491.70
Retenue selon décret de 1923	»	15,422.25
	Fr.	501,923.70
		<hr/>
Reste à payer	Fr.	12,772.69

Construction de la route de Löttschen

Décret du 12 novembre 1913

Devis	Fr.	800,000.—
-----------------	-----	-----------

Situation arrêtée au 20 mars 1928

1. Travaux exécutés en régie	Fr.	383,162.65
2. Travaux à l'entreprise	»	122,941.05
3. Expropriations	»	78,624.25
4. Surveillance des travaux	»	12,876.35
5. Divers	»	8,756.85
		<hr/>
Total des dépenses	Fr.	606,361.15

Répartition des frais :

État	50 %
Communes intéressées	50 %
Part contributive de l'État	Fr. 303,180.55
Payements effectués	Fr. 267,505.15
50 % du subsidé de chômage touché par le syndicat	» 30,160.—
	<hr/>
Total	Fr. 297,665.15

Reste à payer	Fr.	5,515.40
-------------------------	-----	----------

La situation ne peut être considérée comme définitive, car il reste à liquider certaines réclamations de l'entreprise.

Correction de la route du Rawyl

Décret du 22 mai 1918

Devis estimatif Fr. 140,000.—

Etat des dépenses au 20 mars 1928

Sur Randogne :

1. Travaux à l'entreprise	Fr.	42,644.53
2. Expropriations	»	605.00
3. Travaux de cylindrage et de revêtement	»	4,201.20
4. Surveillance	»	3,031.70
		Total des dépenses Fr. 50,482.43

Répartition des frais :

Etat 50 %	Fr.	25,241.22
Commune 50 %	»	25,241.21

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr.	25,241.20
Payements effectués Fr.	22,456.85	
		Reste à payer Fr. 2,784.35

Les travaux sont terminés et reconnus, ce décompte subira une modification par suite des expropriations dont une partie seulement a été payée.

Sur Montana :

Travaux à l'entreprise	Fr.	90,525.—
Expropriations	»	45,797.50
Abornement	»	1,586.—
Surveillance	»	5,556.65
		Total des dépenses . Fr. 143,465.15

Répartition des frais :

Etat	50 %
Commune	50 %

Décompte pour l'Etat :

Part contributive de l'Etat	Fr.	71,732.55
Payements effectués Fr.	56,275.25	
50 % du subside de chômage	»	2,300.—
Intérêts pour annu- lés, suivant décret 1923	»	3,586.50
		<u>62,161.75</u>
Reste à payer	Fr.	9,570.80

Ce décompte n'est pas définitif par suite de réclamations de la part de l'entreprise.

Route de Nendaz

Construction de la route de Nendaz à Haute-Nendaz

Décret du 30 novembre 1909 et 9 mai 1922

Etat des dépenses au 20 mars 1928

Entreprise Dayer et Cie	Fr.	168,942.35
Entreprise Giroud et Cie	»	59,754.65
Expropriations et frais de taxation	»	90,160.48
Surveillance	»	8,000.60
Divers	»	8,657.65
Total des dépenses	Fr.	<u>335,515.73</u>

Répartition des frais :

Etat	50 %
Commune	50 %

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat aux travaux	Fr.	167,757.85
50 % du subside de chômage touché par l'Etat	»	7,000.—
		<hr/>
Total	Fr.	174,757.85

Payements effectués Fr.	129,190.75
50 % du subside chô- chômage touché par la Commune de Nendaz	» 15,000.—
Défalcation suivant décret 1923 pour les annuités avan- cées	» 5,032.60
	<hr/>
Total	» 149,223.35

Reste à payer à l'Etat Fr. 25,534.50

Ce décompte n'est pas encore définitif, vu quelques réclamations encore en litige.

Correction de la route du Sanetsch

Commune de Sion

Décret du 18 novembre 1926

Devis. Fr. 36,000.—

Cette correction a été adjugée le 20 mai 1927 à l'en-
treprise Revaz et Savioz, à Uvrier.

Situation des dépenses au 20 mars 1928 :

Travaux à l'entreprise	Fr.	29,530.—
Expropriations	"	29,669.20
Surveillance	"	16.90
Divers	"	3,438.05
Total	Fr.	55,654.15

Répartition des frais :

Etat 50 % sur le devis de 36,000.— soit subside unique de	Fr.	18,000.—
Commune de Sion, le solde	"	37,654.15

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr.	18,000.—
Payements effectués	"	6,000.—
Reste à payer	Fr.	12,000.—

Route Vollèges-Levron

Décret du 18 février 1922

Devis	Fr.	280,000.—
-----------------	-----	-----------

Etat des dépenses au 20 mars 1928 :

Entreprise Conforti et Cie	Fr.	178,281.20
Entreprise Remondeulaz et Cie.	"	24,136.25
Expropriations	"	55,879.70
Surveillance des travaux	"	7,736.35
Divers	"	8,904.75
Total des dépenses	Fr.	274,938.25

Répartition des frais :

Etat	50 %
Commune de Vollèges	50 %

Décompte pour l'Etat :

Part contributive de l'Etat	Fr.	137,469.10
Payements effectués	Fr.	97,184.35
Intérêts pour annu-		
lés suivant décret		
1923	6,873.50	104,057.85
<hr/>		
Reste à payer par l'Etat	Fr.	33,411.25

Les travaux des deux entreprises Conforti et Cie pour la construction de la route Cries-Levron et de Remondeulaz et Cie pour la construction de Vollèges-Cries sont terminés, mais le décompte n'est pas définitif à cause du litige survenu lors de l'élaboration de la situation définitive pour les travaux exécutés par l'entreprise Conforti et Cie. Le litige sera tranché par un tribunal arbitral. Les travaux à l'intérieur du village seront exécutés durant l'année 1928.

Correction de la route Martigny-Châtelard

Elargissement de la section entre le village du Trient et le contour du Col de Balme.

Travaux de l'entreprise Décaillet et		
Cie	Fr.	14,748.—
Expropriations	»	2,108.60
Surveillance.	»	806.50
Divers	»	773.50
<hr/>		
Total des dépenses	Fr.	18,436.60

Cette route étant cantonale, les frais incombent à l'Etat.

Payements effectués	»	16,188.60
<hr/>		
Reste à payer par l'Etat	»	2,248.—

Cette somme correspond à la retenue de garantie due à l'entreprise.

Route Orsières-Champex

Décret du 21 mai 1926

Devis Fr. 200,000.—

La construction de cette route a été divisée en quatre tronçons et adjugée à quatre entreprises différentes.

Le premier tronçon, soit Som-La-Proz à Genevray fut adjugé, en séance du Conseil d'Etat du 31 mai 1927 à l'entreprise Diana et Cie à Martigny-Bourg.

Le deuxième tronçon, soit Genevray-Praz-sur-Ny fut adjugé, en séance du Conseil d'Etat du 2 septembre 1927, à l'entreprise Dandrès et Cie, à Orsières.

Le troisième tronçon, soit de Praz-sur-Ny-chez-les-Reuses fut adjugé en séance du Conseil d'Etat du 13 janvier 1927, à l'entreprise Pont Petricioli et Cie à Chamoson.

Le quatrième tronçon, soit la Croix-Champex-station fut adjugé en séance du Conseil d'Etat du 29 juillet 1927 à l'entreprise Posse Remondeulaz et Cie, à Chamoson.

Tous ces travaux devront être terminés pour le 15 mai 1928.

Les dépenses au 20 mars 1928 sont les suivantes :

1. Entreprise Diana et Cie	Fr.	22,061.85
2. Entreprise Dandrès et Cie	»	6,575.—
3. Entreprise Pont et Cie	»	39,880.10
4. Entreprise Posse et Cie	»	53,196.—
5. Expropriations	»	858.70
6. Surveillance et divers	»	3,639.90
Total	Fr.	126,211.55

Répartition des frais :

Etat	50 %
Commune d'Orsières	50 %

Décompte pour l'Etat :

Part contributive de l'Etat Fr.	63,105.75	
Payements effectués »	8,398.60	
		<hr/>
Reste à payer Fr.	54.707.15	

Les payements de la part de l'Etat seront payés par annuités de fr. 10,000.—.

Route Vollèges-Bagnes

La déviation et correction de cette route ont été provoquées par l'érosion des talus de la route cantonale Sembrancher-Bagnes et par décision du Conseil d'Etat ces travaux sont subventionnés à 50 %. La correction de cette route fut divisée en deux tronçons qui furent adjugés à la commune de Bagnes et à l'entreprise Troillet et Vaudan, à Châbles.

La reconnaissance provisoire de ces travaux eut lieu le 11 janvier 1928, mais le décompte n'est pas définitif, par suite de réclamation de la part de l'entreprise Troillet et Vaudan et les expropriations n'ont pas encore été payées.

Le décompte arrêté au 20 mars 1928 est le suivant :

1. Entreprise Troillet et Cie	Fr.	8.406.90
2. Entreprise commune de Bagnes	»	5.550.50
3. Abornement et divers	»	795.80
4. Surveillance	»	384.—
		<hr/>
Total	Fr.	15,137.20

Répartition des frais :

Etat	50 %
Commune	50 %

Décompte pour l'Etat :

Part contributive de l'Etat	Fr.	7,568.60
Payements effectués	»	2,887.90
		<hr/>
Reste à payer par l'Etat	Fr.	4,680.70

2. CORRECTION DE TORRENTS

Barrage de la Saltine

Communes de Brigue et Glis

La surélévation du barrage a été adjugée à M. Salzmann, entrepreneur à Naters. Les travaux sont terminés; la reconnaissance provisoire a eu lieu et la réception définitive se fera au mois de mai.

Situation financière au 20 mars 1928 :

Travaux à l'entreprise	Fr.	78.700.—
Expropriations	»	1,000.—
Travaux de sondage et surveillance	»	9,290.79
		<hr/>
Total	Fr.	88,990.79

Récapitulation des sommes dues par l'Etat au 20 mars 1928

ROUTES	Montant des travaux	Part de l'Etat	Payements effectués	Montant dû
Route Viège-Stalden	1,028,151.18	514,075.59	501,923.70	12,772.69
Route de Löttschen	606,361.15	303,180.55	297,665.15	5,515.40
Route du Rawyl sur Montana	143,465.15	71,732.55	62,161.75	9,570.80
» » sur Randogne	50,482.43	25,241.20	22,456.85	2,784.35
Route Vollèges-Levron	274,938.25	137,469.10	104,057.85	33,411.25
Route de Nendaz	335,515.73	167,757.85	149,223.35	25,534.50
Route de la Forclaz	18,436.60	18,436.60	16,188.60	2,248.00
Route Orsières-Champex	126,211.55	63,105.75	8,398.60	54,707.15
Route Vollèges-Bagnes	15,137.20	7,568.60	2,887.90	4,680.70
Route du Sanetsch	55,654.15	18,000.00	6,000.00	12,000.00

Total pour les routes . . . 163,224.84

TORRENTS	Montant des travaux	Part de l'Etat	Payements effectués	Montant dû
Barrage de la Saltine	88,990.79	17,798.15	17,626.15	172.00
Correction du Kelchbach	75,081.57	16,469.10	16,287.65	181.45
Correction du Täschbach	140,505.35	42,151.60	42,151.60	—
Tunnel du Mattmark	222,117.34	44,423.45	39,864.20	4,559.25
Drance Sembrancher-Vollèges	73,949.25	14,789.85	13,384.80	1,405.05
Drance Sembrancher	5,490.90	1,098.18	457.20	640.98
Vièze à Morgins	8,853.75	6,197.65	6,197.65	—
Correction de la Saltine	16,000.55	3,200.10	1,456.15	1,743.95
Viège de Saas-Grund	28,328.65	5,665.73	5,729.05	—
Viège de Saas-Almagell	127,118.31	25,423.66	25,423.66	—
Correction du St-Barthélemy	54,573.20	13,643.30	12,046.30 *	1,597.00

Total pour les torrents . . . 10,299.68

* Dans ce chiffre, ne sont pas comprises les dépenses que l'Etat a faites pour les travaux de déblaiement et de remise en état de la chaussée.

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat 20 %	Fr.	17,798.15	
Subside fédéral touché.	»	<u>35,098.05</u>	
Total	»		52,896.20
Payement de l'Etat	»		<u>52,724.20</u>
Reste à payer	Fr.		172.—

Correction du Kelchbach

Décret du 23 novembre 1928 :

Devis	Fr.	90,000.—
-------	-----	----------

Situation financière au 20 mars 1928 :

Entreprise Salzmann et Ruppen	Fr.	31,143.60
Entreprise Briand	»	30,397.20
Entreprise Ruppen	»	9,507.32
Surveillance	»	4,002.80
Divers	»	<u>30.65</u>
Total des dépenses	Fr.	75,081.57

Répartition des frais :

Confédération, 40 %	Fr.	30,032.60
Etat, 20 %	»	16,469.10
Commune, 40 %	»	28,579.87

Dans la part de l'Etat il y a une augmentation provenant du 40 % des travaux effectués pour le pont route, soit de fr. 3,632.—.

Décompte pour l'Etat :

Part du Canton . . .	Fr.	16.469.10
Subsides fédéraux perçus	»	29,669.70
Total	Fr.	46,138.80
Payements effectués	»	45.957.35
Reste à payer	Fr.	181.45

Cette année nous avons exécuté avec l'entreprise Ruppen 3 seuils dans la section endiguée et prolongé la digue sur la rive gauche de 70 m.

Pour achever le projet adopté par décret du 23 novembre 1923, il reste à exécuter le mur-digue sur rive droite d'une longueur de 100 mètres.

Correction du Taschbach

Décret du 22 novembre 1921

Devis	Fr.	140.000.—
-----------------	-----	-----------

Décompte au 20 mars 1928

Travaux à l'entreprise	Fr.	127.929.40
Expropriations	»	2,007.80
Travaux de défense, surveillance, écluse et divers	»	10,568.15
Total des dépenses	Fr.	140.505.35

Répartition des frais :

Confédération, 45 %	Fr.	63,227.40
Etat, 30 %	»	42,151.60
Commune de Täsch, 17 %	»	23,885.90
Viège-Zermatt, 8 %	»	11,240.45

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat . . .	Fr.	42,151.60	
Subside fédéral perçu »		62,100.—	
Payement du V.-Z. . . »		11,048.32	
Ristourne		48.40	Fr. 115.348.72
		<hr/>	
Payements effectués par l'Etat . . .	Fr.		115.348.72

Les travaux du Täschbach sont terminés.

Tunnel du Mattmark

Décret du 4 février 1922

Devis Fr. 400,000.—

Les travaux seront terminés en 1928. La galerie est achevée, mais la reconnaissance des travaux n'a pas été effectuée.

Décompte au 20 mars 1928 :

Entreprise	Fr.	221,796.29
Surveillance »		321,05
		<hr/>
Total	Fr.	222,117.34

Répartition des frais :

Confédération, 45 %	Fr.	99,952.80
Etat, 20 % »		44,423.45
Communes et divers		77,741.09

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat.	Fr.	44,423.45
Subside fédéral perçu »		89,694.45
		<hr/>
Total	Fr.	134,117.90
Payements effectués »		129,558.65
		<hr/>
Reste à payer	Fr.	4,559.25

Correction de la Drance
sur le territoire des communes de Sembrancher
et de Vollèges

Décret du 20 avril 1926

Devis Fr. 145,000.—

Décompte au 20 mars 1928 :

Travaux à l'entreprise	Fr.	66,381.—
Projet et surveillance	»	2,679.—
Divers	»	4,889.25
Total . Fr.		73,949.25

Répartition des frais :

Confédération	40 %
Etat	20 %
Communes intéressées	40 %

Chaque commune supporte la part contributive de la dépense faite pour son territoire.

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr.	14,789.85
Subside fédéral perçu	»	25,590.—
Total . Fr.		40,379.85
Payements effectués	»	38,974.80
Reste à payer	Fr.	1,405.05

Les travaux de cette correction seront terminés sur le prochain exercice.

**Correction de la Drance
sur territoire de Sembrancher**

Décret du 20 avril 1926

Devis Fr. 96,000.—

Ces travaux ont été remis à l'entreprise Zuretti et Cie,
à Martigny-Bourg.

Décompte au 20 mars 1928 :

Travaux à l'entreprise	Fr.	5,033.70
Etablissement du projet	»	153.40
Surveillance des travaux	»	303.80
		<hr/>
Total des dépenses	Fr.	5,490.90

Répartition des frais :

Confédération	40 %
Etat	20 %
Commune de Sembrancher	40 %

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr.	1,098.18
Payements effectués	»	457.20
		<hr/>
Reste à payer	Fr.	640.98

Correction de la Vièze à Morgins

Décompte au 20 mars 1928 :

Travaux à l'entreprise	Fr.	8,411.80
Surveillance	»	332.10
Divers	»	109.85
		<hr/>
Total	Fr.	8,853.75

Répartition des frais :

Confédération, 30 %	Fr.	2,656.10
Etat, 70 %	»	6,197.65
<hr/>		
Payements effectués par l'Etat	Fr.	8,853.75
Part de l'Etat	Fr.	6,197.65
Subside féd. perçu	»	2,250.—
	Fr.	8,447.65
<hr/>		
Reste à toucher	Fr.	406.10

Les travaux sont terminés et le décompte d'entreprise est liquidé.

Correction de la Saltine

Décret du 25 novembre 1927

Devis	Fr.	140,000.—
-----------------	-----	-----------

Décompte au 20 mars 1928 :

Travaux à l'entreprise, sur Glis	Fr.	11,674.80
Travaux à l'entreprise, sur Brigue	»	2,869.60
Projet, surveillance et divers	»	1,456.15
<hr/>		
Total des dépenses	Fr.	16,000.55

Répartition des frais :

Confédération	40 %
Etat	20 %
Communes	40 %

Chaque commune supporte la part contributive de la dépense faite sur son territoire.

Décompte pour l'Etat :

Part contributive	Fr.	3,200.10
Payements effectués	»	1,456.15
<hr/>		
Reste à payer	Fr.	1,743.95

Ces travaux ont été adjugés à l'entreprise Zuretti et Cie, à Chamoson, ils doivent être terminés pour le mois de juin 1928.

**Correction de la Viège de Saas
sur la commune de Saas-Grund**

Décompte au 20 mars 1928 :

Entreprise	Fr.	25,151.60
Surveillance	»	2,580.05
Travaux sur Balen	»	597.00
Total		Fr. 28,328.65

Répartition des frais :

Confédération	40 %
Etat	20 %
Communes	40 %

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr.	5,665.73
Subside fédéral perçu	»	11,300.—
Total dû par l'Etat		Fr. 16,965.73
Payements effectués	»	17,029.05
Avoir		Fr. 63.32

Les travaux continueront pendant l'exercice 1928.

**Correction de la Viège de Saas
sur la commune d'Almagell**

Décompte au 20 mars 1928 :

Entreprise	Fr.	122,069.11
Surveillance	»	5,049.20
Total		Fr. 127,118.31

Répartition des frais :

Confédération	40 %
Etat	20 %
Commune	40 %

Décompte pour l'Etat :

Part de l'Etat	Fr.	25,423.66
Subside fédéral perçu	»	50,847.32
		<hr/>
Total	Fr.	76,270.98
Payements effectués	Fr.	76,270.98

ETUDES DE PROJETS

Notre service s'est occupé de plusieurs projets, soit :

1. *Correction de la Losentze.*

Cette correction était devisée à fr. 1,200,000.— divisée en trois périodes. Ce projet fut présenté au Conseil fédéral qui, dans sa séance du 31 janvier 1928, l'approuva et accorda une subvention de 45 % sur les travaux prévus en première période, soit sur un devis de 444,000 francs.

2. *Correction de la Saltine.*

Les travaux étaient urgents et un projet fut présenté au Conseil fédéral qui, dans sa séance du 31 janvier 1928, accorda une subvention de 40 % sur un devis de fr. 140,000.—.

3. *Correction du torrent de Ritzingen* sur la commune de Ritzingen. Ce projet fut présenté au Département fédéral de l'Intérieur qui accorda une subvention de 45 % sur un devis de fr. 30,000.—.

4. *Correction du torrent du Croux* sur la commune de Vex. Le projet présenté au Département fédéral de l'Intérieur était devisé à fr. 60,000.—; il a été subventionné à 35 % sur un devis de fr. 50,000.—.

5. *Correction du Guggigraben* à Herbriggen, commune de St-Nicolas.

Ce projet d'un devis de fr. 20,000.— a été présenté au Département fédéral de l'Intérieur qui l'a subventionné à raison de 40 %.

6. Projet de correction des torrents de Versegères et Mille (commune de Bagnes).

7. Projet de correction du torrent de Montagnier (section supérieure).

8. Projet de correction du « Tschongbach » commune d'Embd.

9. Projet de correction de la Drance à Sembrancher.

10. Projet du canal du Brésil.

11. Projet du canal de Saxon.

12. Projet du canal des Morands.

13. Projet du canal de Charrat.

14. Projet du canal du Tolléron.

15. Projets d'exécution de la route Orsières-Champex.

16. Avant-projet de la route Agettes-Mayens.

17. Projet de correction de la route cantonale St-Gingolph-Brigue.

18. Projet d'exécution de la route Viège-Stalden : Entrée à Viège et raccordement au Blauen-Stein.

19. Projet d'exécution de la route du Sanetsch sur la commune de Sion.

20. Avant-projet de la route Vissoie-St-Luc.

21. Elargissement de la route de la Forclaz.

22. Réfection de la route Montana-Vermalà à l'intérieur de la station.

23. Projet de réfection à l'intérieur du village du Levron.

24. Projet de correction de la route Vollèges-Bagnes.

Canaux d'assainissement

Canal Riddes-Martigny

Décret du 13 novembre 1915.

Devis, fr. 4,982,000.—.

Le Syndicat a décidé de passer à l'exécution de tous les canaux secondaires qui seraient encore à effectuer pour terminer l'assainissement de la plaine Riddes-Martigny.

Le canal des Chavannes a été effectué par l'entreprise Juillard. Les canaux qui sont encore à construire sont :

1. Les canaux sur la commune de Fully, soit le canal du Brésil, le canal de la ferme Carron et le canal de la ferme Roduit.

2. La continuation du canal du Tolléron sur la commune de Martigny-Bourg.

3. Le canal de Charrat sur les communes de Martigny-Bourg et de Charrat; ce canal sera divisé en deux sections : la première, depuis l'Avenue de la Chapelle, le long de la route cantonale se déversant dans le grand canal au coude de Charrat, la seconde section depuis l'ancien bras du Rhône et se jetant dans le canal du Tolléron.

4. Le canal des Marais-Neufs, sur la commune de Saxon.

5. Le canal des Morands, sur les communes de Riddes et de Saxon.

Tous ces canaux devront être terminés pour le mois de mars 1929.

Les dépenses effectuées au 20 mars 1928 s'élèvent à

fr. 4,766,219.73 dont la part de l'Etat est de francs 953,243.85, somme entièrement versée.

Canal Saillon-Fully

Les travaux de construction des canaux d'assainissement de la plaine Fully-Saillon et Leytron sont achevés; il ne reste plus à exécuter que quelques travaux complémentaires :

Amélioration des voies d'accès au pont de la Louye, construction d'un dépotoir au torrent de Leytron et pose d'écluses au passage, sous la Salentze.

Canal Viège-Rarogne

Le canal de Grossgrund qui traverse les terrains appartenant à la Société « La Lonza » a été mis en chantier.

La situation des travaux de l'assainissement Viège-Rarogne s'élève au 31 décembre 1927 à fr. 2,604,656.72.

Canal Sion-Riddes

L'exécution des travaux de construction du canal s'est poursuivie dans la plaine de Châteauneuf. Il est à désirer que le canal puisse être entrepris dans la partie inférieure.

La situation des travaux à fin 1927 est de francs 372,740.15.

Canal de Glis

Le prolongement du canal de Glis au travers du cône de la Gamisa a pour but de déplacer vers l'aval l'embouchure du canal dans le Rhône et de réduire ainsi le remous provoqué par les hautes eaux. La situation des paiements à fin 1927 est de fr. 26,098.20.

VI. Bâtiments

A) Entretien et réparation des bâtiments.

Des travaux d'entretien de bâtiments ont été exécutés pendant l'exercice 1927 dans les bâtiments de l'Etat suivants :

Gendarmerie de Brigue. Réfection de la cage d'escalier, restauration du bureau, du logement et de la cuisine des gendarmes.

Maison préventive de Brigue. Réfection d'une chambre.

Collège de Brigue. Restauration des bâtiments agricoles à Triesten, réparation du grand mur de clôture, et du mur de soutènement dans la cour.

Gendarmerie de de Sierre. Restauration complète de l'appartement du brigadier, revision du chauffage central.

Palais du Gouvernement et ancienne école normale. La restauration des différents bureaux, de la cage d'escalier et des corridors fut exécutée en même temps que la transformation de l'ancien arsenal, et l'installation du téléphone automatique dans tous les Départements.

Casernes de Sion. Réparation du mur de clôture, des escaliers et de la toiture.

Ecole normale des garçons et collège de Sion. Différents locaux étaient dans un état vraiment indigne d'un établissement cantonal d'éducation. Le Conseil

d'Etat a décidé, en date du 15 juillet, de procéder à diverses réparations urgentes, soit revision complète de la toiture, transformation des urinoirs dans la cour, nivellement de la cour, réparation des W.-C., restauration des dortoirs, installation des lavabos, restauration soit peinture et badigeonnage des différentes salles de classe, transformation de 2 salles de classe, pour l'école industrielle supérieure, réfection des murs de séparation, tapisserie, installation de stores et de volets. Le coût total de ces travaux se monte à fr. 14,000.—.

Gendarmerie à la Porte du Scex. Restauration, soit changement des planchers et peinture des 2 chambres et réfection de la cuisine.

Gendarmerie au Bouveret. Revision de la toiture, menuiserie, transformation de l'entrée et réfection des façades.

Différents travaux d'entretien usuel ont été exécutés dans des bâtiments de l'Etat.

B) Transformations et constructions neuves.

1. Transformation de l'ancien arsenal de Sion. Au commencement de l'année 1927, ce travail, entrepris au printemps 1926, fut achevé et les nouveaux bureaux ont été installés. Dans cette annexe du Palais du Gouvernement furent créés 21 bureaux avec archives et réduits nécessaires.

2. Transformation de l'ancienne maison Blatter, à la rue des Châteaux. Cet immeuble, acheté par la commune de Sion, fut transformé en casernes pour officiers. Par cette transformation ont été créés : une grande salle à manger, cuisine avec garde-manger, ca-

ves, bûcher, bureau, 12 chambres, 4 chambres de bains et toilettes. Installation du chauffage central. Ce travail, commencé le 14 février, fut complètement terminé pour le commencement de la seconde école de recrues, à Sion, le 29 avril.

C) Divers.

Le bureau de l'architecte de l'Etat eut à s'occuper, en dehors de l'entretien et de la transformation des bâtiments de l'Etat, des travaux suivants :

1. Elaboration des plans pour la construction d'une laiterie moderne à Grengiols et à Wyler.

2. Projet pour une grange-écurie à Malévoz.

3. Projet d'agrandissement de la maisonnette au Grand-Brûlé.

4. Projet pour une cave de l'Etat à Leytron.

5. Projet de transformation du bureau du Registre foncier à Loèche.

6. Elaboration du plan pour l'agrandissement de la maison d'école à Grächen.

7. Projet de construction d'une maison d'école à Villaz sur Evolène.

8. Règlement définitif du subside pour la reconstruction du village d'Arbaz.

9. Vérification du décompte et achèvement des différents travaux à l'Etablissement cantonal de Pisciculture au Bouveret.

10. Elaboration d'un devis pour la restauration du Tellen-Haus à Ernen.

11. Inspection et vérification des décomptes pour la transformation des maisons d'école de Tourtemagne, Borgeaud, Martigny-Combe, Grächen, Ulrichen et Ardon.

D) Loi sur les Constructions.

Pendant l'exercice 1927 ont été homologués par le Conseil d'Etat :

1. Le plan d'extension de la commune de Viège, ainsi que le règlement qui s'y rapporte.

2. Le plan d'alignement et d'extension de la ville de St-Maurice.

3. Le plan de développement de la commune de Martigny-Bourg.

VII. Télégraphes et téléphones

Les frais d'entretien de la ligne télégraphique du Grand-St-Bernard, incombant à l'Etat, se sont élevés à fr. 1095.60.

En juin 1927, une nouvelle convention d'abonnement, pour cette station téléphonique, avec transmission de télégramme, a été passée entre l'Etat et la Direction des Télégraphes et Téléphones, par suite de deux nouvelles stations installées au Col du Grand-St-Bernard pour le poste de douanes et pour l'Hôtel du Grand-St-Bernard.

Un subside de fr. 40.— a été payé au bureau télégraphique de Riddes.

A fin 1927, les réseaux présentent le développement suivant :

Télégraphes :

Nombre des bureaux télégraphiques : 58.

Nombre des bureaux de consignation 4.

Nombre de stations téléphoniques, communales ou privées, avec service télégraphique : 83.

Longueur des fils télégraphiques aériens : km. 945.7.

Longueur des fils télégraphiques souterrains, kilomètres 478.9.

Téléphones :

Nombre de stations téléphoniques communales : 83.

Nombre de localités desservies : 332.

Nombre d'abonnés : 2520.

Longueur des fils téléphoniques aériens : km. 7300.

Longueur des fils téléphoniques souterrains : kilomètres 4266.30.

Depuis le 1er avril, l'office télégraphique et téléphonique de Sion ne relève plus de la Direction des Télégraphes à Lausanne, mais de la Direction générale des Télégraphes, à Berne.

*Graphique des hauteurs limnimétriques du Rhône
au Pont Sion - Bramois
en 1927*

